



Fonds Européen de Développement

Contrat Cadre Bénéficiaires Lot 6

«Evaluation Environnementale Stratégique (EES) de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
(Provinces du Nord-Kivu et de l'Orientale)»

Contrat Spécifique n° **2011/268166**

Rapport de Cadrage – Version Finale



Ce projet est financé par
l'Union Européenne



Contrat-cadre multiple pour recruter des services à court terme dans l'intérêt exclusif des pays tiers
bénéficiant d'une aide extérieure de l'Union Européenne

Lot 6: Environnement

Demande n°: 2011/268166 – Version 1

**Evaluation Environnementale Stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le
nord du Rift Albertin (Provinces du Nord-Kivu et de l'Orientale)**

Phase 1 – Etude de cadrage

Version Finale – Septembre 2012



Experts :

Hany SHALABY : Chef d'équipe de cadrage
Cécile BANGUI : Socio Economiste
Alain Monfort : Environnementaliste
Jean Pierre d'HUART : Environnementaliste
Jacques BAL : Pétrolier



"Ce rapport a été élaboré à la demande du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et du Ministère délégué chargé des Finances (Ordonnateur national du Fonds Européen de Développement - FED) de la République démocratique du Congo, conformément aux termes de référence en annexe et sur financement du FED de l'Union européenne. Son contenu reste toutefois de la seule responsabilité des consultants qui en ont été chargés"



Sommaire

Abréviations.....	4
Introduction.....	14
1. Le domaine pétrolier du Graben dans le Rift Albertin	16
1.1. Approche géologique du Rift Albertin.....	16
1.2. Répartition des blocs et typologie des compagnies pétrolières	17
1.2.1. Le découpage des blocs	18
1.2.2. Typologie des compagnies pétrolières opératrices.....	19
1.3. Les résultats d'exploration dans le Rift Albertin Ougandais et le potentiel Congolais	20
1.4. Les opérations pétrolières	21
2. L'environnement et l'écologie du Rift Albertin	23
2.1. Importance de la biodiversité	23
2.2. Importance nationale, régionale et internationale des ressources naturelles du Rift	24
2.3. Importance nationale et internationale du PNVI.....	24
2.4. Menaces sur les ressources naturelles et les aires protégées	25
3. Contexte Humain.....	26
3.1. Population et Territoires administratifs.....	26
3.2. Le contexte de pauvreté.....	27
3.3. Contexte Humanitaire.....	29
3.4. Contexte socio-économique.....	31
3.4.1. Profil économique du Rift Albertin.....	31
3.4.2. Participation du PNVI au développement économique du Nord Kivu.....	34
4. La question foncière dans le Rift Albertin.....	36
4.1. La loi sur le foncier, la gestion coutumière et les évolutions récentes : code agricole et code foncier 36	
4.2. Difficultés d'accès au foncier.....	37
4.2.1. Les problèmes d'accès liés à des facteurs endogènes au sein des communautés	37
4.2.2. Les problèmes d'accès liés à des facteurs exogènes aux communautés	37
4.2.3. Problèmes de sécurisation du foncier	38
4.2.4. Le conflit spécifique PNVI population au Nord Kivu : la crise sociale dans la partie ouest et sud du parc.....	39
5. Contexte politique et réglementaire	40
5.1. Politiques aux niveaux national et provincial.....	40
5.1.1. Le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté.....	40



5.1.2.	La décentralisation	42
5.1.3.	Les Plans quinquennaux provinciaux de croissance et de l'emploi 2011-2015.....	43
5.1.4.	Le programme STAREC	44
5.2.	Cadre réglementaire en matière d'environnement.....	45
5.2.1.	Contexte réglementaire au niveau national.....	45
5.2.2.	Principaux engagements internationaux de la RDC en matière d'environnement	47
5.3.	Contexte politique et réglementaire pour les hydrocarbures	48
6.	Les principales parties prenantes	48
6.1.	Niveau central.....	48
6.1.1.	La Primature	48
6.1.2.	Le MECNT.....	48
6.1.3.	Ministère des Hydrocarbures	49
6.1.4.	L'Institut Congolais pour la Conservation de la nature (ICCN)	49
6.1.5.	L'UNESCO	49
6.1.6.	Les compagnies pétrolières.	50
6.2.	Niveau provincial et local.....	50
7.	Espaces géographiques de référence et enjeux pour l'EES	52
7.1.	Le Rift Albertin congolais dont le Graben.....	53
7.1.1.	Caractéristiques de la zone.....	53
7.1.2.	Les principaux Enjeux de la zone du Rift.....	54
7.2.	La sous-région des grands lacs	58
7.2.1.	Caractéristiques de la zone.....	58
7.2.2.	Enjeu géostratégique de la gestion du pétrole.....	59
7.3.	Le PNVI et le réseau d'AP du Rift	60
7.3.1.	Caractéristiques de la zone.....	60
7.3.2.	Les principaux enjeux de la zone.....	60
7.4.	Le Bassin du Nil Blanc	64
7.4.1.	Caractéristiques de la zone.....	64
7.4.2.	Principaux enjeux de la zone	65
8.	Méthodologie pour l'EES.....	66
9.	Plan de communication	69
	Conclusion.....	71



Abréviations

ACF	Africa Conservation Fund
ADF-NALU	Allied Democratic Forces –National Army for Liberation of Uganda
AFED	Amis de la forêt et de l'environnement pour le développement
AP	Aire protégée
API	American Pétroleum Indice ou (degré de l'American Pétroleum Institute)
ARCOS	Albertine Rift Conservation Society
BM	Banque mondiale
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CMS	Convention sur les espèces migratrices
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COPEVI	Coopérative des pêcheries des Virunga
CPP	Contrat de partage et de production
CREF	Conservation et Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers du Nord-Kivu
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
DFGF-I	Dian Fossey Gorilla Fund International
DSCR	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la pauvreté
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EES	Etude environnementale stratégique
EIE	Etude d'impact environnementale et sociale
EITI	Extractive Industries Transparency Initiative
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FFI	Fauna and Flora International
FPJC	Front Populaire pour la Justice au Congo
FRPI	Forces de Résistance Patriotique d'Ituri
FZS	Frankfurt Zoological Society
GEEC	Groupe d'Etudes Environnementales Congolais
GO	Gorilla Organization
GREVORES	Greater Virungas Environmental Services
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IBN	Initiative du Bassin du Nil
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IDPE	Innovation pour le développement et la protection de l'environnement
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGVP	Mountain Gorilla Veterinary Project
MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC
	Congo
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ORTPN	Office Rwandais du tourisme et des parcs nationaux
PAP	Plan d'action prioritaire
PICG	Programme international pour la conservation des gorilles
PN	Parc National



PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PNVI	Parc National des Virunga
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
SPM	Site du patrimoine mondial
STAREC	Stabilisation et Relance des Régions affectées par les Conflits
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UWA	Uganda Wildlife Authority
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZSL	Zoological Society of London



Résumé Exécutif

En 2010 plusieurs ordonnances présidentielles ont accordé des concessions pétrolières le long du Rift Albertin depuis le Lac Edouard au sud jusqu'au Lac Albert au nord, dans la Province du Nord-Kivu et la Province Orientale. Bien que la législation congolaise ne permette pas l'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur des parcs nationaux, certaines de ces concessions (blocs III, IV et V) chevauchent le Parc National des Virunga (PNVi) inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1979 en raison de ses habitats variés et de son exceptionnelle biodiversité.

Suite à la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011, le MECNT a publié en mars 2011 une lettre aux institutions de conservation stipulant la suspension des activités d'exploration pétrolière au sein du PNVI et demandant qu'une EES soit réalisée. C'est une première en Afrique dans le cadre d'un projet pétrolier et cette étude devrait permettre de: (i) influencer directement le cadre politique aux stades préliminaires, afin d'augmenter les chances que les initiatives de développement réalisées dans ce cadre soient plus durables et à même de réduire les risques pour l'environnement et pour la société congolaise; (ii) permettre au gouvernement congolais d'avoir un outil d'aide à la décision sur ce dossier à travers une analyse comparative de divers choix possibles sur les plans économique, social et environnemental; (iii) permettre d'entreprendre un dialogue politique et institutionnel entre les diverses parties prenantes ayant des positions antagonistes sur ce dossier en particulier entre l'environnement au sens large (ICCN et ONG de conservation de l'environnement) et les compagnies pétrolières, mais aussi entre le ministères centraux et provinciaux et entre le ministère de l'Environnement et celui des Hydrocarbures.

Au regard de l'ampleur de cette mission, une étude de cadrage a été commanditée par la Délégation de l'UE en RDC dans le but de: (i) décrire les contextes institutionnels et légaux qui régissent l'exploration/exploitation pétrolière en RDC ainsi que ceux qui permettent d'assurer un environnement à même de garantir le développement durable des populations de la région du Rift; (ii) définir clairement le cadre géographique, physique, biologique et humain de l'EES; (iii) lister les sources et récepteurs d'impacts et les méthodes et moyens pour les étudier durant l'EES; (iv) collecter les données, ou les sources de données, à analyser et à comparer lors des analyses coût/avantage ou coût/efficacité d'alternatives et de variantes; et, (v) définir les questions à traiter dans l'EES en considérant le contexte spécifique dans lequel s'insèrent les activités pétrolières.

Cette phase préparatoire a été réalisée en deux temps entre septembre 2011 et avril 2012 par une équipe de cinq experts: (i) du 20 septembre au 18 octobre 2011 à Kinshasa dans le but de rencontrer les principales parties prenantes (DUE, ministère de l'Environnement, Primature, GEEC, ICCN, UNESCO, Banque Mondiale, USAID, RAPAC, REDD, WWF, FAO), réaliser une revue documentaire et préparer un atelier de lancement de l'étude avec l'ensemble des acteurs concernés par le dossier; (ii) du 25 janvier au 22 février avec un échelonnement des experts; pour cette étape, l'équipe s'est scindée en deux: le chef de mission et l'expert pétrolier sont restés à Kinshasa pour poursuivre les investigations avec le Ministère des Hydrocarbures et les compagnies pétrolières tandis que le socio-économiste et l'environnementaliste ont travaillé pendant trois semaines dans la Province du Nord-Kivu et le District de l'Ituri. L'équipe s'est ensuite retrouvée le 11 février à Rumangabo pour préparer pendant deux jours l'atelier d'information des premiers résultats qui s'est tenu à Goma le 13.

Domaine pétrolier du Rift Albertin. Un rift est un fossé d'effondrement (graben) limitée par deux failles bordières sud/nord qui soulignent l'écartement de deux plaques. Le Graben Albertin constitue la terminaison nord de la branche occidentale du Rift Est africain. Le Rift Albertin orienté sud/nord, est long de plusieurs centaines de kilomètres avec une largeur variable de quelques dizaines de kilomètres. L'ouverture du Rift il y a environ 20 millions d'années et les sédiments qui s'étaient déposés antérieurement entre les deux grandes failles ont commencé à s'enfoncer. Au fur et à mesure de son écartement et de son effondrement, le fossé a été le lieu d'une sédimentation le plus souvent lacustre (encore en cours actuellement) et d'un volcanisme soutenu (également encore en cours).

Conformément à l'arrêté ministériel du Ministère de l'Energie du 11 août 2005, le domaine pétrolier du Rift Albertin a été découpé par le Gouvernement de la RDC en 5 blocs de forme polygonale. Ce découpage de permis d'exploration et d'exploitation pétrolière est régi par l'ancien code minier, en attendant le nouveau



code des hydrocarbures en cours d'élaboration. Couvrant diverses superficies, les blocs ont été attribués par ordonnance présidentielle aux compagnies pétrolières opératrices suivantes: Oil of DRC pour les blocs I et II, TOTAL pour le bloc III, ENI pour le bloc IV et SOCO pour le bloc V.

Alors que l'Ouganda est dans sa phase d'exploitation de la ressource depuis 2012, en RDC, aucun gisement n'a encore été découvert. Le potentiel peut s'avérer équivalent car le côté ouest du rift est un "miroir" de la géologie, de la source et des roches réservoirs du côté oriental et les deux pays partagent la ressource au Lac Albert. Le contexte réglementaire congolais ne permet pas actuellement l'évaluation approfondie des blocs dans la Province du Nord-Kivu tandis que les évaluations se poursuivent en Ituri.

Contexte environnemental du Rift Albertin. Le Rift Albertin abrite une très grande variété de paysages et d'habitats et est considéré, selon l'UICN, comme une région possédant l'une des biocénoses les plus diversifiées de la planète. Il est aussi reconnu comme « Zone d'endémisme pour l'avifaune » par BirdLife International, comme écorégion prioritaire du « Global 200 » par le WWF et comme « Eastern Afromontane Hotspot » par Conservation International. C'est aussi la région la plus riche en espèces de vertébrés du Continent africain. Le Rift Albertin est également important pour ses processus écologiques et ses services écosystémiques. Les parcs de savane contiennent des biomasses de grands mammifères parmi les plus élevées au monde. La guerre et le braconnage ont considérablement diminué les effectifs fauniques mais la plupart des espèces sont toujours présentes et pourraient recouvrer leurs nombres par une protection efficace. Les pêcheries de certains lacs (dont Edouard et Albert) sont les plus productives du continent et fournissent un moyen de subsistance (emplois et protéines) à de très nombreux ménages. Les cours d'eau de leurs bassins versants issus des zones boisées en altitude fournissent une énorme quantité d'eau qui sert pour la consommation, l'énergie, le transport et l'irrigation. Les zones boisées du Rift contribuent à lutter contre l'érosion, à protéger les sources, à réguler le régime des pluies et à stabiliser le climat mondial. Les spectaculaires paysages, la variété des habitats et de leur faune sauvage représentent un potentiel énorme pour développer un tourisme de classe mondiale.

Le PNVI, classé sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979, est le plus ancien d'Afrique. Il se caractérise par une mosaïque d'habitats extraordinaires qui s'étendent sur 790.000 ha. Les richesses y sont protégées malgré d'énormes défis économiques et démographiques dans sa périphérie. Il renferme plusieurs couloirs écologiques terrestres hautement importants et le lac Edouard constitue un couloir aquatique connecté par la Semliki au Lac Albert et au Nil. Le PNVI est limitrophe à une douzaine de parcs et réserves en Ouganda et au Rwanda. Conscientes de la nécessité de coordonner leur gestion de ces ressources, l'ICCN en RDC, l'UWA en Ouganda et l'ORTPN au Rwanda ont signé en 2004 un « Protocole d'entente trilatéral sur la conservation conjointe du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central ». Leurs Ministres de l'Environnement respectifs ont signé en 2005 une « Déclaration tripartite sur la collaboration transfrontalière pour la gestion des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift Albertin central ». Un Secrétariat central a été établi à Kigali et un Plan stratégique de Collaboration Transfrontalière adopté en 2006.

Le contexte de pauvreté et humanitaire. Les zones où ont été attribués les 5 blocs pétroliers se situent sur trois Territoires de la Province du Nord-Kivu (Beni, Lubero, Rutshuru) et sur trois Territoires frontaliers avec l'Ouganda du District de l'Ituri dans la Province Orientale (Mahagi, Djugu et Irumu). La population totale concernée par les activités pétrolières sur les deux provinces s'élève à 9.650.000 habitants dont 39% pour le Nord-Kivu (hors Goma) et 61% pour l'Ituri. Les populations résidentes touchées directement par l'exploitation pétrolière sont essentiellement localisées en Ituri autour du Lac Albert et dans les plaines alluviales de la Semliki sur le Territoire d'Irumu, soit près de deux millions de personnes. Au Nord-Kivu où les blocs chevauchent une partie du PNVI, autour du Lac Edouard, les populations touchées représentent moins de 50.000 personnes.

Une grande majorité des populations des Provinces Orientale (91%) et du Nord-Kivu est pauvre (96,2%) au sens où elles disposent de moins de 6 actifs pour vivre. En 2010, 75,5% de la population de la Province Orientale et 93% de celle du Nord-Kivu vivent avec moins d'1USD/jour. La situation de la pauvreté s'est aggravée au Nord-Kivu avec une incidence qui est passée de 72,8% en 2005 à 84,6% en 2011. Les principales causes sont une forte insécurité des personnes et des biens en raison de la prévalence de groupes armés sur les territoires du Rift, un manque d'infrastructures économiques et sociales et des infrastructures de faible qualité, un manque d'accès à la terre et une faible sécurisation foncière, de faibles



niveaux de revenus, en particulier pour les ruraux, les jeunes et les femmes et un manque de création d'emplois en milieu urbain, de fortes carences dans la gouvernance avec des secteurs stratégiques de l'économie qui échappent à l'administration fiscale (mines), des fonctionnaires mal payés, des services publics en quantité insuffisante et de faible qualité et enfin, une communauté internationale qui privilégie davantage une logique humanitaire de court terme orientée sur la survie, qu'une approche de développement s'appuyant sur des stratégies d'investissement permettant de transformer durablement les conditions de vie des populations de ces régions.

Le contexte humanitaire est très précaire, principalement en raison de la présence de groupes armés, dont certains sont d'obédience étrangère (FDLR du Rwanda et ADF-NALU d'origine ougandaise) et d'autres congolais (groupes Maï-Maï et autres) qui placent les populations à la merci d'un système de violence généralisé : pillage, violences sexuelles contre les femmes, tueries, utilisation des villageois lors de déplacements, enrôlement des jeunes utilisés comme enfants soldats. Les affrontements réguliers entre les FARDC et ces groupes rebelles provoquent des déplacements incessants des populations qui sont prises entre le marteau et l'enclume. Ces groupes rebelles, financés notamment par le trafic illicite de minerais, se caractérisent par une grande mobilité et de fortes capacités d'organisation consécutives à 18 ans d'implantation dans les territoires congolais du Rift.

Dans la Province du Nord-Kivu, on dénombre près d'un demi-million de déplacés (soit près de 10% de la population totale) dont 80% sont des déplacés internes. En Ituri, en dépit d'une nette amélioration du contexte sécuritaire depuis ces cinq dernières années, on recense plus de 130.000 déplacés principalement sur les territoires d'Irumu (70%) et de Djugu (30%) suite aux affrontements depuis juillet 2010 entre les FARDC et les groupes rebelles ADF/NALU dans le grand Nord-Kivu.

Contexte socio-économique. L'agriculture, l'élevage et la pêche sur les deux lacs constituent la base de l'économie productive et les principaux moyens d'existence des populations majoritairement pauvres et vulnérabilisées par le contexte d'insécurité et de conflit. L'exploitation minière (colombo-tantalite (coltan), cassitérite, wolframite, pyrochlore (niobium) au NK, et or en Ituri) est un secteur d'activité florissant mais il est menacé par la convoitise des pays voisins et des multinationales, la fraude, les conflits fonciers, et les zones d'exploitation font face à de l'insécurité par la présence des bandes armées qui financent hommes et armes.

Le PNVI a historiquement joué un rôle majeur dans l'économie de la Province. Les revenus du tourisme, périodiquement florissant, les infrastructures créées et les emplois générés ont contribué significativement au développement du Nord-Kivu et de l'ICCN. Avant le conflit, le PNVI accueillait annuellement de 7000 visiteurs générant un revenu direct de 150.000 USD par mois. L'industrie du tourisme a notamment contribué significativement à l'émergence d'opérateurs (hôtellerie, services) à Goma, Beni et Mutwanga et au développement de l'artisanat. Ce secteur est entré en déclin suite à la situation de guerre qui a fortement dégradé les infrastructures touristiques, créé un contexte d'insécurité défavorable à l'image de la RDC et réduit les populations de nombreuses espèces animales et végétales au sein du parc sous l'effet des pressions anthropiques (la zone a accueilli plus d'un million de réfugiés du Rwanda à la suite du génocide de 1994), et du grand braconnage sur les hippopotames et les éléphants en particulier. Au cours des années 2009-2011, le PNVI a réalisé divers investissements en infrastructures et touristiques et financé des infrastructures économiques et sociales en faveur des communautés riveraines pour un volume total de 10,8 millions USD. Dans son plan d'affaires pour les 10 prochaines années, l'ICCN compte réaliser d'autres investissements dans et autour du Parc pour un total de 42,5 millions USD.

La question foncière dans le Rift Albertin. C'est un des plus grands enjeux social et politique du Rift Albertin. Elle est en grande partie à l'origine du contexte de violence dans lequel baignent les populations du Rift. Elle se manifeste par deux problèmes majeurs: des problèmes d'accès au foncier et des problèmes de sécurisation sur le foncier. La conséquence est que de nombreux conflits fonciers prennent des formes diverses : intracommunautaires, interethniques, inter pays et PNVI/communautés. Par conséquent, la thématique foncière est une des clés tant de la résolution des conflits que de l'impulsion d'une dynamique de développement dans cette région. C'est une question complexe dont l'analyse nécessite de croiser à la fois des aspects juridiques, anthropologiques, sociologiques et économiques.



Contexte politique et réglementaire. Plusieurs axes de politiques sont à considérer pour l'EES : (i) le DSCR pour la période 2011-2015 avec quatre piliers stratégiques (renforcer la gouvernance et la paix, diversifier l'économie soutenir la croissance et promouvoir l'emploi, améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain, protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. (ii) La décentralisation avec la loi n° 08/012 du 31 juillet 2008, qui donne l'autonomie de gestion des ressources humaines, économiques, financières et techniques aux entités territoriales décentralisées et qui permet aux provinces de conserver 40 % des recettes qu'elles génèrent sur les territoires. (iii) Les Plans Quinquennaux de la Croissance et de l'Emploi 2011-2015 élaborés depuis 2010 par les provinces dans le but d'asseoir leur stratégie de réduction de la pauvreté sur les OMD. (iv) le Programme de Stabilisation et de Restauration des Régions affectées par les Conflits (STAREC) créé depuis 2009 par ordonnance présidentielle est pour stabiliser et reconstruire l'est du Congo (Provinces du Nord et Sud-Kivu, Districts de l'Ituri, du Sud Uele et du Nord Katanga) en assurant une transition qui conduise progressivement vers le développement.

Le cadre légal et réglementaire en matière d'environnement de la RDC comprend les principaux textes suivants : la Constitution de la RDC (art 53, 54 et 59), le code forestier (2002), le code minier (2002), l'avant-projet de loi portant code de l'Eau (2010), la loi-cadre portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement (2011), la loi relative à la conservation de la nature (1969), la loi portant réglementation de la chasse (1982), l'arrêté sur le Domaine de Chasse réservée en Zone de Rutshuru (1974), le décret sur la pêche (1937) et le décret portant réglementation des concessions de pêche (1932).

Au niveau international, la RDC a ratifié de nombreuses conventions internationales environnementales. Les plus pertinentes pour l'EES relativement au projet pétrolier sont la Convention (d'Alger, 1968) africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, la Convention (de Ramsar, 1971) relative aux zones humides d'importance internationale, et la Convention (du 23 novembre 1972) concernant la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO). La Déclaration de Kinshasa sur les Sites du Patrimoine mondial de la RDC (du 14 Janvier 2011) est également un engagement important.

Les principales parties prenantes. Au niveau central elles sont constituées par le ministère de l'Environnement porteur de l'EES, l'ICCN, le ministère des Hydrocarbures tutelle des opérateurs pétroliers, la Primature, l'UNESCO et les compagnies pétrolières.

Au niveau provincial: (i) Les populations locales dont les autorités coutumières qui, dans la zone du Rift sont déterminantes sur la gestion des ressources foncières, le comité de concertation pour le pétrole en Ituri et les organisations de pêcheurs reconnues par la loi sur le Lac Edouard (comités de pêcheurs et COPEVI) ; (ii) L'autorité publique décentralisée dont le gouvernement provincial, l'assemblée provinciale et les services techniques déconcentrés (hydrocarbures, plan, environnement, agriculture/élevage/pêche) ; (iii) Les ONG de conservation et de développement ; (iv) Les réseaux de la société civile qui ont mis en place des plateformes d'information, de mobilisation et de lobbying auprès des instances internationales.

De façon générale, l'ensemble des parties prenantes a exprimé des inquiétudes vis-à-vis du dossier pétrole dans le Rift Albertin en raison de l'opacité dans l'information sur les CPP et sur les conditions de développement de la ressource, du contexte sécuritaire et conflictuel du Rift, de la faible gouvernance politique et économique. Les communautés de pêcheurs mais aussi les éleveurs expriment de vives inquiétudes quant à la perte de leur moyen d'existence, notamment la dégradation de la ressource piscicole déjà fortement menacée et leur délocalisation occasionnant la perte des terres de pâturages et agricoles dans les plaines alluviales de l'Ituri.

Il est constaté un rapprochement des positions des services publics déconcentrés, des organisations de la société civile et des populations concernant les activités pétrolières du Rift. Ces parties prenantes proposent d'œuvrer sur les conditions de développement de la ressource. Elles souhaitent ouvrir les débats par une information plus ouverte et manifestent toutes le besoin de s'organiser en réseau selon leur secteur d'activité (conservation, développement, droits de l'homme, services publics) pour participer à cette réflexion stratégique. Les autorités politiques de l'Ituri penchent en faveur du développement du pétrole en respect avec l'environnement de façon à préserver la ressource piscicole sur le lac Albert qui fait vivre directement et indirectement un nombre considérable de citoyens. Les sociétés pétrolières en Ituri semblent également disposées à participer à un dialogue politique local sous forme de forum car elles



apparaissent très sensibles à leur image sur les plans environnemental et social. SOCO quant à elle, est dans une situation de blocage avec l'ICCN/PNVI. On rapporte qu'elle attise les divisions sociales des populations autour du lac et la tension entre le PNVI et les populations. Ceci ne permet pas d'envisager un dialogue constructif.

Les principales zones géographiques de référence et leurs enjeux pour l'EES. Compte-tenu du contexte géologique, environnemental et humain, quatre espaces géographiques de référence ont été retenus par la mission de cadrage pour lesquelles se posent différents types d'enjeux.

- **Le Rift Albertin dont le graben** avec l'enjeu économique et technologique du pétrole mais comme corollaire, l'enjeu du risque de dégradation et/ou de perte des services des écosystèmes rendus aux populations. Autres enjeux importants, les difficultés d'application de la loi et l'enjeu de la gouvernance politique et économique avec des contrats de partage insuffisamment transparents et une faible gouvernance politique et économique qui se manifeste notamment par la faible participation des autorités publiques décentralisées sur ce dossier. Enfin, il y a l'enjeu du risque que la RDC connaisse sur le plan économique, le syndrome hollandais ou la malédiction des ressources naturelles.
- **La sous-région des Grands Lacs**, incluant la RDC, l'Ouganda et le Rwanda et comprenant tous les territoires entourant les grands lacs du Rift ; c'est un espace géographique à intégrer dans l'EES en raison de facteurs relevant à la fois de la politique internationale et de l'économie. L'histoire mouvementée de ces vingt dernières années a souligné l'importance de cette zone pour toute intervention économique majeure sur les territoires de l'est congolais. Dans le passé récent, l'Ouganda et la RDC pays ont connu des tensions politiques liées à l'implication de l'Ouganda dans le conflit congolais et plusieurs alertes sur la zone transfrontalière sont à prendre en considération. A ceci, s'ajoutent les tensions politiques entre le Rwanda et la RDC, la forte probabilité d'une militarisation des zones pétrolières pour protéger les sites pétroliers et les enjeux liés à la construction du pipeline et de la raffinerie sur le territoire ougandais. La question du pétrole a ainsi une dimension géostratégique majeure pour la sous-région des Grands Lacs. L'enjeu principal est de parvenir à prendre toute la mesure de ces risques géopolitiques et sécuritaires en s'appuyant sur les cadres institutionnels et réglementaires sous-régionaux afin d'identifier les voies et moyens de développer la ressource de façon durable sans aggraver les conflits et sans nuire aux populations qui en sont toujours les premières victimes.
- **Le PNVI et le réseau d'AP du Rift.** En raison de son histoire, de son statut particulier de site du Patrimoine mondial, de sa position géographique, de son exceptionnelle biodiversité et de son histoire récente avec la compagnie pétrolière SOCO, le PNVI doit être considéré comme un espace géographique de référence à part entière. Au regard de l'importance du réseau des AP dans les pays voisins et de leur problématique environnementale commune, en particulier côté Ougandais par rapport aux activités pétrolières, il est essentiel de les greffer à l'étude. Tout comme la zone du Rift, le principal enjeu du PNVI est la compétition entre sa vocation de conservation et les activités humaines. Des logiques de survie de court terme entrent en conflit avec des logiques de conservation de long terme dans un contexte sécuritaire précaire. Les principaux enjeux de cette zone sont d'ordre environnemental et socio-économique. Sur le plan environnemental, l'enjeu réglementaire du non-respect et de la non application de la loi et des engagements internationaux, l'enjeu transfrontalier de la gestion des ressources naturelles et le risque de perte de la biodiversité. Sur les plans social et économique, le premier enjeu est celui du risque de perte d'opportunités financières avec le programme REDD+. Il y a également le fait que le parc est un îlot de prospérité



environnementale posé sur un océan de vulnérabilité/pauvreté. Menacé par l'effet de diverses actions anthropiques (culture, pâturage, pêche dans le lac Edouard, braconnage, coupe de bois pour l'énergie), sa protection dépend non seulement des possibilités de le mettre en valeur mais aussi et surtout des possibilités de transformer les conditions économiques, sociales et politiques de toute la zone environnante dans un rayon de 30 à 50 km. D'où l'enjeu essentiel pour le Parc de valoriser les services des écosystèmes rendus aux populations pour soutenir une croissance en faveur des pauvres. Outre sa biodiversité et sa valeur paysagère exceptionnelle, trois grands types de services écosystémiques sont actuellement produits par le parc et méritent d'être développés: le tourisme, la production hydroélectrique et la pêche.

- **Le bassin du Nil Blanc**, en particulier dans sa portion Congolaise. La gestion des eaux du Nil est régulée par un accord liant neuf pays riverains du bassin sous la bannière de l'Initiative du Bassin du Nil. Malgré sa taille relativement petite, le bassin de la Semliki est une région stratégique car elle contribue à hauteur de 4,6 km³, soit 20% du débit du Nil Blanc, qui lui-même contribue en saison sèche jusqu'à 90% de tout le débit du Nil. La production très constante d'une masse d'eau dépend notamment des chutes de pluies régulières, de la présence de zones humides et de la persistance de zones forestières assurant ensemble la régulation hydrique. Tous ces éléments existent encore dans le bassin versant de la Semliki grâce notamment à la proportion importante d'aires protégées dans le paysage des Grands Virunga. Deux principaux enjeux pour cette zone: l'enjeu géostratégique de la préservation des eaux du Nil et l'enjeu économique de la pêche sur les lacs qui est majeur pour plus de 2 millions d'habitants.

Les variantes et la méthodologie pour l'EES proprement dite. Trois variantes principales sont proposées pour réaliser l'EES :

- 1) Moratoire pétrole dans le Rift Albertin et soutien à une stratégie d'investissement provinciale dans les deux régions.
- 2) Exploitation du pétrole dans le Rift Albertin et déclassement du PNVI, réduit au secteur des volcans
- 3) Exploitation du pétrole et création d'un fonds souverain vert à partir d'un pourcentage des recettes pétrolières en Ituri, moratoire pétrole au Nord Kivu et valorisation des services des écosystèmes du PNVI intégré à une stratégie d'investissement provinciale.

L'EES aboutira à une analyse comparative environnementale, sociale, économique et politique de ces trois scénarios pour aider le Gouvernement de la RDC à prendre une décision. L'étude de cadrage propose une méthodologie de quantification des services des écosystèmes rendus aux populations et à l'industrie pétrolière afin d'intégrer environnement et économie. Les analyses qualitatives seront essentiellement politiques, sociales et géostratégiques. Pour chaque variante, il s'agira de mesurer la pertinence, l'efficacité, les effets, la durabilité et l'analyse coûts/avantages. L'évaluation économique est conditionnée par la disponibilité de données chiffrées fiables, ce qui représente un défi important dans le contexte congolais. Par conséquent, les analyses qualitatives seront probablement davantage mises en avant. L'EES devra également apprécier les risques économiques, environnementaux et sociaux de l'industrie pétrolière et quantifier les services rendus par les écosystèmes à travers des enquêtes socio-économiques et des analyses d'estimation. Pour permettre de conduire cette évaluation stratégique, une situation avant-projet de référence sera réalisée au Nord-Kivu et en Ituri afin d'avoir une base pour mesurer les effets et impacts des résultats du projet sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Sept études ont été proposées par la mission de cadrage pour contribuer à l'EES:

Etude 1 : Situation de référence dans les territoires d'exploration/exploitation pétrolière du Rift Albertin.

Etude 2 : Evaluation des impacts environnementaux et socio-économiques dans la région de Moanda et par interposition en Ouganda.



Etude 3 : Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri.

Etude 4 : Evaluation des services des écosystèmes rendus par le PNVI et de son potentiel.

Etude 5 : Evaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté.

Etude 6 : Evaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services écosystémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique.

Etude 7 : Evaluation des enjeux géostratégiques du programme pétrole dans le Rift Albertin et de son impact sur la gouvernance politique.

Conclusion. La mission s'est heurtée à des difficultés d'accès à certaines informations sur le pétrole qui est une ressource particulière considérée comme stratégique. C'est un univers relativement fermé et les compagnies ne diffusent pas certaines données comme les cartes géologiques qui sont leur propriété durant plusieurs années avant que l'information soit diffusée publiquement mais également les contrats de partage de production qui restent confidentiels.

Si l'industrie pétrolière utilise relativement peu les services des écosystèmes durant sa phase d'exploration, elle présente de très sérieux risques de pollution pendant la phase d'exploitation avec comme conséquence une dégradation voire une perte des services des écosystèmes rendus aux populations. Il est important que le Gouvernement et la société congolaise prennent la pleine mesure de ces risques écologiques et environnementaux (marée noire, fuite de pétrole par la technologie utilisée ou par des sabotages, pollution sonore, effets des torchères) afin de se protéger contre leurs conséquences.

L'industrie pétrolière a tendance à rassurer sur la question de l'environnement en avançant le fait réel que des progrès technologiques importants ont été opérés depuis de nombreuses années et qu'ils se poursuivront à l'avenir. Les compagnies deviennent de plus en plus sensibles à l'environnement et aux aspects sociaux et les majeures ont des départements dédiés à l'hygiène, la santé et l'environnement pour aborder ces thématiques. Quatre problèmes majeurs méritent l'attention des parties prenantes et des autorités congolaises en particulier: (i) Le risque zéro n'existe pas ; les risques de catastrophe sont réels, même pour les majeures et les pollutions sont également souvent générées par des sabotages (ex. du Delta du Niger) qui est un risque majeur dans des zones difficiles sur le plan sécuritaire comme l'est la RDC. Dans le contexte du Rift, une pollution des eaux du Nil Blanc serait très grave sur les plans humain, environnemental et géopolitique. (ii) Toutes les compagnies ne sont pas au même niveau technologique pour intégrer la dimension environnementale. Elles n'ont pas la même culture d'organisation, expertise et savoir-faire en matière de stratégie d'implantation sur un territoire et pour faire face à un contexte sécuritaire aussi complexe que la zone des Grands Lacs qui connaît depuis plus de 15 ans des conflits politiques et humains parmi les plus graves au monde en terme de durée, de pertes humaines et de déplacements de population. (iii) Il n'existe actuellement aucune autre alternative à la prospection sismique ; (iv) Les compagnies pétrolières, si puissantes soient-elles, se doivent de respecter les lois nationales, les conventions internationales et les engagements pris par un pays sur le plan international.

Les attentes sont fortes du côté de certaines parties gouvernementales pour développer la ressource afin de donner un nouveau souffle à l'est de la RDC entravé par plus de 15 ans de guerre et d'insécurité. Il y a également la volonté de rattraper le retard vis-à-vis de son voisin ougandais et la crainte que les ressources du lac Albert soient siphonnées par l'Ouganda, même si cette crainte n'est pas réellement fondée puisque le pétrole du Rift n'est pas une nappe homogène mais est piégé dans des poches. Les concessions ont été octroyées aux compagnies sans prendre toute la mesure des conditions de développement du pétrole sur les plans de la juridiction nationale et internationale, mais également sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. L'EES devrait permettre au gouvernement de renforcer sa capacité à décider. Cependant, se pose au Congo un manque de capacité humaine, financière et technique pour permettre à l'Etat de contrôler les opérations pétrolières sur le terrain, faire appliquer la loi et négocier vis-à-vis de ces compagnies, notamment en matière de contrat de



partage. Il y a enfin le besoin de faire évoluer le cadre réglementaire congolais et international afin de construire un environnement national et sous-région approprié pour le développement de cette ressource stratégique.

Recommandations

A l'attention du Gouvernement congolais : Compte-tenu de la dimension transfrontalière de ce dossier, trois institutions sous-régionales devront être considérées comme des parties prenantes indirectes durant la prochaine étape: la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs pour les aspects géostratégiques et politique concernant la ressource pétrole, l'Initiative du Bassin du Nil pour les aspect géostratégiques et politiques concernant la ressource eau du Nil et la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga pour la gestion des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift. Par conséquent, la mission recommande que les institutions sous-régionales soient sollicitées par les autorités congolaises à un haut niveau afin qu'elles puissent être rencontrées durant l'accomplissement de la seconde phase. Le chef de mission de la prochaine phase devrait prendre dès le démarrage les initiatives avec les institutions sous-régionales afin de pouvoir soutenir cette approche transfrontalière.

A l'attention des organisations de la conservation:

L'EES devra générer un engagement de nombreux partenaires et des réseaux environnementaux actifs dans le Rift Albertin afin de les fédérer autour de certaines initiatives déjà en mouvement (ARCOS, WCS, WWF, UICN-NL etc.). La mission recommande que les différentes organisations de la conservation dans le Rift Albertin se constituent en plate-forme pour préparer l'EES en contribuant à affiner la méthodologie de quantification des services des écosystèmes définie par la phase de cadrage et en participant à l'élaboration des questionnaires d'enquête en Ituri et dans le Nord-Kivu en vue de quantifier ces services.



Introduction

Partagé entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, le Graben Albertin constitue le prolongement septentrional du bras occidental de la vallée du Rift Est Africain. Avec une longueur d'environ 500 km du nord au sud et une largeur moyenne de 90 km, sa superficie est de plus de 40.000 km². Il couvre les lacs Albert, George et Edouard.

Le Graben Albertin est considéré contenir des hydrocarbures en quantités commerciales. Le gouvernement de l'Ouganda a entrepris des efforts systématiques pour promouvoir l'exploration de pétrole et de gaz dans le pays au cours des 25 dernières années. Ces efforts ont porté leurs fruits avec des investisseurs ayant été attirés par le secteur et la confirmation de réserves pétrolières commerciales en 2006. La RDC a emboîté le pas depuis 2009 et fait activement la promotion des réserves potentielles du pays. En 2010, plusieurs Ordonnances présidentielles ont accordé des concessions pétrolières le long du Rift Albertin depuis le Lac Edouard au sud jusqu'au Lac Albert au nord, dans la Province du Nord-Kivu et la Province Orientale. Bien que la législation congolaise ne permette pas l'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur des parcs nationaux, certaines de ces concessions (blocs III, IV et V) chevauchent le Parc National de Virunga (PNVi), qui est inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1979 en raison de ses habitats variés et de son exceptionnelle biodiversité. Le bloc V recouvre en totalité la partie congolaise du Lac Edouard qui fait partie du PNVi. Les blocs IV et III comprennent la totalité des savanes d'Ishango et des massifs forestiers du nord du Parc.

Des plans d'atténuation et de réhabilitation (P.A.R.) ont été réalisés sur les blocs I et II. En août 2010, les premières investigations préalables aux travaux d'exploration pétrolière dans le bloc V débutaient avec un P.A.R. du projet des campagnes aéromagnétiques, gravimétriques et d'acquisitions sismiques dans le bloc V – SOCO Exploration & Production-DRC, comme le demandait le CPP (contrat de partage et de production), et sans qu'une Etude d'Impact Environnementale (EIE) n'ait été réalisée.

En novembre 2010, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et un certain nombre d'ONG congolaises et internationales de conservation, s'inquiétaient de la publication d'une étude portant sur les mesures d'atténuation des impacts environnementaux de l'exploration pétrolière dans le bloc V. Les conclusions et propositions de cette étude sur le bloc V ont été rejetées par l'ICCN puis par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT).

En janvier 2011, s'est tenue à Kinshasa, à l'invitation du Gouvernement Congolais, une « réunion de haut niveau » demandée par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO lors de sa 31^{ème} session à Christchurch en 2007. Lors de cette réunion, l'UNESCO rappelait que les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et minières dans les sites du patrimoine mondial étaient incompatibles avec le statut de ces sites. Cette position était actée de manière commune par l'Etat congolais et l'UNESCO dans la Déclaration de Kinshasa signée par le Premier ministre congolais et la Directrice Générale de l'UNESCO. Cette Déclaration salue « [...] l'engagement pris par le Gouvernement congolais de créer les conditions nécessaires [pour] le respect des dispositions de la Convention du Patrimoine Mondial, de la Loi relative à la conservation de la nature et du Code minier [...] ».

Le rejet des conclusions de l'étude P.A.R. ainsi que les engagements du Gouvernement congolais lors de la « réunion de haut niveau » étaient actés par un courrier du Ministre du MECNT et un communiqué de presse en mars 2011 stipulant que, face à la menace sur l'intégrité du PNVi, les activités d'exploration étaient suspendues conformément aux « [...] engagements pris par le Gouvernement congolais [...] dans la Déclaration de Kinshasa [...] », l'étude P.A.R. étant par ailleurs considérée comme « prématurée, trop sommaire et non conforme aux standards qu'on pouvait en attendre ». Les mêmes courrier et communiqué de presse précisait qu'une Evaluation Environnementale Stratégique allait permettre « d'étudier les options les meilleures pour le peuple congolais » pour ce qui relève du développement durable de cette région. Cette suspension des activités de prospection est intervenue au moment même où l'opérateur pétrolier publiait, trop tardivement, une seconde étude.



La réalisation d'une EES en matière d'exploration-exploitation du pétrole en RDC est une première en Afrique et l'enjeu est triple : (i) influencer directement le cadre politique aux stades préliminaires, afin d'augmenter les chances que les initiatives de développement réalisées dans ce cadre soient plus durables et à même de réduire les risques pour l'environnement et pour la société congolaise ; (ii) permettre au gouvernement congolais d'avoir un outil d'aide à la décision sur ce dossier à travers une analyse comparative de divers choix possibles sur les plans économique, social et environnemental; (iii) permettre d'entreprendre un dialogue politique et institutionnel entre les diverses parties prenantes ayant des positions antagonistes sur ce dossier en particulier entre l'environnement au sens large (ICCN et ONG de conservation de l'environnement) et les compagnies pétrolières, mais aussi entre les ministères centraux et provinciaux et entre le ministère de l'Environnement et celui des Hydrocarbures.

Au regard de l'ampleur de cette mission une étude de cadrage a été commanditée par la Délégation de l'UE en RDC dans le but de:

- (i) décrire les contextes institutionnels et légaux qui régissent l'exploration/exploitation pétrolière en RDC ainsi que ceux qui permettent d'assurer un environnement à même de garantir le développement durable des populations de la région du Rift,
- (ii) définir clairement le cadre géographique, physique, biologique et humain de l'EES,
- (iii) lister les sources et récepteurs d'impacts et les méthodes et moyens pour les étudier durant l'EES,
- (iv) collecter les données, ou les sources de données, à analyser et à comparer lors des analyses coût/avantage ou coût/efficacité d'alternatives et de variantes de l'EES,
- (v) définir les questions à traiter dans l'EES en considérant le contexte spécifique dans lequel le programme/politique est préparé et sera vraisemblablement mis en oeuvre.

Cette phase préparatoire a été réalisée entre septembre 2011 et avril 2012 par une équipe de cinq experts. La mission a été interrompue en octobre 2011 suite au désistement de l'expert pétrolier et n'a pu reprendre qu'en janvier 2012 en raison des élections présidentielles de décembre 2011. Le travail de cadrage s'est donc finalement réalisé en deux étapes :

- (i) du 20 septembre au 18 octobre 2011 à Kinshasa dans le but de rencontrer les principales parties prenantes (DUE, ministère de l'Environnement, Primature, GEEC, ICCN, UNESCO, Banque Mondiale, USAID, RAPAC, REDD, WWF, FAO), réaliser une revue documentaire et préparer un atelier de lancement de l'étude avec l'ensemble des acteurs concernés par le dossier ;
- (ii) du 25 janvier au 22 février avec un échelonnement des experts ; pour cette étape l'équipe s'est scindée en deux : le chef de mission et le pétrolier sont restés à Kinshasa tandis que le socio-économiste et l'environnementaliste ont travaillé dans l'est pendant trois semaines dans le but de rencontrer les parties prenantes dans la province du Nord Kivu et le district de l'Ituri. L'équipe s'est ensuite retrouvée le 11 février à Rumangabo pour préparer pendant deux jours l'atelier d'information des premiers résultats de la mission qui s'est tenu à Goma le 13.

Faute de temps et en raison de problèmes logistiques, le chef de mission et l'expert pétrolier n'ont pas pu s'acheminer comme prévu en Ouganda, et les représentants des gouvernements provinciaux de l'Orientale et du Nord Kivu ainsi que les députés provinciaux n'ont pas pu être rencontrés de façon systématique. Néanmoins, un nombre d'interlocuteurs suffisamment significatif a pu être consulté pour prendre en compte la diversité de points de vue, décrire les principaux enjeux et définir le cadre de réalisation de l'EES proprement dite.



1. Le domaine pétrolier du Graben dans le Rift Albertin

La RDC possède trois principaux bassins sédimentaires, à savoir : (i) le bassin côtier : 5.992 Km² de superficie situé en bordure de la côte atlantique à l'Ouest de la R.D.C, précisément à Moanda dans la Province du Bas Congo ; (ii) le bassin sédimentaire de la cuvette centrale couvrant une superficie de 800.000 Km² avec plus de 4 km d'épaisseur des sédiments ; (iii) le bassin du Graben Albertin qui fait partie de la branche occidentale du système Rift Est Africain et s'étend à l'Est de la R.D.C sur une zone distante d'environ 1.500 km du nord au sud. Caractérisé par un substrat géologique à couches sédimentaires, il pourrait receler des gisements d'hydrocarbures.

1.1. Approche géologique du Rift Albertin

Le Graben Albertin constitue la terminaison nord de la branche ouest du Rift Est africain. Un rift est un fossé d'effondrement (graben) limitée par deux failles bordières sud/nord qui soulignent l'écartement de deux plaques. Le Rift Albertin orienté sud/nord, est long de plusieurs centaines de kilomètres avec une largeur variable de quelques dizaines de kilomètres. L'ouverture du Rift a débuté au Miocène, il y a environ 20 millions d'années, et les sédiments qui s'étaient déposées antérieurement entre les deux grandes failles ont commencé à s'enfoncer. Au fur et à mesure de son écartement et de son effondrement, le fossé a été le lieu d'une sédimentation le plus souvent lacustre (encore en cours actuellement) et d'un volcanisme soutenu (également encore en cours).

La géologie du Rift Albertin présente deux grands ensembles : la couverture et le soubassement ou substratum précambrien.

La Couverture, d'âge antérieur et postérieur à l'ouverture du Rift, occupe tout le fossé d'effondrement. Elle est constituée de formations géologiques d'âge Carbonifère (les plus anciennes et les plus profondes, datant d'environ 300 millions d'années) à Pléistocène (les plus récentes, moins de 2 millions d'années). D'une épaisseur d'environ 6.000 m, elles sont constituées de roches d'origine continentale modérément fossilifères et affectées par des failles et gauchissements dus aux mouvements d'effondrement et d'écartement.

Le Soubassement ou substratum : les formations du soubassement protérozoïque (au-delà de 550 millions d'années, autrefois appelé le précambrien) sont composées de schistes, de calcaires et de gneiss (Archéen, le plus ancien, au-delà de 2,5 milliards d'années, et le plus profond).

Sur le plan structural, le Graben Albertin peut être divisé en trois domaines : domaine sud (graben Edouard), domaine central et domaine nord (graben Albert/Semliki). Des systèmes de failles résultant d'importants mouvements tectoniques ont joué un rôle important dans la formation des pièges à hydrocarbures. Les deux grabens sont séparés par un large bloc de socle Précambrien, le mont du Ruwenzori qui culmine à 5.100 mètres d'altitude. Des failles transverses sont associées à ce bloc.

La **roche-mère** désigne la roche où se forment des hydrocarbures. C'est une roche dont l'environnement de dépôt est favorable, dans ses sédiments, à la préservation et la fossilisation de matière organique qui a pu se transformer ensuite en hydrocarbures liquides et gazeux. Dans le Rift Albertin, la roche-mère est composée de sédiments du mésozoïque (ère secondaire) au cénozoïque (ère tertiaire), en gros de -250 millions à -1 million d'années, essentiellement des schistes bitumineux du Jurassique (mésozoïque). La roche-mère est probablement plus épaisse dans les zones les plus profondes du graben nord (Albert/Semliki, blocs I et II) avec une épaisseur d'environ 2.700 m (données du forage de Turaco publiées par Heritage, EAPC 2005). Ce sont dans ces roches-mères, où des suintements avaient déjà été repérés, que des roches-réservoirs ont été repérées et sont maintenant en exploitation en Ouganda. Il est possible que la roche-mère soit absente dans certains bassins affleurement Upper Semliki).



La **roche-réservoir** est une roche poreuse et perméable¹ capable d'accumuler de grandes quantités de pétrole et de gaz, à l'image d'une éponge. Le pétrole et le gaz migrent depuis la roche mère au sein des roches sédimentaires jusqu'au réservoir où ils se retrouvent piégés en dessous d'un « toit » imperméable (appelé **roche-couverture**). La qualité d'un réservoir dépend de ses caractéristiques de porosité et de perméabilité, lui-même dépendant de la proximité de la zone source des produits détritiques et de la distance de transport. Les caractéristiques des roches de même âge au Kenya sont, de ce point de vue, très intéressantes (environnements alluviaux, fluviales ou fluvio-deltaïques). Des puits d'exploration dans ces formations en RDC seront nécessaires pour fournir une meilleure compréhension de l'évolution de l'architecture de ces roches-réservoirs.

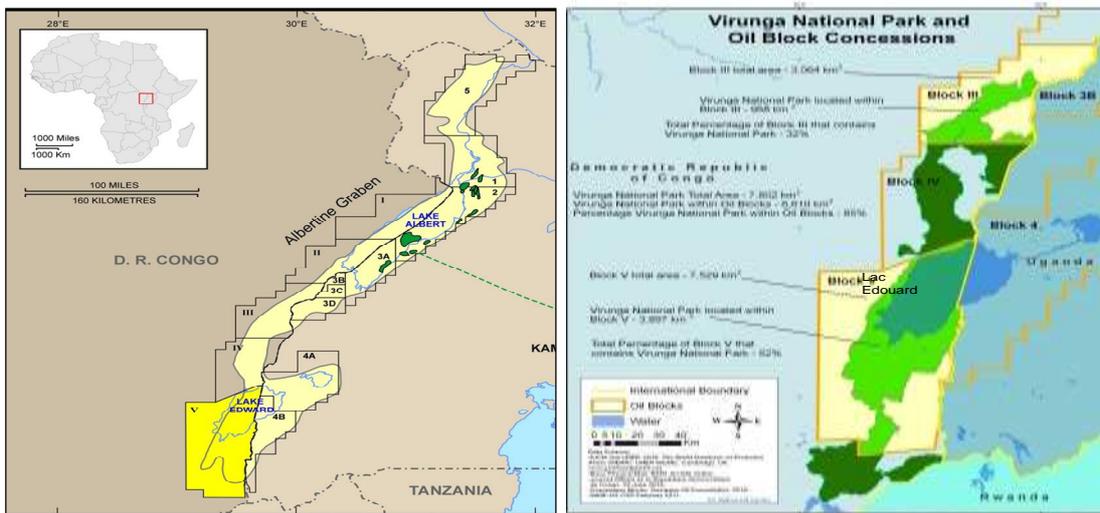
L'alternance des schistes et grès (poreux) dans les sédiments qui remplissent les Lacs Albert et Edouard constitue une preuve de l'existence des roches réservoirs et couvertures. Les qualités des réservoirs dans les sondages réalisés à ce jour se sont révélées être très bonnes (porosité : 20-30%) bien meilleures que ce que l'on constate généralement dans les rifts.

Les suintements d'huile. Trois suintements sont signalés près de Mswa. Weyland signale des suintements en Pays Ngeti au Congo. Leur localisation peu précise est incertaine.

Exploitabilité. La structuration de l'ensemble du champ pétrolifère est excellente et fait apparaître beaucoup plus de pièges à hydrocarbures (roche-réservoir) que de failles (qui créeraient des pièges de petite taille difficiles à exploiter). Les petits champs sont probablement commercialement exploitables on shore. Il se peut que, dans les lacs, en particulier dans les zones offshore les plus profondes, la taille des champs doive être plus grande pour assurer leur rentabilité avec le coût des constructions d'appareils du type jackup ou de plateformes. A ce jour, les pièges les plus intéressants identifiés sont calés contre le socle et il semble improbable de trouver ce type de pièges sous les lacs.

1.2. Répartition des blocs et typologie des compagnies pétrolières

Parc National des Virunga et Blocs Pétroliers



Sur le schéma de gauche figure le bassin sédimentaire en jaune pâle et les massifs cristallins en gris si le découpage des permis empiète sur le domaine cristallin c'est en patie pour assurer suffisamment d'espace de couverture sismique pour pouvoir investiguer à l'aplomb du domaine sédimentaire exploré. Le schéma de gauche figure la juxtaposition des blocs et du PNVI.

¹ Type sable ou grès – sable plus ou moins consolidé – voir schiste, d'origine détritique – érosion – transporté par des cours d'eau sur une plus ou moins longue distance et accumulé dans des deltas et lacs tout au long des temps géologiques



La zone orientale ouverte à l'exploration couvre une superficie totale de 8601,72 km² dans la plaine sédimentaire du Graben Albertin et intègre les lacs Albert et Edouard.

Conformément à l'arrêté ministériel du Ministère de l'Energie du 11 août 2005, le domaine pétrolier du Rift Albertin a été découpé par le gouvernement de la RDC en 5 blocs de forme polygonale qui ont été attribués à des Compagnies pétrolières opératrices. Ce découpage de permis d'exploration et d'exploitation pétrolières est régi par l'ancien code minier, en attendant le nouveau code des hydrocarbures en cours d'élaboration.

Couvrant diverses superficies, les blocs ont été attribués par ordonnance présidentielle aux compagnies pétrolières opératrices suivantes:

Bloc I:	1.665 km ²	Cie. Oil of DRC
Bloc II:	1.670,6 km ²	Cie. Oil of DRC
Bloc III :	1.177,87 km ²	Cie. TOTAL
Bloc IV :	1.320,75 km ²	Cie. ENI (négociations en cours)
Bloc V :	2.767,5 km ²	Cie. SOCO

1.2.1. Le découpage des blocs

Les Blocs I et II

Par le Contrat de Partage et de Production (CPP) du 5 mai 2010, la RDC a attribué aux sociétés Caprikat Ltd et Foxwhelp Ltd les droits exclusifs de reconnaissance et d'exploration des hydrocarbures ainsi que le droit d'obtention de toute concession d'exploitation dans les limites de la Zone Exclusive de Reconnaissance et d'Exploration, « ZERE ».

Cette ZERE comprend les Blocs I et II dont les limites sont déterminées par l'Arrêté Ministériel n°013/CAB.MIN/ENER/2005 du 11 août 2005 portant fixation des coordonnées géographiques définissant les contours des Blocs ouverts à l'exploration dans la zone du Graben Albertin.

Ces deux Blocs ont une superficie totale de 3.335,60 km², répartie comme suit : 1.665 km² pour le Bloc I et 1.670,60 km² pour le Bloc II. Une partie se situe sur le Lac Albert et une autre en terre ferme environnant ce lac.

Les sociétés Caprikat Ltd et Foxwhelp Ltd ont créé, par Acte Constitutif du 14 janvier 2011, la société Oil of DR Congo S.P.R.L. qu'elles ont désigné comme « opérateur ». Conformément à l'article 3 du CPP, cette société est responsable de la conduite des travaux pétroliers. Dans ce cadre, la société Oil of DR Congo envisage d'effectuer, à l'intérieur de ces deux blocs, les travaux de reconnaissance et d'exploration destinés à permettre la découverte et l'évaluation d'un ou de plusieurs gisements d'hydrocarbures. Ces travaux consisteront essentiellement en la réalisation de travaux sismiques on shore et offshore.

Le Bloc III

D'une superficie de 1.177,87 km², à cheval entre le District de l'Ituri et le Nord Kivu, ce bloc a été attribué à la Cie opératrice TOTAL. Cette dernière a lancé en 2011 une ESIA (Etude d'Impact Environnemental et Sociétal) préalable aux travaux d'acquisition sismiques et TOTAL, conformément à sa certification ISO 14000 et à sa politique interne en matière de biodiversité, a lancé cette phase d'acquisition gravimétrique, magnétique et sismique en dehors du PNVI. Cette étude est réalisée par VIS Afrique, à Kinshasa, filiale de la société belge VSI Planning. La lettre n° RDC /AN /CP/ EB/ JCK/ KT/ 04/208/ 2011 du 16 avril 2011 consacre la révision de tous les contrats de partage de Production signés par les compagnies SACOIL et TOTAL portant sur le bloc III du Graben Albertin.



Le Bloc IV

D'une superficie de 1.320,75 km², ce bloc est en voie d'attribution à la Cie opératrice ENI qui en a fait la demande. En cas d'attribution, ENI va élaborer une étude d'impact environnemental préalable à ses futurs travaux d'acquisition sismique.

Le Bloc V

D'une superficie de 2.767,5 km², il a été attribué à la Cie opératrice SOCO qui a élaboré un Plan d'Atténuation et de Réhabilitation (PAR) et non pas une EIE comme stipulé par la loi en vigueur à l'époque, ce qui a occasionné la situation de blocage avec le ministère de l'Environnement. SOCO a par la suite réalisé une EIE préalable aux travaux d'acquisition sismique mais n'a obtenu pour le moment que l'autorisation de mener des campagnes d'acquisition de prospection géophysique aérienne Air-Mag et Aéro-Gravi. L'autorisation d'engager des campagnes sismiques marines et terrestres est contingentée par l'issue de l'EES proprement dite.

Les compagnies pétrolières engagées signent des contrats de partage et de production (CPP) avec le Ministère des Hydrocarbures qui est leur tutelle. Les modalités des CPP sont restées confidentielles et n'ont pas été divulguées publiquement. Seul le contrat avec SOCO a été diffusé suite au conflit d'intérêt avec l'ICCN.²

Chaque CPP doit refléter le cadre politique, réglementaire et juridique et mentionner les aspects suivants :

- Le champ d'application du Contrat qui désigne l'Opérateur et ses partenaires ;
- Les coordonnées géographiques et la carte de la zone des Blocs
- La manière dont le produit est partagé entre la société pétrolière et la RDC.

1.2.2. Typologie des compagnies pétrolières opératrices

Dans le secteur pétrolier en général, on distingue cinq types de compagnies pétrolières :

- Les compagnies à caractère National comme SONATRAC, NOC, ETAP, Rompetrol, PDVSA, HOCOL ; elles ont plusieurs décennies d'existence et leurs activités couvrent toute la chaîne des opérations d'exploitation pétrolière à savoir exploration – production, raffinage, transport et distribution. Elles n'interviennent en règle générale que sur le territoire national.

- Les Majors comme Total et ENI, Shell, Exxon Mobil, BP, Petronas Kaligali, Mitsubishi, Repsol Ypf, Andadarco, Petro Canada. Leurs activités couvrent également toute la chaîne des opérations d'exploitation pétrolière à savoir exploration – production, raffinage, transport et distribution et interviennent dans tous les pays dans le cadre de leurs accords avec les Etats.

- Les compagnies de seconde catégorie et de moyenne envergure comme Oil for DRC, SOCO, Perenco, Morel & Prom, Tullow. Ces compagnies sont en règle générale des ex-indépendants qui ont remportés des succès importants dans leurs activités et sont en passe de devenir à moyen terme des compagnies multi nationales. Leurs activités se limitent à l'amont pétrolier à savoir Exploration – Production. Pour le reste, elles traitent soit avec les compagnies nationales et/ou avec les infrastructures des Majors pour ce qui concerne le raffinage, le transport et la distribution. Elles peuvent à moyen terme être cooptées par des majors ou des compagnies nationales.

- Les indépendants comme Toréador Petrolia, Marex, Texas-Crude. Ce sont des petites compagnies nées de l'initiative d'un expert ou d'un vétéran qui a fait fortune au sein de compagnies des catégories précédentes et a opéré des travaux d'exploration fructueux. Ces compagnies se cantonnent à des activités généralement limitées au registre de l'Exploration et de la Production.

² http://mines-rdc.cd/fr/documents/Hydro/contrat_rdc_dominion_soco_cohydro.pdf



En règle générale, les Majors sont jalouses de leurs savoir-faire et de leurs expériences à l'international et ne collaborent qu'avec leurs semblables ou les compagnies nationales.

Les compagnies de 2^{ème} importance et indépendantes collaborent et traitent avec les compagnies nationales et les organismes et les ministères de tutelle.

Des plateformes d'échanges et d'harmonisation d'information des interactions et des opérations ont été créées en Europe et plus particulièrement en France avec l'IFP- ENSPM GEP BIP. Ces cadres institutionnels constituent des organes d'harmonisation des positions des acteurs pétroliers. Dans le cadre congolais, aucune forme d'organisation de ce type n'existe pour entreprendre un dialogue institutionnel avec les autorités nationales et provinciales et entre les opérateurs pétroliers. Les négociations sont ainsi faites au cas par cas.

1.3. Les résultats d'exploration dans le Rift Albertin Ougandais et le potentiel Congolais

Bien que par le passé les bassins d'effondrement du Nord et Rift Central aient peu attiré l'intérêt des sociétés d'exploration pétrolière, depuis quelques années, de nombreuses compagnies pétrolières sont attirées par cette zone du monde. Si l'apparition d'hydrocarbures dans les bassins du Rift est fortement contrôlée par le style de post-rift tectonique, elle est également contrôlée par la nature de la stratigraphie du bassin de remplissage. Des études sédimentologies, pétrographiques et géochimiques effectuées dans les principaux bassins du Nord et Centre du Rift ont permis l'établissement d'un classement provisoire de ces bassins, qui peut être utilisé comme un outil de prédiction pour évaluer le potentiel des réservoirs, notamment :

- En termes de roches mères: les roches mères lacustres sont très répandues dans le Rift Est Africain, et sont rencontrées particulièrement dans les zones bien développées avec des suintements naturels de pétrole. Le meilleur exemple est le lac Albert, où ces suintements sont nombreux et où les découvertes pétrolières majeures ont été rapportées récemment.
- En termes de roches réservoirs: la qualité de grès dans cette partie de l'Afrique de l'Est du Rift est très dépendante de la proximité de la zone source, et de la distance de transport. Les premières étapes de développement pour les bassins plus au nord du Kenya (à mi- Crétacé à Paléogène) sont tous caractérisées par des environnements alluviaux, fluviaux ou fluvio-deltaïques. Des puits d'exploration plus en profondeur dans ces bassins fourniront une meilleure compréhension de l'évolution de l'architecture de ces bassins de remplissage et d'accumulation sédimentaire.

En Ouganda, l'exploration pétrolière a nécessité plus de 20 études sismiques et au moins 3 levées géophysiques qui constituent tout un programme d'évaluation. Ces activités d'évaluation fournissent une meilleure compréhension des volumes de pétrole et de gaz dans les découvertes respectives et conduisent à la définition de méthodes approuvées d'établissement de ces réservoirs. Le taux de réussite de forage dans cette zone est sans précédent soit 90%. A ce jour, 58 des 64 puits d'exploration ont découvert du pétrole et du gaz ce qui souligne le potentiel important du Graben. Ces efforts d'exploration ont conduit à la découverte de 20 gisements de pétrole et de gaz dans le pays.

Les investissements réalisés dans l'exploration pétrolière en Ouganda sont estimés à ce jour à environ 1,2 milliard de dollars soit un coût de découverte de moins de un (1) USD par baril de pétrole. Cela est un accomplissement significatif étant donné que les frais de découverte de pétrole et de gaz se chiffrent mondialement entre \$ 5 et 25 USD par baril. L'investissement dans le secteur devrait connaître une plus grande croissance lorsque le pays entera dans la phase de développement, raffinage et la chaîne de valeur complète (cycle de projet) du pétrole. L'Ouganda a à ce jour 2,5 milliards de barils de réserves de pétrole avec un milliard de barils récupérables.

En RDC, aucun gisement n'a été encore découvert. Plusieurs facteurs favorables à la découverte de gisements favorables se rencontrent dans le Graben Albertin congolais:



- l'épaisseur de la séquence sédimentaire d'origine continentale probablement, contenant des dépôts fluviaux, deltaïques et lacustres ;
- le gradient géothermique qui varie entre 1,3 et 2,2°F tous les 100 pieds ;
- le style tectonique des horsts et grabens favorable aux pièges à hydrocarbures ;
- les suintements d'huile et de gaz et les sables bitumineux observés le long des failles de la région des rifts

Par ailleurs, le côté ouest du rift est un "miroir" de la géologie, de la source et des roches réservoirs du côté oriental, et donc le potentiel congolais peut être équivalent à l'ougandais et ce, d'autant que certains des travaux de forage en Ouganda ne sont qu'à 400 m de la frontière avec la RDC et que les deux pays partagent le même réservoir sur le lac Edouard. Le contexte réglementaire congolais ne permet pas actuellement l'évaluation approfondie des blocs dans la Province du Nord Kivu tandis que les évaluations se poursuivent en Ituri.

1.4. Les opérations pétrolières

Elles procèdent d'une succession de phases incontournables dont les principales sont:

(i) Exploration & Production

Elles consistent en la réalisation d'un inventaire et d'une localisation des réserves en hydrocarbures du sous-sol piégées dans des formations réservoir au moyen de travaux de prospection géophysique, plus précisément de campagnes d'acquisition sismique offshore comme onshore, qui visent à préparer l'implantation de forages de reconnaissance. Cette phase exploratoire est allouée pour une période de 5 ans environ.

Une fois la découverte confirmée, le champ est alors mis en production pour une durée de 25 ans renouvelables.

En termes d'exploration plusieurs techniques sont utilisées : les campagnes aériennes, la sismique marine et lacustre et la géochimie. Ces modes d'investigations directs et indirects sont indispensables et complémentaires pour obtenir une vision la plus exacte possible de l'agencement des formations du sous-sol les unes par rapport aux autres. Chacune d'elle récupère des niveaux d'information différents. En effet, et de manière synthétique :

- Les investigations aériennes permettent de mettre en évidence la profondeur et l'agencement structural du socle cristallin et le volcanisme et les accumulations minérales.
- la sismique terrestre comme marine et en l'espèce lacustre permettent de mettre en évidence les accumulations sédimentaires et leurs agencement structural (les failles qui les traversent) l'épaisseur des formations qui les constituent.

La géochimie est permet d'analyser les indices et les traces même en quantités microscopiques d'émanations d'hydrocarbures qui parviennent à la surface ou dans le fond des plans d'eau.

(ii) Le Développement

Les champs sont généralement développés par des travaux de forage de stimulation pour en augmenter et optimiser la production. Les hydrocarbures produits sont ensuite décantés, filtrés, stockés et préparés pour le transport sur les sites de production dans des cuves construites sur des bassins de rétention sécurisés.

(iii) Les sites de production

Les investissements et la construction des infrastructures de production sont conditionnés par le résultat des travaux d'exploration : qualités des hydrocarbures produits, leur degré API, leur quantité, leur composition chimique, leur teneur en soufre, paraffine, etc.



(iv) Le Transport

Les hydrocarbures bruts issus de l'extraction sont généralement récupérés, filtrés sont préparés au transport par camionnage, barges et ou par oléoducs. Dans le cas qui nous occupe, un projet d'oléoduc est actuellement à l'étude à partir de l'Ouganda vers l'océan Indien qui concernerait l'Ouganda - La Tanzanie et le Mozambique. Pour ce qui concerne la RDC, un projet d'oléoduc traversant la forêt dense de la Cuvette Centrale (une des régions de gisements potentiels) vers l'estuaire du fleuve Congo a été envisagé. Mais aucune étude n'a pour l'instant été réalisée. Compte tenu de l'enclavement de la zone du Rift et des distances considérables pour atteindre l'Océan Atlantique (le double de celle pour atteindre l'Océan Indien), des études économiques et techniques complémentaires devraient être réalisées sur différents scénarios (voie ferrée qui pourrait être, de plus, un axe structurant d'aménagement du territoire, fleuve Congo, évacuation via l'Ouganda, etc.).

(v) Le Raffinage

Les hydrocarbures bruts sont ensuite raffinés en produits blancs et acheminés, stockés par catégorie au centre de distribution.

(vi) La Distribution

Les hydrocarbures raffinés en produits blancs et stockés par catégorie au centre de distribution sont ensuite distribués vers les sites de distribution et la clientèle.

Concernant leur modalité d'implantation sur un territoire, les compagnies sont tenues de respecter la législation internationale en matière de préservation de l'environnement et des droits populations. Elles sont dotées d'un département Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) qui a pour mission d'étudier préalablement les sites prévus pour des investigations et les campagnes d'exploration et à en charge le suivi, la prévention, la diminution et le dédommagement des possibles impacts par des contrats d'occupation temporaire avec les intéressés. Elles sous-traitent avec des compagnies de « Permitage » pour effectuer les expertises foncières et négocier le contrat et les barèmes d'indemnisation convenus avec le ministère, de tutelle et les populations. L'abandon des sites fait l'objet d'une remise à niveau à l'identique dans la mesure du possible.



2. L'environnement et l'écologie du Rift Albertin

2.1. Importance de la biodiversité

Le Rift Albertin abrite une très grande variété de paysages et d'habitats et est considéré, selon l'UICN, comme une région possédant l'une des biocénoses les plus diversifiées de la planète. Il est aussi reconnu comme « Zone d'endémisme pour l'avifaune » par BirdLife International, comme écorégion prioritaire du « Global 200 » par le WWF et comme « Eastern Afromontane Hotspot » par Conservation International. La superficie de la zone couvre environ 13000 Km² et comprend une diversité unique d'habitats : glaciers et formations rocheuses au sommet du Ruwenzori (5100m), landes alpines (3400-4000m), formations à Sénéçons et Lobélies (3100-3600m), bruyères arborescentes (3000-3500m), tourbières (3000-4000m), forêts de bambous (2500-3000m), forêts de montagne (1500-2500m), forêts de basse altitude (600-1500m), savanes arborées et arbustives (600-2500m) et savanes herbacées (600-2500m). Des zones humides à Papyrus et Carex, ainsi que les lacs et les rivières, présentent des types d'habitats uniques variant de rives rocheuses ou sableuses jusqu'aux zones benthiques et bathypélagiques dans les profondeurs des lacs. Divers autres habitats très spécialisés liés à l'activité volcanique au sein du PNVI : coulées de lave avec leur cortège de végétation colonisatrice, sources thermales, et espèces adaptées aux émanations de monoxyde de carbone et au méthane.

Le Rift Albertin est la région la plus riche en espèces de vertébrés du Continent africain. Parmi les mammifères, un total de 402 espèces (156 genres, 46 familles) a été identifié, dont 35 sont endémiques. Parmi les grands mammifères endémiques figurent deux sous espèces de gorilles, le gorille de montagne et le gorille de Grauer, ainsi que le céphalophe du Ruwenzori, le céphalophe roux et le singe doré. Parmi les aires protégées du Rift, le PNVI renferme le nombre le plus élevé (21) d'espèces endémiques. Selon le Livre Rouge de l'UICN, 34 espèces de mammifères sont globalement menacées, dont 12 sont endémiques. Au moins 1061 espèces d'oiseaux (368 genres et 80 familles) sont présentes dans le Rift, dont 4,5% sont des migrateurs qui hivernent dans la région sans y nicher ou qui sont de passage vers le sud du continent. De nouvelles espèces migratrices et des extensions de distributions dans le Rift sont observées continuellement. On compte 41 espèces d'oiseaux endémiques et 25 espèces menacées, dont 13 endémiques. Parmi les reptiles, on connaît 175 espèces (69 genres, 20 familles, soit environ 14% des reptiles africains). Des 16 espèces endémiques, le PNVI en renferme 11. Il y a 119 espèces d'amphibiens dans le Rift (29 genres, 11 familles, soit environ 19% des amphibiens d'Afrique) parmi lesquelles 36 endémiques. Parmi les poissons, 56 espèces sont endémiques aux lacs George et Edouard, alors que les lacs Kivu et Albert en ont 15 et 6 respectivement. Par manque d'inventaires, le nombre total de papillons du Rift n'est pas bien connu, mais dans l'ouest de l'Ouganda les inventaires en forêt totalisent au moins 581 espèces, et dans l'est de la RDC (triangle Goma - Bafwasende - Djugu), le nombre d'espèces inventoriées se situe à environ 1200, soit 33% de toutes les espèces d'Afrique pour cette seule portion du Rift (R. Ducarme, comm. pers.).

On connaît actuellement 5793 espèces de plantes (1537 genres, 233 familles) dans le Rift, mais ce total augmente continuellement avec la découverte de nouvelles espèces. Ce nombre de plantes est élevé comparativement à d'autres régions de taille similaire et représente 14% de toutes les espèces végétales connues pour l'Afrique. Le nombre d'espèces endémiques est estimé à 551. Le PNVI et le PN de Bwindi, contigu en Ouganda, possèdent les nombres les plus élevés.



2.2. Importance nationale, régionale et internationale des ressources naturelles du Rift

Le Rift Albertin est non seulement important pour sa biodiversité mais aussi pour ses processus écologiques et ses services écosystémiques. Les parcs de savane contiennent des biomasses de grands mammifères parmi les plus élevées au monde. La guerre et le braconnage ont considérablement diminué les effectifs fauniques mais la plupart des espèces sont toujours présentes et pourraient recouvrer leurs nombres par une protection efficace. En raison de ce déclin, et de l'impact du broutage par les éléphants, hippopotames et antilopes sur le couvert végétal, la physionomie des parcs est en cours d'évolution. Les pêcheries de certains lacs (dont Edouard et Albert) sont les plus productives du continent et fournissent un moyen de subsistance (emplois et protéines) à de très nombreux ménages. Les cours d'eau de leurs bassins versants issus des zones boisées en altitude fournissent une énorme quantité d'eau qui sert pour la consommation, l'énergie, le transport et l'irrigation. Les spectaculaires paysages des parcs ainsi que la variété des habitats et de leur faune sauvage représentent un potentiel énorme pour développer un tourisme de classe mondiale. Les zones boisées du Rift contribuent à lutter contre l'érosion, à protéger les sources, à réguler le régime des pluies et à stabiliser le climat mondial.

Dans la zone d'étude de l'EES, la frontière entre la RDC et l'Ouganda se superpose à la vallée du Rift. La diversité et les ressources qu'il abrite sont partagées non seulement par ces deux pays mais aussi - en particulier pour l'eau - par les nations situées en aval du Nil. En 1999, 10 Etats bordant le Nil ont lancé l'Initiative du Bassin du Nil³ (IBN). Cette initiative intéresse tous les pays riverains et fournit un cadre de coopération pour l'ensemble du bassin. Elle poursuit une vision partagée pour le développement par l'utilisation équitable et le partage des avantages de la ressource commune. Depuis 2001, les autorités des aires protégées et leurs partenaires ONG ont développé un cadre stratégique à l'échelle du « Paysage des Grands Virunga » pour la conservation des ressources naturelles dans cette partie du Rift Albertin. Les priorités des ONG régionales se focalisent sur (a) les services écosystémiques ; (b) les rivières, lacs et zones humides ; (c) la connexion entre pauvreté, développement et environnement ; et (d) l'information, la collaboration et la capacité pour prendre des décisions (ARCOS 2011).

2.3. Importance nationale et internationale du PNVI

Le PNVI se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats qui surpasse celle de tout autre parc africain. Le classement en ordre d'importance effectué par Plumptre & al. (2007) parmi 38 AP du Rift place le PNVI à la première place sur la base de sa diversité en espèce, le niveau d'endémicité et le nombre de taxons menacés. (Annexe 19). L'importance du PNVI en tant que site du Patrimoine mondial est exprimée par la RDC dans sa « Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle » du Parc à l'UNESCO (Aveling 2010). Trois des critères du Patrimoine mondial ont prévalu à la reconnaissance des valeurs du site : (a) **Critère vii** : représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; (b) **Critère viii** : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification; et (c) **Critère x** : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La richesse, l'histoire et les défis du parc sont décrits et abondamment illustrés dans l'ouvrage de Languy & de Merode (2006) et dans le plan de gestion du PNVI (ICCN 2010). Le PNVI, le plus ancien d'Afrique, est caractérisé par une mosaïque d'habitats extraordinaires qui s'étendent

³<http://www.nilebasin.org/newsite/index.php?lang=fr>



sur 790.000 ha. Ses limites ont été légalement établies par diverses ordonnances (Languy 2005). Les richesses y sont protégées malgré d'énormes défis économiques et démographiques dans sa périphérie. Il renferme plusieurs couloirs écologiques terrestres hautement importants car ils relient respectivement les différents secteurs : le couloir de Muaro (secteur Mikenko - secteur Nyamulagira), et la côte ouest du Lac Edouard ainsi que le Queen Elizabeth National Park contigu (secteur nord - secteur centre). Le lac Edouard constitue un couloir aquatique important connecté par la Semliki au Lac Albert et au Nil. Le PNVI étant limitrophe et de forme allongée (300 Km du N au S), il est contigu à une douzaine de parcs et réserves en Ouganda et au Rwanda. (Annexes 20 et 21). En charge d'un réseau régional de nombreuses aires protégées, et conscientes de la nécessité de coordonner leur gestion de ces ressources, l'ICCN, UWA et ORTPN ont signé en 2004 un « Protocole d'entente trilatéral sur la conservation conjointe du réseau des aires protégées transfrontalières du Rift Albertin central » et leur Ministre de l'Environnement ont signé en 2005 une « Déclaration tripartite sur la collaboration transfrontalière pour la gestion des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift Albertin central ». Un Secrétariat central a été établi à Kigali et un Plan stratégique de Collaboration Transfrontalière adopté en 2006.

2.4. Menaces sur les ressources naturelles et les aires protégées

La conjonction d'une très forte densité de la population, d'un fort taux de croissance démographique, d'un manque de terres et d'un niveau élevé de pauvreté entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles dans le Rift Albertin. Des déforestations massives dans les bassins versants provoquent des érosions ainsi que la sédimentation et la turbidité de certains cours d'eau. Par manque de sources énergétiques alternatives, la raréfaction du bois de chauffage entraîne un déboisement généralisé et une hausse de prix constante du charbon de bois. La guerre et l'insécurité ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes, dont certaines se sont installées dans des zones forestières et dans des aires protégées, pratiquant le déboisement, l'agriculture ou la pêche comme moyen de survie. Dans le même temps, dans le PNVI, le braconnage massif des groupes armés a provoqué une diminution drastique de la population d'hippopotames (de 23000 en 1989 à 900 en 2005), appauvrissant ainsi la source d'engrais naturel qui supporte toute la chaîne trophique du Lac Edouard et sa production halieutique. Avec la multiplication anarchique du nombre de pirogues sur le lac et l'utilisation de moyens de pêche illégaux, le produit de la pêche a diminué également. La multiplication des pêcheurs sur le Lac Albert a aussi entraîné une perte de production et la disparition de plusieurs espèces de poissons. Ces facteurs sont exacerbés par l'action de groupes armés et d'éléments des FARDC qui cherchent à contrôler le commerce de certaines ressources, notamment le poisson, le bois d'œuvre, le charbon de bois et les minerais.

Le PNVI est protégé par un statut de parc national depuis 1925. Il se heurte à de nombreux problèmes de gestion. L'ICCN a délégué la conservation et le développement durable du Parc par un contrat de gestion à Africa Conservation Fund (ACF-UK). L'ICCN gère le PNVI sur des bases scientifiques et dispose d'un « plan général de gestion » (non encore validé) qui identifie les principales menaces auxquelles fait face le site (ICCN 2010). Les menaces ressenties par l'ICCN comme ayant un impact direct sur le Parc sont : les occupations illégales, les destructions d'habitats à l'intérieur du parc, la carbonisation pour la production de charbon de bois, le braconnage, le trafic illégal d'animaux vivants, la pêche illicite sur le lac Edouard, l'exploitation pétrolière, les pollutions, la transmission de maladies à la faune sauvage, les feux de brousse incontrôlés et les éruptions volcaniques. Les menaces ayant un impact indirect sur le PNVI sont : l'insécurité dans la région, certaines interférences de politiciens, et la trop faible capacité de gestion de l'ICCN, notamment pour contribuer de manière significative aux problèmes de pauvreté et de développement de ses communautés riveraines.



3. Contexte Humain

3.1. Population et Territoires administratifs

Les zones où ont été attribués les 5 blocs pétroliers se situent sur trois Territoires de la Province du Nord Kivu (Beni, Lubero, Rutshuru) et sur trois Territoires frontaliers avec l'Ouganda du District de l'Ituri dans la Province Orientale (Mahagi, Djugu et Irumu).

Superficies et densités de population de la Province du Nord-Kivu 2011

Entité	Superficie en Km ²	Population	Densité hab. /Km ²
Ville de Goma		659 963	-
Ville de Butembo		627 610	-
Ville de Beni		292 557	-
Territoire de Beni	7 484	1 065 510	142
Territoire de Lubero	18 096	1 144 689	63
Territoire de Rutshuru	5 289	632 637	119
Territoire de Nyiragongo	163	80 528	492
Territoire de Masisi	4 734	651 038	137
Territoire de Walikale	23 475	944 228	40
TOTAL	59 712,61	6 098 760	102

Source : Division Provinciale du Plan et de l'Intérieur du Nord-Kivu, PAP 2011-2015

Superficies et densités de la population du District de l'Ituri en 2011

Territoires	Superficie en km ²	Population	Densité hab. /km ²
Aru	6 749	858 004	127
Djugu	8 730	3 166 801	363
Irumu	8 183	888 983	109
Mahagi	5 216	1 813 172	348
Mambasa	36 783	147 185	4
TOTAL	65 661	6 874 146	104

Source : Plan de croissance et de l'emploi 2011-2015 de la Provinciale Orientale

Avec une densité moyenne de population de 102 hab. /km², la population globale du Nord Kivu est estimée à un peu plus de 6 millions (2011) dont les trois quart (74%) vivent en milieu rural et un quart (26%) en milieu urbain. Les populations sont concentrées tout le long de cette bande étroite entre les Monts Mitumba prolongés au nord est par le massif montagneux du Ruwenzori, et la forêt équatoriale à l'ouest. Les trois villes principales (Goma, Butembo et Beni) ont connu une croissance très importante ces dix dernières années, en particulier Goma, capitale administrative de la Province.

Avec une densité moyenne de 104 hab. /km², la population totale du district de l'Ituri s'élève à 6.874.146 habitants (2011). Ce district, le plus peuplé de la Province Orientale, est le prolongement du Rift Albertin au nord des Kivu en particulier pour les territoires de Mahagi, Djugu et Irumu. Cette population est inégalement répartie comme pour le Nord Kivu. Elle est essentiellement concentrée sur les hautes et moyennes terres de la chaîne des Monts Bleu (à partir de 1.200 m d'altitude) avec des densités de population pouvant atteindre jusqu'à 500 hab. /km² tandis que les basses terres à l'ouest sont constituées d'une zone forestière avec des densités plus faibles.

La population totale (y compris urbaine) concernée par les activités pétrolières sur les deux provinces s'élève à 9.631.959 habitants dont 39% pour le Nord-Kivu (hors Goma) et 61% pour



l'Ituri. Les populations résidentes touchées directement par l'exploitation pétrolière⁴ sont essentiellement localisées en Ituri autour du Lac Albert et dans les plaines alluviales de la Semliki sur le Territoire d'Irumu, soit près de deux millions de personnes ; dans le Nord- Kivu où les blocs chevauchent une partie du PNVI, autour du Lac Edouard, soit moins de 50.000 personnes.

3.2. *Le contexte de pauvreté*

En 2011, la RDC est classée en dernière position sur 187 pays examinés concernant l'Indice de Développement Humain (PNUD) donc un recul par rapport à la situation de 2005 où elle était à la 168^{ème} position sur 177 pays. Ceci traduit une faible performance pour mener à bien sa politique en faveur de la réduction de la pauvreté. Ses voisins occupent respectivement la 137eme place (Congo Brazzaville), la 161eme place (l'Ouganda) et la 166eme place (le Rwanda).

IDH	Rang 187
Santé	Espérance de vie à la naissance (en années) 48,4
Education	Index de l'éducation (durée attendue et moyenne de scolarisation) 0,356
Revenu	Revenu National Brut (RNB) par habitant (dollar constant 2005) 280
Inégalité	Indice de Développement Humain ajusté aux inégalités 0.172
Genre	Indice d'inégalité de genre 0.710
Durabilité	Taux d'épargne net ajustée (en % du RNB) Nd
Démographie	Population totale (en milliers) 67.757,6

Source : PNUD, 2011

Selon de DSCR II, le taux d'incidence de la pauvreté est de 70%. Sept ménages sur dix sont pauvres avec une disparité entre milieu rural - où environ huit ménages sur dix sont pauvres - et milieu urbain. L'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des dépenses des ménages. Cette structure de la dépense du ménage congolais révèle que toute inflation affectant les produits alimentaires diminuerait leurs revenus réels, augmentant, toute chose égale par ailleurs, le nombre des pauvres et des vulnérables.

Au Nord-Kivu, 96,2% des populations interrogées se considèrent comme pauvres tandis qu'en Province Orientale 91% des ménages sont pauvres au sens où ils disposent pour vivre de moins de 6 actifs (Monographie DSCR, 2005). En 2010, 75,5% de la population de la Province Orientale et 93% de celle du Nord-Kivu vivent avec moins d'1USD/jour (source : PAP provinciaux). La situation de la pauvreté s'est aggravée au Nord-Kivu avec une incidence qui est passée de 72,8% en 2005 à 84,6% en 2011.

Les manifestations de la pauvreté se traduisent par une espérance de vie plus faible que la moyenne nationale, une forte insécurité alimentaire et nutritionnelle, de faibles niveaux de revenu, un faible accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier en milieu rural et pour les populations vulnérables (déplacés, réfugiés, retournés, famille d'accueil, femmes chefs de ménage et victime de violences sexuelles) et pauvres (paysans sans terre ou avec des surfaces très petites).

Dans la Province du Nord-Kivu, 39,5% des ménages sont en insécurité alimentaire (MICS 2010) et les indicateurs de pauvreté alimentaire montrent que les ménages vivent dans un état nutritionnel déplorable : 58% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance (contre 43% au niveau national) et 5% vivent une malnutrition aiguë. Seulement 8 % des ménages prennent trois repas par jour et la différence entre les milieux reste criante (10% milieu rural

⁴ Il s'agit des populations qui vivent dans les zones où est supposée exister la ressource pétrolière et qui sont donc directement confrontées par l'industrie dans les blocs attribués. Il s'agit principalement des parties sédimentaires du Rift situées dans les lacs et les plaines alluviales ; les lèvres du rift ne sont pas des zones d'exploration pétrolière.



contre 4% milieu urbain). L'insuffisance des revenus astreints le ménage à ne pas se nourrir convenablement en qualité et en quantité.

La situation alimentaire dans les trois territoires concernés par le Programme pétrole en Ituri est également déplorable puisque selon une enquête 2011 du PAM sur la sécurité alimentaire des ménages déplacés, retournés et des ménages hôtes, 50,4% des ménages de Djugu, 59,4% d'Irumu et 67,5% de Mahagi sont en insécurité alimentaire.

Indicateurs sociaux, Provinces Orientale et du Nord-Kivu, RDC en 2011

	Orientale	Nord Kivu	RDC
Taux de scolarisation primaire	79%	72%	75%
Taux de scolarisation secondaire	24%	51,3%	32%
Taux d'alphabétisation des adultes	44%	52,2	68,1
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	75	158	158
Prévalence de la malnutrition aiguë	11%	9%	9%
Enfants de moins de 5 ans avec insuffisance pondérale	28%	26%	24%
Prévalence du VIH/sida	5,3%	5,4%	4,1%
Espérance de vie à la naissance	43,3 ans	43,7 ans	48 ans
Taux d'utilisation d'une source d'eau améliorée (accès à l'assainissement)	48%	77%	47%
Accès à l'énergie	2,13%	3,75%	
Pourcentage de ménages en insécurité alimentaire	44%	39,5%	32,7%

Source : MICS 2010, et MICS2

Les principales causes de cette situation sont :

- **Une forte insécurité des personnes et des biens** en raison de la prévalence de groupes armés sur les territoires du Rift ; en dépit d'une amélioration de la situation depuis ces cinq dernières années dans les deux provinces, la situation reste précaire et les indicateurs récents sont préoccupants avec une augmentation de l'enrôlement des hommes armés en Ituri et au Nord-Kivu en 2011, l'apparition de nouveaux groupes armés d'autodéfense dans le Sud-Kivu qui peuvent se propager dans le Nord et enfin, des confrontations incessantes entre groupes armés et les FARDC qui ne parviennent pas à sécuriser définitivement ces régions.
- **Un manque d'infrastructures économiques et sociales et des infrastructures de faible qualité** : les infrastructures routières sont délabrées et peu sécurisées (barrages, taxes informelles, etc.) entraînant d'énormes problèmes de circulation des produits et des hommes et des variations de prix très fortes dans le temps et dans l'espace, les niveaux d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'énergie sont très faibles.
- **Un manque d'accès à la terre et une faible sécurisation foncière occasionnant de nombreux conflits fonciers**, en particulier dans le Rift Albertin où les ressources naturelles se raréfient face à la poussée démographique. Les terres sont appropriées, contrôlées et gérées essentiellement par les hommes, en particulier les chefs coutumiers (mwami) mais aussi les autorités administratives à travers la délivrance de droits de propriété. La question foncière a été exacerbée ces dernières années par les déplacements des populations et les mouvements de retour (Ouganda, Rwanda), l'augmentation des propriétés privées sur de grandes superficies et un contexte de déliquescence par rapport à la loi qui se superpose mal avec les droits coutumiers. Cette question foncière occasionne de nombreuses tensions intracommunautaires (conflits éleveurs/agriculteurs en Ituri, conflits intra-villageois, conflits interethnique, conflits



PNVI/population) qui s'imbriquent avec les conflits politiques. Cela participe au contexte d'insécurité global spécifique à cette région du Rift (cf. chapitre 4 sur la question foncière).

- **De faibles niveaux de revenus, en particulier pour les ruraux, les jeunes et les femmes et un manque de création d'emplois en milieu urbain**, les femmes et les jeunes constituent les composantes sociales les plus fragilisées par ce contexte de pauvreté car ils ont un accès plus difficile aux ressources (terre, travail et capital) et sont encore faiblement représentées dans les organisations rurales. Ceci explique pourquoi les jeunes sont tentés de s'enrôler dans les groupes armés ou à vendre leurs forces de travail dans les exploitations minières en dépit des conditions déplorable.
- **De fortes carences dans la gouvernance** avec des secteurs stratégiques de l'économie qui échappent à l'administration fiscale (mines), des fonctionnaires mal payés, des services publics en quantité insuffisante et de faible qualité, la difficulté pour l'Etat d'assurer les fonctions régaliennes (sécurité, justice) et de redistribuer efficacement auprès d'une population majoritairement pauvres.
- **Une communauté internationale qui privilégie davantage une logique humanitaire** de court terme orientée sur la survie, qu'une approche de développement s'appuyant sur des stratégies d'investissement permettant de transformer durablement les conditions de vie des populations de ces régions.

3.3. Contexte Humanitaire

Le contexte humanitaire est très précaire, principalement en raison de la présence de groupes armés, dont certains sont d'obédience étrangère (FDLR du Rwanda et ADF-NALU d'origine ougandaise) et d'autres congolais (groupes Mai-Mai et autres) qui placent les populations à la merci d'un système de violence généralisé : pillages, violences sexuelles contre les femmes, tueries, utilisation des villageois lors de déplacements, enrôlement des jeunes utilisés comme enfants soldats. Les affrontements réguliers entre les FARDC et ces groupes rebelles provoquent des déplacements incessants des populations qui sont prises entre le marteau et l'enclume. Ces groupes rebelles, financés notamment par le trafic illicite de minerais, se caractérisent par une grande mobilité et de fortes capacités d'organisation consécutives à 18 ans d'implantation dans les territoires du Rift.

Province du Nord-Kivu : on dénombre près d'un demi-million de déplacés (soit près de 10% de la population totale) dont 80% sont des déplacés internes qui vivent dans des familles d'accueil chez des communautés hôtes elles-mêmes fortement touchées par le conflit et/ou la pauvreté. Au mois d'août 2011, 76.320 personnes vivent dans 31 camps où le total de déplacés a augmenté de 4% sur la période janvier-août 2011. Pour la même période, les effectifs de personnes déplacées en sites spontanés ont augmenté de 10%. Il s'agit de personnes qui choisissent de se déplacer dans des endroits proches de leurs lieux d'origine ou de leurs champs, indépendamment de la délivrance d'une aide humanitaire ou de conditions de vie satisfaisantes. Ces mouvements pendulaires sont en constante augmentation (source : OCHA).

A la fin août 2011, 259.240 retours ont été enregistrés depuis février 2010 (18 derniers mois) soit deux fois moins que les 18 mois précédents. De nombreux retours ne se font pas vers le lieu d'origine en raison de l'insécurité et certains retournés sont même contraints de se re-déplacer. Aussi, faute d'une restauration effective de l'autorité de l'Etat et de la stabilité dans les zones d'origine, un certain nombre de mouvements, qualifiés de retour, correspondent en réalité à des phénomènes de relocalisation et de réintégration locale qui touchent à la fois des déplacés sortis de familles d'accueil, de sites spontanés ou de camps. Enfin, certains retours demeurent fragiles et peu durables notamment dans les zones mixtes (de déplacements et de retours) affectées par des conflits. Ces groupes vulnérables (retournés, relocalisés ou réintégrés) sont les plus démunis et ont besoin d'une assistance importante pour leur permettre de s'ancrer dans la zone où ils ont décidé de s'installer.



Les retours spontanés des personnes dites « non documentées » et le futur rapatriement des réfugiés congolais vivant au Rwanda et en Ouganda peuvent être source de conflits futurs et d'insécurité. On assiste à des cristallisations identitaires fortes et l'implication de factions politico-militaires qui peuvent déboucher sur de nouveaux conflits.

Par ailleurs, depuis début janvier 2011 il a été constaté:

- Une augmentation de 28% du nombre total de déplacés entre janvier et août 2011 ;
- 79 incidents contre les humanitaires ont déjà été enregistrés en date du 20 septembre 2011 ;
- 5396 incidents de protection ont été enregistrés par le « Protection monitoring » au 1^{er} semestre 2011 (source : Cluster Protection). Le territoire le plus affecté est celui de Lubero 29%, suivi de Rutshuru 26%, de Masisi 20%, de Walikale 15% et de Beni 9% ;
- 2617 cas de violences sexuelles ont été enregistrés pour la période janvier-juin 2011 (source UNFPA) ;
- 1099 conflits fonciers ont été recensés entre janvier et août 2011 (source UNHABITAT).

En raison de l'insécurité croissante, l'accès devient particulièrement problématique dans certaines zones, réduisant le rayon d'action des humanitaires qui sont dans l'impossibilité de mener à bien des activités d'assistance en faveur de populations éprouvées et vulnérabilisées.

Ces événements et l'analyse qui en est faite ne permettent pas d'envisager par conséquent une amélioration significative de la situation sécuritaire et humanitaire à moyen terme (source : OCHA). Dans le cadre de l'atelier provincial du PAH 2012, les estimations portent à ce stade sur +15% de personnes déplacées et +5% seulement de personnes retournées en 2012.

District de l'Ituri : Il est constaté une nette amélioration de la situation sécuritaire les cinq dernières années à l'exception de la partie méridionale du territoire d'Irumu où sévissent encore des attaques des miliciens de FRPI/FPJC⁵ contre les positions des FARDC⁶ et des populations civiles.

Les exactions de toutes sortes, y compris parfois des violations graves des droits humains tels que le viol, commises par certains éléments indisciplinés des forces de sécurité demeurent une préoccupation majeure et ce dans un climat d'une impunité quasi-totale.

Sur le plan humanitaire, on recense 130.258 déplacés principalement sur les territoires d'Irumu (70%) et de Djugu. Les causes sont liées aux affrontements depuis juillet 2010 entre les FARDC et les groupes rebelles ADF/NALU⁷ dans le grand Nord-Kivu qui ont contraint au déplacement en Ituri de milliers de personnes civiles de la région d'Eringeti dont 3000 personnes en 2011. L'axe Komanda-Luna est également une zone d'accueil des déplacés en provenance du Nord-Kivu et du Sud Irumu. Les conflits fonciers entre éleveurs Hema et agriculteurs Lendu dans la localité de Kpatchu en territoire de Djugu où les populations Hema ont été attaquées par les Lendu de Gob ont également occasionnés des déplacements. Par ailleurs, en Ouganda, on dénombre 77.034 réfugiés congolais ou demandeurs d'asile susceptibles de revenir sur leur terre d'origine. Ces mouvements de retour, dans une région densément peuplée où les terres se raréfient et leur accès devient de plus en plus difficile est une source de conflit potentiel. Les zones à forte densité de retour se situent dans le Territoire de Djugu et, depuis deux ans dans le sud d'Irumu (Boga, Bukiringi, Aveba).

La présence de deux milices, le FRPI du colonel Cobra Matata (250 hommes armés ont été recrutés en 2011) et une nouvelle milice le FPGC opérant dans le sud Irumu (une cinquantaine d'hommes), la désertion de deux colonels des FARDC en décembre 2011 pour rejoindre le

⁵Forces de Résistance Patriotique d'Ituri / Front Populaire pour la Justice au Congo.

⁶Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

⁷Allied Democratic Forces – National Army for Liberation of Uganda.



FRPI constituent des menaces importantes pour le contexte de sécurité et humanitaire de cette zone (source : MONUSCO).

Principaux Indicateurs humanitaires au Nord Kivu (2011) et dans la Province Orientale / District Ituri

	Nord-Kivu	District de l'Ituri
Population en phase 3 IPC ⁸ⁱ (source Rapport IPC 5eme cycle)	147.807	Nd
Déplacés (Source juin 2011, NK)	503.142	130.258 (30% de la population déplacée de l'Orientale dont 9.700 territoire de Djugu et 89.864 territoire d'Irumu)
Rapatriés / Retournés (source HCR, NK)	6.172 retournés spontanés de l'Ouganda et 4.000 déjà identifiés	34.473 (territoire de Djugu) 42.395 (territoire d'Irumu)
Réfugiés (estimation) (Source CNR NK)	120.943	Nd
Réfugiés à l'extérieur (source HCR NK)	54.000 au Rwanda	77.034 en Ouganda 15.000 au Sud Soudan 3.500 en RCA
Bénéficiaires de l'aide alimentaire (source PAM)	54.000 du Rwanda 84.000 de l'Ouganda	Nd

Source : FAO / Urgence et réhabilitation, août 2011

3.4. Contexte socio-économique

3.4.1. Profil économique du Rift Albertin

Dans la Province du Nord-Kivu, le secteur primaire représente 31,7% du PIB, le secteur secondaire 12,3% et le tertiaire 53,4% du PIB (cf. tableaux ci-dessous). Le secteur primaire est largement sous-estimé en raison du non enregistrement des données statistiques dans le secteur des mines consécutif aux fraudes massives. Ainsi, en 2010, la valeur du produit annuel de ce secteur est seulement de 9.000 USD (cf. tableau ci-dessous). Selon les données fournies par ce document, le PIB/hab. s'élèverait au Nord Kivu à 18 USD/hab. ce qui ne semble pas réaliste mais qui traduit les difficultés pour les pouvoirs publics décentralisés d'enregistrer les données économiques qui, pour certains secteurs stratégiques leur échappe totalement, en particulier les secteurs liés à des activités d'exportation (mines, café, cacao, etc.).

Structure de l'économie du Nord-Kivu par secteur d'activité en 2010

Secteur Primaire dont :	31,7
- Agriculture/Elevage/pêche	- 86%
- Forêt	- 11%

⁸Le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire* (Integrated Food Security Phase Classification, IPC) adopté par la FAO urgence et réhabilitation depuis 2007 classe les différentes phases des situations humanitaires ou de sécurité alimentaire en fonction des effets provoqués sur les vies et les moyens d'existence. La classification de la phase classe les zones géographiques et les groupes sociaux dans une des cinq **phases**— **Sécurité alimentaire générale, Insécurité alimentaire chronique, Crise alimentaire aiguë avec précarité des moyens d'existence, Urgence humanitaire, et Famine/Catastrophe humanitaire**. Les cinq phases sont assez générales pour couvrir un vaste éventail de causes, de systèmes de moyens d'existence et de contextes politiques/économiques; leur distinction permet toutefois d'exprimer des différences cruciales en termes d'implications pour l'action.



Rapport de Cadrage

- Mines	- 3%
Secteur Secondaire dont	12,3
- Industrie	- 84,5%
- Electricité	- 2,4%
- Bâtiments et Travaux publics	- 11,3%
- Eau	- 1,8%
Secteur Tertiaire dont	53,4%
(i) Services marchands	95,5
- Commerce	- 63,7%
- Transport	- 9,4%
- Tourisme, hôtel, restauration	- 6,4%
- Autres	- 16,0%
(ii) Services non marchands	4,5%
<i>Source : Plan quinquennal de croissance et de l'emploi NK, Ministère Plan, 2011</i>	

Secteur d'activité du Nord-Kivu en valeur (USD), 2010

Agriculture, Pêche et Elevage	307 006
Foresterie	40 063
Mines	9 000
Production industrielle	117 328
Production électricité	3 346
Production d'eau potable	1 824
BTP/Infrastructures	15 618
Services marchands	573 616
Services non marchands	26 138
Total	1 093 939
<i>Source : Plan quinquennal de croissance et de l'emploi NK, Ministère Plan, 2011</i>	

Le plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011 pour la Province Orientale ne donne pas la structure économique de la province en pourcentage et en valeur comme pour le Nord-Kivu, mais fournit seulement une analyse qualitative par secteur d'activités de son profil économique. Le secteur primaire représente la principale source de production et de revenu, en particulier l'agriculture suivi des forêts et des mines.

L'Agriculture, l'élevage et la pêche sur les deux lacs constituent la base de l'économie productive de cette zone du Rift et les principaux moyens d'existence des populations majoritairement pauvres et vulnérabilisées par le contexte d'insécurité et de conflits intercommunautaires (Irumu, Djugu et Nord-Kivu). Avec le déclin des cultures de rente (café, cacao) et du secteur agro-industriel (élevage pour viande et lait) qui avaient fait le fleuron de ces zones avant la guerre, l'agriculture est essentiellement vivrière et de subsistance (haricot, manioc, pomme de terre, bananes, etc.). En Ituri avec un troupeau de près d'un demi-million de têtes de bétail, l'élevage est une activité très importante.

Le secteur agricole au sens large a des difficultés à réaliser un bond de productivité pour faire face à la dynamique de population, en particulier approvisionner les villes en produits alimentaires. Ceci s'explique principalement par le morcellement des surfaces, le manque d'accès à la terre et leur faible sécurisation, le manque d'appui/conseil technique, les difficultés d'accès au marché et le faible pouvoir de négociation des producteurs sur les prix. Les populations sont régulièrement rackettées depuis près de 20 ans par les groupes armés et subissent de nombreuses taxes informelles par des fonctionnaires mal payés.

La pêche. L'enjeu économique lié à la production halieutique est, très important. Sur la base des chiffres collectés dans la littérature et sur le terrain (**Annexe 28**), on peut estimer de manière conservatoire qu'il y aurait actuellement un minimum de 27000 pêcheurs actifs sur les deux lacs (E: 9000 ; A: 18000) et une production annuelle estimée à 22000 tonnes (E: 10000 ; A: 12000) dans les eaux congolaises du Rift Albertin. En prenant un prix moyen de vente des



poissons frais de 3500 FC, la valeur annuelle minimale de la production primaire des lacs serait de l'ordre de 77 milliards de FC soit plus de 81 millions d'USD. Ce chiffre, augmenté des différentes formes de valeurs ajoutées (salage, fumage, séchage, transport, revente, taxes, emplois, etc.), représente une contribution majeure à l'économie régionale. Le nombre d'emplois associés à la pêche est au moins trois fois plus important que le nombre de pêcheurs, et les dépendants directs de cette activité sont six fois plus importants.

Secteur minier. Quatre principaux produits miniers sont exploités dans le Nord-Kivu - colombo-tantalite (coltan), cassitérite, wolframite, pyrochlore (niobium)- essentiellement dans la partie sud-ouest de la Province mais avec deux grandes zones de production dans les secteurs concédés pour la recherche pétrolière : au sud, Rutshuru (niobium) et Walikale (coltan) et Beni au nord (niobium essentiellement). Cette industrie est créatrice d'emplois non qualifiés (environ 5000 creuseurs au Nord-Kivu et environ 300.000 personnes qui vivent directement ou indirectement de cette activité) pour les composantes les plus pauvres (paysans sans terres, jeunes, vulnérables) qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles pour des revenus très faibles et instables.

Le Gouvernement, avec le concours des partenaires techniques et financiers, s'est efforcé d'organiser le secteur minier en faisant des efforts de démilitarisation des sites miniers et de traçabilité. Il a par ailleurs tenté de normaliser les relations avec les pays voisins (Ouganda et Rwanda) et de développer une approche concertée dans le cadre de la CIRGL (échange d'information, banque de données, harmonisation des législations en matière minière, comité de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, mécanisme de certification régionale). Enfin il a cherché à résoudre les conflits entre exploitants artisanaux et titulaires des droits miniers. En dépit de ces efforts, l'économie minière reste quasiment informelle et échappe en grande partie au gouvernement central car elle reste contrôlée par les groupes armés qui ont besoin de cette ressource pour financer hommes et armes. Ceci explique pourquoi les deux grands bassins de production sont le théâtre de violences et d'insécurité.

Statistiques des exportations des minéraux de janvier à septembre 2010 pour le Nord Kivu

Substances minérales	Quantité en grammes et en Tonnes
Cassitérite	4 677,57 T
Wolframite	38,33 T
Coltan	98,95 T
Pyrochlore	44,50 T
Or	2582 gr

Source : Division Provinciale des Mines, rapport annuel 2010

En Ituri, l'or est la principale ressource minière avec des mines localisées principalement autour de la ville de Mongwalu. Située à 87 km au nord de Bunia, elle connaît une forte concentration de populations issues de différentes régions qui s'y sont ruées dans l'espoir de s'enrichir. Trois principaux sites miniers : Adidi, Sezale et Makale. L'exploitation est essentiellement artisanale mais l'autorité provinciale a décidé début 2011 de suspendre ce type d'exploitation, une mesure qui a été mal accueillie au sein d'une population qui en a fait un de ses principaux moyens d'existence. Les inquiétudes de la population sont liées aussi à l'ouverture d'une mine d'or par la société anglaise AGK (Anglo Gold Kilo) qui impose un déplacement de la population pour des raisons à la fois sécuritaires et sanitaires.

Comme pour le Nord-Kivu, l'Ituri est confronté aux exportations frauduleuses par des nationaux et des expatriés qui profitent de la perméabilité des frontières. Très peu de revenus miniers sont collectés pour le District. Les zones minières font face à l'insécurité par la présence des bandes armées – même si c'est moins important qu'au Nord-Kivu -, restent enclavées, et le manque de comptoirs et d'autres structures ad hoc de la production à la commercialisation entravent l'organisation de cette filière. Le secteur minier est menacé par la convoitise des pays voisins et



des multinationales, la fraude, la fluctuation du prix des minerais sur le marché mondial, les conflits armés et fonciers, et les éboulements dans les mines.

3.4.2. Participation du PNVI au développement économique du Nord Kivu

Tourisme : Le PNVI a historiquement joué un rôle majeur dans l'économie de la Province. Les revenus du tourisme, périodiquement florissants, les infrastructures créées et les emplois générés ont contribué significativement au développement du Nord-Kivu et de l'ICCN. Les nombreuses attractions du Parc lui ont valu longtemps d'être la première destination touristique du pays. Sa position géographique a favorisé le passage de visiteurs provenant d'Afrique de l'Est. Avant le conflit, le PNVI accueillait annuellement de 4 à 5000 visiteurs dans le secteur Centre et 2000 dans le secteur Sud (Languy & de Merode 2006), générant un revenu direct de 150.000 USD par mois. L'industrie du tourisme a notamment contribué significativement à l'émergence d'opérateurs (hôtellerie, services) à Goma, Beni et Mutwanga et au secteur de l'artisanat dans la région.

Ce secteur est entré en déclin suite à la situation de guerre qui a fortement dégradé les infrastructures touristiques, créé un contexte d'insécurité défavorable à l'image de la RDC et réduit les populations de nombreuses espèces animales et végétales au sein du parc sous l'effet des pressions anthropiques (la zone a accueilli plus d'un million de réfugiés du Rwanda à la fin des années 1990) et du grand braconnage sur les hippopotames et les éléphants en particulier. Ce secteur est également entravé par le manque d'investissement dans les infrastructures touristiques et les faibles capacités aux niveaux local et central. La RDC a ainsi pris un retard considérable sur ses voisins de l'est et n'a pas développé de politique sectorielle sur le tourisme dont l'importance a été largement sous-estimée dans le Plan de croissance et de l'emploi 2011-2015 du Nord-Kivu. Récemment, on constate une légère reprise de cette activité via le Rwanda et l'Ouganda autour de deux principaux produits : le gorille de montagne et l'escalade du volcan Nyiragongo.

Suite au conflit et à l'insécurité, le PNVI a perdu ce rôle important dans l'économie de la Province mais a pu récemment investir (personnel, camps, Lodge, véhicules) pour son redémarrage. Depuis 2008, les revenus du tourisme générés par le PNVI font état d'une progression spectaculaire. Le nombre de visiteurs est passé de 0 en 2008 à 3.300 en 2011, générant en 2011 des revenus directs de plus d'un million de USD (cf. tableaux ci-dessous).

Evolution des touristes et des recettes annuelles depuis 2008 au PNVI

Année	N.de touristes	Recettes USD
2008	0	0
2009	550	220.000
2010	1.839	550.000
2011	3.246	1.086.775
2012 (Estimation)	5.000	1.500.000

	Touristes Payant	Prix unitaire (USD)	Total (USD)	Touristes Non payant
VOLCAN NYIRAGONGO				
Citoyens Congolais	72	25	1800	180
Etrangers	1347	200	269 400	117
Total	1419		271 200	297
VOLCAN NYAMULAGIRA (depuis le 06 nov. 2011)				
Citoyens Congolais	1	25	25	0



Rapport de Cadrage

Etrangers	92	200	18 400	7
Total	93		18 425	7
GORILLES				
Citoyens Congolais	21	150	3 150	13
Etrangers	1307	400	522 800	89
Total	1328		525 950	102
Total Volcan & Gorilles	2 840		815 575	406
TOTAL TOURISTES	3 246			
TOTAL RECETTES en USD	1 086 775			
<i>Source : PNVI 2011</i>				

Emplois : L'étendue du PNVI exige un personnel important. Il emploie actuellement 360 agents permanents de l'ICCN et génère 140 emplois permanents chez les partenaires qui travaillent à ses côtés. En outre, les investissements sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et des infrastructures ont aussi permis de créer de nombreux autres emplois directs (permanents et temporaires) autour du Parc, notamment pour le programme de construction (infrastructures sociales : 2000 ; Mikeno Lodge: 500, Centrale hydroélectrique Mutwanga : 300), le programme énergie (briquettes, poussière de charbon de bois et reboisement: 2000 emplois) et le tourisme (tours opérateurs: 30 ; Lodge : 12 ; porteurs 50). La filière pêche sur le Lac Edouard génère environ 2200 emplois (pêcheurs enregistrés et COPEVI).

Investissements : Au cours des années 2009-2011, le PNVI a réalisé divers investissements en infrastructures et touristiques (15 bâtiments ICCN réhabilités ou construits, 1 Lodge touristique à Rumangabo, 4 camps de tentes). Il a également financé des infrastructures économiques et sociales en faveur des communautés riveraines (9 écoles construites et équipées, 2 centres de santé construits et équipés, 1 microcentrale hydroélectrique de 400 KVA à Mutwanga). Le volume total d'investissement réalisé depuis trois ans s'élève à 10,8 millions USD dont 35% pour l'appui aux communautés riveraines. Dans son plan d'affaires pour les 10 prochaines années, l'ICCN compte réaliser d'autres investissements dans et autour du Parc, notamment 500 Km de routes de desserte agricole, 40 écoles, 10 centres de santé et 4 autres microcentrales hydroélectrique de 1 MW dans les territoires de Lubero et de Rutshuru pour un total de 42,5 millions USD. Notons que ces investissements ont été rendus possibles grâce à la protection dont bénéficie le PNVI de par son statut de réserve naturelle intégrale et de site du Patrimoine mondial, ainsi qu'aux efforts de l'ICCN et de ses partenaires pour réhabiliter le Parc. Le détail des investissements réalisés et des emplois, ainsi que la perspective à 10 ans est donné en Annexe 15.



4. La question foncière dans le Rift Albertin

Dans le Rift Albertin, plus de 80% de la population vit de l'agriculture familiale mais également de l'élevage en Ituri et de la pêche sur les lacs réputés très poissonneux. Un mélange complexe de tensions liées à l'accès à la terre a engendré de nombreux conflits armés très violents, qui ont marqué cette région et ont eu des conséquences dramatiques, en termes de mortalité, de déplacements de population, etc. La question foncière est par conséquent un des plus grands enjeux social et politique du Rift Albertin. Elle est en grande partie à l'origine du contexte de violence dans lequel baignent les populations du Rift. Elle se manifeste par deux problèmes majeurs: des problèmes d'accès au foncier et des problèmes de sécurisation sur le foncier. La conséquence est que de nombreux conflits fonciers prennent des formes diverses : intracommunautaires, interethniques, inter pays et PNVI/communautés. Par conséquent, la thématique foncière est une des clés tant de la résolution des conflits que de l'impulsion d'une dynamique de développement dans cette région. C'est une question complexe dont l'analyse nécessite de croiser à la fois des aspects juridiques, anthropologiques, sociologiques et économiques. Le présent chapitre cherche à mettre en lumière les principales problématiques soulevées par la lecture de deux documents de référence.⁹

4.1. *La loi sur le foncier, la gestion coutumière et les évolutions récentes : code agricole et code foncier*

Juridiquement, le régime foncier est basé sur la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 qui stipule que l'Etat garde la plénitude de souveraineté dans la concession ou la cession des droits fonciers, forestiers et miniers sur toute l'étendue de son territoire. Cette loi affirme le principe selon lequel « le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État » qui seul accorde les droits de jouissance sous forme de concessions à des particuliers, personnes physiques ou morales. Les propriétés privées sont nationalisées.

Selon NaweziKatok'ANakambol¹⁰, les conflits fonciers ont gagné en importance dès la promulgation de la loi foncière de 1973, et ce, suite à l'incompréhension et à l'ignorance de ce texte de loi et aussi au non-respect des conditions légales d'attributions.

Cette loi s'est superposée aux droits coutumiers et elle n'a jamais été ni diffusée, encore moins appliquée aux masses paysannes. Par conséquent, le pouvoir coutumier a continué à assurer la gestion des terres dans les milieux ruraux. Ce pouvoir de gestion est dans les mains des autorités coutumières (mwami dans le Nord Kivu et chefferies en Ituri) qui ont rôle de contrôler la gestion des droits droit d'usage des différents lignages constitutifs du groupe ethnique.

Les années de guerre et d'insécurité ont affaibli le rôle prépondérant des pouvoirs coutumiers sur le foncier en raison de leur incapacité à faire face aux évolutions brusques et rapides générées par les déplacements / retour / afflux massifs de population. Ces autorités coutumières ont également perdu une partie de leur légitimité par leurs pratiques de vente de la terre, en particulier au Nord Kivu.

Les transitions post-conflits dans le Rift et l'adoption d'une nouvelle Constitution en RDC votée en 2006 ouvrent de nouvelles perspectives en matière de politique foncière. Deux initiatives du Gouvernement vont avoir des incidences sur la gestion foncière du pays. En premier lieu, les travaux de consultation élargie à la société civile et de rédaction d'un projet de Code agricole, commencés en 2007 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Celui-ci prévoit la mise en place d'un cadastre agricole et de comités fonciers agricoles dans chaque

⁹ *Afrique des grands lacs : droit à la terre, droit à la Paix, des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale*

¹⁰ *Le problème foncier du Nord Kivu : de ses causes et de celles de l'inexécution des décisions de justice y relatives*



secteur du pays. En second lieu, la révision du Code foncier amorcée en 2009 par le Ministère des Affaires foncières. Ce processus a pour le moment donné lieu à la rédaction d'un projet de loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, adopté par l'Assemblée nationale le 3 mai 2011 et actuellement en cours de promulgation.

4.2. Difficultés d'accès au foncier

« Sous l'effet de la croissance démographique et du morcellement des terres, le foncier est devenu une ressource rare dont les règles d'accès restent floues, donnant lieu à de très nombreux et divers conflits menaçant la consolidation de la paix dans la zone du Rift. Les autorités, qu'elles soient locales, administratives, judiciaires ou issues de la coutume, suivant les cas, ont du mal à prendre en charge ces conflits faute de moyens et de système partagé et légitime de règles »¹¹.

4.2.1. Les problèmes d'accès liés à des facteurs endogènes au sein des communautés

L'accès aux terres et leur occupation se font de différentes manières : par leur occupation et leur mise en valeur pendant un certain nombre d'années, puis par transmission-succession ou par le marché (achat, location, prise en gage), et enfin par leur concession par l'État (temporaire ou définitive, à titre individuel ou collectif – cf. loi 73-021).

Actuellement, la terre se transmet au sein de chaque foyer entre tous les descendants mâles, mais généralement de manière inégalitaire en termes de superficie. Il est constaté au Nord Kivu une évolution des modes de partage de la terre de plus en plus excluant pour certains membres de la communauté comme les cadets des familles et les femmes.

Avec la monétarisation des échanges et la raréfaction des terres cultivables disponibles, la terre est devenue progressivement un bien marchand. Si la succession reste le principal moyen d'accès à la terre, différents travaux montrent que les transactions foncières se sont multipliées aux cours des dernières décennies dans la province du Nord Kivu occasionnant des conflits familiaux ou sur les contrats. Ces ventes de terre expliquent une insécurité de type économique et une insécurité de type juridique dans la mesure où les transactions existent et se multiplient en dehors de toute réglementation écrite, malgré l'interdiction légale. Cette tendance est également constatée en Ituri où les chefs sont impliqués dans la vente des terres allant à l'encontre de la gestion coutumière pour laquelle le foncier appartient à la communauté lignagère.

La pression sur les terres, le caractère concurrentiel de leur accessibilité, les difficultés d'accès pour certaines composantes sociales et l'absence de cadre juridique et institutionnel adéquat, sont potentiellement sources de conflits susceptibles de se jouer à différentes échelles.

En Ituri sur les territoires de Djugu et d'Irumu les conflits fonciers sont essentiellement intercommunautaires et remontent au début du 20^{ème} siècle. Ces conflits dépassent la question foncière et sont motivés par des considérations liées à un déséquilibre culturel, économique et politique.

4.2.2. Les problèmes d'accès liés à des facteurs exogènes aux communautés

Dans la zone d'étude, la terre est devenue une source de compétition en raison d'une poussée démographique très forte sur ce couloir constituant l'entité physique et géographique du Rift Albertin et d'un rétrécissement des surfaces accessibles aux petits producteurs par l'octroi de

¹¹*Afrique des grands lacs : droit à la terre, droit à la Paix, des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale*



concessions durant l'ère coloniale au détriment des terres communautaires (cas de l'Ituri et du Nord-Kivu pour la création du Parc), qui s'est poursuivi après l'indépendance. Plus récemment, de grands propriétaires fonciers sont apparus par la création d'un marché foncier réduisant l'accès aux petits producteurs.

Le Parc National des Virunga (PNVI), créé en 1925, a été successivement élargi en 1929, 1934 et 1935 pour atteindre ses dimensions actuelles, soit une surface de 790.000 hectares. Au moment où 11 chefs coutumiers ont cédé ces terres en compensation de droits de pêche sur le Lac Edouard, mais néanmoins sous contrôle de l'ICCN, le Kivu ne connaissait pas ces problèmes criants d'accès et la concession s'est réalisée sans trop de difficultés et de conflits majeurs. Les problèmes ont commencé à surgir avec la guerre quand l'ICCN a perdu les moyens de contrôle sur son domaine. Ils ont été instrumentalisés par certaines autorités politiques locales qui ont fait de l'accès à la terre du parc des thèmes de leur campagne politique. Dans un contexte de raréfaction de la ressource foncière et d'insécurité politique et foncière c'est un thème très sensible pour les populations.

Dans les années 1970, au Nord-Kivu, la « Zairianisation » a occasionné l'octroi de concessions foncières de plusieurs centaines d'hectares à des nantis de la capitale proches du pouvoir qui ont développé des fermes d'élevage extensif. Le développement d'un marché foncier après la guerre a amplifié ce mouvement d'acquisition par des privés Congolais mais également Rwandais qui ont acquis d'immenses superficies foncières. Un système latifundiste s'est installé dans cette partie de l'Afrique. Les grands propriétaires mettent peu en valeur la terre et ne développent pas de filières porteuses susceptibles de créer des emplois, d'entraîner les autres filières vivrières, et donc de participer au développement économique des territoires. Les terres sont achetées davantage pour marquer le territoire - donc son pouvoir - que pour le valoriser. La stratégie de louer la terre à des paysans sans terre ou ayant des surfaces trop petites (système de métayage) est plus rentable que de la valoriser (1 ha de terre peut être loué à 60 USD/cycle de culture) donc une logique rentière très injuste qui ne permet pas d'aménager les terres (lutte antiérosive et fertilisation des sols) pour augmenter leur productivité.

4.2.3. Problèmes de sécurisation du foncier

Cette question touche aussi bien le District de l'Ituri que la Province du Nord Kivu car elle est liée au contexte d'insécurité politique qui a entraîné une insécurité foncière sur toute la zone du Rift.

L'insécurité foncière découle du fait que des droits, légitimes au regard d'un registre de normes, sont remis en cause, ne peuvent être exercés paisiblement, voire sont impossibles à exercer ou sont tout simplement annulés ». ¹²

L'insécurité foncière peut avoir de multiples origines (juridique, normative, institutionnelle, contractuelle). Elle peut être le fait d'acteurs publics (expropriation par l'État pour la mise en place d'un projet à caractère public ou privé), ou d'acteurs privés (revendication de droits contradictoires ou relevant de registres de normes différents sur une même parcelle). Elle est aggravée par l'absence ou les carences d'autorités capables de gérer les conflits ou oppositions pouvant naître de ces situations d'insécurité foncière (non-résolution et aggravation des conflits, arbitrage injuste, etc.).

¹² Philippe Lavigne Delville, 2002, Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale. Éclairages sur des dynamiques d'innovation institutionnelle, *Documents de travail de l'UR REFO 7, IRD*, 22 p.

Éclairages sur des dynamiques d'innovation institutionnelle, *Documents de travail de l'UR REFO 7, IRD*, 22 p.



L'étude réalisée conjointement par le CCFD - Terre Solidaire et le GRET et publiée en 2012¹³ sur trois pays de la zone du rift (Rwanda, Burundi et RDC) a identifié quatre grands facteurs à partir desquels se construisent aujourd'hui les situations d'insécurité foncière dans ces pays :

- **La remise en cause des droits fonciers et des usages de la terre**, sous l'effet de politiques publiques imposant des changements d'usages des sols et des pratiques d'exploitation des terres au nom du développement économique.
- **Les divisions successorales et l'amenuisement des tenures** qui sont sources de conflits privés ou « intrafamiliaux ».
- **Les conflits politiques et les déplacements de population** qui ont engendré la destruction des liens sociaux et de la mémoire agraire ; Les déplacements massifs et incessants de population sur une très longue période ont entraîné un contexte de non sécurisation sur le foncier, de non-respect du droit et de la loi dans un environnement où la poussée démographique est très forte.
- **Les carences et la concurrence entre les différentes instances et administrations** (chefferies, juridictions formelles ou transitionnelles, instances de conciliation) qui ont perdu progressivement de leur légitimité et de leur autorité à gérer la question foncière.

4.2.4. Le conflit spécifique PNVI population au Nord Kivu : la crise sociale dans la partie ouest et sud du parc

Le parc constitue une zone refuge pour les groupes armés, en particulier dans ses parties forestières au nord (groupe rebelle ADF-NALU d'origine ougandaise) et au sud (Rutshuru, sur les Monts Kasali et sur les flancs ouest des volcans actifs). Il est également envahi localement par des populations depuis le début de la guerre à la recherche des terres de culture mais aussi pour les ressources piscicoles du Lac Albert. Ces populations ont créé plusieurs pêcheries illégales autour du Lac Edouard (Annexe 16) et cultivent aux alentours des villages. Catégorisées d'illégaux par l'ICCN qui cherche à faire respecter la loi et à récupérer intégralement son domaine territorial, elles ont créé un front de pénétration important sur toute la partie ouest et sud, occasionnant une crise sociale majeure (Annexe 17). La délocalisation de ces illégaux se réalise conjointement avec les FARDC qui cherchent à déloger les groupes armés rebelles. Le PNVI est ainsi montré du doigt par les organisations humanitaires car ces opérations occasionnent des déplacements de populations et des problèmes humanitaires.

Plusieurs initiatives ont été menées pour relocaliser ces illégaux dans les parties forestières moins peuplées – mais néanmoins pas vierges - à l'ouest du Parc mais elles ont été sans réel succès. La seule initiative de relocalisation qui a porté fruit est celle qui a été opérée dans la partie Nord (Territoire de Béni / zone de Walikale) avec l'ouverture de la piste rurale est-ouest Oicha-Kamango en direction de l'Ouganda. Cette initiative a été réalisée par une ONG de droit Congolais SOPRODECO et soutenue financièrement par l'Union Européenne. Plusieurs raisons se conjuguent pour expliquer ce succès : un contexte de relative sécurité dans la zone d'accueil, le désenclavement grâce à l'ouverture d'une piste rurale qui a permis de porter et stimuler les filières à l'export vers l'Ouganda (café/cacao), et la présence de filières agricoles porteuses (café/cacao grâce à l'installation d'un promoteur privé), une bonne sécurisation sur le foncier avec les autorités coutumières dans la zone d'accueil, et un encadrement important et de qualité des relocalisés par l'ONG.

¹³ *Afrique des grands lacs : droit à la terre, droit à la Paix, des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale*, Émilie Pèlerin, Aurore Mansion, Philippe Lavigne Delville série en ligne n° 30, Coédition CCFD–Terre Solidaire / Gret, www.gret.org, 127 p.



5. Contexte politique et réglementaire

5.1. *Politiques aux niveaux national et provincial*

5.1.1. Le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

Le DSCR 1 (2006) a été un tournant majeur pour la gestion des politiques socio-économiques car pour la première fois, la RDC a pu disposer d'un cadre de priorités de développement à moyen terme, orienté sur l'accélération de la croissance et la lutte contre la pauvreté. Ces choix stratégiques ont été réalisés dans un cadre intégré, basé sur le consensus politique et visant à relier les différentes politiques publiques aux deux objectifs essentiels d'une croissance forte et d'une baisse rapide de la pauvreté. Le document s'est également inscrit dans la trajectoire d'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD). Le DSCR 1 et les exercices liés (Plans d'actions prioritaires, Plans provinciaux) ont par ailleurs favorisé la mise en place de cadres de concertation à large échelle qui ont réuni Gouvernement, organisations de la société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers autour d'une réflexion globale sur les enjeux et les priorités des politiques nationales de développement.

Le Gouvernement a confirmé dès 2009 son intention de préparer un second document stratégique, portant le nom de Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR 2). Cette nouvelle stratégie constitue pour la période 2011-2015 un cadre stratégique unique de référence des politiques macroéconomiques et sectorielles cohérentes mis en œuvre de manière inclusive pour tout le pays. Elle est aussi un instrument d'aide à la rationalisation de la gestion des dépenses publiques et à la mise en place d'une gestion axée sur les résultats. Le DSCR 2 est un document fédérateur, de plaidoyer et de mobilisation des ressources.

Le DSCR 2 a tenu compte des évolutions du contexte congolais en matière de démocratie et de sécurité, en particulier les réformes dans des secteurs clés (armée et police, justice, décentralisation, finances publiques, administration publique, décentralisation). Il intègre de nouveaux outils de gestion des politiques publiques en particulier le nouveau système national de planification et de programmation suite à la réforme des finances publiques et à la mise en place de nouveaux outils aux niveaux national, sectoriel et provincial (nouvelles politiques sectorielles, élaboration de deux Plans d'Actions Prioritaires nationaux (PAP), des stratégies et PAP provinciaux, de PAP/CDMT ministériels). Il s'inscrit également dans les OMD en actualisant les différentes cibles établies dans les années 2000. Enfin, il constitue un enjeu majeur pour assurer l'insertion de la RDC dans les nouvelles dynamiques internationales à un moment où (i) les négociations internationales en cours sur la lutte contre le changement climatique permettent d'entrevoir de nouvelles perspectives de financement prometteuses pour la RDC à court, moyen et long terme; (ii) des marges de manœuvre importantes ont été dégagées par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE/IADM et l'annulation consécutive de 12,3 milliards de dollars de dette en juillet 2010.

Le DSCR 2 se fixe comme objectif à l'horizon 2015, d'améliorer sensiblement les conditions de vie de la population. Cette amélioration conduit à la réalisation d'une croissance économique moyenne annuelle de 7,2% respectueuse de l'environnement, une réduction de l'incidence de pauvreté d'environ 11 points pour la situer à 60% en 2015 et la création d'un million d'emplois décents par an dans la perspective d'une génération sans Sida, le tout dans un contexte de maîtrise de l'inflation avec un niveau moyen annuel de 9%.

Pour assurer une stabilité durable et soutenir une croissance forte, la présente stratégie repose sur quatre piliers comportant chacun des axes stratégiques clairs et des actions prioritaires pour leur mise en œuvre.



Pilier 1 : Renforcer la gouvernance et la paix. Le renforcement de la bonne gouvernance et de la paix vise fondamentalement à consolider le socle – stabilité politique, sécurité, autorité de l'Etat et gouvernance publique satisfaisante – qui conditionne une conduite efficace des actions de développement du pays et l'atteinte des résultats dans l'ensemble des secteurs. Ce pilier s'organise autour de six priorités majeures: (i) renforcer l'autorité de l'Etat, (ii) accélérer le processus de décentralisation, (iii) poursuivre la réforme des finances publiques, (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé; (v) renforcer les capacités institutionnelles et humaines; et (vi) Appuyer le dispositif de planification et le système national des statistiques.

Pilier 2 : Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi. Ce pilier fait référence aux politiques de développement des infrastructures de soutien aux activités de production et à celles liées à la redynamisation de ces activités. La stratégie propose également des politiques de promotion de l'emploi. Il convient de relever que la mise en œuvre de cette politique repose sur le renforcement de la gouvernance dans un contexte affirmé de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Ce deuxième pilier intègre le secteur des **hydrocarbures**. La vision du Gouvernement dans ce secteur est de propulser la RDC parmi les pays africains producteurs d'hydrocarbures, afin de favoriser la croissance et réduire le déficit énergétique du pays, améliorer l'approvisionnement national en hydrocarbures, ainsi que le démarrage et décollage de la production de biocarburants. La stratégie poursuit le renforcement du cadre légal et réglementaire, l'amélioration de l'administration du secteur pétrolier et la modernisation de l'exploitation pétrolière tout en privilégiant la protection de l'environnement.

Dans ce contexte, le Gouvernement entend actualiser la lettre de politique du secteur pétrolier, clarifier et publier le cadre légal et réglementaire ainsi que les conventions pétrolières et la carte des blocs sur le site web du Ministère des hydrocarbures qui sera mis en place. Dans le même contexte, il entend octroyer les droits d'exploration et d'exploitation pétrolière selon le principe de la concurrence et conformément aux bonnes pratiques internationales. Les priorités retenues par le Gouvernement consistent: (i) au renforcement de l'exploration et la prospection; (ii) au démarrage de la production de gaz naturel; (iii) à l'amélioration du réseau de transport, de stockage et de distribution; (iv) à la remise à niveau des entreprises publiques du secteur et à l'amélioration des capacités de transformation et (v) l'établissement d'un cadre d'orientation et de régulation du secteur

Pilier 3 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain. Reposant sur les politiques aptes à renforcer le capital humain du pays, ce pilier a pour enjeu principal de permettre à tous un accès à des services sociaux de base de qualité. La concentration des efforts sur les secteurs sociaux devrait également permettre de doter la RDC de ressources humaines bien éduquées et en bonne santé. Ce troisième pilier s'articule autour de quatre grandes priorités que sont le renforcement du capital humain, la lutte contre le VIH/SIDA, la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Pilier 4 : Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. Pour mieux protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur la gestion et la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans les stratégies sectorielles.

Ce quatrième pilier vise à valoriser le capital naturel unique de la RDC dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socioéconomique du pays et notamment celui des plus pauvres, et qui est aussi menacé par le changement climatique. Pour opérationnaliser la stratégie de croissance réduisant la pression sur la forêt, la RDC a défini une stratégie préliminaire REDD+¹⁴ dans laquelle, le pays affiche comme ambition d'être reconnu comme un

¹⁴ REDD + : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, incluant la conservation, la gestion forestière durable, et l'augmentation des stocks de carbone. Ce mécanisme vise à permettre le financement par les pays



puits de carbone à horizon 2030. Les objectifs REDD+ seront définis de manière ambitieuse et réaliste, en cohérence avec les objectifs de développement socio-économique retenus dans le DSCR. L'ensemble de cet exercice sera défini selon un processus participatif national, impliquant l'ensemble des parties prenantes avec une place importante accordée à la société civile, notamment les communautés locales. Deux grandes options de stratégies sont proposées : d'une part, gérer et protéger l'environnement tout en luttant d'autre part, contre les changements climatiques.

5.1.2. La décentralisation

La Constitution adoptée par référendum et entrée en vigueur en février 2006, affirme que la République Démocratique du Congo, tout en restant dans le cadre d'un Etat unitaire, a opté pour une décentralisation très poussée dont la finalité est le rapprochement de chaque administration de ses administrés pour un développement participatif local à la base. Cela se traduit par une libre administration et une autonomie de gestion des provinces, et des Entités Territoriales Décentralisées, à savoir les villes, les communes, les chefferies, les secteurs. Une province peut ainsi élaborer son budget et définir ses priorités de développement. La nouvelle Constitution affirme donc que le pouvoir de l'Etat s'exerce à trois niveaux : le gouvernement central, les provinces et, enfin, les Entités territoriales décentralisées (ETD).

A travers leurs assemblées dont les députés sont élus au suffrage universel direct, les Provinces disposent également d'un pouvoir législatif. Elles peuvent ainsi voter leurs propres lois, appelées édits. La Province est dirigée par un Gouvernement provincial, organe exécutif dont les membres sont investis par l'Assemblée provinciale. Ce Gouvernement, dirigé par un Gouverneur provincial et secondé par un Vice-gouverneur, est composé d'au moins dix ministres provinciaux.

La Constitution accorde à la Province des compétences qui lui sont exclusives et des compétences dites « concurrentes », à savoir des prérogatives qu'elle doit partager avec le Gouvernement central, comme la vie culturelle et sportive, la recherche scientifique et technique, le tourisme.

Plusieurs textes législatifs ont été élaborés, notamment la promulgation de la loi relative aux finances publiques (juillet 2011), le vote de la loi sur le code agricole mais de façon générale, l'Etat a pris du retard dans l'élaboration des textes législatifs et réglementaires indispensables à la mise en place de la Décentralisation. (Annexe 14)

La Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces fixe la composition, l'organisation et le fonctionnement des ETD et leurs rapports avec l'Etat et les provinces. Selon ce texte, les vingt-six provinces sont dotées d'une large autonomie politique, juridique et financière. La loi définit la province comme « une composante politique et administrative du territoire de la RDC, dotée d'une personnalité juridique et gérée par les organes locaux ». Le texte promulgué fixe aussi les règles de l'autonomie de gestion des ressources humaines, économiques, financières et techniques. Il est également précisé que « le statut, l'organisation et le fonctionnement de la province procèdent des dispositions constitutionnelles qui instituent le régionalisme politique en RDC, déterminent ses institutions politiques et répartissent les compétences entre elles et le pouvoir central ».

Selon cette loi, les provinces conservent désormais 40 % des recettes qu'elles génèrent, alors que jusqu'à présent ces revenus partaient directement à l'Etat qui devait ensuite les redistribuer. Une caisse de péréquation est prévue pour maintenir un équilibre entre les régions pauvres et les autres. L'Etat conserve ainsi les compétences régaliennes (Affaires étrangères, armée, monnaie, budget national), tandis que les provinces sont chargées notamment de la « Fonction



publique provinciale et locale», de «l'élaboration des programmes miniers et forestiers», et d'une partie des routes.

Dans les faits, le système reste encore très centralisé et plusieurs problèmes se posent en particulier le transfert des compétences aux Provinces et aux ETD, la gestion décentralisée de l'administration (les fonctionnaires chargés de la gestion des provinces et des ETD sont les agents déconcentrés de l'Etat qui reçoivent leurs ordres du pouvoir central et rapportent à leurs administrations centrales respectives), la non promulgation de la loi sur la Caisse Nationale de Péréquation et l'assiette fiscale des ETD, l'appropriation par l'ensemble des acteurs, notamment la population à travers des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation et enfin, la non-prise en compte du facteur temps dans le processus de la réforme.

Le DSCR 2 affirme l'importance d'accélérer le processus de décentralisation dont les lignes directrices ont été définies à travers le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) qui s'articule autour de trois axes stratégiques: (i) renforcer le cadre légal et réglementaire, (ii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;(iii) assurer la participation des communautés locales au processus, en particulier renforcer les outils de planification locale et de budgétisation mis en œuvre depuis 2009 comme les Plans d'action prioritaires /Cadre de Dépenses à Moyen Terme provinciaux et accorder une plus forte participation des ONG de développement et des organisations communautaires de base à travers leur implication dans l'élaboration et la gestion locale des projets de développement ainsi que la promotion de fonds communautaires de développement.

5.1.3. Les Plans quinquennaux provinciaux de croissance et de l'emploi 2011-2015

Les PAP/CDMT provinciaux sont des outils d'opérationnalisation des plans provinciaux qui, comme les PAP/CDMT ministériels, sont des instruments de programmation triennale glissante¹⁵. Ils comprennent l'ensemble des actions programmées dans les provinces, quel que soit leur financement (Budget de l'Etat, ressources propres de la province, financements extérieurs directs). Les actions relevant du Budget de l'Etat sont clairement identifiées.

Dans le contexte de la décentralisation, les provinces ont la responsabilité de définir leur vision de développement et d'exécuter un certain nombre de programmes pour le bien être des collectivités locales. Depuis 2010, les autorités provinciales ont élaboré leur « Plan Quinquennal de la Croissance et de l'Emploi 2011-2015 », dans le but d'asseoir leur stratégie de réduction de la pauvreté sur les OMD et d'aligner le budget provincial dès l'exercice 2011 sur cette stratégie. Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), qui doit accompagner l'élaboration de ce DSCR 2, est un document de programmation quinquennal devant servir à définir les actions prioritaires des ministères sectoriels et à les aligner sur les objectifs et les orientations de la stratégie nationale. Il permet de ce fait d'aligner les budgets provinciaux aux quatre axes stratégiques définis dans le DSCR 2 considéré comme le cadre de référence.

La vision de développement du Gouvernement provincial du Nord-Kivu à l'horizon 2015 est d'améliorer les conditions de vie socio- économiques de la population et d'accroître l'économie. Le document a défini quatre axes prioritaires liés au DSCR 2 et déclinés en diverses actions prioritaires:

- Renforcer la gouvernance politique, administrative et économique des institutions de la Province et la sécurité;
- diversifier l'économie et assurer la croissance (accroître la production agro-pastorale pour augmenter les revenus, promouvoir le commerce local, interprovincial et

¹⁵ Il s'agit de décliner la programmation opérationnelle et budgétaire de chaque province sur une période de trois ans en fonction de la contrainte budgétaire nationale.



transfrontalier, promouvoir les activités minières, renforcer la réhabilitation des infrastructures routières);

- Améliorer l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, approvisionnement en eau potable et construction de réseaux d'assainissement, traitements du VIH/Sida, protection sociale des groupes vulnérables, promouvoir l'emploi décent, vulnérabilité de la femme et de la fille);
- Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, en particulier délimiter de façon participative les aires protégées et les domaines de chasse en vue de réduire la pression des populations riveraines, créer des axes routiers pour faciliter le glissement des populations vers les terres arables à l'Ouest du PNVI, mettre en place des structures d'accompagnement des populations glissées, et enfin, gérer les risques naturels en limitant la déforestation et en relançant les activités de lutte contre l'érosion.

Pour la Province Orientale la vision est déclinée onze actions prioritaires :

- une province en paix avec elle-même, dans un Etat de droit ;
- un contexte spatial favorable à l'intégration économique grâce à un climat des affaires et des investissements assaini ;
- une pauvreté réduite ;
- une province unifiée et sécurisée aux frontières ;
- une population ayant accès aux services sociaux de base : éducation, santé, hygiène et assainissement, eau potable, électricité et habitat vivant dans une province de droit et d'égalité de genre ;
- une population ayant une meilleure connaissance du VIH/SIDA et mieux outillée pour inverser la tendance actuelle de la pandémie ;
- une jeunesse bénéficiant d'une éducation de qualité et de l'emploi ;
- un réseau de transport et voies de communication dynamique, diversifié, moderne et sécurisant ;
- une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges interprovinciales et régionales ;
- une croissance démographique maîtrisée en adéquation avec la croissance économique;
- une prise en compte des aspects environnementaux et la question des changements climatiques dans toutes les grandes orientations.

Dans les deux Provinces concernées par le programme pétrole, alors que les contrats pétroliers ont été négociés à partir des années 2008, les plans n'intègrent pas la ressource pétrolière, ce qui démontre un manque d'articulation entre le niveau central et provincial par rapport à cette ressource stratégique. Par ailleurs, au Nord-Kivu, le diagnostic environnemental fait peu référence aux AP et au PNVI alors que les potentialités touristiques sont mentionnées dans le diagnostic économique sans toutefois les relier à une stratégie de protection et de valorisation des AP, notamment celle du PNVI.

5.1.4. Le programme STAREC

Le plan de Stabilisation et de Restauration des Régions affectées par les Conflits (Est de la RDC – nord Katanga, Nord et Sud Kivu, district de l'Ituri, du Sud Uele et du Nord Katanga) a été créé en 2009 par le Président de la République pour prendre la relève du Programme Amani Leo (Ordonnance présidentielle N° 09/051 du 29 juin 2009). A travers ce programme, le Gouvernement montre sa volonté politique de stabiliser et reconstruire l'est du Congo en assurant une transition qui conduise progressivement vers le développement. Il a trois composantes : la sécurité, l'humanitaire et l'économie.

Le volet sécuritaire vise à aider le Gouvernement à retrouver ses prérogatives régaliennes par la restauration de l'autorité de l'Etat, en particulier par le déploiement de la police et de l'armée et par la construction des casernes. Le volet humanitaire concerne la réinsertion des personnes déplacées. Il a l'ambition de faire revenir tous les déplacés chez eux et les réinsérer socialement



et économiquement. Le dernier volet concerne la construction des conditions pour une relance des activités économiques.

Le PNUD s'est engagé sur le troisième volet, en particulier pour le Nord-Kivu et dans une moindre mesure pour l'Ituri afin de permettre aux provinces de l'est de disposer d'une solide opportunité pour réduire la pauvreté et promouvoir une croissance durable, équitablement répartie et favorable aux pauvres. Il a ainsi appuyé les autorités provinciales à :

- Développer les Termes de Référence afin de structurer la Commission Relance économique,
- Identifier les besoins et domaines prioritaires de renforcement des capacités institutionnelles et humaines du Ministère et de la division provinciale du Plan,
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers, les bailleurs, le secteur privé, les investisseurs nationaux et étrangers pour soutenir la Relance économique,
- Faire le plaidoyer en faveur des projets intégrateurs régionaux en collaboration avec la CEPGL,
- Mettre en place une structure de veille économique pour les provinces de l'Est (note de conjoncture économique et statistiques); cette base de données doit permettre de surveiller le processus de transition d'une économie de guerre vers une économie de développement afin que le Programme STAREC soit cohérent avec l'environnement économique.

Le PNUD a également financé l'organisation et le déroulement du 1^{er} forum économique de la Province du Nord-Kivu en 2010 en vue de définir des actions efficaces de développement destinées à promouvoir une croissance économique durable susceptible de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations. Ce forum a permis de faire un diagnostic de la situation économique, identifier les secteurs porteurs de croissance à court moyen et long terme préciser les stratégies de croissance économique et identifier les sources de financement à mener et attirer les investissements, requalifier les relations commerciales avec les pays voisins pour mieux contribuer à sa croissance économique, définir le rôle du secteur privé et la stratégie commerciale à mettre en œuvre dans le cadre d'assainissement du climat des affaires. Le PNUD s'est également engagé dans le financement de deux études économiques en vue de la préparation du DSCR 2 dans les provinces de l'Est. Il s'agit d'une étude sur les profils économiques des provinces de l'Est et d'une autre sur la dynamique du commerce transfrontalier dans les pays des Grands Lacs.

Le Programme STAREC a enfin permis en 2011 de faire aboutir un Plan directeur des routes pour les Routes d'Intérêt provincial afin d'assurer la maintenance des routes par l'entretien courant y compris la voirie par des travaux de cantonniers manuels, d'exécuter les travaux de réouverture de routes et les travaux d'ouverture des pistes, nouvelles routes. Ce plan directeur a opté pour la méthode Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) afin d'impliquer les populations environnantes dans l'exécution des travaux et contribuer à stimuler la création d'emplois. Le Plan directeur a prévu le financement de 2380 km de routes pour le district de l'Ituri pour un coût total de 19 978 500 USD et, pour la Province du Nord-Kivu, 3842 km de routes pour un coût total de 31.935.000 USD.

5.2. Cadre réglementaire en matière d'environnement

5.2.1. Contexte réglementaire au niveau national

Les domaines environnementaux sont régis tant par les législations et politiques gouvernementales dont la mise en œuvre est confiée à divers ministères, que par des stratégies nationales de conservation de la nature développées par l'ICCN. Un recueil des textes juridiques est disponible (Mbalanda Kisoka 2008). Pour la Province du Nord-Kivu, il convient de noter que des études de droit national et international sectoriels existent (Paluku 2005, Cabinet De Wolf & Partners 2011). Dans le contexte de l'EES, le cadre légal et réglementaire de la politique environnementale de la RDC comprend les principaux textes suivants. Des détails sur ces textes sont donnés en Annexe 18.



La Constitution de la RDC constitue le fondement de son axe stratégique environnemental. Elle stipule entre autre que (art 53): «Tous les congolais ont droit de jouir des richesses nationales. L'Etat a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement», que (art 54): «Tous les congolais ont droit à un environnement sain et propice à leur épanouissement. Les pouvoirs publics et les citoyens ont le devoir d'assurer la protection de l'environnement dans les conditions définies par la loi», et que (art 59): «Tous les congolais ont le droit de jouir du patrimoine commun de l'humanité. L'Etat a le devoir d'en faciliter la jouissance. »

FORÊTS : Code forestier (loi n°011/2002 du 29 août 2002): il définit notamment le cadre juridique et la classification des forêts (dont les « forêts classées » qui incluent toutes les catégories d'aires protégées), la recherche forestière, les droits d'usage dans les diverses catégories de forêts, les mesures de protection et les essences protégées, le contrôle des feux, les inventaires, aménagements et reconstitution des forêts, les modalités de concessions et d'exploitation forestières, les droits et devoirs des exploitants, la fiscalité, et les dispositions pénales. Il précise aussi la dévolution de pouvoirs accordés aux entités décentralisées.

MINES : Code minier (loi n°007/2002 du 11 juillet 2002): Ce Code ne régit pas l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, qui relèvent de législations distinctes. Au regard des contraintes d'ordre environnemental, le Code a prévu des dispositions en vue de veiller, au travers du Service Chargé de la Protection de l'Environnement Minier au sein du Ministère des Mines, à la protection de l'environnement.

EAU : Code de l'eau : Un avant-projet de loi portant Code de l'Eau a été préparé en 2010. Ce Code fournit un cadre global pour une gestion intégrée, rationnelle et durable des ressources hydriques. Il vise à créer un processus conciliant les divers besoins des parties prenantes, incluant la garantie de durabilité des écosystèmes aquatiques. Il permet l'implication des communautés et ouvre la voie aux partenariats public-privé. Il pose les principes directeurs pour le développement d'une série d'instruments de planification et de gestion efficace des ressources hydriques.

Environnement : Loi portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement (Loi n°11/009 du 09 juillet 2011): cette nouvelle Loi Cadre sur l'environnement édicte les principes généraux qui servent de base aux lois particulières pour régir les différents secteurs de l'environnement: développement durable, information et participation du public aux processus de prises de décisions, action préventive et de correction, précaution, pollueur-payeur, coopération entre Etats, intégration. A ce jour la loi n'a cependant pas encore été promulguée par le Président de la République et n'est donc pas encore entrée en vigueur.

Conservation de la nature : Loi relative à la conservation de la nature (Ordonnance-Loi 69-041 du 22 août 1969): elle régit le statut de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (l'ICCN) et constitue le cœur de la protection légale dont bénéficie le PNVI car elle confère au Parc le statut de réserve naturelle intégrale. Elle décrit les activités autorisées et interdites et les modalités de gestion. Cette loi devrait être remplacée par une loi mieux adaptée, dont l'avant-projet a été entériné par la Commission des lois en 2009.

En vue de mettre en œuvre son mandat national de manière cohérente, l'ICCN a développé divers documents stratégiques, tels qu'une « Stratégie nationale de conservation de la biodiversité in et ex situ », une « Politique et Plan Directeur de la recherche », une « Stratégie nationale de conservation communautaire » et un « Canevas harmonisé pour l'élaboration d'un Plan Général de Gestion d'une aire protégée ». Certains de ces documents sont en cours d'actualisation.

Chasse : La Loi n°82-002 du 28 mai 1982 porte réglementation de la chasse et l'Arrêté n°24 du 14 février 1974 crée un Domaine de Chasse réservée en Zone de Rutshuru.



Pêche : Le Décret du 21 avril 1937 sur la pêche et le Décret du 12 juillet 1932 portant réglementation des concessions de pêche. La plus récente Convention entre l'ICCN et la COPEVI (11 mai 1979) organise la réglementation de la pêche sur le Lac Edouard, fixe les infrastructures et les engins autorisés et décrit l'administration de la Coopérative.

5.2.2. Principaux engagements internationaux de la RDC en matière d'environnement

La RDC a ratifié de nombreuses conventions internationales environnementales. Les plus pertinentes pour l'EES relativement au projet pétrolier sont les suivantes :

La Convention (d'Alger, 1968) africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles a été adoptée par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine. La RDC a ratifié la convention d'Alger en 1976. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, et d'harmoniser et de coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des politiques et des programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables.

La Convention (de Ramsar, 1971) relative aux zones humides d'importance internationale : est un traité intergouvernemental qui incarne les engagements de ses États membres à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale et à planifier l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides se trouvant sur leur territoire. Elle vise notamment à la protection des populations d'oiseaux aquatiques sauvages qui y résident. La RDC a ratifié en 1996 et a désigné trois sites Ramsar dont le PNVI.

La Convention (du 23 novembre 1972) concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO) et Déclaration de Kinshasa sur les Sites de patrimoine mondial de la RDC (du 14 Janvier 2011) : la Convention a été ratifiée par 185 États Parties dont la RDC en 1974. Elle pose pour principe que certains sites naturels doivent être protégés dans l'intérêt des générations présentes et futures parce qu'ils constituent un patrimoine de tous les peuples du monde qui est irremplaçable et doit être conservé pour le bien de l'humanité. Elle protège ainsi les sites reconnus par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine mondial, dont le PNVI. La Déclaration de Kinshasa souligne la mise en œuvre des mesures rectificatives décidées par le Comité du Patrimoine mondial ; salue le plan stratégique d'actions ; et lance un appel à la Communauté internationale pour la poursuite de son soutien aux efforts de sécurisation et de réhabilitation des sites du patrimoine mondial de la RDC.

La Convention (de Bonn, 1983) sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. La CMS a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition. Depuis son entrée en vigueur, le nombre de ses membres n'a cessé d'augmenter et compte actuellement 116 Parties. La RDC a ratifié la CMS en 1990 et a signé des Accords multilatéraux concernant les gorilles et les oiseaux de proie.

La Convention (de Rio, 1992) sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la Terre. Ses trois buts principaux sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. La RDC a ratifié la convention en 1994.

Il convient de souligner que **la Constitution de la RDC** (2006), en son article 215, spécifie que « les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ». Ceci donne entre autre une prééminence à ces conventions sur les lois nationales relatives à la conservation des ressources naturelles.



5.3. Contexte politique et réglementaire pour les hydrocarbures

Le ministère est de création relativement récente puisque les hydrocarbures appartenaient au Ministère des Mines. En dépit de plusieurs rencontres par la mission aucune donnée sur la stratégie, politique et plan d'action du ministère n'a pu être obtenue par la mission de cadrage.

Conformément à l'Ordonnance N° 08/074 du 24 Décembre 2008, les attributions du Ministère des Hydrocarbures sont :

- Application de la législation sur les hydrocarbures ;
- Gestion du domaine des hydrocarbures et des informations y relatives ;
- Promotion de la mise en valeur des ressources pétrolières ;
- Constitution et gestion des stocks stratégiques des hydrocarbures ;
- Octroi des droits et mesures pour les gisements des hydrocarbures et conservation des titres y afférents.

Le ministère est en cours d'élaboration d'un nouveau code des hydrocarbures. Quelques grands principes ont été retenus dont l'option pour le Contrat de partage de production, qui remplace la concession, le maintien de la compétence de l'État sur les hydrocarbures, et l'obligation faite aux compagnies d'investir dans le social, de réaliser des études d'impact et de protéger l'environnement. Transformée en société commerciale, dans le cadre de la réforme des entreprises publiques, *Cohydro* pourrait ouvrir son capital à d'autres partenaires. Une réflexion est engagée sur l'opportunité de créer une société nationale qui interviendrait dans l'exploration et l'exploitation.

6. Les principales parties prenantes

6.1. Niveau central

6.1.1. La Primature

La Primature souhaite concilier les intérêts économiques de la RDC en matière d'énergie (pétrole) et le respect des traités internationaux en matière d'environnement, de biodiversité et de conservation. Elle a également pour souci de faire respecter le contenu de la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011. La définition des trois variantes présentées lors de l'atelier de Kinshasa d'Octobre 2011 auquel ont participé deux consultants seniors en ressources naturelles rattachés à la Primature, semble bien cadrer avec leurs attentes. La Primature souhaite encourager les investissements dans l'industrie extractive (pétrole et mines) sans compromettre l'environnement. Elle est ainsi en faveur d'une économie verte au sein de laquelle le MECNT pourrait se qualifier pour soutenir des projets d'investissement économique en matière d'écologie. Elle recommande que tous les programmes d'investissement des ministères réalisent des EES qui pourraient devenir des outils d'aide à la décision et des instruments effectifs de planification. Le GEEC aurait alors pour charge d'évaluer et de suivre ces EES.

6.1.2. Le MECNT

Il demeure le porteur de l'EES qui a été demandée par le ministre en mars 2011 suite à la situation de blocage entre l'ICCN et le groupe pétrolier SOCO qui a entraîné la suspension des activités d'exploration dans le parc. La lettre de mars 2011 du ministre de l'Environnement à l'égard des organisations de la conservation clarifie la position du Gouvernement vis-à-vis de SOCO et la position du ministère sur ce dossier.

Le ministre qui a été rencontré par la mission de cadrage a soulevé deux préoccupations majeures : le respect des lois nationales et des engagements vis-à-vis de la communauté internationale et l'EES en tant qu'outil d'aide à la décision pour le Gouvernement sur ce dossier à travers l'identification de différentes variantes possibles et leur évaluation économique.



La réalisation d'une EES en matière de pétrole est une première en Afrique. Pour le ministère, cette étude devrait être exhaustive, transparente et inclusive dans le but d'étudier les options les meilleures pour le peuple congolais dans un souci de durabilité. En ce sens, il rejoint la position de la Primature sur ce dossier pétrole dans le Rift Albertin.

6.1.3. Ministère des Hydrocarbures

Des différentes consultations qui se sont déroulées sur les deux étapes de la mission, les objectifs du ministère tournent autour de trois points majeurs : (i) Relancer l'économie du rift Albertin aux travers de l'exploration et de l'exploitation du potentiel pétrolier de la région à l'instar des pays limitrophes dans un climat de paix restaurée ; (ii) Harmoniser les initiatives dans le respect des activités existantes en préservant les populations et les écosystèmes pour une restauration économique de la région et la diminution de la pauvreté et ramener la paix dans cette région du monde si convoitée pour ces richesses ; (iii) Réaliser une phase d'étude, de consultations et de tables rondes avec les parties prenantes dans le but de développer des complémentarités.

6.1.4. L'Institut Congolais pour la Conservation de la nature (ICCN)

L'ICCN est une entreprise publique à caractère scientifique et technique, dotée de la personnalité juridique, dont les statuts ont été actualisés par le Décret n°10/15 du 10 avril 2010. Il est chargé entre autre : « (a) d'assurer la protection de la faune et de la flore ; (b) de valoriser la biodiversité en favorisant la recherche scientifique et en facilitant les activités d'écotourisme conformément à la législation en vigueur et dans le respect des principes fondamentaux de la conservation ; et (c) de réaliser ou de faire réaliser des études et d'en assurer la vulgarisation à des fins scientifiques et didactiques dans le domaine de la conservation. »

Mandaté par le Gouvernement pour gérer durablement les aires protégées du pays en respect des lois et règlements édictés, l'ICCN s'est trouvé dans une position délicate lorsque le Gouvernement a accordé une concession pétrolière se superposant aux limites du PNVI. Sur la base des lois en vigueur protégeant le Parc, la résistance opposée par l'ICCN à l'accès du PNVI par les agents de SOCO a été à l'origine du « gel » des opérations d'exploration accordée par l'Ordonnance du 22 juin 2010. L'ICCN a exprimé au Gouvernement ses critiques du P.A.R. soumis par SOCO ainsi que son opposition au projet pétrolier si le cadre légal dans lequel il opère n'était pas respecté ou adapté. Les craintes légitimes de l'ICCN sur les risques additionnels encourus par le PNVI dans l'optique d'une exploitation pétrolière l'obligent à adopter une attitude défensive. La crainte que la phase d'exploration mène à l'identification d'une réserve pétrolière rentable mènerait quasi inévitablement, pense l'ICCN, à la phase d'exploitation. Dans ce cas, il serait très probable que les populations riveraines (issues des 11 Collectivités ayant originellement cédé leurs terres lors de la création du Parc) décident de récupérer leur ancien territoire pour en exploiter aussi les autres ressources. Cette perspective d'un envahissement du PNVI, répétée par un grand nombre d'interlocuteurs à la mission de cadrage, mettrait l'Institut dans une position impossible à tenir. La dimension politique du projet - notamment du fait de la signature de l'Ordonnance par le Chef de l'Etat et en raison des relations difficiles de l'ICCN avec son ministère de tutelle, le MECNT – est un facteur rendant complexe la gestion de ce dossier.

6.1.5. L'UNESCO

Si le PNVI a été classé sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce statut n'est pas définitif et est réévalué chaque année. Depuis 2007, ce Parc a été considéré comme Patrimoine mondial en péril en raison de la disparition progressive des animaux phares et des plantes rares consécutive à l'occupation anarchique par les riverains et les groupes armés locaux ou étrangers et au braconnage. Ainsi, à l'exception des gorilles de montagne, les effectifs de la plupart des espèces de grands mammifères des plaines ont été réduits de 50% à 96% depuis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. En outre, l'intégrité territoriale du parc



reste très menacée. Les occupations illégales le long de la côte ouest, qui coupent complètement le lien terrestre entre le secteur centre et le secteur nord, sont particulièrement inquiétantes. Si ce problème n'est pas résolu rapidement, il est à craindre que l'intégrité territoriale soit définitivement perdue.

En concertation avec les gestionnaires du site, une proposition d'état de conservation souhaité du site, avec des indicateurs a été élaborée par une mission conjointe UNESCO/UICN en 2011 pour un retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les principaux éléments de l'état de conservation souhaité sont : l'évacuation de toutes les occupations illégales de la côte ouest, l'arrêt de l'activité de carbonisation dans les forêts du secteur sud, le maintien de la couverture forestière, le contrôle des activités réglementées de pêche, le retour progressif de la grande faune dans les plaines savaniques et le maintien des populations viables des autres espèces phares, notamment le gorille de montagne.

La position de l'UNESCO sur le dossier pétrole est ferme, l'institution considérant que les activités d'exploitation/exploration pétrolières sont incompatibles avec un site du Patrimoine. Par conséquent, l'UNESCO se prononce en défaveur des activités d'exploration/exploitation pétrolières au sein du PNVI, même avec des technologies vertes. Le déclassement du Parc occasionnerait alors des conséquences préjudiciables pour l'ICCN en entraînant le retrait des financements des bailleurs de fonds comme l'Union Européenne.

6.1.6. Les compagnies pétrolières.

La mission a réussi à contacter toutes les compagnies de pétrole opérant en RDC, notamment celles en possession de permis d'exploration (SOCO et Oil of RDC) et celles en quête de permis (TOTAL et ENI). La mission s'est également entretenue avec PERENCO. En dépit des difficultés pour obtenir des données actualisées, certaines de leurs préoccupations et attentes ont été relevées.

Les compagnies n'ont pas une position homogène par rapport à ce dossier pétrole dans le Rift Albertin. Les majeures comme TOTAL et ENI qui ont à défendre une image sur le plan international, et dont certaines ont connu par le passé des déconvenues sur le plan environnemental ont les moyens financiers d'investir dans des technologies vertes et sont très sensibles à leur image. Elles semblent plus ouvertes au dialogue institutionnel et plus sensibles au respect de l'environnement car elles ont une image à défendre. Les difficultés rencontrées par SOCO gênent l'approche et les démarches exploratoires de TOTAL.

TOTAL considère détenir un savoir-faire technologique et une expérience à l'international permettant de débloquent la situation sécuritaire et ce, d'autant qu'elle est de part et d'autre de la frontière. TOTAL et ENI sont prêts à collaborer pour la suite de leurs activités étant donné qu'ils travaillent déjà de concert sur d'autres terrains d'opération. Se pose donc pour eux la question de constituer une plate-forme des compagnies pétrolières afin d'homogénéiser leurs approches et négociations institutionnelles, en vue d'améliorer leurs stratégies d'implantation sur le terrain.

6.2. Niveau provincial et local

La mission de cadrage n'a pu rencontrer de façon exhaustive l'ensemble des parties prenantes dans la zone du Rift concernées par les activités pétrolières mais a néanmoins pris l'avis des principaux protagonistes, ce qui lui a permis de se faire une idée des attentes / préoccupations majeures liées à ce dossier pétrole. Elle regrette que le temps imparti et le calendrier de la mission¹⁶ ne lui ait pas permis de rencontrer les représentants des pouvoirs publics au Nord

¹⁶ Le chef de mission et l'expert pétrole ont rejoint sur le terrain l'expert socio-économiste et l'environnementaliste du 10/02 au 14/02/2012 alors que la fin de la mission pour l'expert socio-économiste était prévu le 15/02/2012 et que l'équipe devait préparer l'atelier d'information de Goma prévu pour le 13/02/2012. L'arrivée du chef de mission et de



Kivu et dans la Province Orientale qui doivent être considérés comme des parties prenantes sur ce dossier. Elle regrette également de ne pas s'être entretenue avec davantage de députés des assemblées provinciales pour traduire la diversité d'opinion sur ce dossier. Enfin, un autre manque important est qu'elle n'a pas pu dialoguer avec des populations illégales dans les pêcheries du lac Edouard. La question est délicate car ces personnes ne sont pas en ordre vis-à-vis de la loi et les membres de la mission sont venus sur le terrain du lac en présence de l'ICCN. La mission estime que dans les phases suivantes il est essentiel d'aller interviewer ces populations afin de comprendre leurs problématiques sociales et foncières et leurs attentes par rapport au programme pétrole et ce, d'autant plus que SOCO les a beaucoup sensibilisé. Ces rencontres doivent s'organiser en dehors du parc afin d'entreprendre un dialogue tout en respectant le règlement du PNVI qui, jusqu'à présent, est toujours d'actualité.

De toutes ces rencontres, nous pouvons distinguer, en dehors des sociétés pétrolières, quatre grands types de parties prenantes sur les territoires touchés directement ou indirectement par le programme pétrole : (Annexe 24 : Parties prenantes)

Les populations locales à l'intérieur desquelles il faut distinguer (i) les autorités coutumières qui, dans la zone du Rift sont déterminantes sur la gestion des ressources foncières (zones de cultures, terres de pâturages, terres mises en défens) et naturelles (eaux du lac, ressources piscicoles) ; (ii) le comité de concertation pour le pétrole en Ituri et les organisations de pêcheurs reconnues par la loi sur le Lac Edouard (comités de pêcheurs et COPEVI).

L'autorité publique décentralisée avec trois sous-groupes : le gouvernement provincial, l'assemblée provinciale et les services techniques déconcentrés (hydrocarbures, plan, environnement, agriculture/élevage/pêche).

Les ONG de conservation, en particulier dans le Nord-Kivu mais aussi les ONG de développement qui ont un rôle à jouer pour sécuriser les populations sur les plans du foncier et les appuyer afin qu'elles transforment leur conditions de vie.

Les réseaux de la société civile en Ituri et au Nord-Kivu où les ONG congolaises et internationales ont créé des plateformes d'information, de mobilisation et de lobbying auprès des instances internationales.

De ces entretiens avec les différentes parties prenantes il ressort plusieurs points suivants :

- De façon générale, l'ensemble des parties prenantes a exprimé des inquiétudes vis-à-vis du programme pétrole dans le Rift Albertin; il y a une grande opacité dans l'information fournie par le gouvernement tant sur les contrats de partage, que les aspects positifs et négatifs sur les plans environnemental et social pour les populations du Rift mais aussi pour les services techniques déconcentrés. Partout, il a été exprimé un besoin plus grand d'informations d'ordre politique, scientifique, technique, économique et social, et l'ouverture au dialogue public.
- Le contexte sécuritaire, humanitaire et social suscite beaucoup d'inquiétudes par rapport au développement de cette ressource. Les parties prenantes à divers niveaux ont peur que le développement du pétrole n'embrase à nouveau ces régions du Rift qui viennent à peine de sortir de plusieurs années de conflits armés très durs, qui renferment encore de nombreux groupes rebelles qui terrorisent et provoquent des déplacements de populations, en particulier dans le Nord-Kivu mais aussi sur les territoires d'Irumu et de Djugu en Ituri où sont implantés les blocs pétroliers.

l'expert pétrole est tombée un week-end ce qui n'a pas permis de rencontrer officiellement les principaux responsables du Gouvernement Provincial du Nord Kivu, en particulier le Gouverneur, les ministres provinciaux de l'Environnement et des Hydrocarbures dans leur bureau. Cependant le Ministre Provincial de l'Environnement a elle-même parrainé l'atelier de Goma le 13 Février 2012, et un membre du bureau provincial des hydrocarbures a aussi assisté à l'atelier du 13.



- La gouvernance économique et politique est une préoccupation de l'ensemble des parties prenantes qui posent la question du partage des ressources entre le niveau central et le niveau provincial, entre le niveau provincial et le District en Ituri, et entre le District et les communautés affectées par l'exploration/exploitation ; pour eux, cet aspect conditionne le développement socio-économique des territoires où auront lieu la recherche pétrolière puis, éventuellement, l'exploitation du pétrole.
- Les deux lacs connaissent des problèmes de surexploitation de la ressource qui est fortement menacée en raison de l'afflux de populations autochtones depuis la guerre. La pêche est une ressource très lucrative sur ces lacs qui étaient jugés exceptionnellement poissonneux. Sur le Lac Albert, les programmes de réinsertion des démobilisés au sortir du conflit ont occasionné la distribution de matériel de pêche. Les autochtones développent des logiques de maximisation des profits sans respect pour la ressource, les normes et la réglementation. Par ailleurs, ils sont devenus démographiquement plus importants que les autochtones, ce qui occasionne des conflits sociaux surgissent entre les pêcheurs autochtones et allochtones.
- Les conflits fonciers en Ituri menacent la sécurité des zones d'exploration, et le « mirage » du pétrole a tendance à les amplifier ; avant même que les résultats sismiques soient probants et que les sociétés démarrent leurs activités de production, on assiste à un afflux des populations vers ces zones dans l'espoir de bénéficier des retombées économiques (création d'emploi, dédommagements sur les terres, spéculation sur le foncier) ; ces populations viennent d'Ouganda, du Nord-Kivu, de Kisangani et les agriculteurs Lendu, habitant traditionnellement sur les terres hautes, ont tendance à vouloir acquérir des terres sur la plaine alluviale occupée par les éleveurs Hema, aggravant les conflits interethniques.
- Les communautés de pêcheurs mais aussi les éleveurs expriment de vives inquiétudes quant à la perte de leurs moyens d'existence, notamment la dégradation de la ressource piscicole déjà fortement menacée, la perte des terres de pâturage et agricoles dans les plaines alluviales de l'Ituri, et la délocalisation.

Il est constaté un rapprochement des positions des services publics déconcentrés, des organisations de la société civile et des populations concernant les activités pétrolières dans le Rift qui suscite de nombreuses inquiétudes. Ces parties prenantes proposent d'œuvrer sur les conditions de développement de la ressource. Pour elles, il est important d'ouvrir les débats en informant à différents niveaux. Elles manifestent toutes le besoin de s'organiser en réseau selon leur secteur d'activité (conservation, développement, droits de l'homme, services publics) pour participer à cette réflexion stratégique. En effet, ce dossier cristallise les positions sur le terrain et des réflexions de fond ont été soulevées lors de la mission de cadrage qui représente une opportunité pour faire partager leurs points de vue sereinement.

Les autorités politiques de l'Ituri penchent en faveur du développement du pétrole en respect avec l'environnement de façon à préserver la ressource piscicole sur le lac Albert qui fait vivre directement et indirectement un nombre considérable de citoyens. Les sociétés pétrolières en Ituri semblent également disposées à participer à un dialogue politique local sous forme de forum car elles apparaissent très sensibles à leur image sur les plans environnemental et social. SOCO quant à elle, est dans une situation de blocage avec l'ICCN/PNVI. Elle attise les divisions sociales des populations autour du lac et la tension sociale entre le PNVI et les populations. Ceci ne permet pas d'envisager un dialogue constructif.

7. Espaces géographiques de référence et enjeux pour l'EES



Compte-tenu du contexte géologique, environnemental et humain, quatre espaces géographiques de référence ont été retenus par la mission de cadrage : le Rift Albertin congolais dont le graben, la sous-région des Grands Lacs, le PNVI et le réseau d'AP, et enfin, le bassin du Nil Blanc, en particulier le Congolais. Chaque d'entre elle soulève des enjeux sociaux, environnementaux, de gouvernance politique et économique, et de sécurité que l'EES devra évaluer de façon quantitative et qualitative, notamment à travers des analyses coûts/avantages.

7.1. Le Rift Albertin congolais dont le Graben

7.1.1. Caractéristiques de la zone

Véritable déchirure de l'écorce terrestre, le grand rift africain est sans doute l'une des structures géologiques d'extension les plus impressionnantes du monde. La croûte continentale s'y est étendue et amincie au-delà de ses limites, provoquant des fissures de tension, la montée du magma et l'apparition de volcans. Ainsi a été produit un relief chaotique allant du massif volcanique du Kilimandjaro aux événements éruptifs dans la dépression du Danakil en Ethiopie. Les divers paysages du Rift ont quelques traits en commun : la présence d'îlots montagneux, l'existence de couloirs de basses altitudes et des pentes et dénivelés offrant une grande variété de situations contrastées qui ont fait du Rift un « accélérateur » de l'évolution.

Le Rift Albertin, branche occidentale du Grand Rift Africain, se situe à la frontière de deux plaques tectoniques transcontinentales. C'est un système en extension qui, à l'instar de la dorsale atlantique, sépare les plaques à un rythme approximatif d'un centimètre par an. Il comprend le massif du Ruwenzori, le troisième plus haut sommet de l'Afrique, et la série des lacs depuis le lac Albert jusqu'au lac Tanganyika, le plus profond du continent. Le Graben (qui signifie fossé en allemand), de direction nord – sud, est traversé d'ouest en est par une série de volcans, formant la chaîne des Virunga (Virunga signifie volcan) qui s'étend sur 80km. Le plus élevé des volcans, le KARISIMBI, s'élève à 4507m. Les laves émises par ces volcans, constituées essentiellement de basalte, ont obstrué le Graben et isolé les lacs mentionnés ci-dessus. Deux volcans occidentaux sont encore en activité : le Nyamulagira (3058m) et le Nyiragongo (3470m). Le premier dont le cratère atteint 2km de diamètre, a eu une longue période d'activité de janvier 1938 à 1942, puis de 2002 à l'éruption de novembre 2011 qui a vu apparaître un nouveau cratère. Le volume des laves émises avait été estimé à 10 millions de mètre cubes. Le second est entré en éruption en janvier 2002 ; ses coulées de lave ont détruit 14 villages avant d'atteindre la ville de Goma qui a été touchée par une coulée de plus de 60 mètres de large jusqu'au lac Kivu, forçant à l'évacuation de plusieurs centaines de milliers de personnes.

Cette volcanologie active est conjuguée à une sismicité régionale également active, le dernier séisme connu qui a suivi celui de 2002 a été enregistré le 3 février 2008 avec une magnitude de 6,2.

A la jonction de diverses régions écologiques (ou « écorégions »), la portion septentrionale du Rift Albertin où se trouve le bassin sédimentaire concerné concentre une mosaïque d'environnements naturels fertiles et très diversifiés. La carte de l'annexe 23a présente les six principales écorégions catégorisées par le WWF dans cette zone.

Cette variété de milieux a constitué historiquement une vaste zone de rencontre et de migration entre des sociétés et ethnies provenant des régions périphériques. Elle est toujours aujourd'hui un creuset où la diversité des ressources permet une grande variété d'utilisations des ressources et de formules de gestion et d'aménagement du territoire comprenant diverses formes d'agriculture, d'élevage, de chasse, de cueillette et de pêche. Alors que certaines portions forestières, marécageuses ou montagneuses ont limité les incursions et les formes d'exploitation, d'autres ont favorisé l'installation de populations nombreuses et la transformation progressive du milieu



7.1.2. Les principaux Enjeux de la zone du Rift

(i) L'enjeu économique et technologique du pétrole

Pour les acteurs pétroliers en général et le Ministère des Hydrocarbures en particulier, la découverte de pétrole et de gaz fournit des opportunités pour le pays et la région dans son ensemble, en permettant de soutenir la croissance et le développement économique du pays grâce à l'augmentation du prix du baril sur le marché international. A l'instar de la Norvège, la création d'un fonds souverain pourrait être un atout pour les populations du Rift Albertin et prévenir les impacts environnementaux et sociaux. Autres avantages, le développement des infrastructures, les transferts de technologies vertes, une forte valorisation des ressources humaines, le développement de l'énergie comme le gaz et enfin l'amélioration du contexte sécuritaire par la mise en place de forces paramilitaires de veille et de surveillance des installations pétrolières financées par les compagnies pétrolières.

Deux enjeux essentiels pour la valorisation de cette ressource sur le plan économique restent en suspens pour le pétrole congolais : sa transformation par la création d'une raffinerie et son évacuation par voie terrestre (pipeline), maritime (transport sur le fleuve Congo) ou ferroviaire. S'il est prévu de créer une raffinerie à la frontière avec la RDC et un pipeline sur le sol ougandais, TOTAL en Ituri s'est clairement prononcé en défaveur de la construction d'une raffinerie en RDC en raison de l'étroitesse du marché congolais pour écouler une quarantaine de produits dérivés du pétrole. Sur la question de l'évacuation, aucune étude de pipeline n'est encore mise en avant.

Sur le plan technologique, l'industrie pétrolière que ce soit en amont comme en aval opère des progrès technologiques en continu qui permettent un saut technologique significatif tous les cinq ans.

Concernant la phase d'exploration, il n'existe pas de technologies alternatives à la sismique terrestre et lacustre. Les progrès technologiques qui ont été réalisés ces dernières années portent sur les outils tels que les navires, les sources, les laboratoires d'acquisition, les capteurs sismiques, le matériel de transmission des données d'acquisition, leur analyse et leur filtrage. Il existe des différences importantes entre les compagnies pétrolières quant à leur capacité technique pour prendre en compte la dimension de l'environnement dans leurs opérations. Les entrepreneurs de mesures sismiques ont développé des outils de contrôle et de suivi afin de surveiller l'intensité des vibrations émises par les sources en vue d'en minimiser les effets sur l'environnement. Ainsi, des mesures d'adaptation des paramètres peuvent être mises en œuvre et les entrepreneurs des campagnes sismiques sont tenus par les règles de l'art internationales et d'adapter leurs paramètres d'enregistrement et leurs méthodologies aux terrains investigués.

Pour la phase exploitation, le type de forage est déterminé par le type de piège à explorer, notamment sa profondeur en regard de la surface et sa position on shore ou off shore. Au stade où en est l'exploration en RDC dans le Rift Albertin aucune information exploitable ne permet de spéculer sur le type d'appareil et le système de mise en exploitation. Un nombre important de paramètres est encore inconnu pour espérer un jugement de valeur quant à la mise en œuvre de processus techniques d'exploitation de quelque nature que ce soit. Les seuls éléments sur lesquels s'appuyer sont les opérations techniques déjà réalisées ou en cours de réalisation en Ouganda par les opérateurs pétroliers mais rien ne prouve que les techniques mises en œuvre pour un objectif circonscrit à un périmètre équivalent à 4 terrains de tennis seront automatiquement reproduites 400 m plus à l'ouest de la frontière sous prétexte que c'est le même bassin sédimentaire car c'est une zone de faille avec des blocs et/ou compartiments dans le fond des lacs qui varient considérablement d'une dizaine de mètres à l'autre. En conséquence, il est encore prématuré d'établir un inventaire des pièges à pétrole et par là, les types de technologie à mettre en œuvre au risque de se fourvoyer dans ses pronostics. A ce stade des opérations, il n'est pas possible d'affirmer que les



compagnies opératrices peuvent procéder à des forages directionnels ou horizontaux à partir de la rive pour atteindre un objectif en fond de lac. Le nombre des sites à forer et leur mode opératoire dépendent des résultats de l'interprétation des campagnes sismiques.

Les compagnies pétrolières sont maintenant tenues de respecter la réglementation internationale en matière d'environnement. Elles doivent avoir une assise financière suffisamment solide pour pouvoir anticiper et supporter les contraintes environnementales, ce qui est généralement le cas des compagnies majeures. Cependant, le risque zéro n'existe pas et des opérations propres peuvent être vandalisées et occasionner des catastrophes écologiques et humaines dans des situations conflictuelles. La principale difficulté pour un pays comme la RDC c'est la capacité des services techniques des hydrocarbures et du GEEC à suivre et contrôler la qualité des opérations des compagnies et à informer les populations sur les enjeux économiques et sociaux.

(ii) Le risque de dégradation et/ou de perte des services des écosystèmes

Le graben albertin est l'espace où sont concentrées les activités des populations qui bénéficient des services fournis par les écosystèmes: terres alluviales pour les activités agricoles et les pâturages en Ituri, pêche sur les deux lacs, bois de chauffe, mais aussi eau de consommation pour les populations et les élevages. La compétition entre les hommes est très forte au regard des conflits sur le foncier qui existent déjà (cf chap.4 sur la question foncière). La pêche est une activité stratégique qui permet de faire vivre près de 2 millions de personnes autour du Lac Albert et environ 50.000 personnes sur le lac Edouard. Les terres alluviales sont des zones très fertiles pour les activités agricoles et pour les pâturages du bétail des éleveurs Hema en Ituri.

De par leur nature et les risques d'impacts directs et indirects qu'il implique, le projet pétrolier peut engendrer une diminution de la qualité et de la quantité de certains services générés aujourd'hui par les écosystèmes dans le Rift Albertin. Ces services écosystémiques génèrent des bénéfices divers aux niveaux global, régional et local, et leur affaiblissement, voire leur perte, entraînerait des conséquences dommageables sur les plans environnemental, économique et social. Une sélection de ces principaux services écosystémiques fournis dans le Rift avant le projet pétrolier figure dans le tableau en annexe 27. Il s'agira donc pour l'EES de (i) confirmer la zone d'étude en fonction de la localisation géographique des sources de ces services et celle des récepteurs d'impacts bénéficiant de ceux-ci et, (ii) confirmer la sélection d'un échantillon le plus pertinent de services écosystémiques pour l'étude, estimer la quantité et la valeur de chacun des services, et recommander la mise en place de mécanismes permettant d'évaluer l'évolution des indicateurs choisis pour chacun.

(iii) Les difficultés d'application de la Loi

Le cadre légal régissant les aspects environnementaux liés à l'allocation, l'exploration et l'exploitation minière et pétrolière dans toute portion du territoire national est défini dans divers textes de loi (cf. annexe 18). Parmi ceux-ci, les principaux sont le code minier, le code forestier, l'avant-projet de code de l'eau, la loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, la loi relative à la conservation de la nature (dont une version révisée devrait passer incessamment au Parlement), et la loi portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés. Ces divers textes décrivent les principes et conditions économiques, sociales et environnementales selon lesquels l'Etat autorise un opérateur privé à se lancer dans un programme pétrolier. Ils identifient également les institutions et les services responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la loi et, dans le cadre de la décentralisation, confient une partie de ces responsabilités aux autorités provinciales ou aux services déconcentrés.

Avec la Loi Cadre sur l'Environnement, il est à noter que la législation environnementale a évolué puisqu'elle impose pour tout projet majeur une étude environnementale stratégique préalable. Un plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) n'est plus exigé dans le cas de contrats de partage et de production, mais a été remplacé par une étude d'impact environnemental approfondie suivie par le GEEC. Cette étude doit comprendre notamment un plan de gestion environnemental et social,



L'ensemble de ces outils légaux et réglementaires fournit, en théorie, un cadre approprié pour une saine gestion de l'environnement. La réalité de terrain révèle cependant un très faible niveau d'application. Une autre lacune majeure est le manque de cohérence intersectorielle, qui explique entre autre l'absence apparente de consultations interministérielles préalable à la prise de décision en particulier sur l'allocation de concessions ou l'établissement d'infrastructures. Un autre aspect relevé par la mission de cadrage est le faible niveau (souvent l'absence) de communication entre le niveau central et le niveau décentralisé, le faible niveau de connaissance locale sur la portée du cadre légal, et la faible capacité de mise en œuvre et de moyens des services étatiques pour faire appliquer les lois. En ce qui concerne les textes les plus récents et les mieux adaptés à la situation présente (code de l'eau, loi-cadre sur l'environnement, nouvelle loi sur la conservation de la nature), il est impérieux qu'elles soient promulguées par le Président de la République afin de leur donner force de loi. L'écart manifeste entre le cadre légal et le manque de mise en œuvre sur le terrain devrait orienter l'EES à suggérer des passerelles intersectorielles de planification pouvant assurer une cohérence et une synergie entre les secteurs environnementaux, sociaux et économiques concernés.

(iv) La gouvernance politique et économique

Des contrats de partage insuffisamment transparents. Les contrats de partage suscitent de nombreuses inquiétudes faute d'une information claire et transparente. Une évaluation juridique des contrats de partage a été réalisée par l'organisation Platform en 2010, qui a analysé les contrats des sociétés Tullow, Divine Inspiration et Heritage, Sud Oil et Congo Petroleum & Gas. Cette étude a montré que les termes de contrats qui ont été signés sont très défavorables à la RDC. Si les sociétés engagées dans l'exploration en RDC ont depuis lors changé de configuration, il n'est pas certain que le contenu des contrats ait été modifié et que ces aspects juridiques aient été une préoccupation de l'ensemble des parties prenantes. L'EES devrait actualiser l'analyse juridique de ces contrats. Le rapport Platform souligne aussi que l'adhésion à l'ITIE¹⁷ n'engage pas la publication des contrats de l'industrie extractive. Ainsi, le niveau d'information n'est pas suffisant pour assurer une vigilance citoyenne à l'égard des comptes du Gouvernement et des entreprises.

Le manque de transparence par rapport aux modalités des contrats pétroliers et des données de production et de vente est un obstacle à de bonnes retombées de développement, tandis qu'il facilite la corruption et une prise en compte à minima des questions environnementales de la part des compagnies pétrolières, surtout de celles qui ne se sont pas engagées dans des procédures de certification (ISO) ou qui n'ont pas ratifié certains accords internationaux (Principes de l'Equateur, etc.). D'expérience, la "malédiction des ressources" est quasiment inévitable sans débat public et contribue à la dégradation de l'environnement, aux abus des droits humains, aux conflits, au déplacement des populations, à la corruption et à la mauvaise gestion, tout en réduisant la capacité du gouvernement à négocier un accord favorable.

Par ailleurs, la révision du code minier de 2002 est en cours et la loi sur les hydrocarbures devrait être adoptée par le Parlement. Ces deux lois doivent veiller à ce que les ressources naturelles contribuent le plus possible au développement du pays, tout en empêchant d'exposer la population aux risques potentiels associés au commerce et à l'exploitation de ces ressources. Des mesures légales devraient inclure des garanties solides en matière de transparence et d'obligation de rendre des comptes de la part des compagnies pétrolières. Par conséquent, à tous les niveaux de sa gestion des ressources naturelles, depuis l'adoption des textes de lois jusqu'à l'attribution des droits, le gouvernement se doit d'agir avec transparence et dans le strict respect des règles en vigueur. L'EES devra donc analyser dans quelle

¹⁷ La RDC s'est engagée à mettre en œuvre l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI - Extractive Industries Transparency Initiative), ce qui traduit la volonté du gouvernement d'améliorer la gestion des ressources naturelles (mines et hydrocarbures). Un Comité National de l'ITIE a été créé par ordonnance présidentielle ainsi qu'un Secrétariat Exécutif avec un Coordonnateur nommé par ordonnance présidentielle en 2009. En 2010, le Comité exécutif a remis son rapport final de validation au Conseil d'administration.



mesure les textes réglementaires sont appropriés pour faire face au développement de la ressource pétrole.

Faible Gouvernance et non prise du contexte de la décentralisation. L'indice de perception de la corruption selon Transparency International classe 183 pays selon les niveaux de corruption perçus par les milieux d'affaires. Selon le rapport 2011, la RDC est classée 168^{ème} sur 182 pays derrière l'Ouganda (143^{ème}) et très loin derrière le Rwanda situé à la 49^{ème} place. Cet indicateur laisse présager des difficultés dans la gouvernance économique de la ressource du pétrole dont les retombées risquent d'être insuffisantes pour envisager une dynamique de développement durable pour les populations du Rift Albertin susceptible de réduire leur pauvreté.

L'opacité dans l'information créée par le gouvernement central favorise la méfiance, la suspicion et la rumeur et incite à alimenter un état de tension entre sociétés pétrolières et parties prenantes, en particulier au Nord Kivu, ce qui ne facilite pas la construction d'un dialogue politique serein et constructif pour l'ensemble des parties. La faible implication des pouvoirs publics décentralisés sur ce dossier et la non intégration de ce secteur stratégique dans les plans quinquennaux provinciaux 2011-2015 laissent présager une malédiction des ressources naturelles pour les populations du Rift qui risquent davantage de souffrir des impacts négatifs sur les plans environnemental et social que de bénéficier des avantages économiques de ces ressources (Annexe 25: Impacts humains primaires et secondaires des industries extractives sur les impacts sociaux, économiques et politiques).

Les services techniques de l'Etat au niveau central - en particulier le GEEC - et aux niveaux des Provinces, ont des difficultés à assurer leurs missions de suivi et de contrôle des sociétés pétrolières (respect des normes de qualité internationale pour les services des Hydrocarbures et de respect des normes environnementales pour le GEEC) et d'appui/conseil technique pour les populations (services Environnement, Agriculture/Elevage/Pêche mais aussi Infrastructures, Affaires foncières et Plan) posant des problèmes de gouvernance politique.

Les sociétés dialoguent directement avec les communautés locales ou les organisations humanitaires et/ou de développement (ex. Total en Ituri). Oil of DRC a créé un compte au niveau central pour financer l'appui aux communautés sans s'assurer que le contexte de gouvernance permette que les ressources arrivent directement aux bénéficiaires. Les sociétés ne s'inscrivent absolument pas dans une logique de planification locale du développement en s'articulant avec les plans quinquennaux de croissance et de l'emploi 2011-2015 qui ont tenu compte du DSCRIP et des OMD. Elles s'implantent ainsi sur les territoires en ignorant totalement les nouvelles entités territoriales décentralisées qui ont été mises en place et qui ont fait un effort considérable de planification de leur vision du développement. Elles ignorent également les services publics déconcentrés qui ne sont pas associés aux réflexions. Oil of DRC, avec l'approbation du Ministère des Hydrocarbures, qui se doit d'approuver toutes les dépenses des compagnies de pétrole suivant le CPP, a financé l'achat de véhicules et de motos pour la police du District de l'Ituri plutôt que, par exemple de renforcer les capacités du service des hydrocarbures.

(v) Le risque économique du syndrome hollandais

En dehors de Total qui semble plus prudente dans sa stratégie d'implantation, l'ensemble des sociétés pétrolières fait miroiter le rêve des Pays du Golfe et des campagnes de sensibilisation massives ont été menées en présentant le pétrole comme une solution miracle. Leur message laisse croire que la ressource va permettre de développer les territoires du Rift Albertin par la création d'emploi, le financement d'infrastructures sociales (centre de santé et écoles) et économiques (routes). Néanmoins, aucune d'entre elles (même Total) ne fournit de données chiffrées pour la RDC (km de route à construire/réhabiliter, nombre et types d'emploi à créer, nombre de centres de santé/écoles à construire).



Malgré l'intervention et les préférences du gouvernement, les financements risquent dans plusieurs des cas d'être déconnectés des politiques publiques décentralisées et le risque est grand de construire une enclave économique qui ne favorisera pas le développement des autres secteurs d'activité avec une inflation sur les prix préjudiciable aux composantes sociale les plus pauvres. La revalorisation du taux de change suite à l'afflux de devises risque de diminuer la compétitivité des autres secteurs productifs. Tous ces facteurs se conjuguent et augmentent le risque de voir se développer le syndrome hollandais ou malédiction des ressources naturelles en RDC avec finalement un impact négatif sur la croissance des autres secteurs productifs et la réduction de la pauvreté.

7.2. La sous-région des grands lacs

7.2.1. Caractéristiques de la zone

La sous-région des grands Lacs incluant la RDC, l'Ouganda et le Rwanda et comprenant toutes les territoires entourant les grands lacs du Rift, est un espace géographique à intégrer dans l'EES en raison de facteurs à la fois de politique internationale, économique et sur le plan de la gestion des ressources naturelles qui sont de part et d'autres des frontières. L'histoire mouvementée de ces vingt dernières années a souligné l'importance de cette zone pour toute intervention sur les territoires de l'est congolais.

Sur le plan politique international, la RDC, en accueillant malgré elle sur son territoire des groupes armés d'obédience étrangère (LRA, ADF-NALU et FDLR) est victime des conflits intérieurs des pays voisins et paie un lourd tribut sur le plan humain, économique et social. Ces groupes rebelles profitent de l'immensité du territoire congolais, de zones refuges comme les forêts, des ressources minières congolaises et de son vaste potentiel en services écosystémiques (terre de culture et de pâture et bois de chauffe) pour s'alimenter en hommes et en armes et créer de l'instabilité dans l'est.

Pour faire face à ces contraintes a été lancée en 2003 la CIRGL (Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs), qui compte onze États membres dans le but d'élaborer une approche régionale afin de résoudre les conflits et l'instabilité dans chacun des pays de la région. Elle a permis l'adoption de plusieurs protocoles, dont celui sur la non-agression et sur la défense mutuelle et celui sur l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ces textes sont considérés comme des outils prioritaires pour que soit rétablie de manière durable la paix dans cette région.

Sur le plan économique, isolée de Kinshasa avec des infrastructures de communication la reliant avec l'Ouest et la capitale insuffisantes et coûteuses, l'économie de l'est congolais est très tournée vers les pays voisins (Rwanda et Ouganda) tant en termes de dynamique de population, qu'en flux d'échanges commerciaux. Il est constaté des flux d'échanges commerciaux importants entre les territoires de l'est de la RDC et les pays frontaliers. Même si les statistiques ne permettent pas de quantifier les types et les quantités de produits en raison de l'importance de la fraude, de nombreux produits congolais sont exportés vers les pays voisins, généralement de façon frauduleuse. Les exportations sont à la fois agricoles (cultures à l'exportation, bétail), en bois (Ituri vers Ouganda et Kenya) et minières (or, coltan, niobium, etc.).

Des flux migratoires très importants sont constatés entre la RDC et ses deux pays voisins en raison des déplacements des populations que le pays connaît depuis 15 ans. La RDC a accueilli au milieu des années 1990 près de deux millions de rwandais à la suite du génocide du Rwanda, ce qui a occasionné la plus grande crise humanitaire dans la sous-région et détruit des superficies importantes de forêts dans la partie sud du PNVI. Si une grande partie des réfugiés est retournée dans leur pays d'origine beaucoup sont restés sur le territoire, plus ou moins bien insérés dans la société congolaise. De nombreux Congolais sont également réfugiés en Ouganda, et, dans une moindre mesure, au Rwanda.



7.2.2. Enjeu géostratégique de la gestion du pétrole

Dans le passé récent, l'Ouganda et la RDC pays ont connu des tensions liées à l'implication de l'Ouganda dans le conflit congolais et plusieurs faits traduisent des difficultés dans les relations entre les deux pays:

- Le déplacement des conflits inter-ougandais sur le territoire congolais avec la présence de milices armées ougandaises (LRA dans le Nord de la Province Orientale et d'ADF/NALU dans le « grand » Nord-Kivu) qui provoquent des dégâts humains et économiques considérables en RDC - en particulier pour le LRA - n'est toujours pas résolu sur le plan politique.
- De hauts responsables de l'armée ougandaise ont été reconnus pour avoir été impliqués dans le trafic illicite des ressources minières et forestières en provenance de RDC.
- Une grande partie de l'or et du bois de l'Ituri est exportée en Ouganda illégalement.
- Des tensions importantes sont constatées entre les populations sur la ressource piscicole du Lac Albert; l'Ouganda gérant mieux la ressource que la RDC, de nombreux pêcheurs congolais débordent sur les limites territoriales mal démarquées
- Ces dernières années, plusieurs incidents violents se sont déroulés sur la frontière entre l'Ituri et l'Ouganda sur le Lac Albert, impliquant des forces de sécurité congolaises et ougandaises, entraînant plusieurs victimes officiellement. Ces incidents ont été causés par un conflit frontalier entre les deux pays. Au centre du différend, se trouve le statut de l'île de Rukwanzi près de la rive sud du Lac Albert. Rukwanzi est habitée par des pêcheurs congolais, mais l'Ouganda a affirmé qu'elle fait partie de son territoire. Une décision par une commission de démarcation des frontières en septembre 2008 a confirmé que l'île appartient à l'Ouganda, et un accord a été signé par les Présidents des deux pays.
- La frontière méridionale du Lac Albert est devenue un point litigieux. La rivière Semliki, qui avait été établie dans l'ère coloniale comme frontière entre le Congo Belge et le Protectorat britannique de l'Ouganda a, depuis, considérablement changé son cours.
- Des tensions ont été vécues en 2006 -2007 par rapport aux opérations d'exploration pétrolière sur le lac quand le Gouvernement congolais a accusé Tullow Oil et Heritage Oil d'utiliser l'armée ougandaise pour violer ses frontières et effectuer l'exploration de façon illégale sur les parties congolaises du lac. Ces tensions ont provoqué morts d'hommes en 2007 quand les troupes congolaises ont attaqué un navire d'exploration d'Heritage Oil sur le Lac Albert. Pour faire face à ces tensions, la RDC et l'Ouganda ont signé en 2010 un Mémoire de bonne conduite visant à coordonner les opérations d'exploration et d'exploitation sur le Lac Albert. Ce Mémoire met en place le cadre de travail qui servira de guide au cadre de coopération à toutes les étapes (exploration, exploitation et distribution.

A ceci s'ajoutent les tensions politiques entre le Rwanda et la RDC, la forte probabilité d'une militarisation des zones pétrolières pour protéger les sites pétroliers et les enjeux liés à la construction du pipeline et de la raffinerie sur le territoire ougandais. La question énergétique a ainsi une dimension géostratégique majeure pour la sous région des Grands Lacs. Par ailleurs, la RDC ne dispose pas jusqu'à présent de mécanismes juridiques adéquats pour garantir ses droits sur les hydrocarbures des lacs internationaux. Il est essentiel de mettre en avant les manques sur le plan juridique international pour une gestion rationnelle des ressources naturelles pouvant permettre de créer une dynamique de développement sous-régionale et contribuer à améliorer le contexte sécuritaire.

Par conséquent, l'enjeu pour l'EES est de parvenir à prendre toute la mesure de ces risques sécuritaires en s'appuyant sur les cadres institutionnels et réglementaires sous-régionaux afin d'identifier les voies et moyens de développer la ressource de façon durable sans aggraver les conflits et nuire aux populations qui en sont toujours les premières victimes.



7.3. Le PNVI et le réseau d'AP du Rift

7.3.1. Caractéristiques de la zone

En raison de son histoire, de son statut particulier de site du Patrimoine Mondial de l'Humanité, de sa position géographique, de son exceptionnelle biodiversité et de son histoire récente avec la compagnie pétrolière SOCO, le PNVI doit être considéré par l'EES comme un espace géographique à part entière. Au regard de l'importance du réseau des AP dans les pays voisins et de leur problématique environnementale commune, en particulier côté Ougandais par rapport aux activités pétrolières, il est essentiel de les greffer à l'étude.

Cette zone géographique et la valeur exceptionnelle du PNVI et des aires protégées contiguës ont été amplement décrits dans la partie sur le contexte environnemental. La carte de l'annexe 21 illustre l'assise géographique du complexe transfrontalier d'aires protégées contiguës en RDC et dans les pays voisins. On y constate que le PNVI constitue la véritable « épine dorsale » de ce complexe et représente donc la cohésion et la solidité de sa fondation en termes d'échanges génétiques, de continuum écologique, de développement touristique, etc. L'EES ne peut donc isoler le statut de conservation du PNVI de celui de ces autres AP.

La dimension transnationale en termes de gestion des ressources naturelles n'a pas échappé aux trois pays concernés par la gestion d'AP dans cette partie du Rift Albertin puisque ces Etats ont signé divers accords internationaux (contraignants ou non) visant la gestion coordonnée des ressources partagées, tels que l'Initiative du Bassin du Nil, la Convention sur les espèces migratrices, la Déclaration tripartite sur la collaboration transfrontalière pour la gestion des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift Albertin central, ou tout particulièrement l'Accord de Ngurdoto¹⁸. Ce dernier a reconnu la nécessité de coopérer et a exprimé dès 2007 la volonté des Etats de traiter conjointement diverses questions relatives à la sécurité, la délimitation des frontières, la gestion des milieux naturels, l'exploitation des ressources vivantes, des ressources minières et des hydrocarbures, etc.

Tout comme la zone du Rift, le principal enjeu du PNVI est la compétition avec les activités humaines. Des logiques de survie de court terme entrent en conflit avec des logiques de conservation de long terme dans un contexte sécuritaire précaire. Cet aspect a été souligné dans le contexte environnemental. La carte de l'annexe 23c montre à ce propos les types de couverture et d'utilisation des sols dans le « Paysage des Grands Virunga », où l'on constate l'importance des surfaces prises par l'agriculture de petite échelle alors que les zones boisées et de savanes sont comparativement réduites. L'arrivée des pétroliers sur cet espace risque d'achever les énormes efforts déployés ces dernières années par l'ICCN pour reconstituer ce parc qui a été classé sur la liste en péril du Patrimoine de l'UNESCO. Par effet domino, cela risque de fragiliser l'ensemble du patrimoine faunique et végétal des AP de cette sous-région et menacer la biodiversité exceptionnelle du Rift Albertin.

7.3.2. Les principaux enjeux de la zone

(i) Les enjeux environnementaux

Non-respect et non application de la Loi et des engagements internationaux. La revue du contexte légal et réglementaire sectoriel en RDC et des axes stratégiques de la gestion environnementale et de la conservation de la nature montre clairement que le projet pétrolier dans la section du Bloc V incluse dans le PNVI va à l'encontre de la Loi congolaise en vigueur. Le principe même d'y explorer en faisant référence à l'Art. 7 de la Loi 069 sur la conservation de la nature est contraire à son esprit. L'exploration pourrait être comprise si le Gouvernement considérait dès à présent cette éventuelle réserve comme un stock à conserver au bénéfice des générations futures, au cas où elles en auraient l'usage et en comptant sur l'utilisation d'une

¹⁸ http://www.droitcongolais.info/files/0420_accord_bilaterale_du_8_septembre_2007_coop.pdf



technologie plus fiable qu'aujourd'hui. L'exploitation de pétrole ne pourrait légalement trouver sa place dans une réserve naturelle intégrale qu'après une modification de la législation nationale la protégeant et le déclassement officiel du PNVI, avec toutes les conséquences d'entraînement prévisibles qui seraient dommageables aux autres aires protégées du réseau national. Le risque pour le Gouvernement, s'il délivre une autorisation d'exploitation, est de perdre son image et sa crédibilité vis-à-vis de ses parlementaires et de la société civile pour avoir pris une décision contraire à sa propre législation.

Le projet pétrolier au PNVI est aussi contraire aux engagements de la RDC vis-à-vis de la communauté internationale en regard de divers accords qu'elle a ratifié, en particulier la Convention sur le Patrimoine Mondial, la Convention de Ramsar, la Convention sur la Diversité biologique et la Convention sur les espèces migratrices. (Annexe 18). Concernant la première, si le Gouvernement autorise l'exploitation dans un SPM que l'UNESCO a contribué à sauver, cela pourrait s'avérer très dommageable, surtout après la Déclaration de Kinshasa (14 janvier 2011) conjointe avec l'UNESCO. Le cas a déjà fait l'objet de plusieurs mentions dans la presse scientifique (Osti & al. 2011). Le fait de revenir sur ses engagements publics risque d'entraîner une perte de confiance des pays bailleurs, des agences des NU et des ONG internationales vis-à-vis de la RDC.

La dimension transfrontalière de la gestion des ressources naturelles. Dans un esprit de coopération très constructif au sortir du conflit, la RDC a pris l'engagement de coopérer avec le Rwanda et l'Ouganda au travers d'un Accord tripartite pour assurer la conservation durable dans les aires protégées contiguës du Paysage des Grands Virunga et d'en confier le pilotage à un Secrétariat transfrontalier¹⁹. Par ailleurs la RDC a aussi adhéré à l'Initiative du Bassin du Nil, s'engageant ainsi à gérer de manière responsable la quantité et la qualité de la ressource eau issue de son bassin versant²⁰. L'enjeu environnemental du projet pétrolier consiste à ne pas intégrer de risques supplémentaires susceptibles de menacer les engagements du Gouvernement envers ses voisins immédiats. La qualité de l'eau souffre déjà d'une charge élevée de sédiments en suspension et certaines zones humides sont progressivement dégradées. L'envahissement progressif des jacinthes d'eau au Lac Albert pose un problème grandissant. Bien qu'il n'y ait pas encore de politique nationale guidant le secteur de l'eau, l'objectif du projet de Code de l'eau est notamment de conserver les ressources conjointes et la prévention des pollutions.

Le risque de perte de la biodiversité. Le projet pétrolier comporte un risque avéré d'affaiblissement et/ou de perte d'une diversité biologique dans l'un des hauts lieux les plus importants pour la conservation. (Annexe 19). Doté d'une richesse extrêmement élevée en habitats, en espèces, et en taux d'endémisme, le statut de conservation du PNVI et du Paysage des Grands Virunga est malheureusement déjà fragilisé par un contexte socio-économique et sécuritaire difficile et par une capacité de gestion limitée de l'ICCN et de l'Administration des Eaux et Forêts. Conscient de sa responsabilité globale pour la sauvegarde de cette richesse irremplaçable, le Gouvernement va devoir obtenir des garanties que le projet pétrolier ne risque pas de perturber ce capital. Comme pour plusieurs cas antérieurs d'incompatibilité entre la préservation de la biodiversité, la conservation d'AP et exploitation pétrolière, l'adhésion à l'UICN de la RDC (dont le MECNT et l'ICCN sont tous deux membres) et de nombreux bailleurs et ONG partenaires, va sans doute opérer comme caisse de résonance lors des prochains congrès mondiaux de la conservation et des parcs, et exposer la situation au débat d'une audience très large²¹. De nombreux Etats et compagnies pétrolières

¹⁹ <http://greatervirunga.org/>

²⁰ <http://www.nilebasin.org/newsite/index.php?lang=fr>

²¹ Les membres de l'UICN, réunis pour le 2e Congrès mondial de la nature (Amman, 2000), ont adopté une Recommandation sur la Protection et la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières (2.82) qui : (a) demande aux États membres de l'UICN d'interdire l'exploration et l'exploitation minières dans les aires protégées de catégories I à IV ; (b) recommande que dans les catégories V et VI, des conditions strictes soient imposées à ces activités ; (c) préconise d'adopter des procédures rigoureuses avant de procéder à des modifications des limites d'une aire protégée pour y autoriser des activités d'exploitation minière et (d) recommande de réaliser des études d'impact sur l'environnement pour garantir que les activités minières qui se déroulent en dehors des aires protégées n'ont pas d'incidences négatives sur elles.



et minières s'étant déjà engagés publiquement à adopter le principe de ne pas (laisser) exploiter dans des aires protégées et sites à haute valeur biologique (EBI 2003 ; World Bank 2010), le Gouvernement et les compagnies concernées peuvent s'attendre à ce que ceux qui saluaient il y a peu le volontarisme de l'Etat dans la préservation de son patrimoine naturel, se demandent pourquoi il a accordé des concessions recouvrant un SPM aussi important que le PNVI.

(ii) Les enjeux socio-économiques

Le risque de perte de ressources financières à travers le programme REDD+. La RDC est un des pays pilotes pour l'implantation de la plateforme REDD (Réduction des Emissions dues au Déboisement et à la Dégradation forestière), traduisant ainsi la volonté politique du Gouvernement de faire de sa forêt représentant 10% des forêts tropicales du monde, un capital précieux et un atout majeur pour le pays. C'est la raison pour laquelle la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques représentent le quatrième pilier stratégique du DSCR 2 et la RDC a défini une stratégie REDD+ dans laquelle le pays affiche comme ambition d'être reconnu comme un puits de carbone à horizon 2030. Même si leur contribution à l'émission des gaz à effet de serre est moins importante que la grande forêt équatoriale, le Nord Kivu et le PNVI sont inclus dans le programme REDD+ et le PNVI est un acteur majeur pour la protection des forêts de cette Province.

L'adhésion de la RDC à ce programme REDD+ lui donne la possibilité d'accéder à des ressources financières qui sont pour le moment essentiellement publiques mais qui risquent de devenir davantage privées car le marché du carbone est en pleine expansion dans le monde. Toutes les aires protégées comme le PNVI, à travers les services écosystémiques rendus peuvent à terme bénéficier de ressources financières conséquentes dans le cadre du marché des services environnementaux. L'entrée des pétroliers dans le parc risque d'accélérer la pénétration des populations pour bénéficier de ses ressources et donc le déboisement ce qui risque de lui faire perdre son statut de puits de carbone et donc, de ressources financières. L'EES doit donc évaluer ce potentiel financier à la fois sur le marché du carbone mais également sur les services des écosystèmes en particulier sur l'eau (production d'énergie hydro-électricité et qualité de l'eau).

Un îlot de prospérité environnementale posé sur un océan de vulnérabilité/pauvreté. En raison de la situation d'insécurité qui prévaut depuis près de 20 ans, s'est créée une économie de guerre qui se caractérise par le contrôle des territoires, des ressources et des hommes par des groupes armés de diverses obédiences dont certains sont étrangers, un taux de chômage élevé chez les jeunes et leur faible accès au foncier, les incitant à s'enrôler dans les groupes armés, la faiblesse des redistributions en faveur des communautés, l'absence de stratégies d'investissement à moyen long terme pour soutenir la croissance, créer des emplois et améliorer durablement les conditions de vie des populations. Les populations sont isolées sur le plan physique et sécuritaire, en insécurité foncière, éloignées des décideurs politiques (Kinshasa et gouvernement provincial), à la merci d'un système de violence qui s'est généralisé sur ces territoires et qui a entraîné la prédominance d'une logique humanitaire visant à sauver des vies humaines au détriment d'une approche orientée vers développement durable des hommes et des territoires.

Le PNVI se trouve confronté à la difficulté de conserver et de protéger un îlot de prospérité insuffisamment valorisé posé sur un océan de pauvreté et de vulnérabilité. Cet îlot est à la fois écologique et économique puisque depuis trois ans, 7 millions USD ont été investis en infrastructures touristiques et équipement soit 2,3 millions USD / an générant sur la même période près de 2 millions de USD de recettes touristiques. Par ailleurs, les employés du Parc sont maintenant dans des conditions de travail bien plus valorisantes que dans le reste du secteur public. Pour les composantes sociales les plus pauvres et vulnérables, avec des moyens d'existence et des droits fonciers réduits ou inexistantes, le Parc est un moyen de développer des stratégies de survie à court terme. Les populations qui rentrent dans le Parc ne sont pas seulement des opportunistes qui ont profité d'un contexte de déliquescence de l'ICCN, mais des gens qui, pour la plupart, n'ont quasiment plus de choix. Menacé sous l'effet de



diverses actions anthropiques (culture, pâturage, pêche dans le lac Edouard, braconnage, coupe de bois pour l'énergie), sa protection dépend non seulement des possibilités de le mettre en valeur par le développement du tourisme mais aussi et surtout des possibilités de transformer les conditions économiques, sociales et politiques de toute la zone environnante dans un rayon de 30 à 50 km autour du parc.

Dans ce contexte, la stratégie de SOCO d'inciter les paysans à récupérer les terres du Parc est politiquement "gagnante" à court terme mais peut-être socialement perdante à moyen-long terme car il n'est pas du tout certain que son déclassement permettra l'accès des pauvres aux terres compte tenu du contexte social actuel du Nord-Kivu où le foncier a tendance à être accaparé par de grands propriétaires fonciers (cf chap. 4). La conservation est actuellement dans une logique défensive intenable sur le long terme. La stratégie de glissement vers les zones forestières de l'ouest où la pression est moins forte nécessite de mettre en place une véritable stratégie d'investissement sur ces territoires (routes, infrastructures sociales, énergie, appui aux filières porteuses et aux activités de transformation) et d'assurer la sécurité physique des populations et leur sécurisation sur le foncier.

Dans ce contexte, le PNVI n'a plus d'autre alternative que de devenir un acteur économique majeur sur le territoire pour permettre de conserver / protéger la nature mais aussi un acteur social qui accompagne les pauvres²². C'est le seul moyen d'assurer sa survie à moyen-long terme et d'apaiser sa relation avec les communautés riveraines. Les actions des acteurs de la conservation (foyers améliorés, forêts communautaires, éducation environnementale, etc.) ne sont plus suffisantes pour empêcher la pénétration dans le Parc. Les populations rurales du Rift ont besoin de bénéficier d'investissements massifs que l'EES devra apprécier pour transformer leurs conditions de vie, donc des stratégies et des partenaires techniques et financiers qui changent d'orientation et de dimension. La conservation doit s'allier à d'autres partenaires dans le but de développer les territoires du Nord-Kivu et aider les pouvoirs publics décentralisés à planifier les actions dans le temps et dans l'espace (aménagement du territoire et plans de développement).

La valorisation des services écosystémiques, nouvelle opportunité pour soutenir une stratégie de croissance pro-pauvre. Outre sa biodiversité et sa valeur exceptionnelle de paysage, trois grands types de services écosystémiques sont produits par le parc : le tourisme, la production hydroélectrique et la pêche.

La croissance des recettes touristiques du PNVI depuis trois ans est spectaculaire et la tendance prend la même configuration que celle du Rwanda il y a 15 ans qui était dans la même situation que la RDC avec un contexte conflictuel paralysant l'économie. Depuis lors, alors qu'il est essentiellement axé sur un seul produit, le gorille de montagne dans le Parc des Volcans, le secteur touristique du Rwanda s'est développé générant un revenu annuel de 430 millions USD (Bureau du Tourisme, 2010).

L'industrie touristique se présente donc comme un véritable enjeu pour le développement économique du Nord Kivu que l'EES devra approfondir. Cette activité prometteuse peut entraîner le développement des services (hôtellerie, restauration et artisanat), des activités de transformation agricole et est créatrice d'emplois (qualifié et peu qualifiés). A travers les nouvelles orientations stratégiques de l'ICCN et de la direction du PNVI, le Parc a pris un virage spectaculaire sur trois points (i) une restructuration du personnel pour améliorer la protection et la conservation ; (ii) la création d'un Fonds d'investissement en faveur du développement du Tourisme avec des Fondations privées et, (iii) le renforcement de son soutien aux communautés riveraines en proposant que 30% des recettes touristiques bénéficient aux communautés riveraines (dans le passé c'était 6%). Cet afflux considérable des ressources en faveur des

²²Les nouvelles orientations stratégiques du PNVI vont dans ce sens : développement d'une stratégie de valorisation du parc à travers un fonds d'investissement privé, augmentation spectaculaire de la part des recettes touristiques pour l'appui aux communautés riveraines, développement des infrastructures sociales et amélioration de l'accès à l'énergie par le développement de l'hydro-électricité.



populations environnantes permettra ainsi au Parc de devenir un acteur financier majeur pour les populations environnantes, donc contribuer à réduire la pauvreté dans le Nord-Kivu. Le succès de ce développement potentiel est cependant conditionné par certains facteurs clés tels que l'intégrité du Parc et sa protection, la qualité de l'accueil et des services, et la sécurité.

La production hydraulique, la pêche et l'irrigation ne sont généralement pas inclus dans la comptabilisation de l'utilisation d'eau. Les capacités du PNVI pour ces trois secteurs devront être évalués par l'EES étant donné : (a) l'importance du besoin en matière d'énergie qui peut permettre de transformer les territoires du Nord Kivu (l'énergie hydro-électrique du Parc représente un potentiel extrêmement intéressant à exploiter car l'accès à l'énergie contribue à réduire considérablement la pauvreté), (b) l'importance de la pêche pour les moyens de subsistance et comme sources de protéines pour l'alimentation, (c) la responsabilité de la RDC en vertu de son adhésion à l'IBN de gérer durablement les ressources partagées du Bassin du Nil, notamment en raison de son très important usage pour l'irrigation au Soudan et en Egypte (cf 7.4 ci-dessous). A ce niveau, le PNVI joue un rôle très important que l'EES devra évaluer.

7.4. Le Bassin du Nil Blanc

7.4.1. Caractéristiques de la zone

Il est en grande partie couvert par le PNVI et le réseau d'aires protégées dans les pays voisins. Au regard de l'importance de ce fleuve pour les moyens d'existence des populations vivant en aval (le Soudan et l'Egypte le considèrent comme une ressource stratégique), l'EES prendra en compte ce bassin comme un espace géographique à part entière dont les enjeux sont à la fois environnementaux (protection/conservation des bassins versants pour la protection de la ressource en eau), économiques (protection des services écosystémiques rendus aux populations riveraines du Nil) politique et géostratégiques (entente et partenariats entre les pays pour protéger la ressource en eau).

La conservation d'une superficie de 800.000 ha d'habitats naturels du PNVI a permis, outre le maintien d'une flore et d'une faune diversifiée, la production d'un flux d'eau stable alimentant le lac Edouard par ses rivières Rwindi, Rutshuru et Ishasha. Réparti entre la RDC (84%) et l'Ouganda (16%), le lac Edouard couvre une superficie de 1940 km². Il est alimenté également par diverses rivières ougandaises et par le bassin versant du Lac George. L'exutoire unique du Lac Edouard est la rivière Semliki, canal naturel recevant les rivières issues du Ruwenzori et de la chaîne des Mitumba, socle occidental du Rift Albertin central. A son embouchure avec le Lac Albert, la Semliki a un débit moyen de 230 m³/sec. Partagé entre l'Ouganda (54%) et la RDC (46%), le lac Albert couvre une superficie de 5270 km². Le Lac reçoit dans sa partie septentrionale les eaux du Nil Victoria provenant du bassin versant du Lac Victoria. A l'exutoire du Lac Albert, le Nil Blanc s'écoule par le nord de l'Ouganda vers le Soudan. Son débit est presque constant au long de l'année, avec une moyenne de 1048 m³/sec à Mongalla. Il entre ensuite dans les immenses marais du Sudd et y perd plus de la moitié de ses eaux par évaporation. A Khartoum, il reçoit les eaux du Nil Bleu en provenance du Lac Tana (Ethiopie) pour former le Nil proprement dit. Ensuite, le débit du Nil diminue en raison de l'évaporation très importante lors de la traversée du Sahara.²³

Le bassin hydrographique du Nil couvre 3.254.555 km², soit environ 10% de la superficie de l'Afrique. Le Nil Blanc contribue approximativement à 31% du débit annuel du Nil. Cependant, pendant la saison sèche, il contribue à hauteur de 70 à 90% de tout le débit du fleuve car le débit du Nil Bleu peut alors descendre jusqu'à 113 m³/sec. En RDC, la prédominance du bassin du Fleuve Congo est écrasante (98 % de la superficie de la RDC) par rapport aux 2% du pays qui se situent dans le Bassin du Nil. Malgré sa taille relativement petite, le bassin de la Semliki est une région stratégique car elle contribue jusqu'à 4,6 km³ d'eau soit 20% du débit du Nil

²³ <http://www.nilebasin.org/newsite/index.php?lang=fr> ; http://www.nil-aventure.com/hydrologie_nil.html



Blanc (Partow 2011). L'Annexe 22 présente la carte du Bassin du Nil et l'Annexe 23 celle du Bassin de la Semliki.

7.4.2. Principaux enjeux de la zone

(i) Enjeu géostratégique des eaux du Nil pour les pays en aval

De nombreuses zones boisées protégeant les têtes de source et les galeries forestières bordant les cours d'eau sont l'objet d'une exploitation effrénée pour le bois de chauffe. Les défrichements et la déforestation dans les bassins versants posent un risque réel de diminution du débit des rivières et d'augmentation de la turbidité, affectant ainsi en chaîne la quantité et la productivité des eaux en aval. Le PNUE prévoit même que plusieurs régions de RDC sont susceptibles de devoir faire face à des pénuries physiques d'eau dans un futur proche, parmi lesquelles des zones cruciales de recharge telles que la crête Congo-Nil dans le Rift Albertin incluant les zones de Beni et Butembo, où la demande croissante d'une population déjà dense et en forte croissance pèse sur les ressources hydriques (Partow 2011). Tant la RDC que l'Ouganda portent, au travers de leur politique de gestion des forêts et de l'eau, une responsabilité importante sur l'avenir de la ressource à l'échelle nationale et internationale.

Dans tout le bassin du Nil la disponibilité en eau diminue très sensiblement. On prévoit que sur une durée de 35 ans seulement, la disponibilité de l'eau par habitant aura diminué de plus de la moitié. Cinq raisons sont habituellement évoquées pour expliquer cette situation : le réchauffement climatique, le nombre de projets de développement nécessitant beaucoup d'eau, l'augmentation de la population, le déboisement, et la mauvaise gouvernance.

Dans le cadre de cet enjeu, le risque d'une pollution majeure par les opérations d'extraction, de stockage ou de transport des hydrocarbures affecterait la qualité de l'eau et toute la diversité biologique des secteurs centre et nord du Parc, des lacs et marais, et de la vallée du Nil avec des conséquences politiques, économiques et sociales gigantesques. Le risque d'une diminution quantitative et qualitative de l'eau devra être prise en considération par l'EES qui devra apprécier également la part réelle du bassin congolais et du PNVI en particulier.

(ii) L'économie de la pêche sur les lacs : un enjeu majeur pour les populations

Sur la base des chiffres collectés dans la littérature et sur le terrain (Annexe 28), on peut estimer de manière conservatoire qu'il y aurait actuellement un minimum de 27000 pêcheurs actifs sur les deux lacs (E : 9000 ; A : 18000) et une production annuelle estimée à 22000 tonnes (E : 10000 ; A : 12000) dans les eaux congolaises du Rift Albertin. En prenant un prix moyen de vente des poissons frais de 3500 FC, la valeur annuelle minimale de la production primaire des lacs serait de l'ordre de 77 milliards de FC soit plus de 81 millions d'USD. Ce chiffre, augmenté des différentes formes de valeurs ajoutées (salage, fumage, séchage, transport, revente, taxes, emplois, etc.), représente une contribution majeure à l'économie régionale. Le nombre d'emplois associés à la pêche est au moins trois fois plus important que le nombre de pêcheurs, et les dépendants directs de cette activité sont six fois plus importants. La population bénéficiant du produit de la pêche est estimée à 2 millions de personnes, et les protéines fournies ainsi permettent d'éviter un surcoût de frais liés aux soins de santé. Si l'on envisage la nature essentiellement transfrontalière des eaux et de la pêche et l'échelle globale de l'EES, il faut considérer que ces avantages sont largement amplifiés avec les bénéfices équivalents générés en Ouganda.

L'enjeu économique lié à la production halieutique est, à l'échelle de la zone de l'EES, énorme. Pour le PNVI, la production de poisson représente le bénéfice économique et social le plus tangible lié à l'existence du Parc. Malgré la présence d'un nombre excédentaire de pêcheurs au Lac Edouard et une pression de pêche excessive, elle permet d'entretenir des relations privilégiées entre l'ICCN et les Chefs



coutumiers au travers du Conseil d'Administration de la COPEVI composé des 11 Bami de la région. Au lac Albert, où le sol pauvre n'est pas favorable à l'agriculture et où les conflits interethniques ne sont pas résolus, la pression foncière sur les rives du lac augmente déjà et risque d'en bloquer l'accès saisonnier aux éleveurs. Sur le lac, on déplore déjà la diminution des prises, la perte d'espèces et l'exploitation illégale des zones de frayères. En dépit des informations rassurantes reçues localement des sociétés pétrolières, les Comités de pêcheurs rencontrés tant à Kasenyi qu'à Vitshumbi se disent très inquiets du projet pétrolier sur l'accès à leurs zones de pêche, sur la stabilité de leur emploi, sur la qualité de l'environnement aquatique et sur la durabilité de la production.

8. Méthodologie pour l'EES

L'EES aboutira à une analyse comparative environnementale, sociale et économique de différents scénarios pour aider le Gouvernement de la RDC à décider. L'étude de cadrage propose une méthodologie de quantification des services des écosystèmes rendus aux populations et à l'industrie pétrolière afin d'intégrer environnement et économie (Annexe 29). Les analyses qualitatives seront essentiellement politiques, sociales et géostratégiques. A ce propos, certaines valeur d'existence pour les populations qui ne peuvent être quantifiées sur le plan économique peuvent être très sensibles du point de vue social et seront donc mises en relief afin de ne pas limiter les choix à une analyse strictement économique.

Trois variantes principales sont proposées pour réaliser l'EES :

4) **Moratoire pétrole dans le Rift Albertin et soutien à une stratégie d'investissement provinciale dans les deux régions.**

Dans cette hypothèse, même si les explorations révèlent des stocks rentables dans toute la zone du Rift, face aux risques environnementaux et sociaux, le Gouvernement décide de les conserver comme une réserve stratégique et soutient des stratégies de développement rural sensibles à l'environnement dans les deux zones.

5) **Exploitation du pétrole dans le Rift Albertin et déclassement du PNVI, réduit au secteur des volcans**

Dans cette hypothèse, le Gouvernement autorise l'exploitation à l'intérieur des limites du PNVI mais il peut faire différents choix par rapport à l'exploitation en fonction de l'importance et de la fragilité des milieux naturels, tels qu'une exploitation exclusivement on shore dans le parc, l'exploitation off-shore ou les deux à la fois. Dans tous les cas cette hypothèse implique le déclassement du PNVI comme réserve naturelle intégrale et comme site du Patrimoine mondial.

6) **Exploitation du pétrole et création d'un fonds souverain vert à partir d'un pourcentage des recettes pétrolières en Ituri, moratoire pétrole au Nord-Kivu et valorisation des services des écosystèmes du PNVI parc intégré à une stratégie d'investissement provinciale.**

Dans cette hypothèse, le pétrole du PNVI est considéré comme une réserve stratégique et le Gouvernement peut autoriser l'exploitation à des sites en dehors des limites du parc en raison du statut de Site du Patrimoine mondial du PNVI et des risques environnementaux et d'image qu'il encourt (extrême nord du Bloc 3 en Ituri). L'autorisation d'exploiter exclue toutes les zones des Blocs à l'intérieur du PNVI. Le Gouvernement fait le choix de soutenir une stratégie de développement de valorisation des services des écosystèmes dont le tourisme et l'énergie hydroélectrique articulée à une stratégie de développement rural pour toute la zone environnante du Parc.



Pour chaque variante, il s'agira de conduire dans la mesure du possible une analyse économique (du point de vue de la collectivité) en s'appuyant sur le cours de base proposé par l'Union Européenne en matière d'évaluation ex ante et ex-post des projets. Il s'agira ainsi de mesurer en particulier:

Pertinence : Dans quelle mesure la variante s'intègre aux priorités nationales définies dans le DSCR 2 et aux réformes entreprises par le gouvernement, en particulier en matière de décentralisation. Il s'agira donc pour chaque variante d'apprécier son articulation avec la problématique de départ de pauvreté et de développement dans chaque zone, notamment celles données par les priorités définies dans les plans quinquennaux 2011-2015.

Efficacité : Dans quelle mesure les résultats de chaque variante vont contribuer à la réalisation de l'objectif global du DSCR 2 de soutenir la croissance et de réduire la pauvreté, en particulier créer des emplois.

Effets : Effets de chaque variante sur son environnement et sa contribution aux quatre piliers stratégiques du DSCR 2. Il s'agira donc ici d'utiliser la méthode des effets pour mesurer les effets de chaque variante sur l'économie nationale (croissance économique, budget du gouvernement, devises et distribution des revenus), et d'apprécier leur degré d'insertion dans la mise en œuvre du DSCR 2.

Durabilité : Dans quelle mesure la production des avantages produits par la variante pourra se poursuivre au-delà de la période d'exploitation / de production. Il s'agira ici d'utiliser la méthode des prix de référence pour apprécier la compétitivité de l'industrie pétrolière et celle de l'industrie touristique

Analyse Coûts/Avantages pour chaque variante afin de comparer l'utilisation de ressources avec les revenus ou avantages futurs étalés sur une période de temps (5 à 10 ans par exemple).

Par conséquent, les stratégies de valorisation de services écosystémiques et de l'industrie pétrolière seront évaluées et comparées quantitativement et qualitativement en appréciant la pertinence, l'efficacité, la durabilité et l'impact des choix par rapport aux politiques sectorielles identifiées dans le DSCR 2. Plusieurs indicateurs sont proposés pour les comparer dont les principaux sont: le taux de rentabilité économique interne (TRIE), les revenus et partage des revenus (revenu/habitant), l'investissement en soutien aux communautés (infrastructures économiques et sociales), la capacité d'entraînement des autres secteurs de l'économie, la création d'emplois, le contexte sécuritaire et de gouvernance.

L'évaluation économique est conditionnée par la disponibilité de données chiffrées fiables ce qui représente un défi important dans le contexte congolais. Par conséquent, les analyses qualitatives seront probablement davantage mises en avant. L'EES devra également apprécier les risques économiques, environnementaux et sociaux des deux stratégies en utilisant une méthodologie de quantification des services des écosystèmes à travers des enquêtes socio-économiques et des analyses d'estimation.

Pour permettre de conduire cette évaluation stratégique, il sera nécessaire de définir une situation avant-projet dans chaque zone concernée par le programme d'exploration/exploitation pétrolière afin d'avoir une base d'analyse pour mesurer les effets et impacts des résultats du projet sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Pour cela, il s'agira d'actualiser par territoire les indicateurs démographiques (population et dynamiques de population), de pauvreté/vulnérabilité, économiques et sociaux en s'appuyant sur les enquêtes nationales (MICS 2010, PNUD, UNICEF (accès aux services sociaux de base: eau potable, énergie, couverture sanitaire et scolaire), FAO/PAM/UNICEF (sécurité alimentaire et nutritionnelle). Si besoin, des enquêtes socio-économiques seront conduites spécifiquement pour actualiser les données (Ituri en particulier).



En fonction du contexte décrit, des parties prenantes en présence et des enjeux, l'étude de cadrage propose en outre que l'EES réalise sept études thématiques (Annexe 30):

Etude 1 : Situation de référence dans les territoires d'exploration / exploitation pétrolière du Rift Albertin ;

Etude 2 : Evaluation des impacts environnementaux et socio-économiques dans la région de Moanda et par interposition en Ouganda;

Etude 3 : Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri ;

Etude 4 : Evaluation des services des écosystèmes rendus par le PNVI et de son potentiel ;

Etude 5 : Evaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté ;

Etude 6 : Evaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services écosystémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique ;

Etude 7 : Evaluation des enjeux géostratégiques du programme pétrole dans le Rift Albertin et de son impact sur la gouvernance politique

La méthodologie de quantification des services des écosystèmes pour ces études est décrite en Annexe 29.

Pour chacune de ces études, la justification, les TDR de l'expertise requise et les produits attendus sont décrits à l'Annexe 30.



9. Plan de communication

Les activités du plan de communication démarrent dès de la restitution finale de la phase de cadrage. L'atelier de restitution doit être considéré comme un atelier spécifique de cadrage pour l'EES (scoping), afin de profiter des points de vue divers de nombreux participants pour cerner les enjeux de la phase suivante et déterminer les impacts et les défis.

Le plan de communication à mettre en œuvre sera réalisé par un expert international dont les TDR sont en **annexe XX**. Un consultant national travaillera en étroite collaboration avec le chef de mission de l'EES et constitueront l'équipe de coordination. Il devra cibler les parties prenantes identifiées par la mission de cadrage et les journalistes et les médias considérés comme des relais d'opinion. La diversité des publics ciblés par le programme peut se présenter de la manière suivante :

- **Publics internes** : l'équipe de l'EES, la DUE, les membres du comité restreint de l'élaboration des TDRs pour l'EES : la DUE, l'UNESCO, la BM et les conseillers spéciaux du MECNT, les institutions et organismes sous tutelle du MECNT (groupe, organismes établissement de formation, associations, etc...)
- **Publics professionnels « semi-externes »** : Publics restreints identifiés des usagers professionnels des deux Ministères Hydrocarbures et MECNT. Associations professionnelles des deux secteurs. Services étatiques décentralisés, institutions académiques locales spécialisées.
- **Publics externes** : Médias : relais d'opinion. Opérateurs économiques et financiers. Grand public, Plate-forme d'ONG et de la société civile constituée autour de la question pétrolière en Ituri et Nord-Kivu. Public international des partenaires de la coopération. Partenaires institutionnels des pays limitrophes. Sociétés et organismes pétroliers internationaux.

A chaque étape de communication, il convient de définir précisément les cibles de communication et les outils de communication.

Le plan de communication préconisé peut se présenter de la manière suivante :

Etapes	Objectifs	Support	Cibles
Cadrage EES (phase 1)	<p>Informer, sensibiliser et échanger.</p> <p>Valider les projections futures.</p> <p>Faire adhérer les parties prenantes.</p>	<p>Présentation des résultats du cadrage de l'EES lors de table de ronde et échanges.</p> <p>Séminaires à destinations de cibles homogènes.</p> <p>Dossiers de presse sur l'étude de cadrage et les projections futures.</p> <p>Point de presse.</p> <p>Invitation des Médias lors d'ateliers.</p>	<p>Externe, Professionnel, & Interne.</p>
EES (phase 2)	<p>Informer, échanger et sensibiliser</p>	<p>Atelier de démarrage de la phase 2.</p> <p>Consultation publique fin phase 2. Présentation lors de table de ronde et échanges.</p> <p>Séminaires à destinations de cibles homogènes.</p> <p>Synthèse des résultats de l'EES.</p>	<p>Externe, Professionnel, & Interne.</p>



Rapport de Cadrage

		Dossiers de presse sur l'EES et le développement futur. Point de presse, et médias lors d'ateliers. Autres actions à convenir lors de la mise en œuvre (média, TV, Radio, Internet...).	
		Construction d'un site web à la BM pour la diffusion de l'EES et un autre au GEEC	Externe, Professionnel, et interne.
Après EES (phase 3)	Echanger et être transparent sur le processus du programme	Permanence du site web (aux Ministères des Hydrocarbures et MECNT) pour le programme Pétrolier et la gouvernance. Diffusion de documents divers sur les programmes.	Externe, Professionnel, et interne.

Pendant la phase de cadrage de l'EES, l'objectif de la communication est d'informer, sensibiliser, échanger et faire adhérer les différentes parties prenantes aux conclusions de cette étape.

La présentation des résultats du cadrage de l'EES lors de tables de ronde et échanges, cible une population interne et externe professionnelle. Il s'agit de communiquer autour d'une présentation des résultats (diaporama power point par exemple) et de diffuser une synthèse des résultats du rapport du cadrage sur documents imprimés.

Les séminaires à destination de cibles homogènes visent des cibles internes (fonctionnaire dans les administrations partenaires et sous tutelle), des professionnels (usagers professionnels de l'administration des deux ministères impliqués et des cadres de l'administration) et externe (entreprise du secteur, ONG, opérateurs économiques et financiers, notables et sociétés civiles). Des séminaires doivent être organisés dans les régions concernées.

Les dossiers de presse serviront à communiquer avec les journalistes (nationaux et internationaux) et les agences de presse. Ils doivent donner une information claire sur les résultats de l'étude de cadrage pour permettre aux journalistes et agences de presse de faire la diffusion et jouer leur rôle de relais d'opinion auprès des différentes populations externes.

Les points de presse sont des conférences à thème visant à transmettre des informations précises sur l'étude de cadrage et les projections futures.

L'invitation de médias lors d'ateliers, permettra de diffuser auprès de ces relais d'opinion les messages à transmettre auprès de leur public.

Il convient d'accompagner la mise en œuvre du projet au sein du MECNT par la création d'une cellule de communication pour la mise en œuvre des activités et les relations avec la presse. Cette cellule pourra prendre en charge la mise en œuvre des activités après le cadrage de l'ESS (diffusion des résultats) et les étapes suivantes.



Conclusion

La mission s'est heurtée à des contraintes logistiques et d'organisation importantes et à des difficultés d'accès à certaines informations en matière de pétrole. Le pétrole est une ressource particulière considérée comme stratégique. C'est un univers relativement fermé et les compagnies ne diffusent pas certaines données comme les cartes géologiques qui sont leur propriété durant plusieurs années avant que l'information soit diffusée publiquement mais également les contrats de partage de production qui restent confidentiels.

La mission de cadrage a relevé les principaux éléments de contexte sur l'environnement pétrolier (géologie, répartition des blocs, typologie des compagnies pétrolières et opérations technique pétrolières), sur le contexte environnemental et humain et, sur cette base, a défini quatre espaces géographiques de référence dont chacun présente divers types d'enjeux, à la fois géostratégique, politique, économique, social et environnemental. Trois grands types de scénario sur lequel bâtir la réflexion stratégique ont été proposés et les attentes et préoccupations des principales parties prenantes ont été identifiées aux niveaux national et provincial.

Si l'industrie pétrolière utilise relativement peu les services des écosystèmes durant sa phase de d'exploration, elle présente de très sérieux risques de pollution pendant la phase d'exploitation avec comme conséquence une dégradation voire une perte des services des écosystèmes rendus aux populations. Il est important que le Gouvernement et la société congolaise prennent la pleine mesure de ces risques écologiques et environnementaux (marée noire, fuite de pétrole par la technologie utilisée ou par des sabotages, pollution sonore, effets des torchères), dont les effets sont bien connus dans d'autres pays africains, afin de se protéger contre leurs conséquences.

La mission a donc élaboré une méthodologie de quantification des services des écosystèmes et des services rendus à l'entreprise qui permet à l'équipe suivante de disposer d'outils pour chiffrer les gains occasionnés par la protection/conservation de la nature, et donc de mieux évaluer les pertes éventuelles liées aux risques environnementaux. Si la quantification des services des écosystèmes est un élément important pour prendre toute la mesure de l'importance du capital naturel et orienter les décisions publiques vers des choix plus éclairés, tous les éléments de la nature ne peuvent être quantifiés (valeur culturelle ou valeur d'un paysage par exemple) et parfois, ne doivent pas l'être. La mission de cadrage a fait le choix par exemple de ne pas chercher à quantifier la valeur économique de la diversité biologique. Elle a considéré qu'y mettre un prix est non seulement irrationnel mais aussi dangereux sur le plan éthique. La biodiversité touche à la prise de conscience de l'humanité que tout ne peut être réduit au marché au risque de réduire la protection / conservation de la nature à sa seule valorisation économique. La biodiversité est essentielle à la vie en général et doit donc être considérée comme une valeur d'existence non quantifiable, non négociable et irremplaçable.

Dans le même ordre d'idée, de nombreux impacts humains ne peuvent être quantifiés. Les impacts géopolitiques, de gouvernance politique et économique nécessiteront des analyses qualitatives poussées. Il est dans l'intérêt du gouvernement congolais d'intégrer ces dimensions humaines car elles constituent le socle pour construire la paix et envisager des dynamiques de développement durable visant à soutenir des stratégies de croissance sensibles à l'environnement et à la réduction de la pauvreté. Les choix en fonction de différentes variantes devront donc intégrer le DSCR 2 qui est le document de référence pour tout programme/projet de développement sur le territoire congolais.

L'industrie pétrolière a tendance à rassurer sur la question de l'environnement en avançant le fait réel que des progrès technologiques importants ont été opérés depuis de nombreuses années et qu'ils se poursuivront à l'avenir. Au regard de la raréfaction dans le monde des ressources naturelles tant renouvelables que non renouvelables, de l'augmentation des gaz à effet de serre, du développement du marché du carbone et de la prise de conscience de plus en



plus forte au sein de l'opinion publique de respecter l'environnement, elles deviennent de plus en plus sensibles à cette question et à leur image au niveau international.

Néanmoins quatre problèmes majeurs soulevés par l'industrie pétrolière méritent l'attention des parties prenantes et des autorités congolaises en particulier:

- (i) Le risque zéro n'existe pas ; les risques de catastrophe sont réels, même pour les sociétés « majeures ». La catastrophe de BP dans le golfe du Mexique a ainsi montré les préjudices graves qu'une catastrophe peut occasionner en matière de pétrole. Les pollutions sont également souvent générées par des sabotages (Ex. du Delta du Niger) ce qui représente un risque majeur dans des zones difficiles sur le plan sécuritaire comme l'est la RDC. Dans le contexte du Rift, la pollution des eaux du Nil Blanc serait très grave sur les plans humains, économiques, environnementaux et géopolitiques.
- (ii) Toutes les compagnies ne sont pas au même niveau technologique pour intégrer la dimension environnementale. Elles n'ont pas la même culture d'organisation, expertise et savoir-faire en matière de stratégie d'implantation sur un territoire et pour faire face à un contexte sécuritaire aussi complexe que la zone des Grands Lacs qui connaît depuis 20 ans des conflits politiques et humains parmi les plus graves au monde en terme de durée, de pertes humaines et de déplacements de populations.
- (iii) Il n'existe actuellement aucune autre alternative à la prospection sismique. Les technologies propres et vertes ne peuvent être proposées qu'après les résultats de l'exploration. L'utilisation des types de forage est conditionnée par la forme, la profondeur et la capacité de l'objectif du piège à atteindre. Par conséquent, aucune garantie d'application de technologies propres et vertes n'existe en réalité avant cette phase sismique.
- (iv) Les compagnies pétrolières, si puissantes soient-elles, se doivent de respecter les lois nationales, les conventions internationales et les engagements pris par un pays sur le plan international.

Les attentes sont fortes du côté de certaines parties gouvernementales pour développer la ressource afin de donner un nouveau souffle à l'est de la RDC entravé par plus de 15 ans de guerre et d'insécurité. Il y a également la volonté de rattraper le retard vis-à-vis de son voisin ougandais et la crainte que les ressources du lac Albert soient siphonnées par l'Ouganda, même si cette crainte n'est pas réellement fondée puisque le pétrole du Rift n'est pas une nappe homogène mais est piégé dans des poches. Les concessions ont été octroyées aux compagnies sans prendre toute la mesure des conditions de développement de la ressource sur les plans de la juridiction nationale et internationale, mais également sur les plans sociaux, économiques et environnementaux. L'EES devrait permettre au gouvernement de renforcer sa capacité à décider. Par ailleurs, se pose au Congo un manque de capacité humaine, financière et technique pour permettre à l'Etat de contrôler les opérations pétrolières sur le terrain, faire appliquer la loi et négocier vis-à-vis de ces compagnies, notamment en matière de contrat de partage. Il y a enfin le besoin de faire évoluer le cadre réglementaire congolais et international afin de construire un cadre juridique approprié pour le développement de cette ressource stratégique.

Recommandations

A l'attention du Gouvernement congolais :



Compte-tenu de la dimension transfrontalière de ce dossier (partage des ressources naturelles dont deux ressources stratégiques, le pétrole et l'eau du Nil Blanc, et complexité du contexte géopolitique dans la zone des Grands Lacs), trois institutions sous-régionales devront être considérées comme des parties prenantes indirectes durant la prochaine étape: la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs pour les aspects géostratégiques et politique concernant la ressource pétrole, l'Initiative du Bassin du Nil pour les aspect géostratégiques et politiques concernant la ressource eau du Nil et la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga pour la gestion des ressources naturelles du réseau des aires protégées du Rift.

Par conséquent, la mission de cadrage recommande que les institutions sous-régionales soient sollicitées par les autorités congolaises à un haut niveau afin qu'elles puissent être rencontrées durant l'accomplissement de la seconde phase. Le chef de mission de l'EES devrait prendre dès le démarrage les initiatives avec les institutions sous-régionales afin de les rencontrer dans le but de soutenir cette approche transfrontalière.

A l'attention des organisations de la conservation:

L'EES devra générer un engagement de nombreux partenaires et des réseaux environnementaux actifs dans le Rift Albertin afin de les fédérer autour de certaines initiatives déjà en mouvement. A titre d'exemples, l'ONG ARCOS aide à améliorer la gestion intégrée des services écosystémiques et de la biodiversité (projet GREVIREs), facilite les mécanismes d'évaluation et de lutte contre le changement climatique, et milite pour l'autonomisation des structures de base de la communauté pour participer à la gouvernance environnementale et la réduction des menaces. Le programme Albertine Rift de WCS et le projet UICN-NL vont fédérer des coalitions de groupes locaux en vue de renforcer la conservation des ressources naturelles et du PNVI. Le Forum congolais pour le Bassin du Nil rassemble des experts en vue d'appuyer la gestion durable dans le bassin versant.

La mission de cadrage recommande que les différentes organisations de la conservation dans le Rift Albertin (WCS, WWF, UICN, ARCOS, etc.) se constituent en plate-forme pour préparer l'EES en contribuant à affiner la méthodologie de quantification des services des écosystèmes définie par la phase de cadrage et en participant à l'élaboration des questionnaires d'enquête en Ituri et dans le Nord-Kivu en vue de quantifier ces services.



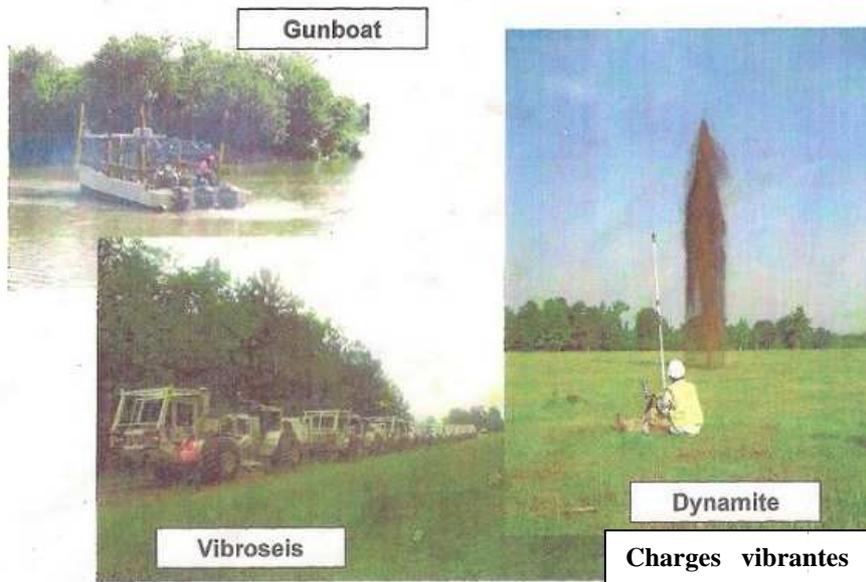
Sommaire

Annexe 1: Matériel d'acquisition de la campagne sismique 2D _____	2
Annexe 2: Matériel d'acquisition des campagnes aéro-magnétiques et aéro-gravimétriques _____	2
Annexe 3: Maille sismique de la campagne 2D dans le Bloc V _____	3
Annexe 4: Matrice d'évaluation des impacts des opérations d'exploration – milieu lacustre _____	4
Annexe 5 : Matrice d'évaluation des impacts des opérations d'exploration – milieu terrestre _____	5
Annexe 6 : Mesures d'atténuation – Milieu physique _____	6
Annexe 7 : Mesures d'atténuation – en milieu biologique _____	7
Annexe 8 : Répartition des séismes à travers le monde _____	8
Annexe 9 : EE - Sismique propre du Rift Albertin _____	9
Annexe 10 : Source d'acquisition sismique Position vibrée dans le Parc du Lubéron _____	9
Annexe 11 : Cheminement d'ensemble _____	10
Annexe 12 : Dispositifs d'acquisition _____	12
Annexe 13 : Enregistrement numérique et rejeu sur le terrain _____	13
Annexe 14: Diagnostics portant sur les textes liés à la décentralisation _____	14
Annexe 15: Bilan 2009-2011 et perspective à 10 ans des investissements de l'ICCN au PNVi _____	15
Annexe 16: Localisation des pêcheries illégales au PNVi _____	16
Annexe 17: Envahissement du Parc par les populations riveraines _____	17
Annexe 18: Extraits des textes législatifs et réglementaires environnementaux _____	18
Annexe 19: Classement du PNVi dans le Rift Albertin au point de vue de la biodiversité _____	21
Annexe 20: Carte du Parc National des Virunga _____	22
Annexe 21: Carte des aires protégées contiguës au PNVi _____	23
Annexe 22: Cartes topographique et hydrographique du cours et du bassin du Nil _____	24
Annexe 23: Bassin versant de la Semliki _____	25
Annexe 24: Les principales parties prenantes sur le terrain de la zone du Rift _____	26
Annexe 25: Impacts humains primaires et secondaires résultant des industries extractives _____	35
Annexe 26: Impacts environnementaux directs et indirects résultant de l'exploitation pétrolière _____	37
Annexe 27: Exemples de services écosystémiques fournis dans le Rift _____	38
Annexe 28: Production halieutique de la portion RDC des lacs Edouard et Albert _____	39
Annexe 29: Méthodologies de quantification des services des écosystèmes _____	41
Annexe 30: Etudes thématiques constitutives de l'EES, produits attendus et expertise _____	51
Annexe 31: Personnes rencontrées et autres personnes ressources pour l'EES _____	60
Annexe 32: Bibliographie _____	68



Annexe 1: Matériel d'acquisition de la campagne sismique 2D

System Improvement Example
Multiple Source Support

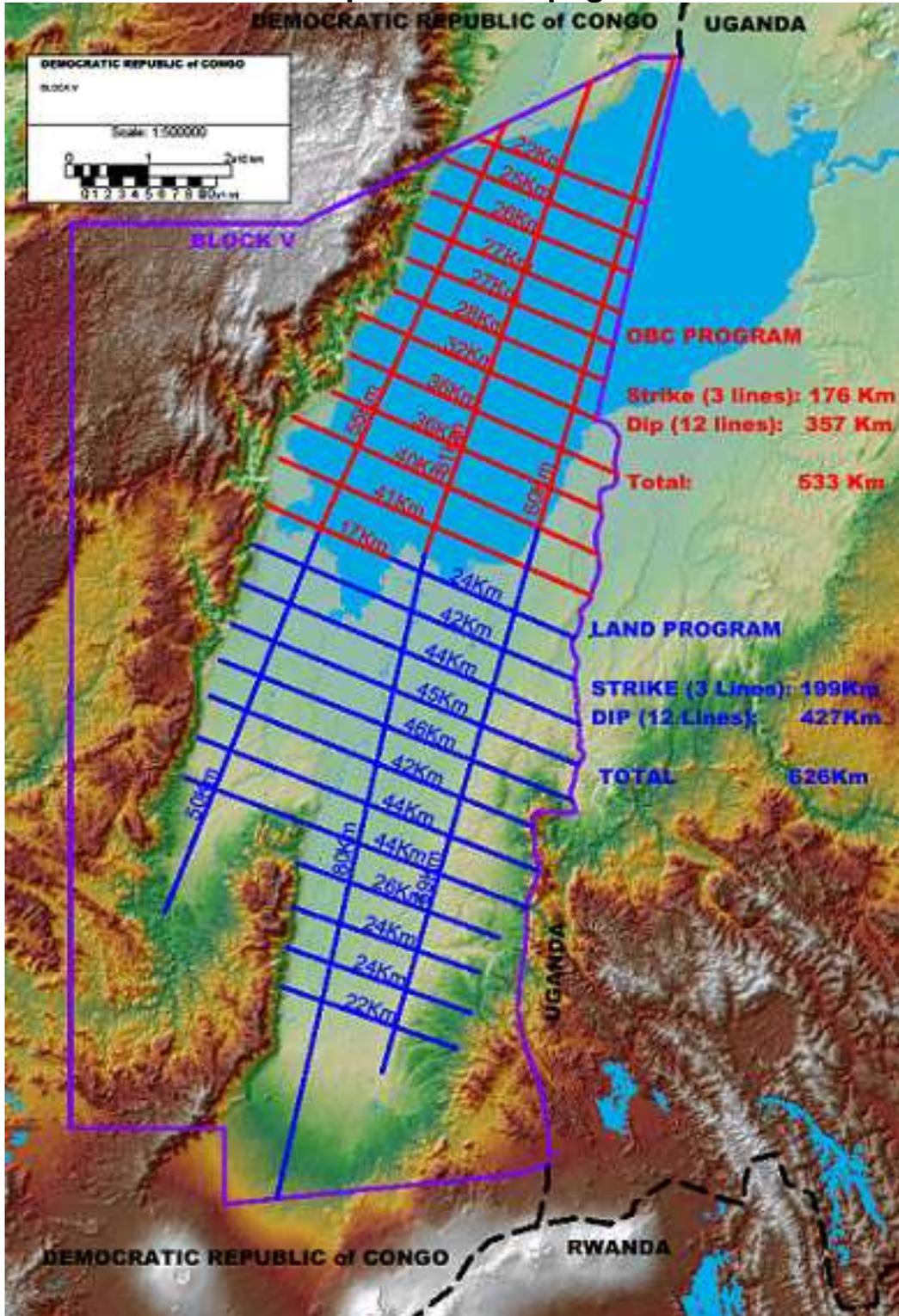


Annexe 2: Matériel d'acquisition des campagnes aéro-magnétiques et aéro-gravimétriques





Annexe 3: Maille sismique de la campagne 2D dans le Bloc V





**Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale**



Annexes et illustrations

Annexe 4: Matrice d'évaluation des impacts des opérations d'exploration – milieu lacustre

Activité du projet	Source de l'impact	Composante ou Élément affecté	Description de l'impact	Durée de l'impact	Intensité	Etendue	Importance
Prospections magnétique et gravimétrie aéroportées	Survol	L'air	Le survol des avions pour la Prospections magnétique et gravimétrie aéroportées proroquo du bruit	Instantanée	Minime	Localisée	Faible
Prospection sismique	Onde sismique et sonore	Flore	L'éclaircissement des sites « de sondage » entraîne des pertes de l'écosystème	Temporaire ou permanente	Faible	Localisée	Faible
		Faune	Perturbation des mode de communication des espèces qui utilisent les infrasons	Temporaire	Moyenne à Faible	Localisé à Etendue	Faible
			Destruction de sites de reproduction	Temporaire ou permanente	Faible	Localisée	Moyenne à Faible
		Sol	Compactage du sol	Temporaire ou permanente	Moyenne à Faible	Localisé	Faible
Erosion	Temporaire ou permanente		Faible	Localisée	Faible		
Toutes les phases du projet		Parc	Les activités du projet vont affecter les activités de conservation in situ	Temporaire	Faible	Locale	Faible
	Déchets solides et liquides	Salubrité des ports d'accostage	La circulation des bateaux et autres engins sur le lac peut contaminer l'eau par les déchets liquides (carburant, huiles) et provoquer l'insalubrité des ports d'accostage	Temporaire	Minime	Locale	Faible
	Circulation à terre (véhicules et engins)	Flore	Perturbation de la photosynthèse le long des axes routiers non asphaltés due à l'augmentation des poussières soulevées par les véhicules.	Temporaire	Faible	Localisée	Faible
	Circulation à terre (véhicules et engins)	Faune	Collisions	Instantanée	Faible	Localisée	
	Circulation à terre (véhicules et engins)	Population riveraine du lac et du PNVi	Les activités de prospection sur le lac vont entrainer une baisse des activités et revenus touristiques	Temporaire	Faible	Locale	Moyenne



**Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale**

Annexes et illustrations



Annexe 5 : Matrice d'évaluation des impacts des opérations d'exploration – milieu terrestre

Activité du projet	Source de l'impact	Composante ou Elément affecté	Description de l'impact	Durée de l'impact	Intensité	Etendue	Importance
Prospections magnétique et gravimétrique aéroportées	survol	L'air	Pas d'impact à l'intérieur du lac. Source de bruit en surface	Temporaire	Faible	Locale	Faible
Prospections magnétique et gravimétrique aéroportées	Survol	Faune avienne	Orientation éventuellement perturbée par les ondes magnétiques	Temporaire	Faible	Locale	Faible
Traction du câble avec canons à air comprimé dans le lac	Circulation des bateaux	Faune ou flore aquatiques	La traction du câble avec canons à air comprimé dans le lac peut entraîner des perturbations de l'écosystème aquatique liés au déplacement des bateaux (cf. ci-dessous)	Temporaire	Faible	Locale	Faible
			Introduction d'espèces exogènes	Temporaire ou permanente	Forte	Locale	Moyenne à Forte
			Risque de collisions entre les bateaux et les mammifères aquatiques	Temporaire ou permanente	Forte	Locale	Moyenne à Forte
Circulation des bateaux et autres engins sur le lac	Déchets solides et liquides	Qualité de l'eau	La circulation des bateaux et autres engins sur le lac peut contaminer l'eau par les déchets liquides (carburant, huiles, métaux lourds)	Temporaire	Faible	Locale	Faible
		Travailleurs	La nature du travail liée aux activités de prospection en milieu aquatique peut constituer une source d'accidents professionnels (noyades, blessures, etc.)	Temporaire ou permanente	Faible à Forte	Locale	Moyenne à Forte
	Bien de la population	Activité de pêche	Le passage des bateaux et autres engins qui seront utilisés lors des travaux peut occasionner la destruction des matériels de pêche	Temporaire	Faible à Moyenne	Locale	Faible à Moyenne
	Revenu de la population	Activité de pêche	Les activités du projet peuvent occasionner un ralentissement des activités de pêche provoquant ainsi un manque à gagner	Temporaire	Faible à Moyenne	Locale	Faible à Moyenne



**Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale**



Annexes et illustrations

Annexe 6 : Mesures d'atténuation – Milieu physique

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation
eau	Perturbation du fond lacustre	Équiper les bateaux sismiques et les hélicoptères de liaison entre la zone des opérations et la base à terre d'un système de positionnement dynamique excluant le positionnement par ancrage
		Faire une maintenance régulière des moteurs et générateurs afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant
	Rejets liquides et gazeux de navires sismiques et générateurs	Utiliser du carburant de bonne qualité
		Établir un plan global de la gestion de l'eau (utilisation et prélèvements pour les besoins du projet en tenant compte du contexte local et régional, du maintien d'un débit réservé suffisant et du suivi de la nappe aquifère)
	Modification des régimes hydriques et hydrologiques	Prévoir les travaux en milieu aquatique en dehors des périodes de crues ou de fortes pluies
		Faire une analyse détaillée des risques physiologiques (population, flore, faune) présentés par les matières polluantes, des risques bactériologiques et biochimiques
	Pollution par infiltration, Déversements accidentels des carburants et huiles, et Contamination des eaux	Mettre en place systématiquement des équipements adaptés pour le traitement des sources de pollution
		Mettre en place des systèmes assurant l'étanchéité des équipements
		Mettre en place des installations d'élimination, de traitement ou de recyclage des déchets
		Établir des procédures d'emploi et d'entreposage des produits chimiques, d'explosifs, de combustibles, de carburant et d'huile afin de limiter les risques de pollution et d'accident
Interdire le ravitaillement des véhicules, engins et de la machinerie à proximité du lac et dans le parc		
Utiliser, si possible, des substances chimiques à courte rémanence et peu toxiques ou à effet nul sur l'environnement pour les boues de forage		
Sceller les puits et forages avant leur abandon		
Choisir la fréquence des tirs d'ondes sismiques afin d'éviter la réduction des pêcheries et la diminution significative du comportement reproductif et migratoire de certaines espèces		
Émission des ondes sonores sismiques	Faire des tirs d'ondes sismiques afin de permettre aux mammifères marins de s'éloigner de la zone des opérations	
	Faire une analyse du potentiel d'érosion des sols sur le site d'implantation	
Sol	Érosion et déstabilisation des sols	Réduire au maximum les superficies à défricher
		Adopter des techniques de défrichement les moins dommageables. (courbes de niveau, en évitant d'arracher la couche fertile au bulldozer, etc.)
		Éviter le développement (construction d'infrastructures, etc.) sur des terrains / sols non appropriés ou géologiquement instables
		Éviter les déviations de courants qui pourraient conduire à l'érosion des rives
		Réduire toute suppression de couverture végétale au sol, même temporaire (en zone sèche, la végétation est plus lente à se reconstituer ; en zone humide, les pertes en terre sont extrêmement rapides et irréversibles en l'absence de couvert végétal)
		Prendre des mesures de réduction de l'érosion des sols (végétalisation, banquettes, respect des courbes de niveau, etc.)
		Choisir et utiliser des équipements ou des produits chimiques peu polluants
		Stocker les boues de forage dans des enceintes imperméabilisées avant leur traitement
	Pollution des sols	Maintenir les véhicules de transport et la machinerie en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant, gérer de manière adéquate les huiles usagées
		Utiliser des procédés et techniques qui minimisent les rejets atmosphériques
Air	Altération de la qualité de l'air (suite à émission de poussières, fumées, rejets toxiques et émissions des ondes sonores des levés sismiques)	Mettre en place des dispositifs antipollution et antibruit ou de réduction de poussière
		Maintenir les véhicules de transport, les engins et la machinerie en bon état de fonctionnement afin de minimiser les émissions gazeuses et les bruits
		Limiter les activités à certaines heures de la journée pour ne pas déranger les populations
		Ne pas réaliser des travaux bruyants en dehors des heures normales de travail
		Prévoir les itinéraires de transport par des engins lourds à l'écart des centres de population ou d'habitation



**Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale**



Annexes et illustrations

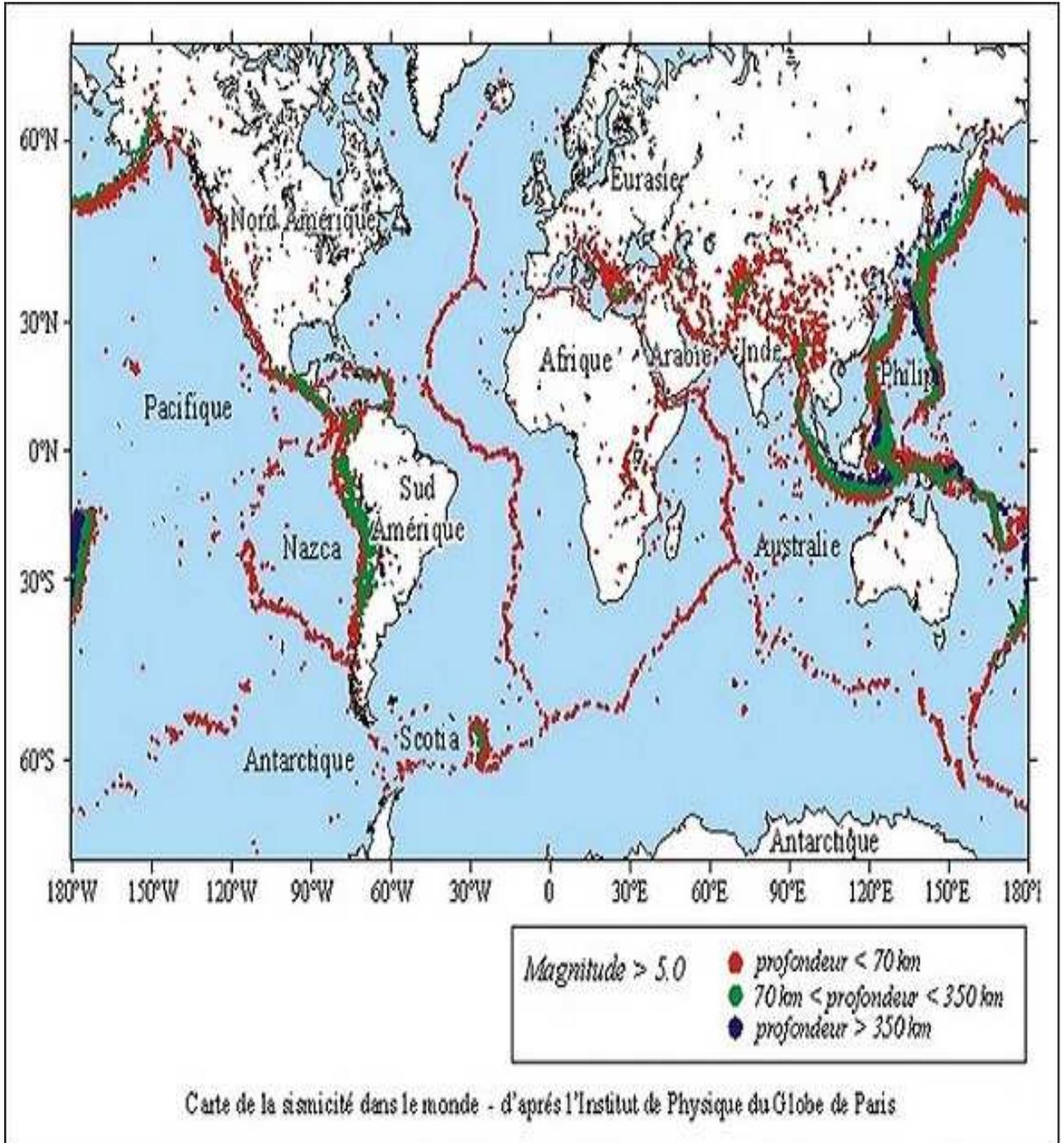
Annexe 7 : Mesures d'atténuation – en milieu biologique

Milieu récepteur	Impacts	Mesures d'atténuation
Ecosystèmes	Dégradation des plages (berges)	Mettre en place un zonage (couloir de circulation entre la plage et le large) de façon à conserver des espaces pour la population
		Éloigner les sources potentielles de bruit et de pollution
		Épargner les sites côtiers remarquables
	Perte/destruction de marécages	Autoriser exclusivement le pilotage de certaines catégories d'embarcations à ceux qui ont obtenu un permis lacustre spécifique
		Adopter une vitesse réduite pour les embarcations servant de navette entre la côte et le large, pour ne pas accentuer les phénomènes naturels d'érosion des berges
Modification possible des écosystèmes naturels et de leurs équilibres	Faire une analyse de la perte d'habitat et des conséquences sur la zone d'études et d'opérations	
Disparition d'écosystèmes rares et de leurs ressources associées		Faire une étude des perturbations des régimes hydriques provoquées par la modification des écosystèmes
		Identifier et épargner les écosystèmes représentatifs et les sites remarquables
		Établir des zones de conservation dans des espaces (forestiers ou lacustres) écologiquement importants, en s'assurant que leur étendue soit suffisante pour abriter la diversité biologique, permettre le bon fonctionnement des processus écologiques et préserver leurs valeurs scientifiques, touristiques, socioéconomiques et culturelles
		Étudier les potentialités de valorisation économique des ressources
Réduction de la biodiversité		Vérifier / inventorier les connaissances existantes sur la biodiversité dans la zone d'études et des opérations
		Identifier les espèces présentant un intérêt particulier (rare, menacée, endémique, utile pour la population,...) par rapport aux espèces bénéficiant déjà d'une protection légale
		Contrôler ou interdire les prélèvements de ressources biologiques (coraux, autres animaux et plantes) au personnel de l'entreprise
		Identifier, localiser et épargner les habitats d'espèces rares et menacées d'extinction
		Faire une analyse de l'intérêt économique des ressources menacées par le projet
Pertes et modifications en quantité et en qualité des habitats et des espèces		Adopter et respecter un plan de limitation des pertes en flore et faune
		Maintenir des corridors permettant la circulation des espèces animales (condition indispensable pour la conservation du patrimoine génétique et maintenir la biodiversité)
		Prendre des mesures contre les risques d'invasion ou pathologiques pouvant être imposés aux espèces autochtones par l'introduction d'espèces exotiques
Pertes de superficies ou modification de la couverture végétale		Adopter des pratiques de coupe permettant la régénération naturelle des forêts ou bois en laissant un nombre suffisant d'arbres semenciers
		Éviter le déboisement et la destruction de la végétation à l'intérieur des sites d'importance écologique et en zone riveraine en bordure des plans d'eau
		Utiliser une technologie à faible impact : la sismique sans câble
		Interdire la récolte des plantes médicinales, espèces de végétaux ayant une valeur économique dans la zone des opérations
Dégradation de la biodiversité par l'introduction d'espèces végétales et animales non du PNVI		Prendre en compte le risque d'invasion et de remplacement des écosystèmes naturels par les espèces exotiques introduites
		Prendre en compte le risque phytosanitaire par l'introduction de maladies venues avec les espèces exotiques
Perturbations dues aux trouées dans la végétation et à la création d'infrastructures routières		Choisir et planifier le tracé des routes et des pistes avec prise en compte des écosystèmes présents (particuliers ou fragiles) et des plans d'eau
		Contrôler l'accès aux zones d'activités du projet pour limiter les risques de coupes illicites ou de défrichements non autorisés dans le site
Changement du comportement naturel des animaux		Prendre des mesures pour éviter de perturber le comportement des animaux à cause de la présence humaine, par les bruits et pour éviter leur accoutumance à recevoir de la nourriture
Augmentation de braconnage		Interdire toute pratique de chasse dans le parc par le personnel et de consommation de la viande de brousse



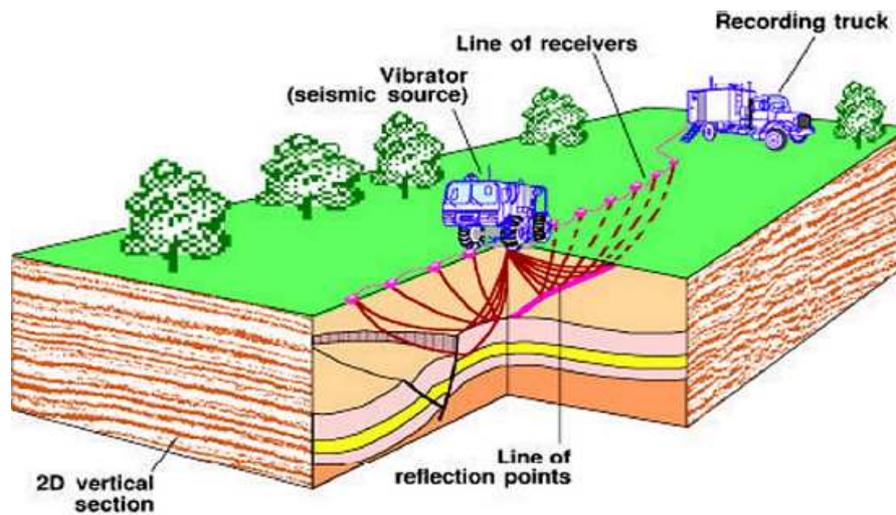
Annexe 8 : Répartition des séismes à travers le monde

En Effet, l'examen d'une carte des grands rifts et des plaques tectoniques de la planète nous informe sur la position du Rift Albertin dans ce découpage.





Annexe 9 : EE - Sismique propre du Rift Albertin



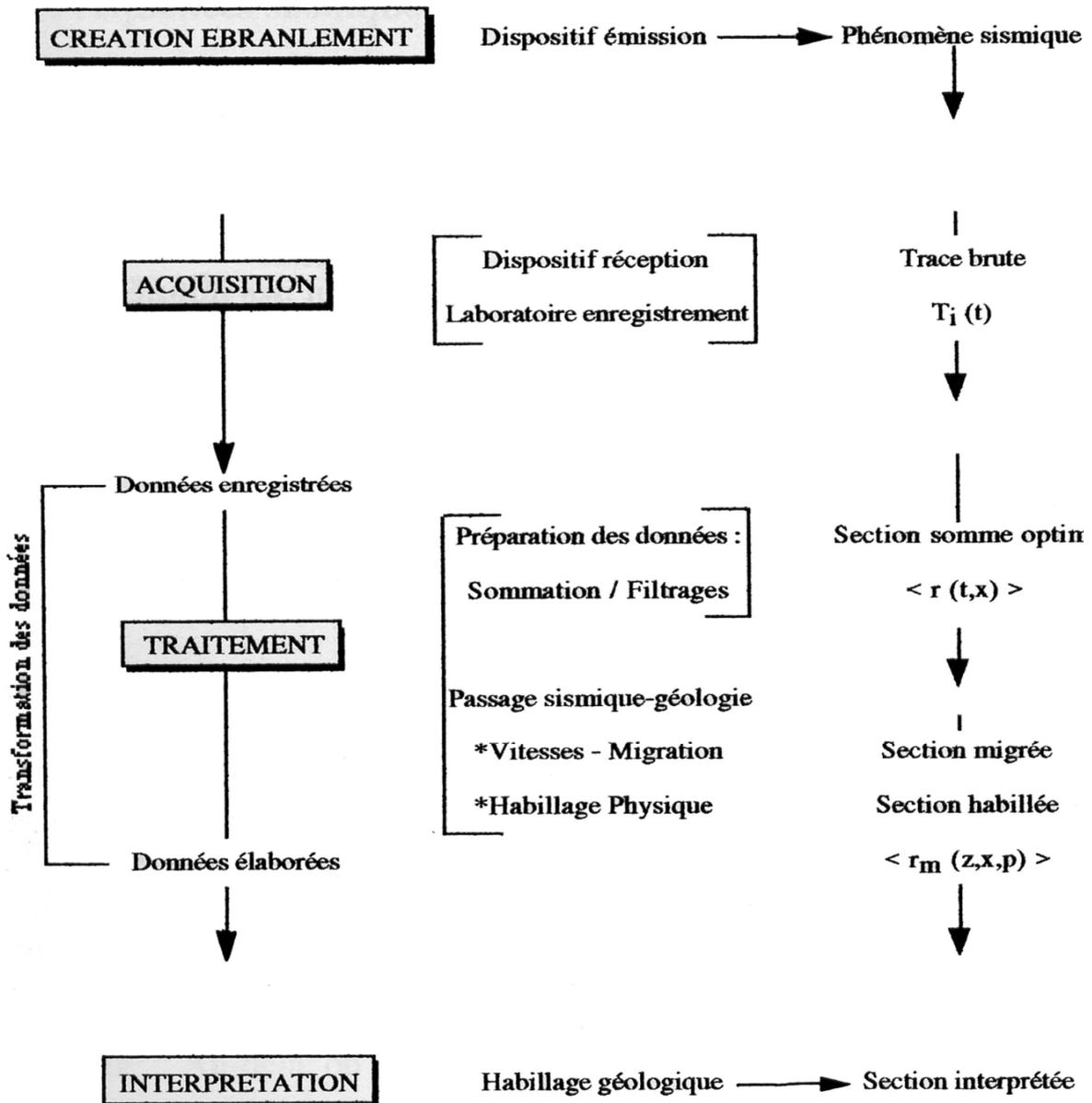
Annexe 10 : Source d'acquisition sismique Position vibrée dans le Parc du Lubéron

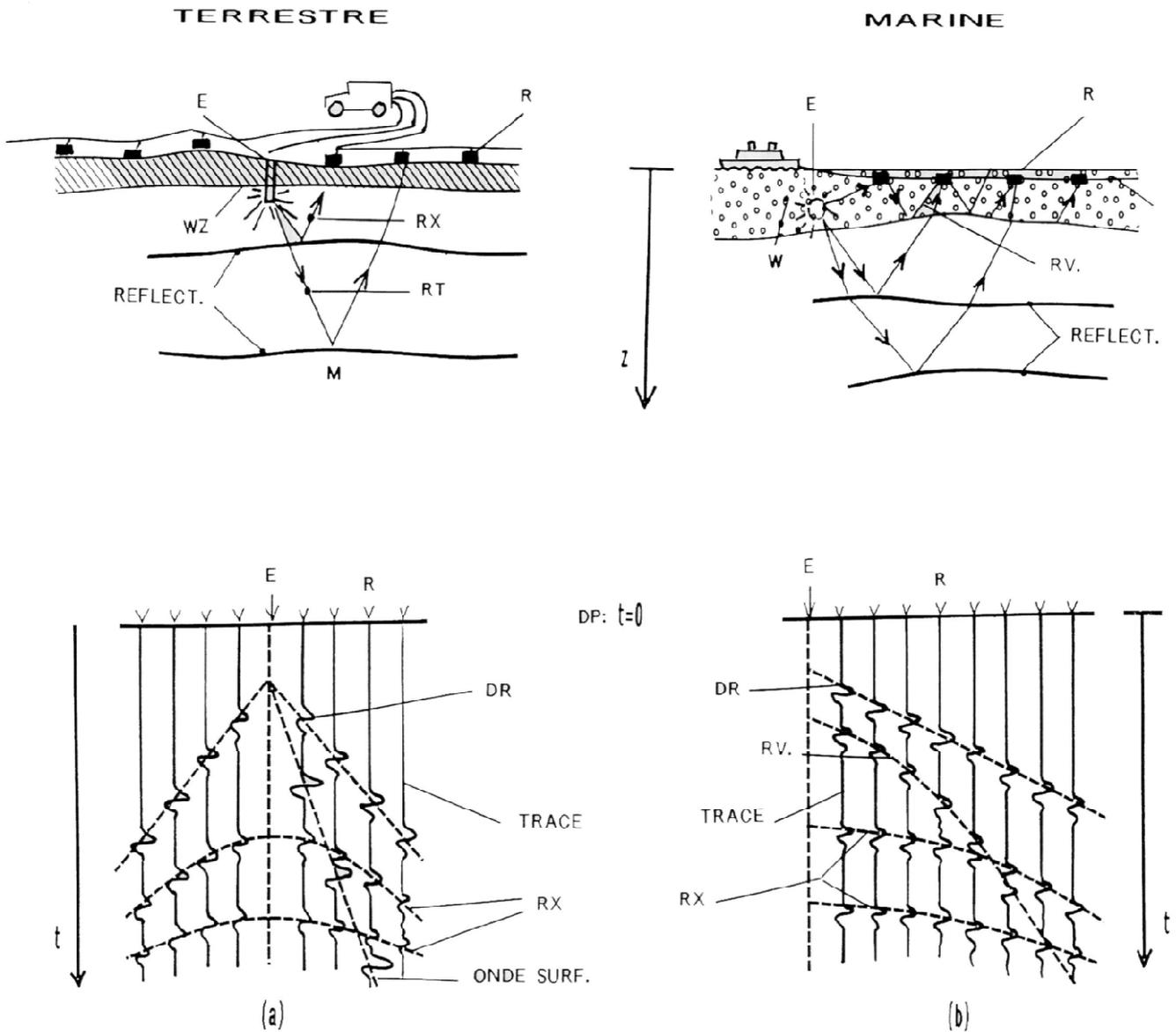




Annexe 11 : Cheminement d'ensemble

CHEMINEMENT D'ENSEMBLE

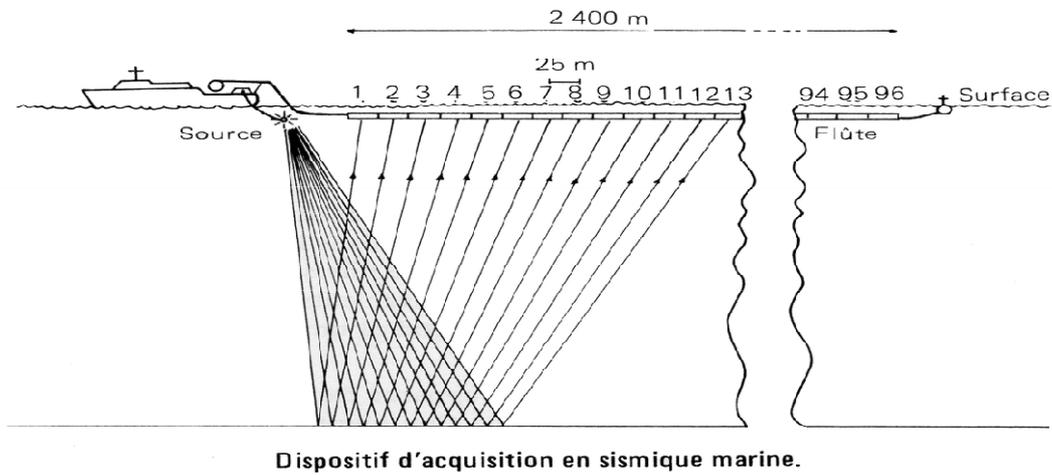




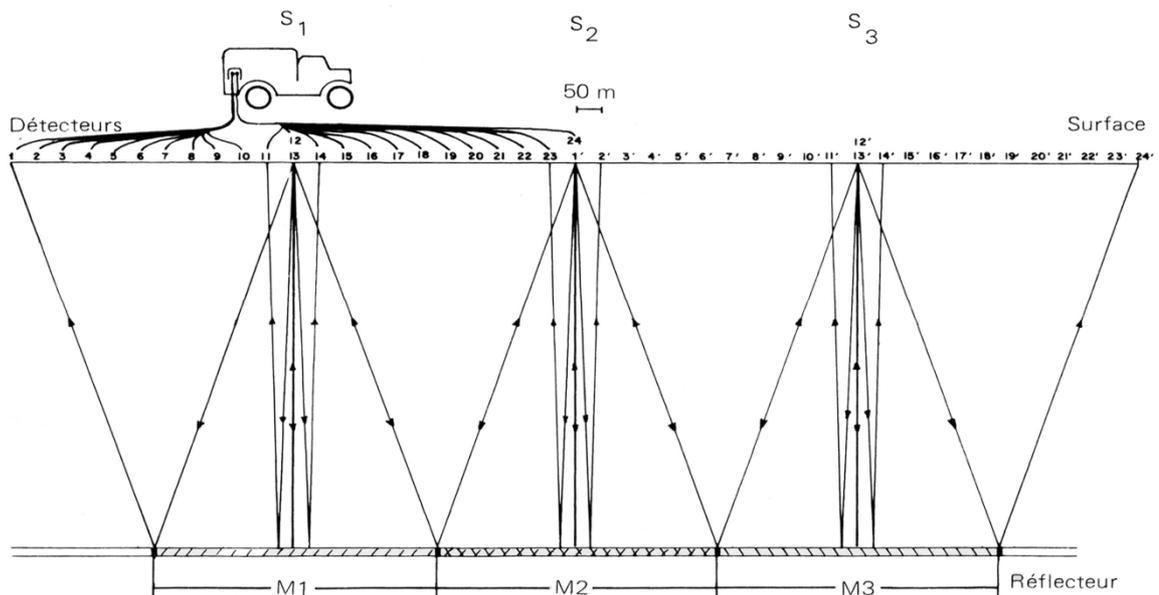
Schémas d'exploitation de la sismique réflexion (a) : Terrestre, (b) : Marine.
RX : réflexion. RT : rayon transmis. DR : onde directe. RV : réverbération.



Annexe 12 : Dispositifs d'acquisition



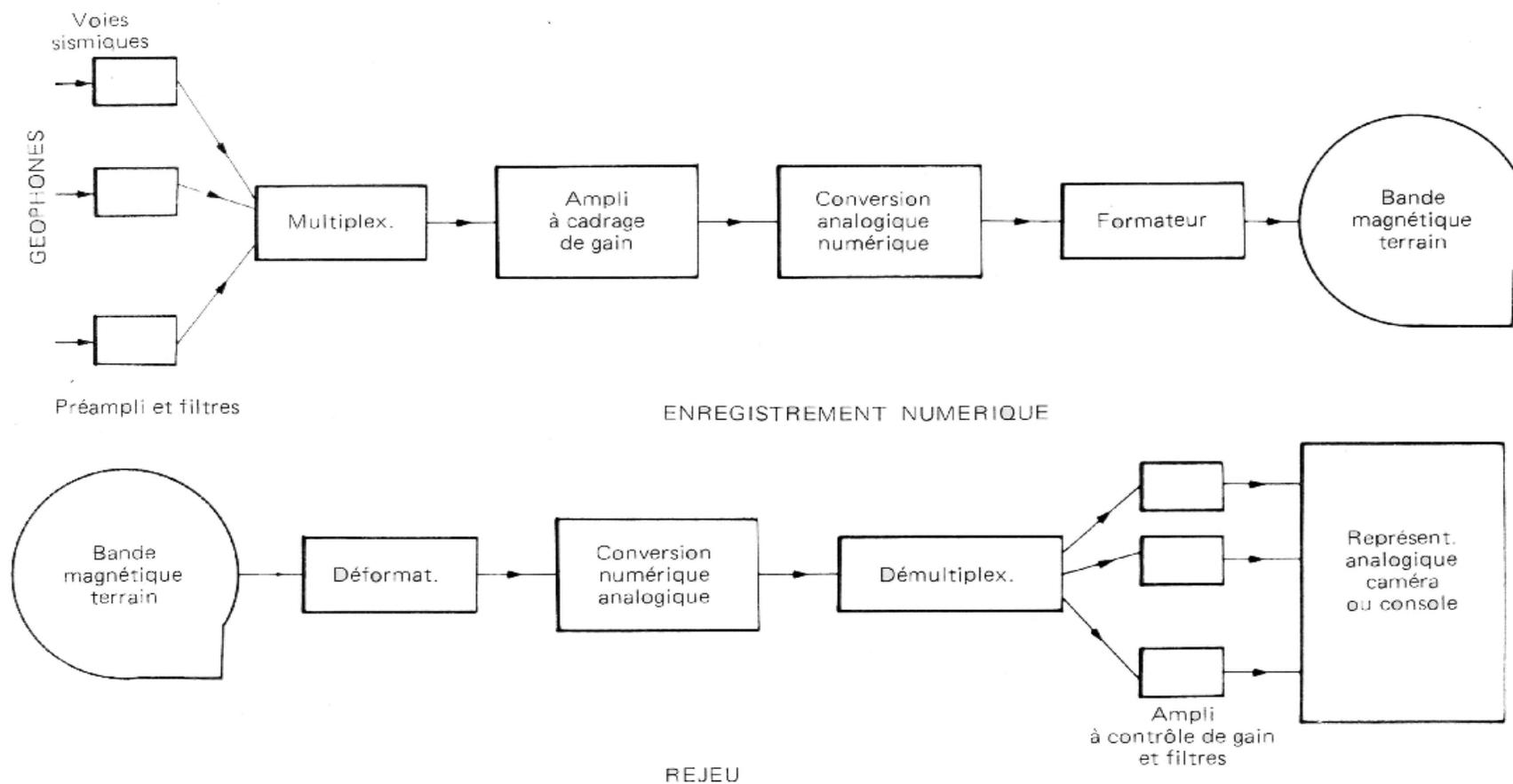
SISMIQUE-REFLEXION



Dispositif d'acquisition
en couverture simple (sismique terrestre).



Annexe 13 : Enregistrement numérique et rejeu sur le terrain



Enregistrement numérique et rejeu sur le terrain. Cas du multiplexage bas niveau.



Annexe 14: Diagnostics portant sur les textes liés à la décentralisation

Texte	Observations
Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ;	En application ; mais, il n'y a pas encore de la fonction publique provinciale
Loi organique n° 08/015 du 07 octobre 2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la conférence des gouverneurs des provinces	En application ; mais, non-respect de la périodicité des sessions prévues par cette loi (2 fois par an).
Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec les provinces	Application avec difficultés ; mais, pas d'autorités locales élues et pas de fonction publique locale ; création nouvelles villes et communes entamée, mais inachevée.
Loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces	Non appliquée suite à l'absence des mesures d'exécution notifiant aux commissaires de districts et aux chefs des cités de mettre fin à leurs fonctions en cette qualité
Loi organique n° 10/010 du 27 avril 2010 portant code des marchés publics	Il faut des préparatifs pour assurer sa mise en œuvre
Décret n° 08/06 du 26 mars 2008 portant création d'un conseil national de mise en œuvre et de suivi du processus de la décentralisation en RDC	Application partielle parce que ce conseil ne s'est jamais réuni ; tandis que la CTAD est opérationnelle Tenue irrégulière des réunions interministérielles de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la décentralisation.
A.M. n° 33 du 25 juillet 2008 portant organisation et fonctionnement de la Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD)	Bien appliquée car la CTAD est opérationnelle
Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales	
Loi n°11/003 du 25 juin 2011 modifiant la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.	
Loi du 20 juillet 2011 sur les finances publiques	Promulguée

Source : Etude sur le développement du modèle de structure organisationnelle au niveau provincial dans les provinces de Katanga, Sud-Kivu et Bandundu. Etat des lieux de la décentralisation dans les trois provinces, EGIS BDPA / CEDA, 2011



Annexe 15: Bilan 2009-2011 et perspective à 10 ans des investissements de l'ICCN au PNVi

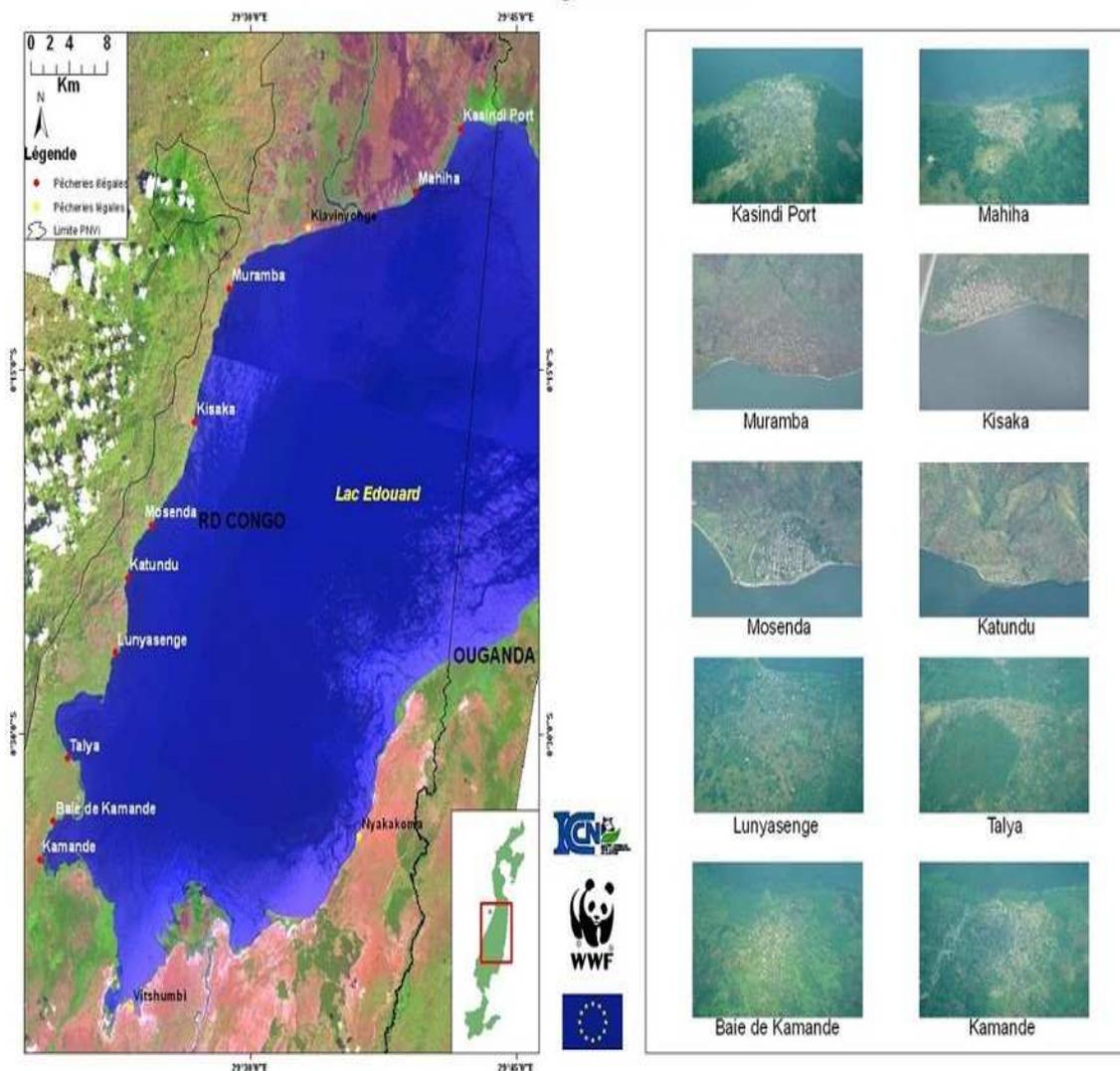
Infrastructures	unité	Investissements 2009-2011		Investissements 2012-2021	
		Quantité	Millions USD	Quantité	Millions USD
<i>Secteurs :</i>					
éducation (écoles)	bâtiment	10	1,2	40	4
santé (centres de santé)	bâtiment	3	0,1	10	1
conservation ICCN	bâtiment	15	3	30	5
tourisme (1 lodge et 5 camps tentes)	lodge ou camp	2	1	6	3,5
énergie : centrale hydroélectrique 4 MW	centrale	1	2,5	4	10
conservation : pistes dans le Parc	km			200	2
économie rurale : dessertes agricoles	km	0	0	500	5
équipements ICCN	équipement		3		12
Total			10,8		42,5
Impact social : emplois					
emplois directs permanents secteur conservation	emplois	600		1 300	
emplois directs temporaires secteurs infrastructure & énergie	emplois	3 500		10 000	
emplois permanents secteur pêche	emplois	2 200		3 000	
population bénéficiant directement des produits de la pêche	habitants	40 000		50 000	
Total		46 300		64 300	

Source: ICCN/PNVi



Annexe 16: Localisation des pêcheries illégales au PNVi

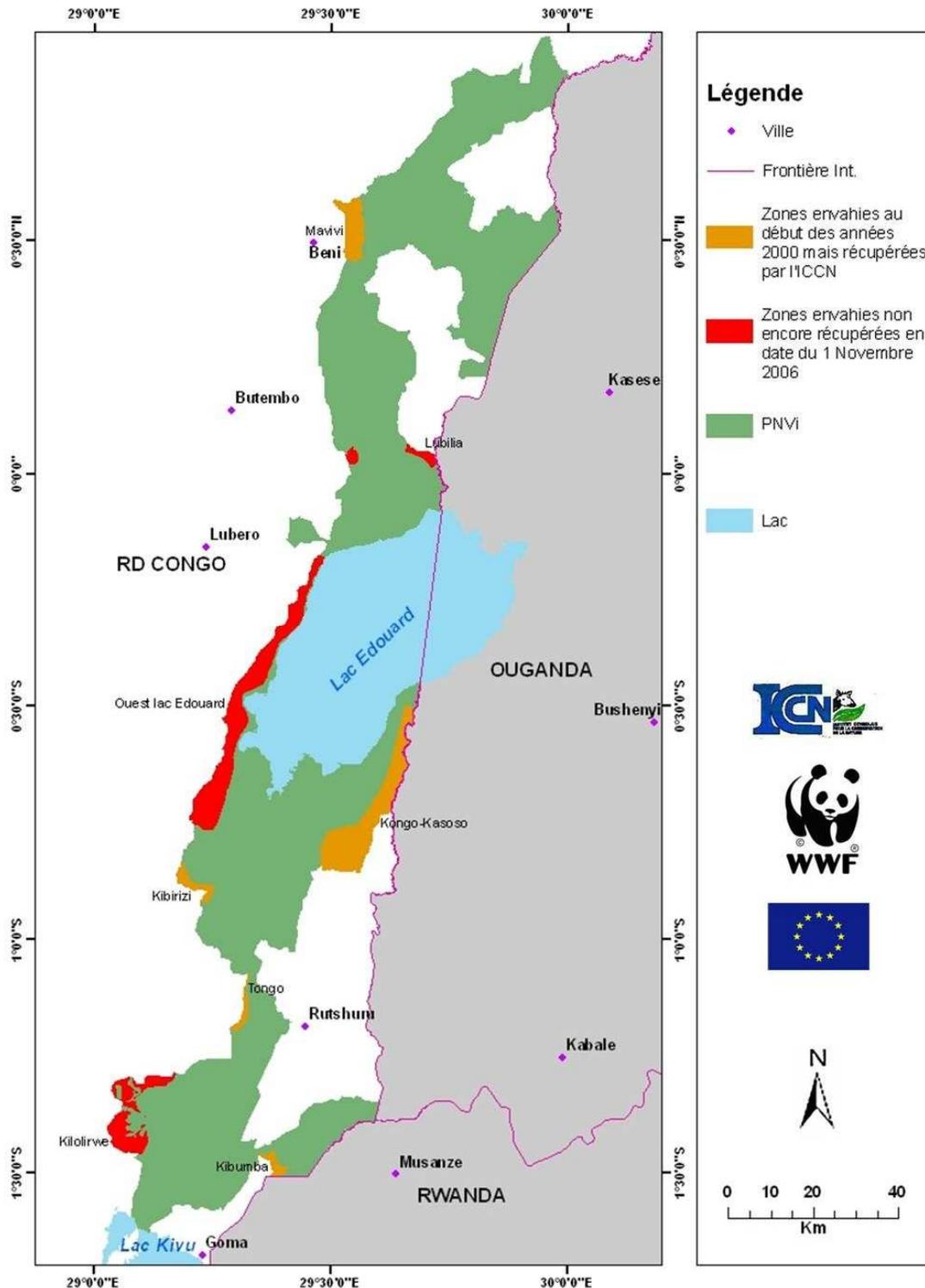
Pêcheries illégales au PNVi





Annexe 17: Envahissement du Parc par les populations riveraines

Envahissement au PNVi





Annexe 18: Extraits des textes législatifs et réglementaires environnementaux

Législation nationale:

Forêts: Code forestier (loi n°011/2002 du 29 août 2002): L'article 10 précise: « *Les forêts classées sont celles soumises, en application d'un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d'usage et d'exploitation ; elles sont affectées à une vocation particulière, notamment écologique* ». De nombreux textes réglementaires complémentaires fixent les modalités de gestion, d'aménagement, de classement/ déclassé, de concessions, etc.

Mines: Code minier (loi n°007/2002 du 11 juillet 2002) : Ce Code ne régit pas l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, qui relèvent de législations distinctes. Au regard des contraintes d'ordre environnemental, le Code a prévu des dispositions en vue de veiller, au travers du Service Chargé de la Protection de l'Environnement Minier au sein du Ministère des Mines, à la protection de l'environnement. Ce service intervient dans l'instruction du Plan d'Atténuation et de Réhabilitation de l'environnement (PAR), dans l'Etude d'Impact Environnemental (EIE), ainsi que dans le Plan de Gestion Environnementale du Projet minier (PGEP). Le Code prévoit une provision pour la réhabilitation des sites. Si l'incompatibilité de l'activité avec d'autres usages et la protection de l'environnement l'exigent, le Président de la République peut déclarer une zone interdite aux activités minières et/ou aux travaux de carrières. Le Service exerce, en coordination avec les autres organismes de l'Etat chargés de la protection de l'environnement, les prérogatives qui lui sont dévolues par le Code et par toute autre réglementation en matière de protection de l'environnement. Le titulaire des droits est tenu de fournir une garantie pour l'accomplissement de ses obligations environnementales pendant ses opérations. La Commission de validation des droits miniers est composée de 15 membres dont un représentant du MECNT.

Eau: Code de l'eau : Une douzaine d'anciennes ordonnances et décrets encadrent le secteur de l'eau. Ils portent principalement sur la protection des ressources en eau, l'approvisionnement en eau potable et la gestion des droits des usagers. Ils ne fournissent pas de cadre juridique cohérent permettant d'organiser le secteur de l'eau. Un avant-projet de loi portant Code de l'Eau a été préparé en 2010. Ce Code fournit un cadre global pour une gestion intégrée, rationnelle et durable des ressources hydriques. Il vise à créer un processus conciliant les divers besoins des parties prenantes, incluant la garantie de durabilité des écosystèmes aquatiques. Pour protéger l'environnement, il a été envisagé dans la loi de créer un système de délimitation du territoire pour sauvegarder les sources stratégiques en eau et les bassins versants. Le Code intègre les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur, de précaution, de subsidiarité ainsi que le dialogue public et les consultations. Il crée une nouvelle architecture institutionnelle pour l'organisation et la gestion du secteur. En accord avec les dispositions de décentralisation de la Constitution, il pose les fondements pour la dévolution et le transfert des services d'approvisionnement en eau à l'administration provinciale et locale, et supprime le monopole de l'Etat. Il permet l'implication des communautés et ouvre la voie aux partenariats public-privé. Il pose les principes directeurs pour le développement d'une série d'instruments de planification et de gestion efficace des ressources hydriques, incluant une stratégie nationale sur l'eau prenant en compte les objectifs des sous-secteurs, les plans d'action nationaux et provinciaux relatifs à l'eau, ainsi que les plans de développement des bassins. L'avant-projet de loi a été sujet à un processus de consultations étendu aux ministères, à la société civile et aux autorités provinciales. Les deux ministères principaux concernés sont le MECNT et le Ministère de l'Energie (MdE). La gestion de l'eau en tant que ressource naturelle est du ressort de la Direction des Ressources d'Eau du MECNT et ses fonctions réglementaires incluent la protection des écosystèmes aquatiques contre les pollutions liées à diverses activités en amont, le développement des plans de gestion des bassins versants et la gestion de la coopération internationale et régionale. Sous le Programme National d'Assainissement (PNA), le MECNT a une responsabilité exécutive de prestation des services urbains d'assainissement. Le MdE, quant à lui, supervise la REGIDESO, entreprise publique fournissant les services d'approvisionnement en eau potable, et la SNEL, Société Nationale d'Électricité chargée du développement de l'énergie hydraulique.



Environnement : Loi portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement (Loi n°11/009 du 09 juillet 2011) : cette Loi Cadre sur l'environnement a été adoptée afin de « définir les grandes orientations en la matière, orienter la gestion du potentiel en ressources naturelles dans la perspective d'un développement durable au profit de sa population, prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances, et servir de socle aux législations spécifiques régissant la conduite des secteurs dont les incidences directes et indirectes sont indéniables. » Elle édicte les principes généraux qui servent de base aux lois particulières pour régir les différents secteurs de l'environnement : développement durable, information et participation du public aux processus de prises de décisions, action préventive et de correction, précaution, pollueur-payeur, coopération entre Etats, intégration. La Loi apporte des innovations dans les domaines suivants : obligation d'une étude d'impact environnemental et social, d'un audit environnemental, d'une évaluation environnementale des politiques, plans et programmes, la création d'un cadre institutionnel, la création d'un Fonds d'intervention pour l'environnement, et le renforcement des dispositions pénales. Son article 33 spécifie que : « *Toute activité susceptible de nuire à l'environnement est prohibée dans les aires protégées ainsi que dans les zones interdites. Est nul tout droit accordé dans les limites des aires et zones visées à l'alinéa 1^{er}.* ». A ce jour la loi n'a cependant pas encore été promulguée par le Président de la République et n'est donc pas encore en vigueur.

Conservation de la nature: Loi relative à la conservation de la nature (Ordonnance-Loi 69-041 du 22 août 1969): elle régit le statut de l'ICCN dont l'article 15 spécifie que « *L'Institut a pour objet d'assurer, dans les réserves naturelles intégrales, la protection de la nature, d'y favoriser la recherche scientifique et, pour autant que cela soit compatible avec la conservation de la nature, d'y encourager le tourisme.* ». La Loi constitue le coeur de la protection légale dont bénéficie le PNVi car elle confère au Parc le statut de réserve naturelle intégrale, c'est-à-dire (art.1) « *lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux et, en général, d'un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de soustraire ce milieu à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution* ». En rapport avec le projet pétrolier, elle prévoit (art.3) que : « *Les terres domaniales situées dans les réserves intégrales ne peuvent être ni cédées, ni concédées* », et que les terres domaniales d'une réserve intégrale : « *ne peuvent recevoir d'affectation incompatible avec la protection de la Nature* ». L'article 4 de l'Ordonnance-Loi érige en infraction le fait de pénétrer dans une réserve naturelle intégrale et prévoit six catégories de dérogations. L'article 5 édicte une série de comportements prohibés au sein de la réserve, notamment l'interdiction « *de faire des fouilles, terrassements, sondages, prélèvements, de matériaux et tous les autres travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation* ». L'article 7 prévoit que l'ICCN « *peut lever au profit des personnes qu'il désigne et sous les conditions qu'il détermine, les interdictions prononcées aux articles 4 et 5* » notamment « *lorsque, à l'occasion de travaux de recherches scientifiques, il s'agit de prélever des matériaux d'études (animaux, végétaux, minéraux), de faire des fouilles, terrassements, sondages et tous autres travaux de nature à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation* ». L'article 22 (inséré par l'ordonnance-loi n° 81-005 du 14 février 1981) attribue aux conservateurs des réserves naturelles, en tant qu'officier de police judiciaire, la compétence de rechercher et constater les infractions à l'ordonnance-loi du 22 août 1969, à la législation sur la chasse et la pêche, et à la législation sur le régime forestier.

RÉGIME FONCIER : Loi portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés (Loi n°73-021 du 20 juillet 1973) interdit (art. 55) « *de céder ou de concéder des terres du domaine public, sans qu'il y ait eu au préalable une désaffectation régulière* ».

SECTEURS SAUVEGARDÉS : Loi 75-024 du 22 juillet 1975 prévoit la création de « *secteurs sauvegardés lorsqu'elle présente un intérêt de nature à en justifier la conservation, la restauration ou la mise en valeur* ».

Accords internationaux:

Convention du 23 novembre 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO) : elle a été ratifiée par 185 États Parties dont la RDC le 23 septembre 1974. Cette convention a posé pour principe que certains sites naturels doivent être protégés dans l'intérêt des générations présentes et futures parce qu'ils constituent un patrimoine de tous les peuples du monde qui est irremplaçable et doit être conservé pour le bien de l'humanité. Elle protège ainsi les sites reconnus par l'UNESCO comme faisant partie du patrimoine mondial. La RDC a requis et obtenu



l'inscription de cinq sites dont le PNVi en 1979. Le Parc est inscrit sur la Liste des sites du Patrimoine mondial en Danger depuis 1994. Concernant les engagements des Etats parties à la convention, l'article 4 spécifie que « *Chacun des États parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel (...) situé sur son territoire, lui incombe au premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment aux plans financier, artistique, scientifique et technique.* » et (art. 6.3) « *à ne prendre délibérément aucune mesure susceptible d'endommager directement ou indirectement le patrimoine culturel et naturel (...) situé sur le territoire d'autres États parties à cette Convention* ». La « Déclaration de Kinshasa » signée le 14 janvier 2011 par le Premier Ministre de RDC et la Directrice de l'UNESCO salue notamment « *l'engagement pris par le Gouvernement de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un Plan Stratégique d'Action, notamment par le respect des dispositions de la Convention du patrimoine mondial, de la Loi relative à la conservation de la nature et du Code minier, par la sécurisation des sites, le renforcement des capacités opérationnelles de l'ICCN, la réduction du braconnage commercial, l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles et par le renforcement des efforts d'évacuation pacifique des occupants illégaux des aires protégées* ».

La Convention (Alger, 1968) africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles se base sur les principes de précaution et de prévention et attend de ses Parties qu'elles soient guidées par: (a) le droit de tous les peuples à un environnement satisfaisant qui favorise leur développement; (b) le devoir des Etats, individuellement et collectivement, d'assurer l'exercice du droit au développement; et (c) le devoir des Etats de veiller à ce que les besoins en matière de développement et d'environnement soient satisfaits de manière durable, juste et équitable. Selon l'article 2 : « *Les Etats contractants s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation et le développement des sols, des eaux, de la flore et des ressources en faune en se fondant sur des principes scientifiques et en prenant en considération les intérêts majeurs de la population.* ». Selon l'article 3 de ce traité : « *"réserve naturelle intégrale" désigne toute aire protégée en vue de ses ressources naturelles, soit comme réserve naturelle intégrale, parc national ou réserve spéciale; (a) "réserve naturelle intégrale" désigne une aire: 1) placée sous le contrôle de l'Etat et dont les limites ne peuvent être changées ni aucune partie aliénée, sauf par l'autorité législative compétente; et 2) sur l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, tout pâturage, toute fouille ou prospection, sondage, terrassement ou construction, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, toute pollution des eaux et, de manière générale, tout acte de nature à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes, soit importées, sauvages ou domestiquées, seront strictement interdits.*

La Convention (de Ramsar, 1971) relative aux zones humides d'importance internationale : vise plus particulièrement la protection des zones humides et des populations d'oiseaux aquatiques sauvages y résidant (la sauvagine) ; le PNVi est désigné par la RDC comme site Ramsar. Art.3 : « *Les Parties contractantes devront élaborer et appliquer leurs plans d'aménagement de façon à favoriser la conservation des zones humides inscrites sur la liste et, autant que possible, l'exploitation rationnelle des zones humides de leur territoire (...)* ». L'article 4 insiste notamment sur la création et la protection de zones protégées au sein des milieux humides : « *1. Chaque Partie contractante favorisera la conservation des zones humides et de la sauvagine en créant des réserves naturelles dans les zones humides, que celles-ci soient ou non inscrites sur la Liste, et pourvoira de façon adéquate à leur gardiennage. 2. Lorsqu'une Partie contractante, pour des raisons urgentes d'intérêt national, retirera ou restreindra une zone humide inscrite sur la Liste, elle devrait compenser autant que possible toute perte de ressources en zones humides et, en particulier, elle devrait créer de nouvelles réserves naturelles pour la sauvagine et pour la protection, dans la même région ou ailleurs, d'une portion convenable de son habitat antérieur.* »

La Convention (de Bonn, 1983) sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) aussi appelée la Convention de Bonn, a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition. C'est l'un des traités intergouvernementaux concernant la conservation de la faune sauvage et de ses habitats à l'échelle mondiale. Elle compte actuellement 116 Parties. Les Parties à la CMS oeuvrent



conjointement pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats en assurant une stricte protection aux espèces migratrices en danger inscrites à l'Annexe I de la Convention, en concluant des Accords multilatéraux pour la conservation et la gestion des espèces migratrices inscrites à l'Annexe II; et en entreprenant des activités de recherche en coopération avec d'autres organismes. Pour certaines de ces espèces - dont le gorille de montagne - les Parties concernées sont encouragées à conclure des Accords pour assurer leur conservation. Ceux-ci peuvent aller du traité imposant des obligations juridiques jusqu'à un Mémoire d'Accord moins officiel. Les Accords doivent prévoir des plans de conservation et de gestion des espèces ainsi que de conservation et de restauration de leurs habitats et le contrôle des facteurs faisant obstacle à la migration. La recherche et la surveillance coordonnées et l'éducation du public et l'échange de renseignements entre les Parties font également objet des Accords.

La Convention (de Rio, 1992) sur la diversité biologique adoptée lors du Sommet de la Terre : ses trois buts principaux sont : « *la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.* » L'article 14 insiste sur l'importance de l'évaluation des projets et politiques pouvant nuire à la diversité biologique : « *Chaque Partie contractante, (...): a) Adopte des procédures permettant d'exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets qu'elle a proposés et qui sont susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique en vue d'éviter et de réduire au minimum de tels effets, et, s'il y a lieu permet au public de participer à ces procédures; b) Prend les dispositions voulues pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement de ses programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique.* ».

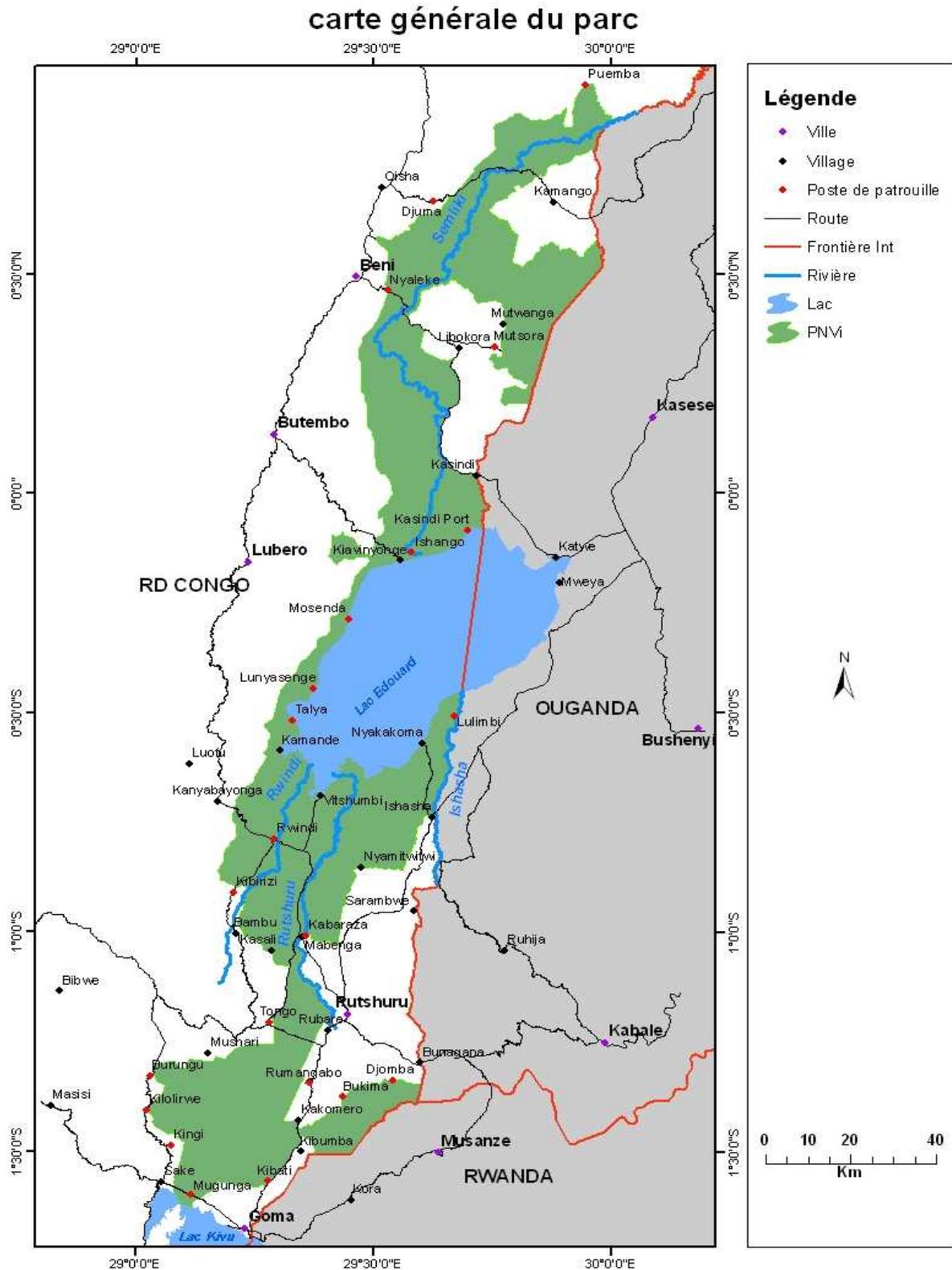
Annexe 19: Classement du PNVi dans le Rift Albertin au point de vue de la biodiversité

<i>Critères</i>	<i>Taxons</i>	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Plantes	<i>Rang*</i>
Nombre d'espèces		1	1	1	1	1	1
Nombre d'espèces endémiques		1	3	1	1	1	1
Nombre d'espèces menacées (UICN)		2	2	2	2	8	2

*Classement de l'importance du PNVi par rapport aux 38 aires protégées évaluées dans le Rift Albertin (source : Plumptre *et al.* 2003)

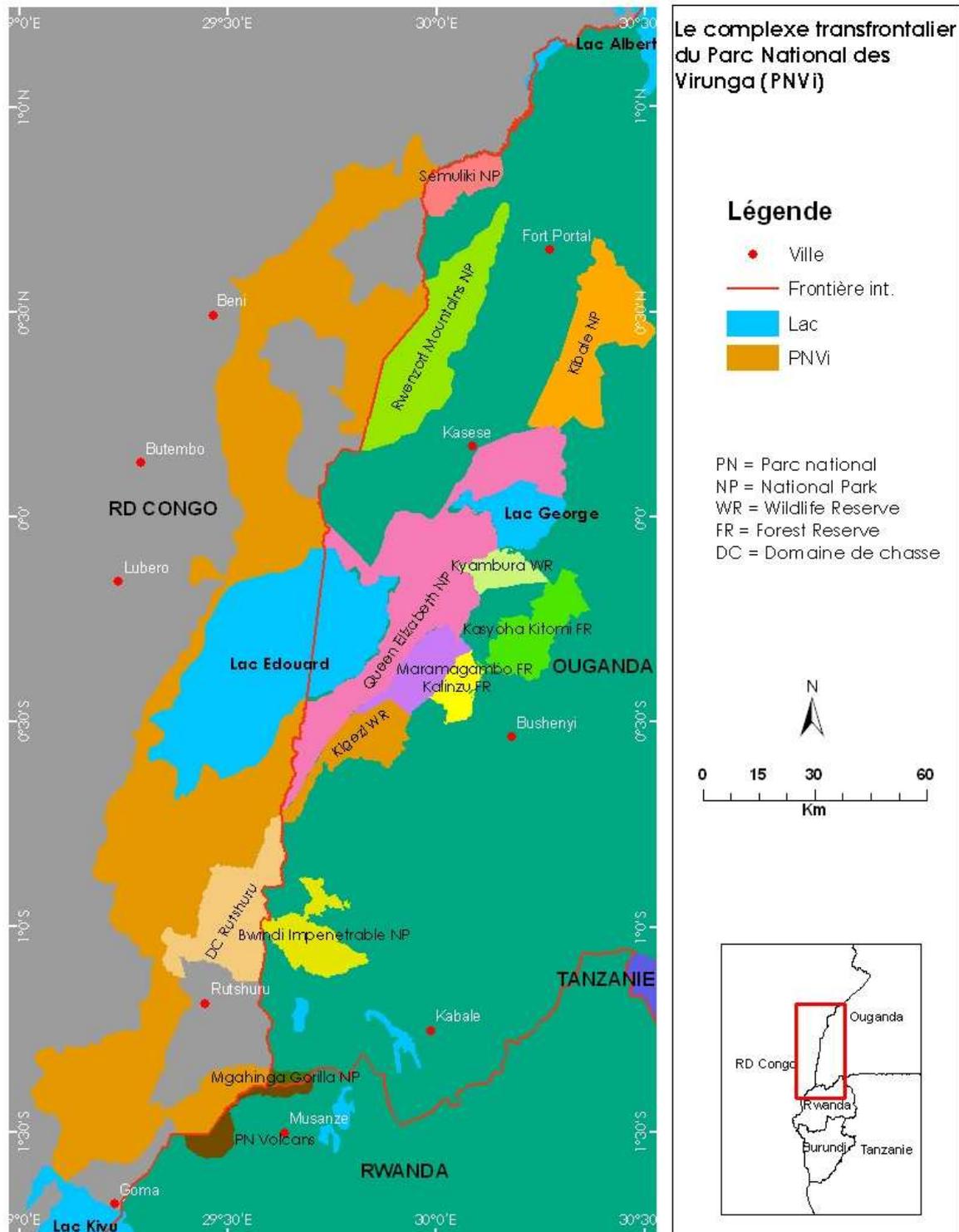


Annexe 20: Carte du Parc National des Virunga





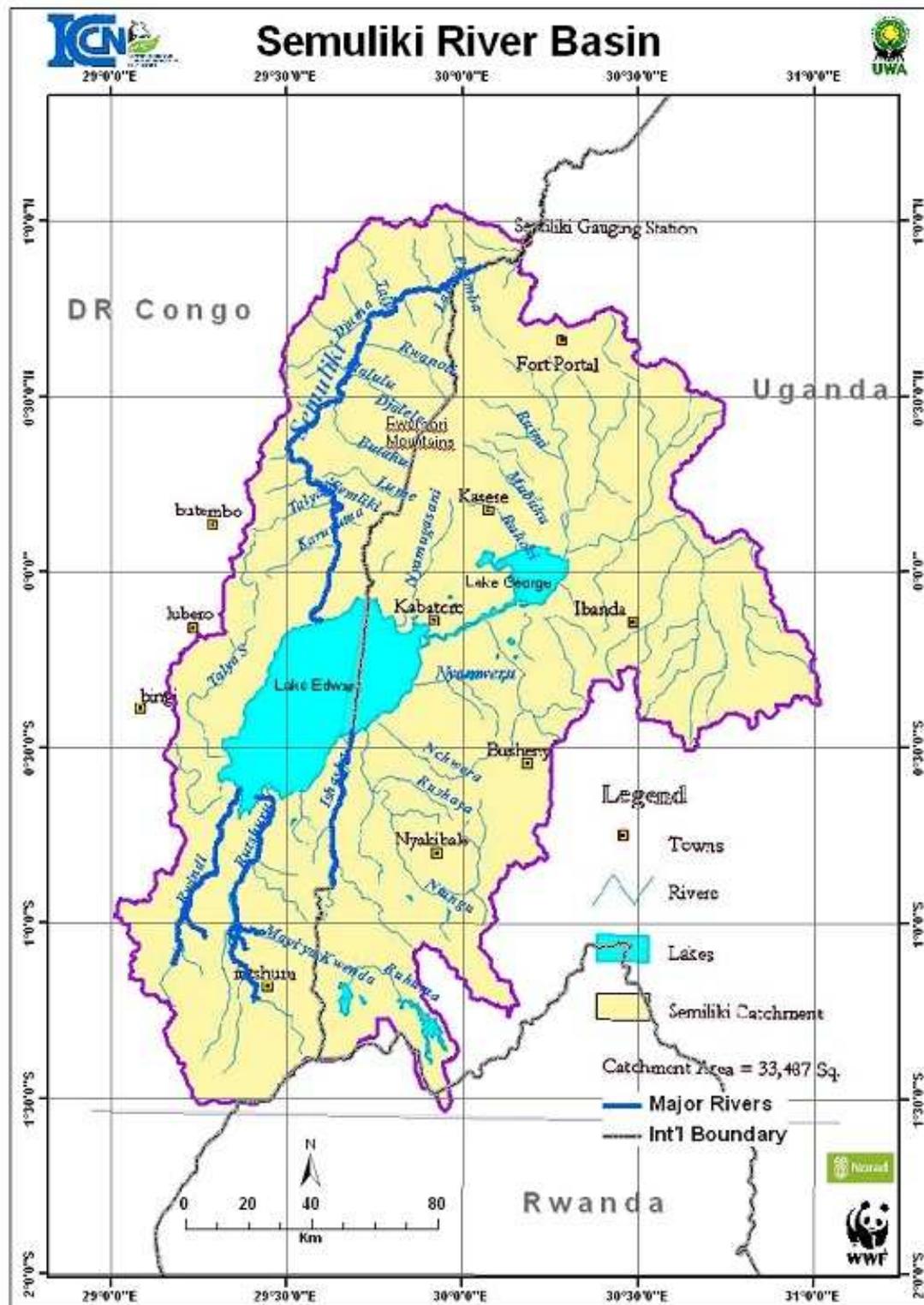
Annexe 21: Carte des aires protégées contiguës au PNVi



source : Aveling (2010)



Annexe 23: Bassin versant versant de la Semliki





Annexe 24: Les principales parties prenantes sur le terrain de la zone du Rift

Les parties prenantes dans le Nord Kivu

Les pêcheurs légaux du Lac Edouard

Ces pêcheurs sont en conflit avec les populations qui sont entrées illégalement dans le parc pour cultiver et pêcher. Le rapport démographique est en nette faveur des illicites même s'il n'y a pas d'estimation exacte de la population totale autour du lac (maximum 50.000 personnes). Ces conflits ont été amplifiés depuis la guerre en raison de la faible présence de l'ICCN pour faire appliquer la loi et par les autorités politico-administratives qui ont instrumentalisé la question foncière en facilitant l'installation de ces pêcheurs/agriculteurs illégaux sans dialoguer avec les organisations locales.

Les pêcheurs illégaux ne respectent pas la réglementation, pêchent dans les frayères et utilisent des filets prohibés. L'ICCN est dépassée par l'ampleur de sa tâche de contrôle et est en conflit ouvert avec les illicites.

L'arrivée de SOCO a aggravé le contexte conflictuel. La société est arrivée sur la zone sans que les organisations de pêcheurs autorisées par la loi n'aient été informées du projet par le canal des autorités politiques. Les populations ont été mises sur le fait accompli et SOCO a mené une campagne de sensibilisation auprès des populations en leur faisant miroiter l'eldorado, en minimisant les impacts environnementaux et en promettant aux populations de déclasser le parc pour qu'elles puissent accéder aux terres. Ces campagnes de sensibilisation s'appuient depuis peu sur des hommes en arme et ont tendance à aggraver le contexte social conflictuel.

Les pêcheurs légaux, organisés en coopératives sont alliés au Parc car ils ont constaté ces dernières années un épuisement de la ressource halieutique par la surexploitation du lac. Leurs revenus et leurs moyens d'existence ont donc drastiquement diminué occasionnant une crise financière et institutionnelle de la coopérative avec des tensions au sein du conseil d'administration. Ils souhaitent une application stricte de la loi en déplaçant et en réinstallant tous les illicites dans des zones d'accueil en dehors du parc. Ils sont favorables à une application stricte de la réglementation pour sauver la ressource.

Ces pêcheurs souhaitent qu'un dialogue ouvert soit effectué avec toutes les parties prenantes en particulier les autorités politiques et administratives pour analyser les avantages et les inconvénients du projet pétrole et que cesse cette campagne de sensibilisation qui joue sur les divisions sociales. Ils sont très attentifs à la préservation de l'environnement et souhaitent qu'une étude d'impact environnementale et sociale soit réalisée par des experts indépendants et qu'ils puissent participer aux enquêtes. Ils souhaitent également faire un voyage d'étude dans une zone d'exploitation pétrolière.

La Coopérative des pêcheurs des Virunga (COPEVI)

Si le pétrole a des impacts négatifs sur la ressource piscicole, la COPEVI va directement en pâtir et aura des problèmes avec les organisations de pêcheurs membres. Les pêcheurs sont préoccupés par l'impact du pétrole sur la ressource piscicole. La COPEVI connaît actuellement plusieurs difficultés (i) baisse des ressources financières et matérielles ; (ii) des tensions au sein du conseil d'administration lié au droit de pêche qui est collectif mais dont certains membres ne respectent pas ; (iii) la surexploitation de la ressource fait que les ventes ont chuté et le poisson est surtout consommé localement. Alors que dans les années 2000, 12t/jour de poisson sortaient du lac, aujourd'hui les quantités commercialisées par l'organisation sont minimales et le poisson du lac Edouard ne s'exporte plus comme avant. Le poisson est vendu en frais sur le marché local alors qu'il y a quelques années il était séché. Cette situation pousse la coopérative à vouloir réglementer de façon stricte pour sauver la ressource.



La zone riveraine du lac est confrontée aux tensions sociales avec les illicites qui pêchent mais cultivent également dans le parc alors que les pêcheurs légaux respectent la loi. Ces illicites sont maintenant majoritaires sur le plan démographique, ne respectent pas les réglementations et pêchent dans les frayères et la COPEVI n'a pas les moyens d'agir sur eux.

L'organisation a assisté à un atelier multi-acteurs organisé par le ministère provincial de l'Environnement à Goma et financé par SOCO. Les Bami n'ont pas été invités à cet atelier d'échanges et n'ont pas lu le cahier des charges et par conséquent SOCO semble les ignorer. La COPEVI a affiché sa position par rapport à ce dossier qui se résume en trois points: (i) réaliser une étude d'impact environnemental et social avec des experts indépendants de SOCO et participer aux enquêtes ; (ii) faire des voyages d'étude dans une zone d'exploitation pétrolière ; (iii) obtenir des compensations au cas où les pêcheurs n'aient plus accès à certaines parties des eaux du lac.

Les Bami / chef coutumier descendants des familles qui ont cédé leur terres pour créer le parc

Le parc a beaucoup souffert de la situation de crise jusqu'à une période récente (1994-2006): déliquescence de l'ICCN, afflux de populations et carnage des animaux par le braconnage. Avec la nouvelle direction, il est constaté une reprise du contrôle sur le parc qui lui permet de reprendre vie.

Dans cette atmosphère d'accalmie débarque un jour SOCO avec une ordonnance présidentielle pour la campagne d'exploration. L'ICCN réagit, interdit l'accès du Parc à SOCO sur la base des textes légaux, et renvoie le débat au niveau du Gouvernement. SOCO mène des campagnes de sensibilisation dans la zone de Rutshuru et autour du lac avec des promesses massives. Le parc explique les problèmes et les risques pour les populations (ex. Nigeria). SOCO est présent à Moanda et a connu beaucoup de problèmes avec les populations. Ils promettent de ne pas recommencer les mêmes erreurs raison pour laquelle ils sensibilisent massivement.

Les positions des chefferies coutumières sur ce dossier sont :

- Les Etats doivent s'impliquer sur ce dossier avec responsabilité car les premiers concernés sont les populations. Les chefferies vont se plier aux décisions de l'autorité car ils ne veulent pas s'opposer à la décision du gouvernement.
- Harmoniser avec le pays voisin qui exploite la ressource (Ouganda)
- Ne pas explorer et exploiter avant de connaître exactement les richesses du sous-sol, quels types et quelles quantités
- Trouver des solutions de compensation par rapport au Parc comme en Equateur (la protection amène compensation), voir ce que cette ressource en tant que Patrimoine de l'humanité peut rapporter concrètement aux communautés
- SOCO a mené des campagnes de sensibilisation sans passer par les chefs. Le pétrole suscite des inquiétudes par rapport à la destruction de la ressource piscicole. S'il est possible d'exploiter sans nuire à l'environnement en impliquant les populations et en créant des emplois cela peut être une bonne chose. Les populations manquent d'information.
- Le parc peut aussi être rentable mais informer ; avant la guerre, Goma dépendait du tourisme. Le tourisme est un véritable enjeu. L'impact pourrait être plus important que le pétrole. S'il y a la paix, le parc est préférable au pétrole. Tout le monde va se retrouver. Le problème de sécurité n'est pas résolu et on veut amener le pétrole
- Est-il possible de faire une mission mixte SOCO/ICCN ?

Député provincial au Nord Kivu.

Le projet pétrole est marqué par l'opacité dans l'information. Les contrats ont été signés à Kinshasa sans consulter les pouvoirs publics provinciaux. Aucune information officielle n'a été fournie sur ce dossier, ni sur les contrats, ni sur les sociétés à qui les blocs ont été octroyés. Ni SOCO, ni l'Etat ne les ont touchés pour débattre de la question à l'assemblée provinciale et ils ne sont pas informés des thèmes des campagnes de sensibilisation de SOCO dans la province alors qu'ils sont au premier



plan. Ils ne sont pas non plus informés sur les investissements financés par le Parc et sa stratégie de développement.

Il y a un grand problème au niveau du Lac Edouard avec une situation conflictuelle entre les populations et l'ICCN. Plusieurs critiques sont adressées à l'encontre du Parc : (i) Approche peu participative, manque de transparence et d'intégration des communautés ; (ii) Gestion policière du Parc sans que la population puisse donner son avis ; (iii) Insuffisance des bénéfices pour les communautés ; (iv) Faible création d'emploi (les agents ne sont pas suffisamment recrutés parmi les populations riveraines).

L'arrivée de SOCO tronque le débat sur le lien PNVi-Populations. SOCO profite de la situation conflictuelle pour utiliser un langage démagogique afin d'aider la population à évincer l'ICCN.

Trois aspects sur ce dossier conflictuel: (i) Régler le conflit Parc / Populations pour éviter de biaiser le débat avec SOCO ; (ii) SOCO doit tenir compte dans son projet des populations et démontrer les retombées économiques sur les populations ; (iii) Traiter le problème du pétrole de façon objective sur la base d'informations techniques, scientifiques, économiques, sociales et politiques, et en recueillant les avis des représentants des populations ; pour cela, réaliser des études complémentaires afin d'aider à la décision.

Les attentes sont de plusieurs ordres :

- Etre informé (le plus important) sur les clauses du contrat, le partage des ressources entre les niveaux central et provincial, les effets potentiels sur les plans économiques et social ;
- Eviter la situation avec les mines où beaucoup de promesses ont été faites par des sociétés étrangères mais peu d'effets sur les populations
- Intégrer la dimension des conflits dans cette région et être attentif aux types d'entreprises à qui on octroie les blocs ; les entreprises doivent être capables d'intégrer cette dimension car c'est une zone très sensible
- Analyser la dimension géostratégique avec les pays voisins (Ouganda et Rwanda) ; il y a déjà des frictions avec l'Ouganda qui est avancé sur ce dossier;
- Créer des emplois, en particulier pour les jeunes afin de diminuer les enrôlements dans les groupes armés, désenclaver la province afin d'améliorer la sécurisation et diminuer l'influence des groupes armés, améliorer le social (santé et éducation)
- Délocaliser les populations de l'est vers l'ouest pour diminuer la pression foncière sur le parc mais cela ne peut se faire sans développer une stratégie d'investissement (routes, écoles dans les nouvelles zones d'accueil) et en synergie avec les autorités provinciales et locales.
- EES : être participatif et intégrer les parties prenantes, ouvrir le débat

ONG de conservation au Nord Kivu

Les énormes potentialités du Nord Kivu sont bloquées par l'économie de guerre et l'insécurité. Les seigneurs de guerre et les gens influents contrôlent les ressources, profitent des services des écosystèmes (filères poissons et makala) et les populations sont les plus gros perdants de ce contexte. Elles vivent une insécurité permanente qui les maintient dans une situation de survie car elles peuvent tout perdre à tout moment (racket, pillage, violences physiques).

Le Parc sert d'arrière base et de source de ravitaillement par les services des écosystèmes qu'il procure pour les groupes armés. Il est devenu un enjeu politique lors des campagnes électorales notamment à travers la question foncière. Depuis peu, certains politiciens locaux commencent à défendre le Parc.

Le pétrole est présenté comme une ressource miraculeuse qui va permettre de changer la vie des communautés et créer des emplois. Les campagnes de sensibilisation ont été très démagogiques dans ce contexte du Nord-Kivu marqué par la survie. L'exemple d'autres pays montre que ce n'est pas évident de concilier pétrole et développement durable. Les impacts environnementaux sont très nuisibles (ex. Nigéria).



L'exploitation de la ressource pétrolière doit se faire sous trois conditions (i) avoir la garantie des retombées économiques, sociales et environnementales pour le gouvernement provincial et les

communautés ; (ii) Exploiter sans nuire aux écosystèmes ; (iii) avoir des garanties sur des risques de catastrophes dans les contrats d'exploitation afin que le Gouvernement ne soit pas lésé car cela a un coût sur le plan social et environnemental.

Le rôle de la société civile est d'œuvrer pour l'intérêt des communautés en les informant (projection de film, débats dans les villages et visites dans des zones d'exploitation). Les ONG s'organisent pour diffuser de l'information mais le climat de peur et d'insécurité bloque leur cohésion. L'EES commanditée par le ministère de l'Environnement est une excellente opportunité pour aider le gouvernement à améliorer sa prise de décision et à ouvrir le dialogue.

L'importance exceptionnelle du PNVi et son statut de site du Patrimoine mondial ont attiré l'appui de nombreuses ONG internationales. Si certaines (DFGF, GO, PICG, FZS, MGVP) appuient particulièrement le secteur Mikenon et ses gorilles de montagne, d'autres (ACF, WWF, WCS, FFI, ZSL) ont des projets sur l'ensemble du PNVi. Parmi ces dernières, le WWF et WCS apportent une aide directe à la gestion globale au travers de projets visant notamment à la sensibilisation de la population, à la production durable de bois, à l'efficacité énergétique, à la résolution de conflits fonciers, la formation du personnel, la fourniture d'équipements ou le suivi écologique. Ces ONG partagent les craintes de l'ICCN quant aux menaces que l'exploitation pétrolière représenterait pour le site dont elles ont choisi d'appuyer la protection. Elles craignent aussi que les bailleurs de fonds et les donateurs dont leurs projets dépendent ne détournent alors leur support vers d'autres cibles de conservation.

Diverses ONG congolaises sont également actives dans la conservation (IDPE, AFED, CREF) et sont pour la plupart rassemblées dans le Réseau CREF au Nord Kivu. Elles sont particulièrement proches des communautés locales et travaillent souvent en synergie avec les ONG internationales. Leurs activités se portent davantage vers la dimension sociale et sociétale de la conservation. Elles souffrent chroniquement d'un manque d'appui, de formation et de force fédératrice pour faire entendre leurs plaidoyers. Plus que les premières, ces ONG locales se font le porte-voix des communautés réceptrices d'impact et expriment leur frustration de n'être ni impliquées ni informées des développements pétroliers négociés au niveau central.

L'ICCN au PNVi

La capacité de l'ICCN à mettre en œuvre son propre plan de gestion du PNVi étant encore très insuffisante, il est vraisemblable que les gestionnaires du parc ne puissent pas assumer leur responsabilité de protection, de suivi des opérations et des impacts divers qu'elles induiraient. Avec un financement de l'UE, l'ICCN a commencé à déployer des efforts considérables pour appuyer les plans de développement des Collectivités riveraines et y financer diverses infrastructures sociales, dont des écoles, des centres de santé, des routes de desserte agricole, des adductions d'eau et des unités de production hydroélectrique. Il est à craindre aussi que, dans la perspective d'une exploitation pétrolière, les relations Parc/ communautés ne soient rendues plus complexes avec la présence d'un nouvel opérateur dont l'appui aux communautés ne s'inscrirait pas dans un même esprit de conservation du Parc.

Une crainte majeure du PNVi a naturellement trait aux risques posés par l'exploitation pétrolière car de nombreux exemples de par le monde (Maracaibo, Golfe du Mexique, Alaska, Delta du Niger, etc.) en ont illustré les conséquences sociales et environnementales possibles. Dans le cas d'un parc national réputé contenir la plus haute diversité biologique du continent et fournissant des moyens de survie à des milliers de ménages, les impacts sur la qualité des eaux et de l'air, la faune aquatique et terrestre, et l'afflux incontrôlable de populations et de groupes armés représentent un risque majeur que l'ICCN espère éviter. Le Parc est conscient de sa responsabilité à sauvegarder les divers services fournis par ses écosystèmes et souhaite faire partie d'une coalition plus large favorable à sa conservation, comprenant notamment ses partenaires et bailleurs, les gestionnaires des AP contiguës, ainsi que de nombreuses autres parties prenantes de la société.



Les parties prenantes en Ituri

Le comité de concertation pour le pétrole en Ituri

La zone a connu par le passé des armées d'occupation ougandaises et rwandaises. Elle est actuellement en insécurité car il y a des conflits fonciers inter-ethniques (agriculteurs / éleveurs) qui s'expliquent par la superposition des droits coutumiers (la Terre appartient aux communautés dirigées par les chefs) et du droit congolais (la Terre appartient à l'Etat, la Constitution souligne que chaque congolais a le droit de vivre là où il est) et le retour des éleveurs Hema qui s'étaient réfugiés en Ouganda à la fin des années 1990. Il y a également la présence de miliciens mettant en insécurité les populations insuffisamment protégées par les FARDC. Des tensions sont constatées avec l'Ouganda liées aux frontières sur le lac Albert.

Le pétrole arrive dans ce contexte conflictuel et touche trois types de communautés : les éleveurs, les pêcheurs et les agriculteurs. Face au manque d'information et au climat de peur suscité par le dossier, des ONG congolaises et internationales les ont appuyé pour s'organiser en comité afin d'écrire leur cahier de charges, défendre leur droits et mieux négocier avec les sociétés pétrolières par rapport aux mesures de compensation. Créé il y a deux ans, leur comité regroupe les représentants des communautés des territoires de Djugu, Irumu, Bahema sud et nord, Wale Nord.

Le consortium pétrolier a réalisé une étude d'impact environnemental et social, des enquêteurs sont venus sur la zone mais ils n'ont pas été informés des résultats finaux. Les pétroliers ont financé un centre de santé mais il y a une mauvaise gestion qui ne se fait pas dans la transparence

Le consortium pétrolier a réalisé une étude d'impact environnemental et social, des enquêteurs sont venus sur la zone mais ils n'ont pas été informés des résultats finaux. Les pétroliers ont financé un centre de santé mais il y a une mauvaise gestion qui ne se fait pas dans la transparence.

Leurs préoccupations sont de plusieurs ordres : avoir davantage d'information sur les contrats négociés par l'Etat et le partage des bénéfices entre sociétés pétrolières et Etat et entre Etat, district et communautés locales, sur les risques de catastrophes (marée noire) et les mesures techniques pour s'en prémunir, les impacts sociaux et environnementaux et les modalités de compensation en particulier s'il y a délocalisation, les intérêts directs pour les communautés (main d'œuvre et droit du travail, bourses d'études pour leurs enfants), les garde-fou contre les risques de conflits (intercommunautaires et avec l'Ouganda), la préservation de la ressource piscicole et enfin pouvoir faire des voyages d'étude dans des zones pétrolières afin de comprendre les problèmes vécus par cette industrie. Le comité souhaite renforcer ses capacités pour négocier avec les multinationales et permettre à la base de faire prévaloir ses droits car l'approche de l'Etat a été très descendante. L'EES est pour eux une opportunité d'analyser les avantages et les inconvénients du pétrole et de participer au dialogue politique.

Les pouvoirs publics en Ituri (Commissariat de District).

Le district de l'Ituri renferme sur une superficie équivalente à la France la moitié de la population de la province Orientale. Il a connu par le passé l'invasion d'armées ougandaises et rwandaises, est confronté à une explosion démographique, des conflits interethniques et d'importants déplacés. Les potentialités économiques sont importantes : forêts à l'ouest sur la moitié du territoire, agriculture et élevage (500.000 têtes de bétail sur les territoires d'Aru et d'Irumu) dans les savanes arborées, pêche dans le lac Albert qui est très poissonneux (les poissons sont exportés vers le Nord Kivu) mais qui connaît une surexploitation de la ressource avec 10 espèces qui ont disparu sur 40 recensées, mines d'or sur tout le territoire exploitées par la société AGK (anglo-sud-africaine), des chinois, coréens et russes (exploitation semi-industrielle) et par des petits exploitants artisanaux, commerce transfrontalier (produits agricoles et or).

Le pétrole a démarré au Lac Albert avec le consortium « Oil of DRC » - association de CAPRIKAT et FOXWHELP et COHYDRO - qui fait la prospection physique et sismique. Il vise une exploitation en 2015-2016. Total a le bloc 3 dans le sud du district et est actuellement en train de suivre les évolutions politiques en RDC après les élections. Actuellement, les pétroliers représentent le deuxième grand investisseur de la région après les mines.



Il existe une poche de rébellion au sud du district. 25.000 enfants-soldats ont été démobilisés et sont en train d'être réintégrés.

La société civile en Ituri est préoccupée par le partage des dividendes entre le niveau central et le district de l'Ituri.

Les attentes des pouvoirs publics dans le district sont de plusieurs ordres : (i) exploiter le pétrole en vue d'induire un développement économique de l'Ituri (rêve des pays du golf) ; la ressource va permettre de désenclaver le district en créant les routes Bunia – Mahagi (200 km), Bunia-Kasseni (50 km), Bunia-Mangwalo-Wcha (dans la zone minière), créer des emplois et améliorer les services sociaux de base ; le pétrole de l'Ituri va permettre à la RDC de devenir un pays émergent ; (ii) privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale dans les zones d'exploitation ; (iii) protéger la ressource piscicole car la filière fait vivre directement et indirectement plus de deux millions de personnes, et préserver la qualité de l'eau.+

Les services techniques en Ituri (Hydrocarbures, plan, environnement, agriculture/ élevage/ pêche)

Le contexte sécuritaire est très fragile avec des poches de rébellion dans le territoire d'Irumu qui peuvent s'amplifier dans la perspective de l'exploitation du pétrole. Les contrats ont été négociés à Kinshasa sans informer le public et il y a besoin d'ouvrir le dialogue et d'aider le gouvernement à faire les amendements sur le contrat de partage afin de s'assurer que le pétrole contribue réellement au développement économique du pays et des territoires de l'Ituri et que les ressources soient bien gérées (gouvernance économique).

Plusieurs préoccupations sont soulevées par les services techniques (i) Manque d'information et de capacité pour assumer leur mission de suivi technique auprès des sociétés pétrolières (service des hydrocarbures), d'appui/conseil auprès des populations et de contrôle sur la réglementation (pêche, monitoring écologique, suivi de la qualité de l'eau) ; (ii) Manque de planification locale et faible implication des services techniques qui n'ont aucune autorité sur le dossier et qui sont ignorés par les sociétés pétrolières; (iii) avoir des garanties sur les risques de catastrophe ; (iv) Gouvernance politique et économique: impliquer les pouvoirs publics décentralisés pour discuter du partage de la ressource entre les niveaux central et provincial/district; (v) bloquer l'octroi des concessions dans la zone d'exploitation dans la perspective de bénéficier des compensations et l'afflux des populations vers le lac afin d'atténuer les conflits fonciers et intercommunautaires ; (vi) construire un cadre de concertation entre l'administration du District et les différents services techniques pour participer au dialogue politique local.

Le réseau de la Commission Justice et Paix en Ituri

Ce réseau a été créé après la guerre pour trouver des réponses de réconciliation et de paix. Le réseau s'implique sur la question du pétrole car, comme pour l'or, c'est une ressource susceptible de générer des conflits sociaux et qui sont la visée des groupes rebelles. Soutenu par des ONG internationales comme Trocker et International Alert, le réseau s'élargit à la société civile ougandaise pour lui donner une dimension transfrontalière à travers l'organisation de rencontres d'échange. La société civile ougandaise est plus avancée et mieux organisée, l'information circule mieux qu'en RDC. Des membres du réseau ont visité des zones d'exploration/exploitation pétrolières en Ouganda et à Moanda où il a été constaté un impact très faible sur le développement local après trente ans d'exploitation.

La question du pétrole est apparue en Ituri dès 2004-05 à la sortie de la guerre. Le dossier suscite des inquiétudes à plusieurs niveaux : (i) le contexte d'insécurité dans la zone où de nombreuses armes circulent avec la présence de milices et de démobilisés qui se sont installés autour du Lac Albert; (ii)

l'afflux des populations du Nord Kivu et de Kisangani à la recherche d'emploi, de terres et de la ressource piscicole qui convergent vers le lac ; il y a risque important d'apparition des conflits



intercommunautaires car les populations d'origine deviennent minoritaires (environ 30% de la population totale) ; Le lac est devenu une zone en crise et le pétrole avive ces tensions ; (iii) les conflits éleveurs / agriculteurs; les éleveurs Hema, minoritaires démographiquement, occupent la plaine et font transhumier le bétail dans les montagnes où sont localisés les agriculteurs Lendu majoritaires; ces derniers cherchent à occuper la plaine dans la perspective de bénéficier des retombées du pétrole. (iv) les quelques emplois de manœuvre créés par les sociétés ont déjà créés des tensions par manque de transparence (sur les 10\$/jour/manœuvre, ont été détournés par les chefs de collectivité ; (v) les services publics n'informent pas car c'est un dossier confidentiel géré par les plus hautes autorités congolaises.

Les préoccupations du réseau sont de quatre ordres : (i) être informé sur les contrats de partage (qui profitent et quelles conséquences) et ouvrir le dialogue avec les pouvoirs publics et les sociétés pétrolières, en particulier Oil of DRC qui est très opaque tandis que Total a une approche plus ouverte et informe davantage.(ii) le lien entre pétrole, sécurité et conflits fonciers notamment dans la plaine de Kasseni ; (iii) les impacts environnementaux (sur la ressources piscicole et sur les torchères) ; (iv) la gouvernance participative : informer, mobiliser et sensibiliser les communautés pour défendre leurs intérêts (bénéfices et droit du travail) et préserver leurs moyens d'existence; (v) la gouvernance économique qui touche au partage des bénéfices entre le niveau central et les niveaux décentralisés. Le pétrole échappe complètement aux pouvoirs publics provinciaux et le code des hydrocarbures n'a pas encore été voté pour prévoir la répartition des bénéfices entre le niveau central et la province.

La plate-forme d'ONG de développement en Ituri

Suite à la question du pétrole, certaines ONG ont mobilisé les partenaires humanitaires et de développement pour voir comment se positionner. Six ONG dont trois internationales se sont constituées en plate-forme pour aider les populations à comprendre les impacts positifs et négatifs, en particulier en matière environnementale.

Plusieurs inquiétudes : (i) manque d'information sur les contrats de partage et sur ce qu'est l'industrie pétrolière et circulation d'informations erronées (comme la rumeur que l'Ouganda exploite la ressource congolaise) ; (ii) perte des moyens d'existence des populations (poissons) ; (iii) manque de capacité de la société civile.

Les préoccupations portent sur les impacts environnementaux (déboisement liés à l'installation des sociétés) et sociaux (bénéfices pour les populations), l'enjeu transfrontalier avec la relation entre Ouganda et RDC, le contexte sécuritaire et de pauvreté, la décentralisation et le partage des bénéfices entre le niveau central, la province et le district, la diffusion d'information (zones d'exploitation, délocalisation, sécurité. Le pétrole nécessite d'ouvrir le dialogue au niveau local et ne pas se précipiter car le contexte est sensible et difficile.

Les pétroliers sur le terrain

SOCO dans le Nord Kivu

La société a utilisé des personnes ressources ancrées dans le milieu pour mener ses campagnes de sensibilisation qui ont été importantes puisque sur le Territoire de Rutshuru, en deux mois, une douzaine de villages ont été sillonnés (Buna Gana, Rutshuru centre, Kabaya, Kiwondja, Niamilima, Nyakakoma, Tongo, Bambo, Nyenzale, Kibirizi, Rugarama, Ishasha). Par ailleurs, plusieurs séances de travail ont été effectuées avec différents groupes dans les pêcheries légales (Vitshumbi, Nyakakoma, Kyavinyonge) mais essentiellement avec des pêcheurs illégaux. Les campagnes ont été encadrées par un député au niveau local qui a des relations personnelles avec les responsables de SOCO.

Les principaux thèmes de sensibilisation sont la création d'emplois comme manœuvres pour l'exploration et pour la construction de routes, la construction ou la réhabilitation d'écoles dans les zones d'exploration / exploitation, l'absence d'impact environnemental du sonore sur la ressource piscicole et la qualité de l'eau.



Le pétrole est présenté comme une source de développement économique et de sécurisation des territoires. Il est créateur d'emplois pour les jeunes afin qu'ils ne s'enrôlent plus dans les groupes armés, les salaires permettent de relancer l'économie locale, la situation sociale est améliorée par la construction d'école, et enfin il est prévu de distribuer à prix subventionné du matériel de pêche.

Les environnementalistes (PNVi/ ICCN et ONG de conservation) sont perçus comme source de blocage. Si SOCO ne développe pas ce projet il y aura des conséquences néfastes sur le PNVi consécutives aux frustrations de la population.

Oil of DRC

C'est une SARL de droit congolais regroupant deux sociétés pétrolières (CAPRIKAT et FOXWHELP associées à COHYDRO avec un partage de 78%-15%). Des contacts sont pris avec Total pour le faire participer au consortium.

Le consortium s'est implanté en Ituri en mai 2011 et a démarré ses activités par le bornage et la matérialisation des deux blocs. Une étude d'impact environnemental et social pour les activités d'exploration a été approuvée par le GEEC en septembre 2011 leur permettant de démarrer les opérations sismiques sur le lac Albert afin d'évaluer les réserves et la qualité. Cette opération devrait durer trois mois mais elle est retardée en raison des mauvaises conditions climatiques sur le lac. Les coûts d'investissement pour la phase d'exploration sont estimés à 250.000 \$/an.

Tullow Oil a connu des problèmes dans sa négociation avec le gouvernement congolais et le président de la République n'a pas entériné l'accord de partage. Dans la Constitution et le droit congolais il est prévu que l'accord de partage soit signé par le Président de la République.

Des campagnes de sensibilisation auprès des populations ont été réalisées par Oil of DRC à Quanaadroma, Bluqua et Massumboko et dans d'autres petits villages. Des investissements d'environ 2 millions de \$ ont été faits au profit de la police de Bunia (achat de moto et de véhicule) et pour la prise en charge du centre de santé de Kasseni. L'approche avec les communautés est descendante.

Le consortium est sensible à son image vis-à-vis des populations locales et cherche à construire un climat de confiance et veille à la transparence. Il a investi un million de dollar sur un compte géré par le gouvernement pour permettre d'appuyer les communautés locales (amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité) sans néanmoins s'assurer d'une bonne gouvernance économique sur ces ressources au niveau central et provincial. Un forum ouvert avec toutes les parties prenantes est bien accueilli.

Des contacts sont établis avec les sociétés pétrolières ougandaises pour éviter des incidents. La stratégie du consortium est de vendre le brut en Ouganda qui sera raffiné sur place.

Les pouvoirs publics locaux (gouverneurs et assemblée provinciales, autorités de district) sont peu concernés dans la négociation avec les sociétés pétrolières qui est faite directement par le gouvernement, raison pour laquelle Oil of DRC n'a pas de bureau de représentation à Kisangani

Total en Ituri

La société est venue faire une campagne d'information auprès des autorités politiques du district et des responsables des organisations humanitaires et de développement en juillet 2011 pour informer sur ses opérations dans la zone. Alors que son bloc est à cheval entre l'Ituri et le Nord Kivu, elle a été peu présente dans la province du Nord Kivu.

La société se présente comme un leader dans le secteur pétrolier sur le plan mondial capable d'opérer sur tous les segments (i) en amont, Exploration/ Développement / Production de pétrole, de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié et d'énergie nouvelles ; (ii) en aval, raffinage, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers ; (iii) Chimie de base (pétrochimie et fertilisants) et la chimie de spécialité (application de caoutchouc, adhésifs et résine de métallisation). Son calendrier prévisionnel est de 3 ans pour la phase d'exploration, 5 ans pour la mise en production et 10 ans pour la production qui pourrait démarrer en 2015-2016.



La phase d'exploration a démarré en septembre 2011 par le survol en avion de son bloc pour l'acquisition des données– gravimag. Elle prévoit de faire les activités sismiques au premier semestre

2012 qui nécessitera de construire un campement et d'utiliser de la main d'œuvre locale et les premiers forages seront construits en 2013 ce qui nécessitera également l'emploi de main d'œuvre locale pour les camps de ravitaillement.

Sa méthode est de dialoguer avec les communautés, d'être transparente, de gérer l'impact, de créer des emplois locaux et de stimuler le développement de l'économie locale

Total comme ses consœurs minimise les impacts environnementaux et sociaux. L'impact au sol sera réduit (contrairement aux activités minières), n'occasionnera pas le déplacement de population, il n'y aura pas d'impact sur l'agriculture, l'élevage et la pêche, pas de contact entre le pétrole et la surface. La société s'engage à minimiser, restaurer et compenser les impacts sur son bloc d'exploitation grâce à un savoir-faire environnemental. Néanmoins elle ne précise pas si les risques environnementaux et sociaux sont pris en compte dans les contrats de partage avec l'Etat congolais et ne donne aucun chiffre sur les quantités d'emploi qui seront créés par ses activités, ni sur le niveau de qualification des emplois.

La société est très sensible à son image tant sur le plan environnemental que social. Elle s'est engagée sur une charte et code de conduite, est membre leader de Global Compact (droits de l'homme, normes de travail, Environnement et anti-corruption), s'est engagée sur les principes de « Voluntary Principales on Security and Human Rights », a un comité d'éthique et enfin réalise des audits et évaluations externes.



Annexe 25: Impacts humains primaires et secondaires résultant des industries extractives

	Impacts	Sources
Social	Aggravation des conflits fonciers et intercommunautaires	<ul style="list-style-type: none">- Mauvaise négociation société pétrolière / population car mauvaise emprise dans le milieu- Spéculateurs fonciers
	Diminution des moyens d'existence des populations, en particulier des composantes les plus pauvres	<ul style="list-style-type: none">- Diminution de l'accès aux ressources naturelles (foncier, eaux/pêche lacs, cueillette pour bois de chauffe)- Diminution de la qualité des ressources naturelles
	Augmentation de la population en particulier urbaine et sur la zone d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">- Migration de population à la recherche d'emploi et d'opportunités
	Aggravation du chômage en milieu urbain en particulier chez les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none">- Exode rural et afflux de populations allochtones (effet ruée vers l'or)
Santé	Augmentation du VIH/Sida	<ul style="list-style-type: none">- Groupes armés, afflux de populations, prostitution
	Pollution atmosphérique	Torchères
	Diminution de la qualité de l'eau	Risque de fuites accidentelles ou provoquées
Economique	Augmentation des recettes au niveau central	Forte demande du pétrole sur le marché mondial
	Création d'emplois non qualifiés	Construction des routes et campements
	Amélioration des infrastructures	Construction de routes
	Syndrome Hollandais	<ul style="list-style-type: none">- Entrée des devises- Perte de compétitivité des secteurs à l'exportation et faible capacité d'absorption
	Diminution des ressources touristiques	Destruction du patrimoine mondial de l'humanité et du potentiel touristique
	Aggravation de la situation de sécurité alimentaire et de la pauvreté	Inflation sur les prix, pression foncière et baisse de la qualité et quantité des services des écosystèmes
Politique	Aggravation de l'insécurité dans la zone d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">- Racket des investisseurs par les groupes armés- Renforcement de l'économie de guerre- Tensions sous régionales
	Détérioration de la gouvernance politique et économique au niveau central et local	<ul style="list-style-type: none">- Corruption, manque de transparence et de redistribution dans l'économie locale- Absence de contrôle du gouvernement central sur la ressource
	Isolement plus grand de la région du pouvoir central au profit d'une zone sous régionale (RDC-Ouganda, Rwanda)	<ul style="list-style-type: none">- Infrastructures routière et de communication- Un couloir pétrolier transfrontalier
	Augmentation de l'influence humanitaire au détriment du développement	Racket des populations, viols sur les femmes, malnutrition



Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale



Annexes et illustrations

	Dégradation de l'image de la RDC au niveau international	- Non-respect des accords internationaux - Affaiblissement de l'initiative REDD
	Renforcement du pouvoir du gouvernement local	- Augmentation des ressources



Annexe 26: Impacts environnementaux directs et indirects résultant de l'exploitation pétrolière

Directs	Impacts	Sources
Ecosystème	Emprise sur le milieu, les habitats, les sols et la biocénose	- Installation de l'exploitation - Tracé de l'oléoduc - Circulation des véhicules
	Bruit (explosion), érosion (vibration) et déchets d'explosif	- Activités sismiques
	Pollution des eaux et des sols	- Fuites accidentelles ou routinières (dégouttement) - Résidus de perforation - Déchets domestiques - Déchets toxiques
	Qualité de l'air : poussière, gaz de combustion, gaz d'exploitation	- Passage de véhicules - Emission des torchères
Paysage	Modification du paysage	- Installation de l'exploitation et oléoducs - Voies de communication - Déchets et résidus - Coupe d'arbres
Ecosystème	Pressions sur les ligneux et augmentation du prix du bois	- Besoin en bois de feu domestique
	Invasion d'espèces exotiques	- Circulation, importation pour l'ornement
	Augmentation du braconnage Pollution des sols et des eaux	- Demande de viande de brousse par une population plus importante - Risque d'augmentation de l'insécurité rendant les contrôles plus dangereux - Risque de conflits armés, de racket
	Augmentation de la pression anthropique sur les espaces naturels et/ou les aires protégées	- Afflux de population
	Dérangement de la grande faune	- Afflux de population - Pollution
Economie	Hausse des prix entraînant une hausse du coût de la protection	- Afflux de population

NB: Une liste plus détaillée des principales composantes de l'environnement potentiellement affectées lors de la réalisation des activités d'un projet d'opérations pétrolières amont est donnée dans : Ministère de l'Environnement et ONE (2008).



Annexe 27: Exemples de services écosystémiques fournis dans le Rift

Catégories de services	Services écosystémiques	Bénéfices
Services d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">Alimentation : pêche, chasse, agriculture, élevage, PFNL	<ul style="list-style-type: none">ProtéinesEmploisSantéEconomie, etc.
	<ul style="list-style-type: none">Bois	<ul style="list-style-type: none">Bois de constructionBois de chauffe/ charbon de bois
	<ul style="list-style-type: none">Eau douce	<ul style="list-style-type: none">ConsommationEnergie hydroélectriqueIrrigationTransport
Services de régulation	<ul style="list-style-type: none">Forêts : Climat aux niveaux local, régional et mondial	<ul style="list-style-type: none">Séquestration/ stockage de carboneRégime des pluies
	<ul style="list-style-type: none">Forêts : Protection du sol et mesure anti érosion	<ul style="list-style-type: none">Terres protégées de l'érosionQualité et flux d'eau
	<ul style="list-style-type: none">Zones humides : filtration et stockage	<ul style="list-style-type: none">Qualité et flux de l'eau
Services culturels	<ul style="list-style-type: none">Diversité biologiqueLoisirs	<ul style="list-style-type: none">Science, rechercheVisites touristiquesRéputation PNVi, ICCN, Nord-Kivu, RDC
	<ul style="list-style-type: none">Valeurs spirituelles	<ul style="list-style-type: none">Lieux sacrés, cérémonies traditionnelles
	<ul style="list-style-type: none">Valeurs esthétiques	<ul style="list-style-type: none">Beauté naturelle exceptionnelle
Services d'appui	<ul style="list-style-type: none">Cycle des nutriments	<ul style="list-style-type: none">Dynamisme et résilience des chaînes trophiques
	<ul style="list-style-type: none">Production primaire	<ul style="list-style-type: none">Rendement des milieux naturels, des pâturages et des cultures



Annexe 28: Production halieutique de la portion RDC des lacs Edouard et Albert

(sources : Vakily 1989, Kahozi 2002, Petit 2006, FAO 2009)

LAC EDOUARD

Données géomorphologiques

Altitude :	912 m
Superficie :	1.940 km ² : 1.630 km ² en RDC (84%) et 310 km ² en Ouganda (16%)
Pourtour :	220 km (140 km en RDC)
Profondeur :	117 m (max) ; 30 m (moy)
Volume :	78,2 milliards m ³
Longueur max :	90 km
Largeur max :	40 km
Tributaires en RDC :	Rwindi, Rutshuru, Ishasha
Exutoire :	Semliki

Ressources et Production

Les chiffres de production halieutique, pour la partie congolaise, varient de **15 à 20.000 tonnes/an**. La productivité du lac Edouard se situerait donc entre **80 et 100 kg/ha/an**, conduisant à une **production minimale durable de 13.000 à 16.000 tonnes/an** pour la portion congolaise. Les principales espèces pêchées sont intéressantes du point de vue commerciale. Les prises sont constituées pour 60% de Tilapia et 40% de Protopterus, Bagrus, Clarias, Barbus, et autres.

La production journalière par pirogue est fluctuante au cours de l'année : la meilleure saison va de juillet à octobre, les plus mauvaises périodes se situant en février-mars et juin. En 1980, le rendement journalier moyen des pirogues a été estimé à environ 75 kg/jour (Kahozi 2002). Pour une moyenne de 274 jours de pêche, Petit (2006) a calculé que la production annuelle d'une pirogue serait située autour de 14 tonnes/an. La production estimée des 400 pirogues « officielles » et 2100 « illicites » aurait été en 2006 de l'ordre de 9650 tonnes/an, soit 14 kg/pirogue/jour.

La chute de productivité spectaculaire est attribuée au nombre excessif de pêcheurs, à l'utilisation de mailles trop fines, et à la baisse de productivité du lac. Néanmoins, en ajoutant à ce tonnage le produit de la capture par les autres méthodes prohibées, Petit (2006) estime la production minimale à **15.050 t. en 2006**, mais conclut que « ce volume de débarquements, associé à la capture des géniteurs, la destruction physique des zones de reproduction et l'extermination massive d'alevins, amène à conclure à l'inévitabilité de la poursuite du déclin de la production au lac Edouard. Il est clair que, plus la pêche ne perdurera sous sa forme actuelle, plus la régénération des stocks deviendront impossible. »

En 2000, le nombre de pêcheurs était estimé à environ 900 personnes, en raison de trois pêcheurs par pirogue, mais ce chiffre a considérablement augmenté durant le conflit et est estimé à au moins 3000 pirogues soit **9000 pêcheurs** aujourd'hui. Jusqu'en 1983, les pêcheurs étaient obligés de vendre 60% de leur production à la COPEVI, qui distribuait le poisson dans les zones avoisinantes avec deux camions frigorifiques de 8 et 15 tonnes. Actuellement, la commercialisation est organisée par des commerçants privés.

LAC ALBERT

Données géomorphologiques

Altitude :	612 m
Surface totale :	5.270 km ² : 2.850 km ² Ouganda (60%) ; 2.420 km ² RDC (40%)
Pourtour :	300 km (100 km RDC)
Profondeur :	58 m (max) ; 25 m (moy)



Volume :	150 km ³ (RDC : 60 km ³)
Longueur max :	160 km
Largeur max :	35 km
Plaine alluviale de la Semliki :	4.000 km ²
Débit moyen de la Semliki :	230 m ³ /sec.

Ressources et production

Le lac Albert contient une grande variété de poissons. Cependant, les prises commerciales comportent principalement trois espèces prédatrices: *Alestes baremose*, *Hydrocynus forskahlii*, et *Lates niloticus*. Cependant, la présence d'espèces non prédatrices, qui forment les éléments inférieurs de la chaîne alimentaire, est sûrement plus importante que celle des espèces prédatrices. Il est donc concevable qu'une exploitation rationnelle du stock total par effort de pêche supérieur sur les espèces non prédatrices puisse augmenter le rendement au-dessus de celui obtenu par les pratiques de pêche actuelles. Les autres espèces d'intérêt sont le *Tilapia spp.*, *Hydrocyon goliath* et *Bagrus ubangensis*.

Les statistiques enregistrées au cours de la période entre le début et la fin des années 80 indiquent que les captures sur l'ensemble du lac ont fluctué sensiblement entre 7000 t environ pour les valeurs les plus basses et plus de 20 000 t pour les plus élevées. Les faibles niveaux de captures enregistrés de la fin des années 70 au milieu des années 80 ont été attribués aux faibles performances de la pêche industrielle suite aux tentatives de nationalisation. L'augmentation de la production à partir de la fin des années 80 a été attribuée à l'injection massive d'équipements et d'engins importés dans le cadre de programmes d'assistance/aide extérieure à l'Ouganda.

Les données sur la taille de la flottille et le nombre d'opérateurs sont éparpillées. En 1981, le nombre de pêcheurs a été estimé par une mission française à 5.000 pêcheurs de subsistance, 6.000 pêcheurs artisanaux et 125 pêcheurs employés dans la pêche industrielle. Au début des années 90 on a estimé qu'environ 5700 embarcations opéraient sur l'ensemble du lac et que 3200 d'entre elles travaillaient en RDC. Des multiples unités industrielles qui étaient en activité dans les eaux de la RDC au début des années 70, on a signalé une seule encore en activité. On estimait alors à environ 20 000 le nombre d'emplois relatifs au secteur primaire pour tout le lac. En 2012, on estime localement la présence de 6000 pirogues soit 18000 pêcheurs entre Kasenyi et Mahagi.

Le lac dispose de ressources importantes pouvant supporter un effort de pêche beaucoup plus élevé. De plus, il existe une tradition de pêche solide et il n'existe pas de problème de débouchés. Par contre, les actions de développement devront s'étendre sur l'amélioration des techniques de pêche artisanale et sur la réorientation des unités de pêche semi-industrielle vers la pratique des techniques plus performantes et moins destructrices.



Annexe 29: Méthodologies de quantification des services des écosystèmes

1 Justification de l'approche des services des écosystèmes

Selon l'EEB, l'absence de prix de marché pour les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité signifie que les bénéfices retirés de ces biens, souvent de nature publique, sont généralement négligés ou sous-évalués lors des prises de décision politiques. Par ricochet, cela mène à des choix et des actions qui non seulement entraînent une perte de la biodiversité, mais qui de plus, ont des répercussions sur le bien-être humain (ex : diminution des moyens d'existence pour les populations comme l'approvisionnement en aliments ou des services de régulation comme l'eau).

Il est donc nécessaire de cerner la valeur réelle des services rendus par les écosystèmes afin de mieux l'apprécier et d'améliorer la prise de décision en réalisant des choix plus éclairés, potentiellement différents et non strictement fondés sur des logiques financières. Ceci permet de faire clairement apparaître à la société et au monde économique les bénéfices des services rendus par la biodiversité et les écosystèmes afin de jeter les fondements de réponses politiques plus efficaces. Prendre en compte cette valeur peut aboutir à une meilleure gestion, investir dans le capital naturel peut s'avérer très rentable pour les industries et partager les retombées positives de ces actions peut engendrer des bénéfices réels pour les plus défavorisés.

L'industrie pétrolière utilise relativement peu les services des écosystèmes dans sa phase de production, mais présente de très sérieux risques de pollution avec comme conséquence une destruction des services des écosystèmes rendus aux populations. Il est important que le gouvernement de la RDC et la société congolaise prennent la pleine mesure de ces risques écologiques et environnementaux (marée noire, fuite de pétrole par la technologie utilisée ou par des sabotages, pollution sonore, torchères) afin de se protéger contre leurs conséquences. En outre, les effets indirects de l'activité pétrolière, notamment l'afflux classique de populations qu'elle induit, risque d'engendrer des impacts sur certains services écosystémiques (ex : diminution du débit de certaines rivières en raison d'une déforestation accélérée ; diminution de poissons en raison d'une turbidité croissante, etc.). Les contrats de partage doivent donc garantir la protection contre de tels risques et il est également important que les services publics congolais développent des capacités techniques de suivi et de contrôle par rapport aux normes et la qualité des opérations d'exploration/exploitation pétrolière. Enfin, le gouvernement congolais devrait aider les sociétés qui vivent des services des écosystèmes à se protéger contre la destruction de leurs moyens d'existence en diffusant de l'information technique et scientifique afin de permettre aux populations directement concernées d'améliorer leur dialogue avec les sociétés pétrolières.

But et limitations de la quantification des services des écosystèmes pour l'EES :

La quantification mesure la contribution des types d'écosystèmes au bien-être humain. Plus précisément, il s'agit de quantifier à l'aide d'indicateurs les services rendus et/ou les bénéfices¹ retirés par l'être humain en mesurant la contribution de chaque type d'écosystème. Il s'agit donc de donner une valeur aux divers services des écosystèmes rendus aux populations, et il est donc nécessaire d'établir, pour chaque écosystème concerné, des valeurs de référence (US \$ / ha, US \$/m³ et US \$ / tête) pour les valeurs d'usage des services des écosystèmes qui sont aujourd'hui monétarisées de manière fiable.

Cet exercice de quantification peut se heurter toutefois à plusieurs limitations :

- dans cette région transfrontalière où les services sont produits essentiellement par des écosystèmes partagés, les données existantes ne permettent pas facilement de faire une distinction quantitative entre ce qui est produit par les écosystèmes « congolais » et « ougandais », notamment pour l'évaluation des services d'approvisionnement et de régulation;

¹ Les bénéfices peuvent être définis comme les produits (ou résultats) matériels ou immatériels, de l'exploitation de la fonction comme service rendu à l'être humain.



- de nombreuses données n'existent pas et il y existe des contraintes d'accès à d'autres données ;
- les données collectées dans des zones échantillons limitées rendent parfois délicate une extrapolation à l'échelle de tout le Rift ;
- les actualisations de données dans la région sont irrégulières ;
- les modes de collecte des données ne sont pas harmonisés.

En dépit de la pauvreté de données immédiatement disponibles pour quantifier précisément certains services écosystémiques, l'EES devra procéder, si nécessaire, à la recherche d'**indicateurs directs ou indirects** pour la mesure continue des services considérés comme prioritaires. D'une part, la mobilisation d'indicateurs, même imparfaits, permettra ensuite de suivre les évolutions et de mettre en place un **mécanisme d'alerte** sur une éventuelle altération (ou épuisement) de certains de ces produits ou services.

De plus, dans une optique de gestion sous régionale de gestion des ressources partagées dans un contexte de risque pétrolier, le suivi d'indicateurs permettra de nourrir la réflexion sur la collecte des données à prévoir pour :

- orienter l'acquisition des données manquantes ;
- recenser les programmes/ études en cours et les études nécessaires;
- établir des protocoles standardisés de collecte pour produire des données harmonisées.

2. Cadrage pour la méthodologie de quantification des services des écosystèmes dans le Rift Albertin

Trois documents de référence méthodologique, décrivant les principes et approches pertinentes au cas en présence, seront utilisés par l'EES :

- L'évaluation des services des écosystèmes rendus aux entreprises² (Hanson *et al.* 2009) ;
- L'économie des écosystèmes et de la biodiversité pour les décideurs nationaux et internationaux (TEEB 2009, 2010³) ;
- La méthodologie InVEST⁴ (Integrated Valuation of Environmental Services and Tradeoffs) développée par *The Natural Capital Project*.

2.1. Les aspects conceptuels à considérer dans l'EES

(i) Bien que plusieurs études aient tenté d'affecter une valeur monétaire à la diversité biologique présente dans les écosystèmes (et en particulier dans les aires protégées), **la mission de cadrage estime qu'il n'est pas pertinent de quantifier la valeur intrinsèque de la biodiversité** car cette question touche à la fois à une appréciation éthique et économique. En effet, donner une valeur d'usage c'est considérer qu'il y a nécessairement un marché pour la diversité naturelle des organismes vivants. Or la biodiversité s'apprécie en considérant tant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, que l'organisation et la répartition des écosystèmes à différentes échelles biogéographiques. Le maintien de la biodiversité est un composant essentiel du développement durable et son existence même est reconnue comme un service rendu non seulement à l'homme mais également à l'ensemble du vivant. Par conséquent, y mettre un prix est non seulement irrationnel mais aussi dangereux sur le plan éthique. La biodiversité touche à la prise de conscience de l'humanité que tout ne peut être réduit au marché au risque de réduire la protection / conservation de la nature à sa seule valorisation économique. La biodiversité est essentielle à la vie en général et doit donc être considérée comme une valeur d'existence non quantifiable, non négociable et irremplaçable.

(ii) Distinguer les actifs (le capital naturel fourni par les écosystèmes comme les forêts d'altitude et de plaine, les savanes, les lacs et les rivières) et la production, ou ce qui est produit artificiellement par l'activité humaine qui correspond à la valeur des biens et des services fournis par les écosystèmes.

² http://pdf.wri.org/corporate_ecosystem_services_review_fr.pdf

³ <http://www.teebweb.org/InformationMaterial/TEEBReports/tabid/1278/Default.aspx>

⁴ <http://www.naturalcapitalproject.org/InVEST.html>



(iii) Distinguer le stockage de carbone forestier (en tant qu'actif) et le piégeage du carbone forestier (en tant que service).

(iv) Distinguer les facteurs directs et indirects de changement sur les écosystèmes et les facteurs directs et indirects de changement sur les services des écosystèmes.

(v) Actualiser les valeurs économiques = ramener les valeurs futures dans le présent en prenant comme hypothèse que la valeur augmente dans le temps compte tenu des évolutions vers la raréfaction des ressources naturelles (terre, forêt, eau) et de la biodiversité et, là où c'est envisageable, faire une projection des tendances évolutives probables sur une trentaine d'années.

(vi) Faire un tableau actualisé des prix des principaux biens et services des écosystèmes (eau, charbon, bois de construction, poisson, visites touristiques, etc.) dans les principales régions de la zone du Rift (villes de Bunia, Butembo, Beni, Lubero, Rutshuru) qui serviront de références pour la valorisation proprement dite.

2.2. Adapter l'approche méthodologique à deux zones d'études distinctes : le Nord Kivu et l'Ituri

Les deux zones d'étude présentent des configurations différentes que l'EES devra prendre en compte.

Au Nord Kivu l'existence du PNVi, entièrement couvert par les Blocs III, IV, et V, nécessite de quantifier la valeur des services des écosystèmes rendus par le Parc aux populations de la zone, de la sous-région (y compris aux populations du Bassin du Nil qui bénéficient des services de régulation des eaux du fleuve), ainsi qu'à la communauté mondiale. Comme il s'agit d'un parc, les services d'approvisionnement rendus aux populations comme la pêche et l'agriculture illégales et la coupe de bois de chauffe vont être quantifiés et considérés comme un gain à court terme pour les populations riveraines mais comme une perte pour les populations vivant en aval dont le Parc est finalement l'un des garants. Cette quantification va permettre d'alimenter les réflexions qualitatives sur le plan géostratégique.

L'impact écologique des actions anthropiques sera évalué quantitativement à deux niveaux :

(i) d'un point de vue global pour chaque service d'écosystème rendu aux populations (culture, coupe de bois de chauffe, pêche illégale) ;

(ii) d'un point de vue social, pour montrer comment se répartissent les bénéfices entre les différents acteurs des filières makala, pêche et agriculture afin d'apprécier la part qui revient directement aux populations illégales.

Pour y parvenir, des enquêtes socio-économiques seront réalisées auprès des populations résidant illégalement dans le Parc et auprès des commerçants/ distributeurs qui participent aux opérations en aval des filières. Ces enquêtes permettront de mieux cerner la dimension sociale de ces filières illégales qui sont contrôlées par des acteurs étrangers au parc (commerçants, groupes armés, etc.).

Par conséquent, le seul service d'approvisionnement « légal » des écosystèmes du Parc rendus aux populations est la quantité de poisson pêchée par les populations appartenant aux pêcheries légales. Des enquêtes devront être menées au niveau des pêcheurs légaux mais aussi de la COPEVI pour apprécier la dimension socio-économique de ces organisations reconnues par le Parc. Il s'agit ainsi d'apprécier (i) les pertes des services des écosystèmes liées à un mode de pêche non durable depuis 15 ans (baisse des quantités pêchées et des variétés de poissons) et (ii) la répartition des bénéfices au sein de la filière pêche légale entre les pêcheurs individuels, les comités de pêcheurs et la COPEVI afin de mettre en lumière la crise institutionnelle et sociale vécue par les organisations de pêcheurs légaux.

Le but de l'EES est également d'apprécier le volume d'investissement nécessaire dans toute la zone environnante du Parc (en particulier l'axe Goma – Beni, l'axe Rutshuru - Ishasha et l'axe Oicha-Kamango) pour transformer les conditions de vie des populations et, par effet d'entraînement, de protéger/conservé les ressources naturelles et la biodiversité du Parc. En effet, au regard de la croissance démographique, de l'enjeu foncier et du contexte de pauvreté/vulnérabilité dans cette



partie du Congo, la protection durable du PNVi, plus que n'importe quelle autre aire protégée de RDC (c'est une spécificité du PNVi d'avoir des caractéristiques insulaires très marquées), est conditionnée par les conditions de pauvreté/vulnérabilité de l'ensemble de la zone environnante. L'EES devra donc évaluer, sur la base des orientations stratégiques identifiées dans le plan de croissance et de l'emploi 2011-2015 par les pouvoirs publics provinciaux et sur la base des choix stratégiques et des activités des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le développement : (i) le rapport d'investissement Parc-Hors parc nécessaire pour protéger/conservé ce patrimoine mondial de l'humanité en identifiant une stratégie d'investissement (axes stratégiques et volumes financiers) ; cette stratégie doit également prendre en considération la relocalisation des populations illégales (nombre de population, volume d'investissement par population déplacée nécessaire pour rendre durable la relocalisation) ; (ii) la part du PNVi dans cette stratégie tant en volume d'investissements que sur le plan qualitatif (types d'investissement, volumes financier et partenariats stratégiques).

En Ituri, l'EES va quantifier les services des écosystèmes rendus aux populations (pêche sur le Lac Albert, agriculture / élevage dans la plaine alluviale de la Semliki, eau potable) sur la base d'une étude socio-économique dans les zones d'exploitation/exploration pétrolières (Territoires d'Irumu, de Djugu et de Mahagi). Notons qu'elle prendra également en compte les résultats des services de régulation de l'eau rendus par le PNVi et le bassin versant du lac Edouard sur les écosystèmes de l'Ituri (Lac Albert en particulier).

Le but de cette étude socio-économique est d'estimer le nombre d'habitants touchés par le programme pétrole, le PIB de ces zones et les coûts économiques engendrés par le contexte d'insécurité, des dynamiques d'échange transfrontaliers (humains et biens et services: estimation des types et valeurs des produits importés et exportés US \$).

Dans les deux zones, l'EES va également quantifier les risques sur les services des écosystèmes par les activités d'exploration/exploitation pétrolières dans le but d'identifier :

- (i) la dépendance et l'impact de l'industrie pétrolière aux services des écosystèmes, les coûts, les avantages, les risques et les opportunités de cette industrie dans chaque zone ;
- (ii) des stratégies optimales d'atténuation des risques sociaux, sécuritaires et environnementaux ;
- (iii) des stratégies optimales de compensation auprès des communautés locales liées à la perte des services des écosystèmes ; et,
- (iv) le mécanisme d'appui en faveur des communautés locales dans le but de l'articuler avec les priorités définies par les plans provinciaux de croissance et de l'emploi 2011-2015.

2.3. Les étapes à suivre pour quantifier les services des écosystèmes rendus aux populations

Avec ces nuances appliquées à chacune des deux régions, la quantification des services des écosystèmes rendus aux populations suivra les étapes suivantes :

- (1) Typologie et cartographie d'une liste limitée des principaux écosystèmes de la zone du Rift (forêts, savanes, zones humides) au sein du PNVi et hors du PNVi dans le périmètre d'influence incluant les zones de conservation prioritaires. Définition d'indicateurs biophysiques pour évaluer l'état de ces écosystèmes au temps T0. Outils : télédétection et SIG. Indicateurs possibles : superficie des écosystèmes (Ha), classification du niveau d'intégrité des zones forestières (% de couverture de la canopée), débit (m³) et turbidité de l'eau (mesure par néphélométrie ou opacimétrie) ;
- (2) Pour chaque type d'écosystème au sein du PNVi et hors PNVi, caractérisation des principaux services des écosystèmes à différents niveaux (local, sous régional, national, global) et de leurs fonctions sociales, économiques, culturelles; typologie de ces services (valeur d'usage et de non usage telle que valeur d'existence et valeur de patrimoine) ;
- (3) Apprécier l'impact et la dépendance aux services écosystémiques pour (i) les différents types de population ; (ii) l'industrie pétrolière. Outils : enquête socio-économique et entretien auprès des responsables des sociétés ;
- (4) Identifier les services des écosystèmes prioritaires, à savoir ceux qui sont particulièrement importants pour relever ou au moins maintenir le bien-être des bénéficiaires affectés. Moyen : définir une série d'indicateurs pour mesurer la contribution de chaque écosystème au bien-être humain à travers ces services ;



(5) Quantifier les valeurs d'usage en traduisant les indicateurs biophysiques en valeurs économiques et actualiser les valeurs; pour les valeurs de non-usage (d'héritage et d'existence), avoir une analyse qualitative en montrant comment la disparition de ces services peut contribuer à une diminution du bien-être et générer des coûts sociaux.

3. Méthodologie pour évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques dans la région de Moanda (Etude 2⁵)

- (i) Revue documentaire sur la zone et sur l'industrie pétrolière en général, en particulier les documents de référence produits par Revenue Watch Institute, International Alert
- (ii) Enquête ménages au sein des communautés concernées par l'exploitation ; sur la base de la méthodologie de quantification des services des écosystèmes, élaboration d'un questionnaire d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des ménages (<10% des populations touchées par le projet pétrole)
- (iii) Evaluation des recettes pétrolières enregistrées annuellement auprès du ministère des Hydrocarbures, de l'Economie et des finances (US \$/an) et des investissements réalisés par l'industrie en faveur du développement du territoire (US \$/an).
- (iv) Aspects institutionnels liés à l'économie pétrolière
- (v) Identification des orientations stratégiques pour l'EES dans le Rift

4. Méthodologie pour évaluer les services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri (Etude 3)

- (i) Dans les blocs, collecter les données démographiques par zone écologique (plaine alluviale, lac, montagne), évaluer leur tendance, apprécier les dynamiques de population en particulier avec les pays frontaliers (migrations et mouvements de retour vers et en provenance de l'Ouganda, flux migratoires et zones d'accueil), identifier les principaux enjeux des conflits fonciers et sur la ressource en eau (nombre / an, enjeux d'accès et de sécurisation et coûts sociaux) et évaluer l'impact d'une relocalisation des populations suite à l'exploitation du pétrole sur les terres ;
- (ii) Sur la base des zones écologiques (lac, plaine alluviale, montagne), dresser une typologie des modes d'exploitation du milieu et de leurs interactions (système pêche, système d'élevage, système de production agricole en plaine et sur les montagnes) par les différents types de population afin d'identifier et de prioriser les services des écosystèmes (approvisionnement, régulation, culturelle), le degré de dépendance par rapport à ces services, les modes de régulation de ces services adoptés par les communautés et la façon dont ils impactent sur les écosystèmes;
- (iii) Quantifier la valeur des services des écosystèmes prioritaires pour les activités humaines (US \$ / ha de plaine alluviale et de terres de montagnes, US \$/ha de Lac, emplois associés) afin de comprendre les enjeux humains actuels sur les écosystèmes et les dynamiques de conflits (hypothèse : les écosystèmes dont les services ont des valeurs d'usage importantes sont ceux qui attirent des populations humaines pour tirer avantage de ces bénéfices économiques mais dont la conséquence est une exacerbation des conflits humains et un dérèglement des systèmes de régulation de ces services)
- (iv) Estimer les coûts économiques annuels engendrés par la présence des groupes armés et par la mauvaise gouvernance sur les territoires (taxes informelles, manque de capacité des services publics à faire appliquer la loi et réguler certains services écosystémiques)

Enquêtes ménages : Pour chaque type d'écosystème (lac, plaines alluviales) échantillonner des groupes de population et réaliser des enquêtes ménages pour évaluer les services sur les plans quantitatif (US \$/ha, US \$/ménage, US\$/an pour la pêche), et qualitatif au temps T0 dans le but d'apprécier les impacts du projet pétrole sur ces services.

Trois critères pour établir un échantillon représentatif des ménages : (i) pauvreté (mode d'accès au foncier et aux ressources naturelles) ; (ii) genre ; (iii) catégories socio-économiques (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, commerçants en poissons, bois, etc.).



Etablir dans chaque grande zone et pour des groupes humains des entretiens focus groups pour identifier les grandes problématiques liées aux services des écosystèmes (accès et sécurisation sur le foncier et la ressource en eau et piscicole), mesurer la dépendance à ces services et la priorisation des services rendus aux populations.

Ces entretiens focus groups permettront de construire le questionnaire d'enquête avec l'appui méthodologique des ONG de conservation, des services techniques de l'environnement et de l'agriculture/élevage/pêche, des universitaires.

(v) Méthodologie pour l'évaluation des services écosystémiques rendus par le PNVi aux populations et de son potentiel futur (Etude 4)

Alimentant le Lac Albert par la Semliki, le Lac Edouard contribue, avec son bassin versant situé en partie en dehors des limites du PNVi et en partie en Ouganda, à la fourniture stable d'une masse d'eau de qualité. Cette eau constitue non seulement le support vital des poissons pêchés dans les deux lacs mais, dès sa sortie du lac Albert vers le nord, elle contribue avec l'apport des autres affluents à l'approvisionnement de l'eau d'irrigation dont dépendent pour leur survie plus de 100 millions de personnes en aval. Une autre particularité du Parc en tant qu'aire protégée est de fournir grâce à la conservation de ses écosystèmes d'autres services de régulation ou culturels tels que la protection des sols et le stockage de carbone par ses superficies forestières, le support à une industrie touristique en plein essor, ou la fourniture d'énergie hydroélectrique.

Les lacs Edouard (entièrement compris dans le PNVi) et Albert sont tous deux dotés d'une faune ichtyologique importante qui est la base de production d'une quantité importante de poisson. La pêche dans le Lac Edouard est régie par une convention entre le Parc et la Coopérative de Pêche des Virunga (COPEVI). En dépit du fait que la filière pêche est désorganisée et concurrencée par de nombreux pêcheurs illégaux, elle contribue encore à la fourniture de protéines pour des milliers de personnes, donc à la sécurité alimentaire du Nord-Kivu. La productivité halieutique encore élevée y est entretenue par la grande superficie des frayères et par la population d'hippopotames protégés dans le Parc (Petit 2006).

Il existe diverses méthodes pour évaluer la valeur et les conditions de maintien des services fournis par des aires protégées. Ceux-ci étant de nature diverse (approvisionnement, régulation, support, culturels), l'EES adaptera son approche à chacun des cas à étudier (cf. Tableau ci-dessous).

- (i) Sur la base de la documentation existante et l'observation directe (comptage de toits et pirogues sur photos aériennes) : estimer le nombre d'habitants résidant autour du Lac Edouard ; calculer la proportion des pêcheurs/cultivateurs illégaux ; estimer le nombre de pirogues enregistrées/non enregistrées opérant sur le Lac Edouard ;
- (ii) Sur la base des données existantes (Service Pêche, ICCN, littérature, enquêtes), estimer le tonnage moyen de poissons pêchés par jour sur le Lac Edouard ; calculer la proportion prises légales/illégalles ; estimer la perte de tonnage due à l'excès de prélèvements et aux pratiques de pêche non soutenables ;
- (iii) Estimer le coût global de relocalisation des populations vivant illégalement dans le PNVi (cf. données WWF, ONG Solidarités, José Mokbondou, Christol Paluku, Baudouin Michel) ;
- (iv) Sur la base d'une cartographie des écosystèmes du PNVi et de son bassin hydrographique, faire une typologie des écosystèmes principaux ; inventorier les services des écosystèmes qui bénéficient à diverses catégories de personnes et à diverses échelles spatiales (approvisionnement, régulation, culturel : cf. tableau ci-dessous). Evaluer le degré de dépendance des bénéficiaires par rapport à ces différents services. Prioriser les services écosystémiques.
- (v) Quantifier la valeur financière globale de chaque service écosystémique prioritaire du PNVi au temps T0 et analyser leurs tendances évolutives probables sur une période d'une trentaine d'années, ainsi que les risques et opportunités pour le Parc ;
- (vi) Sur la base des études existantes (ICCN : makala) et des enquêtes, évaluer la valeur des services d'approvisionnement du PNVi pour les filières makala, et poissons et estimer les prélèvements afin d'établir une clé de partage des revenus et les pertes sur chaque filière ;



(vii) Estimer la valeur des investissements de l'ICCN dans la gestion, la surveillance et la sécurité du Parc, ainsi que celle des pertes humaines dans le PNVi attribuables à la présence de milices armées ;

(viii) Estimer les conditions et le potentiel de valorisation (coûts d'investissement, return) des services écosystémiques du PNVi en faveur des communautés locales par le développement du tourisme et de l'hydroélectricité

Catégorie de service	Type de service	Evaluation du service	Méthodologie et outils
Approvisionnement	Production halieutique du Lac Edouard	<ul style="list-style-type: none">• Estimation de la valeur de la pêche :<ul style="list-style-type: none">○ revenu annuel de la pêche (en US\$/an) dans le lac○ nombre de personnes (pêcheurs, commerçants, consommateurs) bénéficiant de la pêche et ses produits	Enquête démographique pour évaluer le nombre de pêcheurs / agriculteurs illégaux et leur pourcentage sur la pêche au lac Edouard Enquête auprès des populations riveraines du Lac Edouard pour apprécier les quantités de poissons pêchées (comptage des pirogues ; mesure des captures moyennes par pirogue pendant 15 jours à Kyavinyonge et Vitshumbi ; prix de vente au lac et sur les marchés ; référence aux statistiques passées : cf. Annexe 5.3.2). Collecte des mêmes données auprès du <i>Fisheries Department en Uganda</i> .
		<ul style="list-style-type: none">• Estimation des coûts évités de la perte de rendement du lac (tonnes/an) lié au dérèglement du système de régulation de ce service (déforestation, érosion, diminution des hippos) et à l'afflux de populations	Revue de la littérature : statistiques de déforestation ; évolution de la population d'hippos. Identification des moyens de capture. Estimation de la diminution des captures et des pertes éventuelles d'espèces déclarées par les pêcheurs (interviews, COPEVI). Evaluation du lien entre le nombre de pêcheurs illicites et la diminution des captures par unité d'effort.
		<ul style="list-style-type: none">• Estimation de la valeur de la filière illégale de poissons (USD/an)	Revue de la littérature existante et des enquêtes passées ; évaluer la valeur du service d'approvisionnement du Parc pour la filière illégale de poisson ; estimer les taux de prélèvements par les intermédiaires ; établir une clé de partage des revenus et évaluer les pertes du Parc sur la filière.
	Production de charbon de bois	<ul style="list-style-type: none">• Estimation de la valeur de la filière makala (USD/an)	Revue de la littérature existante et des enquêtes passées ; évaluer la valeur du service d'approvisionnement du Parc pour la filière makala ; estimer les taux de prélèvements par les intermédiaires ; établir une clé de partage des revenus et évaluer les pertes du Parc sur la filière ;



Catégorie de service	Type de service	Evaluation du service	Méthodologie et outils
Régulation	Contrôle de l'érosion	<ul style="list-style-type: none">Estimation des coûts évités de la perte de ressources en eau (USD/m³). Valeur du m³ d'eau basée sur le coût de forages de remplacement.	Calcul de superficies sur la base de photos satellites et de cartes récentes. Evaluer la superficie des zones boisées (Ha) que le PNVi protège du déboisement et de l'érosion garantissant le débit des cours d'eau.
	Régulation du climat	<ul style="list-style-type: none">Estimation de la quantité (Mm³) et de la valeur (USD/m³) du carbone piégé dans les zones boisées du Parc	Méthodologie standard REDD+ Appui technique de l'OFAC pour les cartes (Carlos de Wasseige) et de la Coordination Nationale REDD RDC pour la méthodologie de quantification (Bruno Hugel)
	Régulation de l'eau	<ul style="list-style-type: none">Estimation de la valeur (USD/m³) de la contribution du PNVi à la masse d'eau du Bassin du Nil permettant l'irrigation des terres au Soudan et en Egypte	Estimer la contribution ougandaise sur la base d'une analyse hydrologique du bassin. Mesure du débit de l'eau à la sortie (Ishango) du Lac Edouard, à l'entrée et à la sortie du Lac Albert pour estimer le volume d'eau produit lié à l'existence du PNVi. En fonction de l'évaporation (statistiques IBN), établir la fraction de la masse d'eau du PNVi atteignant Karthoum et Assouan. N. d'agriculteurs bénéficiant ; valeur en US \$ / ha irrigué
		<ul style="list-style-type: none">Valeur de l'énergie hydroélectrique générée par la rivière Butahu à la centrale de Mutwanga : revenus (USD) et impacts (N de bénéficiaires, N d'emplois) sur les activités économiques et sociales	Estimer (USD/KWH) la valeur de l'impact du programme Pôle économique généré par le PNVi dans la zone de Mutwanga : Nombre d'entreprises privées bénéficiaires, nombre d'emplois créés et revenu Estimer l'augmentation de la quantité d'huile de palme commercialisée consécutive à la diffusion de presses à huile Estimation des bénéfices sociaux qualitatifs et quantitatifs liés à la gratuité de l'énergie pour le secteur social (écoles, hôpital, orphelinat)
		<ul style="list-style-type: none">Estimation de la valeur du potentiel hydroélectrique du PNVi	Inventorier les cours d'eau issus du PNVi dont le débit permettrait la production stable d'énergie hydroélectrique y inclus les projets de turbines dans les sites de Rutshuru, Talya et Semliki Calculer le débit total utilisable (m ³ /sec), la puissance totale produite (KW), la valeur de la production (USD), le nombre de personnes accédant à l'électricité et le nombre d'emploi et autres bénéfices générés



Catégorie de service	Type de service	Evaluation du service	Méthodologie et outils
Culturel	Aire protégée en tant que Patrimoine mondial de l'humanité	<ul style="list-style-type: none"> Valeur d'opportunité du Patrimoine mondial de l'humanité 	Estimer (UNESCO, bailleurs, ONG, Fondations, donateurs individuels) la masse monétaire (USD) d'appui au PNVi en raison de son statut de site du Patrimoine mondial Etablir le nombre d'emplois et les revenus directs et indirects générés par le PNVi et les ONG de la conservation grâce à cet appui ; estimer l'impact social (nombre de bénéficiaires) global
	Aire protégée en tant que patrimoine communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Valeur d'existence du PNVi et du Lac pour les communautés locales ayant le droit d'usage du Lac Edouard 	Effectuer des enquêtes auprès d'un échantillon de ménages dans les villages riverains/ pêcheries officielles ; qualification par scoring du degré d'attachement à la sauvegarde du PNVi et à l'accès privilégié au Lac via la COPEVI
	Aire protégée en tant que levier économique	<ul style="list-style-type: none"> Valeur et allocation des recettes touristiques du PNVi (US\$/an) 	Evolution annuelle des recettes touristiques (source : ICCN). Proportion contribuant aux Plans de développement des 11 Collectivités riveraines du PNVi. Nature et valeur des bénéfices sociaux pour la population locale.
		<ul style="list-style-type: none"> Estimation du potentiel de développement du tourisme lié à la création d'un fonds de promotion du tourisme 	

(vi) Méthodologie pour l'évaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté (Etude 5)

- (i) En accord avec le PNVi, les services techniques déconcentrés (Plan, Aménagement du territoire, Environnement et Agriculture) et les ONG de conservation, zonage de la zone riveraine concernée par l'investissement en identifiant : (i) les zones d'accueil des populations à relocaliser ; (ii) les zones riveraines du Parc.
- (ii) Sur chaque zone, identifier : populations, problématiques foncières, infrastructures économiques et sociales, programmes / projets de développement implantés sur les zones.
- (iii) Sur la base du plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015 et du premier forum économique du Nord Kivu (2010) et avec la participation des organisations professionnelles agricoles et non agricoles et les représentants des pouvoirs coutumiers identifier les problématiques de développement, les priorités d'investissement par territoire et dans le temps (5 à 10 ans), et les partenaires techniques et financiers pouvant y participer.
- (iv) Quantifier et définir un programme de renforcement des capacités pour les services publics et les organisations professionnelles agricoles et non agricoles.
- (v) En partenariat avec le PNVi, quantifier le programme d'investissement en faveur du développement du tourisme.
- (vi) Analyse économique du programme d'investissement hors PNVi : pertinence, efficacité, impact et durabilité par rapport à la croissance et la réduction de la pauvreté (objectifs du DSCR 2).



(vii) Méthodologie pour l'évaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services écosystémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique (Etude 6)

La méthodologie suivra celle recommandée par WRI (Hanson *et al.* 2009) pour l'évaluation des services d'écosystèmes rendus aux entreprises (ESR). Elle tiendra également compte des leçons apprises de la gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore (Kloff & Wicks 2004). Elle comprendra les étapes suivantes et tiendra compte des conseils pratiques donnés dans cette méthodologie pour la réalisation pratique de chacune d'elles :

(i) **Cadrage** de l'étude avec les responsables des sociétés pétrolières : il s'agira de sélectionner le périmètre de l'étude, c'est-à-dire les limites de réalisation de l'audit ESR (stade de la chaîne de valeurs de l'entreprise, localisation des opérations, échelle de l'influence géographique). Parmi les périmètres à envisager, on considérera la zone géographique d'où proviennent les ressources (naturelles, humaines, produits, services, etc.) dont dépend l'entreprise pour ses opérations locales.

(ii) **Evaluation de la dépendance et de l'impact** de l'industrie pétrolière aux services écosystémiques : l'étude cherchera en particulier à établir :

- a. si les services écosystémiques considérés servent d'intrants ou offrent des conditions assurant ou améliorant les performances et la réussite de l'entreprise ;
- b. s'il existe des substituts performants à ces services écosystémiques ;
- c. si les opérations de l'entreprise affectent la quantité ou la qualité de ces services ;
- d. si l'impact de l'entreprise est positif, neutre ou négatif ;
- e. si l'impact de l'entreprise est limité à la capture du service ou s'il améliore la capacité de tiers à bénéficier de ces mêmes services écosystémiques ;

(iii) Identification et valorisation des **services écosystémiques « prioritaires »** pour l'entreprise (ceux qui sont les plus pertinents pour ses performances) : pour s'assurer que l'évaluation ESR reste bien focalisée, l'EES s'en tiendra à quelques services seulement. Pour choisir ces services prioritaires, on considérera que les premiers candidats à la classification des services écosystémiques prioritaires sont ceux retenus dans les catégories de degré «élevé» aussi bien en termes de dépendance que d'impact. Le second niveau de priorité seront ceux de catégorie «élevé» dans un domaine et «modéré» dans l'autre, et ainsi de suite. La qualité et la quantité d'eau, la production halieutique des lacs et la fourniture de bois de chauffe et de bois d'œuvre semblent des choix évidents. La valorisation de ces services suivra la méthodologie de quantification décrite ailleurs.

(iv) Evaluation de l'état de ces services écosystémiques prioritaires, des **tendances évolutives** probables, et des moteurs de ces tendances : l'étude examinera la situation et l'évolution de l'offre et de la demande pour ces services écosystémiques ; les causes directes qui sous-tendent ces évolutions ; les contributions éventuelles de l'entreprise à ces causes ; la contribution de tierces parties à ces causes ; ainsi que les causes indirectes sous-tendent ces évolutions.

(v) Identification et **évaluation des risques et opportunités** pour l'entreprise découlant des évolutions subies par les services écosystémiques prioritaires : l'étude examinera en particulier les divers types de risques et opportunités d'ordre opérationnel ; relevant du cadre réglementaire ou juridique ; affectant potentiellement la réputation et l'image de l'entreprise ; affectant le marché sectoriel ; ou influençant les financements. Il s'agira aussi de faire une analyse des contrats de partage pour voir dans quelle mesure ils prennent en compte ces risques écologiques et environnementaux

(vi) Elaboration et priorisation de **stratégies pour minimiser les risques et maximiser les opportunités** : la formulation de ces stratégies pourra envisager : des changements de pratiques opérationnelles internes à l'entreprise, une implication du secteur ou des parties prenantes en vue d'une meilleure gestion de la ressource, ou une implication des décideurs politiques en vue d'améliorer les politiques sectorielles.

(vii) **Evaluation économique du programme pétrole** : pertinence, efficacité, durabilité et impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté (objectifs DSCR 2)



Annexe 30: Etudes thématiques constitutives de l'EES, produits attendus et expertise

Etude 1 : Situation de référence dans les territoires d'exploration / exploitation pétrolière du Rift Albertin

Zone de l'étude: Territoires de Lubero, Beni et Rutshuru dans le Nord Kivu et territoires d'Irumu, Djugu et Mahagi dans le district de l'Ituri

Justification: Dans le but d'entreprendre l'EES pour le programme d'exploration/exploitation pétrolière, il est essentiel de faire une situation de référence pour permettre de réaliser les analyses coûts/avantages des différents choix stratégiques. Pour cela, en s'appuyant sur les enquêtes nationales (MICS 2010, PNUD, UNICEF (accès aux services sociaux de base : eau potable, énergie, couverture sanitaire et scolaire), FAO/PAM/UNICEF (sécurité alimentaire et nutritionnelle), actualiser les données socio-économiques afin de dresser la situation de pauvreté/vulnérabilité. Il s'agit également de recenser les principaux programmes / projets de développement et les organisations privées implantés sur les territoires, identifier leur mission.

Produits attendus:

(i) Démographie et dynamique de population

(ii) Indicateurs économiques à actualiser par territoire avec PNUD, ONG de développement / conservation

- PIB et répartition du PIB par secteur d'activité
- Revenu
- Investissements économiques (routes, infrastructures, énergie, réalisés depuis 5 ans: bailleur, type et montant (USD)
- Investissement économiques prévus pour les 5 prochaines années: bailleurs, type et montant (USD)

(iii) Indicateurs sociaux à actualiser par territoire avec UNICEF, ONG de développement/conservation

- Couverture scolaire
- Couverture sanitaire
- Accès à l'eau potable et à l'assainissement

(iv) Situation de pauvreté / vulnérabilité avec PNUD, UNICEF, FAO, OCHA, ONG de développement/ conservation / humanitaires

- Nombre d'habitants vivant avec moins d'1 USD/Jour
- Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire
- Nombre de déplacés, réfugiés, retournés

(v) Situation sécuritaire avec MONUSCO

- Nombre de groupe rebelles et localisation (carte actualisée des groupes armés par territoire)
- Nombres d'attaques contre les citoyens et de violences sur les femmes / mois

(vi) Cartographie des services publics : Analyse Forces – Faiblesses – Opportunité et Menaces pour chaque service

Services publics (Plan, Infrastructures et aménagement du territoire, Agriculture/ Elevage/ Pêche, Environnement, Hydrocarbures)	Mission	Nombre de fonctionnaires	Problèmes pour assumer leur mission
--	---------	--------------------------	-------------------------------------



(vii) Cartographie des partenaires de développement

Organisation	Mission	Population touchée (nombre et zones)	Volume financier/ an
ONG de développement/ conservation			
Programmes bilatéraux ou multilatéraux			

(viii) Analyse succincte par territoire des principaux enjeux de développement en s'appuyant sur une analyse FFOM (1 page à 2 pages maximum)

Personnes impliquées, durée et moyens

- 2 consultants nationaux x 30 j = 60 h/j
- Système des Nations-Unies, ONG de développement et de la conservation, Universités et chercheurs

TDR de l'expertise:

(i) 1 Economiste (ou socio-économiste), senior, avec une longue expérience dans des missions de consultation pour des ONG internationales ou le système des Nations-Unies, chargé de la revue documentaire, de la collecte des données socio-économiques, de la cartographie des services publics et des partenaires de développement dans les territoires du Nord Kivu.

(ii) 1 Economiste (ou socio-économiste), senior, avec une longue expérience dans des missions de consultation pour des ONG internationales ou le système des Nations-Unies, chargé de la revue documentaire, de la collecte des données socio-économiques, de la cartographie des services publics et des partenaires de développement dans les territoires de l'Ituri.

Etude 2 Evaluation des impacts environnementaux et socio-économiques dans la région de Moanda

Justification: la zone de Moanda a fait l'objet d'une exploitation pétrolière par la société SOCO depuis près de 25 ans en off-shore et sur les terres. Elle représente donc la première zone d'exploitation pétrolière de la RDC et, à ce titre constitue une source d'information importante sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques de cette industrie. Cette étude peut servir de base de réflexion pour l'EES, en particulier de situation de référence pour identifier les indicateurs permettant d'appréhender les services des écosystèmes liés à cette industrie.

Produits attendus:

- (i) Recensement des impacts environnementaux et socio-économiques
- (ii) Identification des services des écosystèmes utilisés et impactés par l'industrie, évaluation des coûts pour les populations liés à d'éventuelles dégradations sur les services des écosystèmes et des avantages pour l'industrie, les populations et les services techniques déconcentrés.
- (iii) Gouvernance économique : évaluation annuelle des ressources pétrolières perçues par le gouvernement et des investissements réalisés sur le territoire.
- (iv) Analyse Coûts / Bénéfices

Personnes impliquées, durée et moyens:

- 1 consultant international senior x 30 h/jour
- 1 consultant national senior x 15 h/jour
- 5 enquêteurs x 10 jours = 50 h/j
- Transport international, location d'un véhicule et motos pour les enquêteurs
- Personnes ressources : ONG de la conservation pour l'élaboration du questionnaire

TDR de l'expertise



- (i) 1 Economiste (ou Socio-Economiste) senior responsable de l'étude, superviseur de l'enquête ménage (construction du questionnaire et de la méthodologie d'enquête), responsable de la collecte d'informations macro-économiques expérimenté dans l'organisation, le dépouillement et l'analyse d'enquêtes rurales, bonnes connaissances de l'économie budgétaire nationale et des institutions publiques, une pratique de l'économie pétrolière est un atout. Une expérience dans les études d'impact et une très bonne connaissance de l'économie de l'environnement sont indispensables.
- (ii) 1 statisticien national avec au moins 15 ans d'expériences dans des enquêtes nationales pour des organisations internationales ou des ONG, responsable du recrutement, de la formation, de la supervision des enquêteurs sur le terrain et du dépouillement statistique des données.

Etude 3 Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri

Zone de l'étude: Rives du Lac Albert, plaine alluviale et zone périphérique d'influence

Justification : En Ituri où les données et enquêtes socio-économiques sont très faibles par rapport au Nord Kivu mais où le programme pétrole est plus avancé (implantation d'un consortium pétrolier constitué par deux sociétés pétrolières : Oil of DRC qui est déjà en phase d'exploration et Total qui va démarrer ses activités d'exploration dès que la situation sécuritaire est normalisée) avec des organisations locales de la société civile qui s'organisent depuis 4 ans pour réfléchir sur ce dossier (organisation de deux plates-formes d'ONG, réseautage dans la sous-région et avec des ONG du Nord pour constituer des lobbys de plaidoyer et d'information) et aider les communautés locales à défendre leurs intérêts vis-à-vis des sociétés pétrolières, réaliser une étude socio-économique afin d'identifier les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la zone d'exploration / exploitation et la contribution des services des écosystèmes au PIB du District.

Produits attendus:

- (i) Estimation du nombre d'habitants touchés par le programme pétrolier et des dynamiques de populations
- (ii) Estimation du PIB du District, des coûts économiques engendrés par le contexte de conflit, des dynamiques d'échanges transfrontaliers
- (iii) Quantification des services des écosystèmes rendus aux populations dans la zone d'exploration/ exploitation (pêche dans le lac Albert, agriculture / élevage, bois de chauffe et bois d'œuvre, eau potable) et actualisation des valeurs
- (iv) Apprécier les dynamiques d'échanges transfrontaliers (humains et en produits) : types et valeurs des produits importés et exportés US \$

Personnes impliquées, moyens et durée (40 jours)

- (i) 2 consultants internationaux x 40 h/j = 80 h/j
- (ii) 1 consultant national x 20 h/j
- (iii) 15 enquêteurs x 10 jours (5 pour les rives du lac, 5 pour le Territoire de Djugu et 5 pour celui d'Irumu) = 150 h/j
- (iv) Billets d'avions internationaux + Nationaux ; location d'un véhicule
- (v) Association des services techniques, des ONG concernées par le dossier pétrole et des organisations des communautés locales pour la collecte des données socio-économiques et environnementales (nombre d'h/j)

TDR de l'expertise

- (i) 1 Economiste (ou Socio-Economiste) senior, chef de mission, superviseur de l'enquête ménage (élaboration du questionnaire et de la méthodologie d'enquête), responsable de la collecte d'informations socio-économiques et démographiques, expérimenté dans les études d'impact, l'organisation, le dépouillement et l'analyse d'enquêtes rurales, bonnes connaissances de l'économie de l'environnement, une pratique de l'économie pétrolière est un atout.
- (ii) 1 Environnementaliste senior responsable, avec l'expert économiste, de l'identification de la zone d'influence. Responsable de la cartographie et de la typologie des écosystèmes principaux.



Expérimenté dans la quantification des services des écosystèmes, il sera en charge de la valorisation de la production halieutique, des flux d'eau, des pâturages, et des zones boisées.

(iii) 1 statisticien national avec au moins 15 ans d'expériences dans des enquêtes nationales pour des organisations internationales ou des ONG, responsable du recrutement, de la formation, de la supervision des enquêteurs sur le terrain et du dépouillement statistique des données.

Etude 4: Evaluation des services des écosystèmes rendus par le PNVI et de son potentiel futur

Justification: Le PNVI joue un rôle clé dans la conservation d'une diversité exceptionnelle d'habitats naturels et d'espèces qui en fait l'aire protégée la plus importante du « Paysage des Grands Virunga ». Les « valeurs universelles exceptionnelles » de ce parc ont été reconnues par la communauté internationale au travers de l'UNESCO qui, à la demande de l'Etat, a accordé au PNVI le statut de Site du Patrimoine Mondial. De par leur position dans le Rift, et au-delà de leur valeur intrinsèque, les écosystèmes protégés par le Parc produisent une quantité importante de services qui contribuent au bien-être des populations riveraines et à l'économie régionale. Les écosystèmes forestiers fournissent également des services globaux contribuant notamment à la régulation du climat et à la lutte contre le réchauffement de la planète.

La présence d'un vaste bassin hydrographique partagé avec le Rwanda et l'Ouganda, doté de zones forestières de divers types et de zones marécageuses qui permettent d'en réguler le flux d'eau, permet d'alimenter un réseau de rivières et de lacs. Connectés par la Semliki, les lacs Edouard (entièrement compris dans le PNVI) et Albert sont dotés d'une faune ichtyologique importante qui est la base de production d'une quantité importante de poisson. La pêche dans le Lac Edouard est régie par une convention ancienne (1979) entre le Parc et la Coopérative de Pêche des Virunga (COPEVI). En dépit du fait que la filière pêche est désorganisée et concurrencée par de nombreux pêcheurs illégaux, elle contribue à la fourniture de protéines pour des milliers de personnes, donc à la sécurité alimentaire du Nord-Kivu. La productivité halieutique y est entretenue partiellement par la population d'hippopotames du Parc, dont les déjections enrichissent les eaux et favorisent la dynamique de la chaîne trophique du lac et la multiplication des organismes dont les poissons se nourrissent.

L'attrait du PNVI pour le tourisme international s'est confirmé dans le passé par l'afflux de visiteurs lorsque le contexte économique et sécuritaire était plus favorable. La croissance exponentielle des recettes touristiques constatées depuis trois ans (de 0 à plus d'un million US \$/ an en 2011 avec une estimation de 1,5 million US\$ en 2012 autour de deux produits principaux, « le gorille de montagne » et « l'escalade des volcans Nyiragongo et Nyamulagira », et l'investissement dans l'infrastructure touristique (construction d'un lodge de luxe) laissent présager un énorme potentiel de développement pour ce secteur dans les 10 prochaines années, équivalent au moins à la croissance touristique du Rwanda. Ceci est porteur d'espoir pour le développement socio-économique de la Province du Nord-Kivu.

Produits attendus:

- (i) Estimation du nombre d'habitants vivant autour du lac Edouard, de la proportion des pêcheurs/cultivateurs illégaux, du nombre de pirogues pêchant annuellement sur le Lac Edouard et de la proportion de pirogues appartenant à des pêcheurs illégaux ;
- (ii) Estimation des quantités de poissons pêchées par jour et des pertes sur la productivité piscicole du lac en raison de la dégradation de la valeur d'existence du lac par les communautés riveraines et des mauvaises pratiques de pêche ;
- (iii) Estimation du coût global d'un programme de relocalisation des populations vivant illégalement dans le PNVI (investissements et appui/conseil) ;
- (iv) Priorisation des services écosystémiques, estimation de la valeur financière globale de chaque service écosystémique prioritaire du PNVI au temps T0 et actualisation de chaque valeur ;
- (v) Evaluation des services d'approvisionnement du PNVI pour les populations: filières makala, et poissons et estimation par des enquêtes socio-économiques des prélèvements sur les filières makala et pêche pour estimer le partage des revenus sur chaque filière ;



- (vi) Estimation des pertes pour le PNVi dues à l'insécurité générée par les groupes armés au PNVi (% de captation des filières makala et poissons par les groupes armés), investissement dans la sécurité et pertes humaines du PNVi,
- (vii) Estimation du potentiel de valorisation du PNVi en services écosystémiques en faveur des communautés locales par le développement du tourisme et de l'hydroélectricité : investissement et rentabilité économique des investissements
- (viii) Analyse des tendances et de l'évolution probable de ces services écosystémiques prioritaires et des risques et des opportunités potentiels pour le PNVi

Personnes impliquées, moyens et durée (40 jours)

- (i) 2 consultants internationaux x 40 j = 80 h/j
- (ii) 1 consultant national (hydrologue) x 25 j = 25 h/j
- (iii) 10 enquêteurs x 15 jours = 150 h/j
- (iv) Cadrage de l'étude avec l'ICCN, récolte de données auprès des ONG, agences, universités, ONGs locales et internationales actives sur ces thèmes

TDR de l'expertise

- (i) 1 Environnementaliste senior, chef de mission, en charge de l'identification de la zone d'influence du PNVi et de la cartographie et typologie des écosystèmes principaux. Expérience d'au moins 5 années dans la quantification des services des écosystèmes. Il sera en charge de l'identification des services écosystémiques prioritaires et de la valorisation de la production halieutique, des flux d'eau, et des zones boisées. Une expérience des études d'impact de l'industrie pétrolière est un atout.
- (ii) 1 Economiste (ou Socio-Economiste) senior, superviseur de l'enquête ménage (élaboration du questionnaire et de la méthodologie d'enquête), responsable de la collecte d'informations socio-économiques et démographiques, expérimenté dans les études d'impact, l'organisation, le dépouillement et l'analyse d'enquêtes rurales, bonnes connaissances de l'économie de l'environnement, une pratique de l'économie pétrolière est un atout.
- (iii) 1 Hydrologue ou ingénieur en hydraulique ou électromécanicien senior en charge de l'estimation globale de la masse d'eau alimentant le lac Edouard et la vallée de la Semliki et le lac Albert (portions issues de la RDC). Responsable du calcul du potentiel hydroélectrique durable du PNVi.

Etude 5 : Evaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté

Justification: Le PNVi se trouve confronté à la difficulté de conserver et de protéger un îlot de prospérité biologique, environnementale et dans une certaine mesure économique, posé sur un océan de pauvreté et de vulnérabilité. Pour les composantes sociales les plus pauvres et vulnérables, avec des moyens d'existence et des droits fonciers réduits ou inexistantes, le parc est un moyen de développer des stratégies de survie à court terme. Il est aussi une zone refuge pour des groupes armés. Menacé sous l'effet de diverses actions anthropiques (culture, pâturage, pêche dans le lac Edouard, braconnage, coupe de bois pour l'énergie), sa protection dépend non seulement des conditions économiques, sociales et politiques de toute la zone environnante mais également des possibilités de le mettre en valeur par le développement du tourisme afin d'impacter positivement sur le développement socio-économique du Nord-Kivu.

Par conséquent, en raison de la pression démographique sur le foncier, l'avenir du Parc dépend maintenant étroitement des conditions de vie des populations riveraines et de leurs perspectives de développement en termes de revenus, création d'emploi et diversification des activités économiques. Or, depuis plus de 15 ans, toute cette zone périphérique est dominée par des stratégies humanitaires massives (PAH 2010 = 224 millions de US \$) caractérisées par des actions peu durables avec un faible impact sur les conditions de vie des communautés. Le Parc se trouve donc confronté à une pression de plus en plus forte de devoir investir de façon conséquente dans les communautés riveraines afin de protéger les ressources naturelles et la biodiversité, alors que sa première mission est la conservation/ protection. Face à ces défis le PNVi a depuis trois ans totalement réorienté sa stratégie pour répondre mieux à cette problématique et devenir un acteur important pour le



développement du Nord-Kivu. Des efforts de planification restent à réaliser avec les autres acteurs du développement afin de proposer une stratégie d'investissement massive qui permette de transformer le paysage social, économique et environnemental de cette région.

Pour ce faire, compte-tenu du programme quinquennal 2011-2015 de la Province du Nord Kivu, du Plan directeur des routes et du 1^{er} forum économique des affaires (2010), les grands axes stratégiques pour l'investissement sont (i) Infrastructures routières ; (ii) Accès à l'énergie et aux services sociaux de base ; (iii) Soutien à l'agriculture (sécurisation foncière, qualité, développement des marchés) et Agro-industrie ; (iv) Environnement des affaires (promotion du secteur privé, services et produits financiers) ; (v) Renforcement des capacités des services publics déconcentrés afin de soutenir une vision aménagement du territoire et renforcer les processus de planification.

Produits attendus: En collaboration avec le secteur privé, le secteur public (services techniques et PNVi), les programmes bilatéraux et multilatéraux de développement et les ONG de développement / conservation, identification d'une stratégie d'investissement dans la zone hors PNVi (rayon de 30 à 50 km) comprenant dans le temps et dans l'espace (i) l'investissement par secteur d'activité US \$; (ii) un programme de renforcement des capacités des services publics et des opérateurs privés ; (iii) les mécanismes financiers adéquats (produits et services financiers).

- (i) Volume et types d'investissements nécessaires hors Parc pour protéger et conserver le Parc et contribuer à améliorer les conditions de vie dans la zone riveraine comprenant : (a) investissements nécessaires pour relocaliser vers des terroirs d'accueil à l'ouest les populations vivant illégalement autour du lac Edouard et dans la partie sud du Parc ; (b) Stratégie d'investissement en matière de développement rural dans la zone environnante: types d'investissement, articulation avec le PNVi, pertinence, efficacité, durabilité et impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté.
- (ii) Evaluation économique sur 5 à 10 ans d'un projet de valorisation du PNVi par le développement du tourisme.
- (iii) Evaluation des besoins énergétiques du Nord-Kivu et de différentes stratégies de développement de l'énergie.
- (iv) Partenariats stratégiques public-privés en vue d'aménager le territoire et de planifier les investissements sur le moyen/long terme.

Personnes impliquées, moyens et durée (40 jours)

- (i) 1 consultant international x 40 j = 40 h/j
- (ii) 1 consultant international x 15 j = 15 h/j (tourisme)
- (iii) 1 consultant international x 21 j = 21 h/j (agronome)
- (iv) 1 consultant national x 15 j = 15 h/j (énergie)
- (v) Services publics provinciaux (Plan, Agriculture/Elevage/Pêche, Environnement, Energie, Infrastructures et aménagement du territoire)
- (vi) Secteur privé dans le Nord Kivu en particulier FEC et organisations professionnelles agricoles
- (vii) ONG de développement et de conservation

TDR de l'expertise

- (i) 1 Economiste (ou Socio-Economiste) senior, chef de mission, responsable de la collecte d'informations socio-économiques et démographiques, expérimenté dans le développement rural et dans les méthodes de calcul économique pour les projets d'investissement (Taux de rentabilité interne, méthodes des effets et des prix de référence), chargé d'analyser les problématiques socio-foncières et les stratégies d'appui aux organisations professionnelles non agricoles (FEC), bonnes connaissances de l'économie de l'environnement, des stratégies d'aménagement du territoire et de développement local.
- (ii) 1 Expert en tourisme chargé d'analyser le potentiel de valorisation du PNVi par le développement du tourisme: analyse du mécanisme d'appui en faveur des communautés locales (investissements par types), rentabilité économique de l'industrie touristique (= pertinence, efficacité, durabilité et impacts du PNVi sur la croissance et la réduction de la pauvreté), partenariats public-privé.



(iii) 1 Expert énergie chargé d'une analyse des besoins énergétiques dans la province, particulièrement en périphérie du PNVi, et de l'analyse comparative de différentes options stratégiques de développement et de conservation de l'énergie.

(iv) 1 Expert agronome senior spécialisé dans les stratégies d'appui aux filières agricoles (vivrières et à l'export), chargé en particulier d'identifier les investissements en amont pour améliorer la productivité des systèmes de production, et en aval avec les organisations professionnelles agricoles (développement des marchés et approches qualité), des partenariats stratégiques publics-privés (ONG de développement, services techniques déconcentrés et programmes/projets de développement agricoles) et des services et produits financiers pour les producteurs.

Etude 6 : Evaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services écosystémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique.

Justification: le Gouvernement congolais, à travers ses engagements internationaux, ses orientations stratégiques dans le DSRP, l'initiative REDD et la demande par le Ministère de l'Environnement d'une EES dans le Rift Albertin, reconnaît la valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes pour le bien-être des populations congolaises et la communauté mondiale.

L'implantation d'activité économique comme l'industrie pétrolière représente une opportunité de développement économique pour le Gouvernement congolais et les Gouvernements provinciaux mais aussi une inquiétude pour l'ensemble des parties prenantes rencontrées lors de la mission de cadrage à savoir : (i) les services techniques, en particulier ceux liés à l'agriculture, la pêche et l'environnement ; les pouvoirs publics souhaitent développer les territoires mais ont conscience de la nécessité de préserver certains services écosystémiques qu'ils estiment prioritaires pour le bien-être des populations (Ex : ressources piscicoles dans les lacs) ; (ii) les communautés locales qui ont peur de voir disparaître leurs moyens d'existence et de voir leur conditions de vie se dégrader par des pollutions atmosphérique et aquatique, la raréfaction des ressources alimentaires suite à des délocalisations, et qui ne voient pas de garanties sur la création d'emplois locaux ; (iii) la société civile qui constate l'absence totale d'information sur ce dossier tant sur le plan écologique qu'économique et scientifique et qui s'organise pour aider les communautés à dialoguer avec les pouvoirs publics et l'industrie pétrolière afin de faire prévaloir leurs droits et préserver leur bien-être social et économique.

La dégradation des écosystèmes et de leurs services, déjà largement entamés par le contexte démographique, la mauvaise gouvernance et l'insécurité dans la zone, est un enjeu pour l'ensemble des parties prenantes, y compris pour l'industrie pétrolière qui a un impact direct et indirect sur les écosystèmes et les services qu'ils rendent et en est aussi dépendante. Par conséquent, la dégradation des écosystèmes peut également présenter des risques pour la performance des entreprises (mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques) dont les principaux sont sur la zone du rift:

- (i) Risques d'instabilité et de sécurité pour les investisseurs en raison d'un mécontentement sur le partage des ressources occasionnant une réactivation des conflits armés et une perte financière liés à l'investissement
- (ii) Risques du paiement du droit d'usage sur l'eau (actuellement gratuite) en compensation à une dégradation de la qualité de ce service pour un nombre important de communautés qui en vivent
- (iii) Image et réputation : risque pour les sociétés pétrolières d'être visées par des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation menées par des ONG liées à leur responsabilité sur la dégradation des services des écosystèmes et de la stabilité et sécurité des citoyens sur les territoires (Ex. Nigeria) et, inversement opportunités liées à des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes (développement durable) permettant de les valoriser sur le plan international et de développer de nouveaux marchés

Le pétrole représente également une ressource nationale ayant une grande influence sur la gouvernance économique. Par gouvernance économique il faut comprendre la capacité des institutions étatiques et décentralisées à faire exécuter un plan d'action prioritaire, à absorber les ressources pétrolières dans l'économie locale et à intégrer les services des écosystèmes dans leurs



actions prioritaires. L'enjeu est d'apprécier dans quelles mesures les nouvelles institutions issues de la décentralisation (gouvernement et assemblées provinciales) et les services techniques déconcentrés ont les capacités d'assurer leur mission d'information, et de suivi technique et scientifique et de contrôle de la qualité sur les opérations pétrolières dans le Rift Albertin. Il s'agit également de voir comment les ressources pétrolières vont être partagées entre le niveau national et provincial (que prévoient la Loi et les contrats?), d'apprécier la capacité des niveaux national et provincial d'absorption de ces ressources (qui suppose une capacité de planification et d'allocation des dépenses entre les secteurs prioritaires définis par le DSCR 2), et enfin comment les ressources peuvent être injectées dans l'économie sans créer de l'inflation et nuire à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Plusieurs indicateurs doivent être considérés pour apprécier la qualité de la gouvernance liée au programme pétrole:

- Croissance du PIB/tête aux niveaux national et provincial grâce aux ressources pétrolières
- % des ressources issues du pétrole allouées à la Province et aux territoires récepteurs d'impacts (US \$ / an)
- % des investissements sur les ressources pétrolières par secteurs prioritaires sur les territoires récepteurs d'impact
- Ressources allouées aux services publics concernés par les services des écosystèmes sur les territoires récepteurs d'impact (environnement, agriculture et pêche, plan)
- Coûts occasionnés par la perte physique des services des écosystèmes pour les populations locales et en aval du Nil (eau potable et eau d'irrigation)
- Coûts évités par des tensions et des conflits armés (US \$/an) sur les territoires récepteurs d'impact

Produits attendus:

- (i) Evaluation des services des écosystèmes rendus aux sociétés pétrolières : (a) Dépendance et impact de l'industrie pétrolière aux services écosystémiques ; (b) coûts et avantages ; (c) risques et opportunités de cette industrie dans chaque zone ;
- (ii) Identification des stratégies optimales d'atténuation des risques sociaux, sécuritaires et environnementaux et de compensation auprès des communautés locales ;
- (iii) Evaluation économique sur 5 à 10 ans de chaque projet pétrole dans le Rift (Ituri et Nord Kivu) : stratégie de la société, en particulier analyse du mécanisme d'appui en faveur des communautés locales, investissements et activités, pertinence, efficacité, durabilité et impacts par rapport aux objectifs du DSCR 2 ; calcul du TRIE, analyse coûts/ avantages
- (iv) Evaluation juridique des contrats pétroliers, en particulier du rôle et des responsabilités de l'industrie pétrolière et de l'Etat dans les profits, l'appui aux communautés et la gestion des risques environnementaux et sociaux
- (v) Evaluation de la gouvernance économique : (a) analyse du partenariat entre les niveaux central – Province – District ou Territoire pour la gestion des ressources pétrolières et le soutien aux plans quinquennaux 2011-2015 ; (b) Impact sur l'économie nationale et provinciale.

Personnes impliquées, moyens et durée (30 jours)

- (i) 2 consultants internationaux x 30 j = 60 h/j (économiste, environnementaliste)
- (ii) 3 consultants internationaux x 15 j = 45 h/j (pétrolier, juriste et institutionnaliste)
- (iii) Cadres des sociétés pétrolières et managers des sites d'exploration
- (iv) Services techniques déconcentrés : Hydrocarbures, Environnement et Pêche

TDR de l'expertise

- (i) 1 économiste senior, chef de mission, spécialisé dans l'économie industrielle et les stratégies de gestion des risques, responsable de l'évaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie et de l'analyse économique du programme pétrole (pertinence, efficacité, impacts et durabilité par rapport aux objectifs du DSCR2), compétent dans les méthodes de calcul économique pour les projets d'investissement industriel (Taux de rentabilité interne, méthodes des effets et des prix de référence), expérimenté dans les analyses budgétaires nationales, une connaissance de l'économie de l'environnement est un sérieux atout.



- (ii) 1 environnementaliste spécialisé dans l'évaluation des services écosystémiques rendus aux entreprises, la dépendance et les impacts environnementaux de l'industrie pétrolière sur les écosystèmes, et les risques environnementaux des opérations pétrolières
- (iii) 1 institutionnaliste chargé d'analyser l'évolution des textes sur la décentralisation en particulier en matière d'économie et de finances, d'apprécier les capacités des provinces et des ETD à absorber les ressources pétrolières dans le but de soutenir les plans quinquennaux 2011-2015 les investissements
- (iv) 1 pétrolier expérimenté dans l'évaluation des risques et des services des écosystèmes rendus aux sociétés pétrolières et dans la prévention ; sera chargé de l'analyse des pratiques industrielles permettant d'éviter le « syndrome hollandais », et de l'analyse de l'adéquation des pratiques en cours avec l'éthique sectorielle et les bonnes pratiques promues par l'industrie et les organisations internationales dans les domaines environnemental et social.
- (v) 1 juriste spécialisé dans les contrats industriels chargé d'évaluer l'ensemble des contrats de partage entre les sociétés pétrolières et le gouvernement de la RDC, en particulier pour l'appui aux communautés locales et la gestion des risques

Etude 7: Evaluation des enjeux géostratégiques du programme pétrole dans le Rift Albertin et de son impact sur la gouvernance politique.

Justification: La ressource pétrolière dans le Rift Albertin est située dans une région frontalière partagée entre l'Ouganda et la RDC, deux pays qui ont connu dans un passé récent plusieurs sources de tensions politiques. Dans son programme pétrole, l'Ouganda est dans une phase plus avancée que la RDC et prévoit de démarrer sa phase de production en 2012 à partir d'une plateforme de forage offshore sur le lac Albert et avec la construction d'une raffinerie de transformation du brut. Les sociétés pétrolières s'organisent actuellement en consortium pour la construction d'un pipeline reliant l'ouest de l'Ouganda au port de Mombasa, ou au Rwanda et au Burundi. Tant au Lac Edouard qu'au Lac Albert, des controverses existent encore entre les deux pays quant au tracé exact de la frontière internationale. Malgré les divers accords internationaux auxquels ils font tous deux partie, la RDC et l'Ouganda n'ont pas encore établi de comité conjoint visant à assurer une coordination, un suivi et un échange permanent d'information sur le développement de leur programme pétrolier respectif. L'activité et les investissements de mêmes groupes/ consortiums pétroliers des deux côtés de la frontière suggère que la coordination entre privés est plus avancée que celle entre Etats.

Personnes impliquées, moyens et durée (21 jours)

- 1 consultant international x 21 j = 21 h/j (chef de mission)
- 1 consultant international x 15 j = 15 h/j (pétrolier)
- Revue documentaire des ONG internationales spécialisées sur le pétrole : Revenue Watch International, International Alert, Platform

Ressources humaines et durée: 21 jours

(i) 1 spécialiste des relations internationales de la région des grands lacs (profil politologue), senior, chef de mission chargé d'analyser les enjeux géostratégiques du pétrole dans la zone du Rift et d'évaluer les risques politiques au niveau sous régional lié au développement de la ressource en RDC. Avec son collègue pétrolier, il devra aller en Ouganda pour apprécier les stratégies d'investissement des sociétés pétrolières et évaluer les accords de partenariat privés et les accords internationaux liant la RDC et l'Ouganda pour faire face à la gestion politique de cette ressource. Il aura également à évaluer l'impact possible de la présence de groupes rebelles ougandais sur le territoire congolais et les risques politiques, sociaux et environnementaux que cela suscite pour la RDC.

(ii) 1 spécialiste pétrolier, avec une large expérience internationale, chargé d'analyser et de comparer les engagements des sociétés pétrolières avec chacun des deux pays. Il fera une analyse des stratégies respectives pour gérer les divers risques sécuritaires, sociaux et environnementaux au regard de la législation nationale en la matière. Il évaluera l'importance et la valeur des investissements des sociétés et des bénéfices probables de celles-ci et des Etats dans la perspective de l'évolution probable du marché mondial des hydrocarbures.



Annexe 31: Personnes rencontrées et autres personnes ressources pour l'EES

Mission de cadrage EES Rift Albertin Personnes rencontrées 27/1 – 14/2/2012

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
RUMANGABO – RUTSHURU			
Station ICCN PNVi	E. de Merode	Directeur ICCN Chef de Site PNVi 0993448133 emmanuel@gorilla.org	Stratégies d'appui aux communautés riveraines ; Analyse du contexte conflictuel au Lac Edouard ; perspectives socio-économiques du Parc avec le Fonds de promotion touristique + production hydro-électrique ; Évolution dossier pétrolier SOCO ; gouvernance et légalité ; appuis PNVi au développement économique et social ; transparence dans la communication ;
	Mr Ephrem Balole	Chargé de planification et suivi, ICCN PNVi 0998088046 ephrem@gorilla.org	Services écosystémiques ; relations avec ONG ; situation sécuritaire ; planification PNVi
Rutshuru	Mr Hubert Mushukane	Président de la société civile, gérant de la mutuelle d'épargne/crédit, sensibilisateur SOCO 0994103074	Analyse des campagnes de sensibilisation de SOCO dans la zone de Rutshuru ; force, faiblesses, opportunité et menaces du programme pétrole dans le N.Kivu
BUNIA			
Administration District de l'Ituri	Mr Fataki	Commissaire de District 0811636199	Niveau d'information sur dossier pétrole ; inquiétude des populations ; situation sécuritaire ; tenue d'une séance de travail avec les services techniques du District
Service de l'Environnement	Mr Marcel Ngoy	Coordinateur de l'Environnement Adjoint 0814556344	Niveau d'information sur dossier pétrole ; absence de participation et manque de moyens et connaissance ; gestion forestière ; collection de données pertinentes ; préparation d'une séance de travail au District
Bureau du Plan	Mr Augustin Lobo	Chef de service 0991460031	Préparation d'une séance de travail au District



Annexes et illustrations

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
Service des hydrocarbures	Mr Wele Ngbu	Chef de service 0822968996 / 0998988453	Préparation d'une séance de travail au District
	Mr Freddy Lalua	Secrétaire du Service 0991460031	
Bureau FAO	Mr Benjamin Ambwa	Chef Bureau Terrain pour Urgence et Réhabilitation	Informations sur les activités de Oil of DRC ; collecte de documents et de contacts ONG
Bureau Oil of DRC	Mr Shabir Lusangi	Site Manager 0999882390	Description des activités de Oil of DRC ; relations avec autorités et populations ; principaux documents à obtenir à leur bureau de Kinshasa ;
	Mr Bamukoka	Mwami chefferie Watalinga 0998499148	Le RDV a dû être ajourné faute de temps ; personne ressource indispensable à rencontrer car il est dans une zone d'accueil des personnes relocalisées avec succès
Bureau PNUD	MM. Cyprien Gangnon ; Bernard Kasilembu José Mathe J.F. Ahundu	Chef de Bureau ; 0998584547 ; Cyprien.gangnon@undp.org Resp. Infrastructures de base Resp. Projet de réinsertion agr/élev Resp. Suivi/Evaluation	Collecte de documents ; longue séance de travail sur tous les aspects sociaux, environnementaux, sécuritaire et institutionnel ;
Bureau ONG PROCCUDE Intl	Mr Anatole Bandu ; Mr Adrien Bahaty	Chef de Mission Provincial 0993326967 ; Agent de terrain ;	Activités de l'ONG et du réseau d'acteurs locaux par rapport à la perspective environnementale de la présence d'opérateurs pétroliers ; commentaires sur tous les aspects sociaux, environnementaux, sécuritaire
MONUSCO	Mme Léocadie Nahishakiye	Conseillère politique, 0997068167 ; nahishakiye@un.org	Aspects politiques et sécuritaires prévalant dans le District ; relations District/ Province/ Gouvernement central ;
Chefferie de Kasenyi (55km de Bunia)	Mr Deogratias Rusoke ; Mr Emile Lukitani ;	Chef de Secteur Bahema Sud ; 0993032212 ; Président du comité local de suivi pétrole ; Représentant de la société civile et des pêcheurs ;	Séance de travail sur tous les aspects sociaux, environnementaux, sécuritaires prévalant dans le Secteur de Kasenyi ; visite du port
	Mr Eric Mongo	Responsable du Réseau Hakina Amani (ONG locales, églises, forums sociaux locaux) 0813051627	Tour d'horizon de tous les aspects sociaux, environnementaux, sécuritaires prévalant dans le District ; nécessité de transparence de l'information et de



Annexes et illustrations

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
			structuration sociale
BENI			
Cercle Hellénique	Mr Hercule Stavros	Ancien opérateur de pêche au Lac Albert	Evolution de la pêche au Lac Albert ; développement pétrolier en Ouganda
Hotel Beni	Mr Gustave Tshisweka	Ex- Service Environnement, consultant ENRA 0992796444	Situation des ressources en eau et forestière région de Beni ; menace pétrolière ; situation dans le PNVi ; situation sécuritaire ;
Résidence ENRA	Mr Robert Ducarme	Directeur société ENRA ; 0998381434	Situation politique et sécuritaire ; réglementation commerciale ; gestion des forêts ; Contexte économique région de Beni
Bureau OCHA	Alain Aruna	Chargé des affaires humanitaires Associé ; Chef de sous-bureau Béni ; 0992906658 / 0813286931 ; arunaa@un.org	Présentation de l'EES ; problématique des déplacements de populations dans la partie ouest du parc ; conflits population – Parc ; enjeux des programmes de relocalisation et du programmes pétrole dans le N.Kivu
Bureau de l'ONG au sein du complexe ENRA	Mr Christophe Léonard	Coordinateur ONG SOPRODECO ; 0995098105 / 0815307541 ; Soprodeco1@yahoo.fr	Analyse de la stratégie de relocalisation des populations du parc dans le territoire de Watalinga ; conditions de succès de telles opérations
BUTEMBO			
Bureau AGRISUD	Mme Josiane Falla	Chef de programme AGRISUD ; 0994362218 ; jofalla@yahoo.com	Contexte socioéconomique région de Butembo ; relations PNVi/ population locale ; revue de la base de données de l'ONG concernant les producteurs
Université d'Etat du Ruwenzori	Prof Malikwisha	Secrétaire académique ; 0998385476 ; menimalik@yahoo.fr	Gestion des ressources naturelles, problèmes d'énergie, problèmes fonciers, PNVi, région de Butembo
	Mr J.Cl. Kyungu	Chef de Secteur ICCN 0997719589 jkyungu@yahoo.fr	Gestion du PNVi, envahissements du parc, gestion des ressources naturelles
Université Catholique du Graben	Prof Paluku Kitakya	Doyen Fac. Sciences économiques 0811703716 anskitakya@yahoo.fr	Capacité de l'université à contribuer à l'EES ; ressources disponibles ; gestion des ressources naturelles ; relations PNVi/ populations locales ;
	Prof Ndungo Vigheri	Doyen Fac. Sciences agronomiques	



Annexes et illustrations

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
		0998385952 ndungovigheri@yahoo.fr	menace pétrolière
	Prof Kakule Vyakuno	Secrétaire Général académique 0999209136 evyakuno@yahoo.fr	
	Prof Mafikiri Tsongo	Recteur, Prof en économie rurale 0998384263 tsongoa@yahoo.fr	
MUTSORA			
Station ICCN PNVi	Mr Norbert Mushenzi	Directeur Adj ICCN, Chef Secteur Nord PNVi ; 0813053690 ; mushelusenge@yahoo.fr ;	Situation du PNVi ; envahissement et glissement de populations résidentes ; menace pétrolière ; potentiel hydroélectrique ; tourisme ; sécurité
Centrale hydroélectrique de Mutwanga	Mr Michel Verleyen	Ingénieur civil, régisseur Unité de Coordination du Programme UE Est Congo ; 0995842427 ; Michel.verleyen@gmail.com ;	Visite du chantier ; problématiques techniques et organisationnelles de la production d'énergie hydroélectrique ; potentiel hydroélectrique du PNVi
	Mr Jules Kikanda	Ing électromécanicien 099909223661	Production de la turbine hydroélectrique Mutwanga ; distribution et prix ; développement économique
	Mr Samuel Safari	Technicien électricien	
VITSHUMBI			
Comité des pêcheurs	Mr Josué Kambasu Mukura	Président Comité des pêcheurs COPEVI 0994175988	Situation de la pêche au Lac Edouard ; niveau d'information ; relations avec SOCO ; craintes développement pétrolier ; situation sécuritaire
Direction de la COPEVI	Mr Yalala Talangira	Directeur Adj. COPEVI 0997294959	Situation de la Coopérative ; relation avec les pêcheurs ; situation en Ouganda ; production et commerce de poissons
Base Force Navale	Colonel XX	Chef Force Navale Lac Edouard	Information sur processus EES ; situation légale concession SOCO
RWINDI			
Station ICCN PNVi	NN.	Mwami de Kanyabayonga	Absence d'implication des bami dans projet pétrolier ; appui à l'exploitation du lac si pas de problème économique, social et environnemental pour pêche
GOMA			
FAO Goma /	Laurent Ikunji	Département Suivi-évaluation projets ; 0811714792	Contexte socio-économique du N. Kivu ; situation



Annexes et illustrations

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
			humanitaire et sécurité alimentaire. Contacts avec des personnes ressources
PRONANUT (Programme national Nutrition) /	Mme Zouzou Shabamba	Coordinatrice provinciale 0998623729	Etat de la situation nutritionnelle dans le Nord Kivu, causes et conséquences.
UNICEF	Mr Sylvain Bertrand	Spécialiste Eau, hygiène et assainissement 0818305947 ; sbertrand@unicef.org	Problématique de l'accès à l'eau dans le Nord-Kivu ; revue des principales études dans le secteur
Division du Plan	Mr Kalisa Vulambo /	Chef de division Goma 0998667469	Revue des principaux documents de planification pour le N.Kivu ; problématique des services publics.
FFI Goma ONG conservation	Mme Mbake Sivha	Responsable des aspects communautaires 0998087920 / 0810074690 ; mbakesivha@yahoo.fr ;	Analyse du contexte socio-économique du Nord-Kivu et des problématiques de conservation ; objectifs/attentes par rapport au programme pétrole, forces faiblesses, opportunités et menaces
PNUD	Mr Dominique Kabeya	Economiste National ; 0999307323 / 08158403 ; Dominique.kabeya@undp.org	Profils de la pauvreté, typologie des conflits dans le Nord Kivu, études socio-économiques, plan quinquennaux 2001-15
	Mr Jean-François Dubuisson	Spécialiste développement communautaire 0810699029 / 0815845403 Jean-francois.dubuisson@undp.org	Idem
	Jean Baombilia	Vice-président de l'assemblée provinciale	Niveau d'information par rapport au programme pétrole et attentes ; forces et faiblesses des pouvoirs publics du Nord Kivu par rapport au niveau central, enjeux géostratégiques du pétrole
Goma (domicile)	Dieudonné Ndeze	Mwami Chefferie de Bwisha ; 0991922225 ; bwisha@voila.fr	conflit Parc – SOCO ; enjeux du pétrole dans le Nord Kivu : attentes et problèmes posés
ONG Innovation pour le développement et la protection de l'environnement	Mr Bantu Lukambo	Responsable de l'ONG ; 997704042/0997140630 ; idpe_kc@yahoo.fr	Problématiques socio-économiques dans la zone riveraine du Lac Edouard, conflits entre pêcheurs licites et illicites et entre pêcheurs et agriculteurs, campagnes de



Annexes et illustrations

Lieu	Personnes rencontrées	Fonction et contact	Sujet principaux de discussion
			sensibilisation SOCO
Bureau OCHA	Mme Karen Perrin	Chef de Bureau OCHA Nord Kivu 0998891487	
	Mr Vicky Prekabo Yaongonga	Assistant principal à l'information publique section Information Publique et Plaidoyer 0998604373	Présentation de l'EES ; Analyse du contexte humanitaire et sécuritaire dans le N.Kivu ; Enjeux du pétrole
UN Habitat	Me Christol Paluku	Regional Coordinator, Land expert 0995905456; christol.paluku@gmail.com	Aspects fonciers ; migrations et déplacements ; tensions ethniques ; situation du PNVi ; appui à l'EES
	Mr Omar Sylla	UN / Habitat 0818331380	Personne ressource qui n'a pu être rencontré ; utile pour discuter des problématiques de relocalisation
	Mr Pierre Bardoux	MONUSCO /Unité d'appui à la stabilisation 0818907864	Personne ressource qui n'a pu être rencontré ; utile pour discuter du programme STAREC et des problèmes sécuritaires au N.Kivu
WWF	Mr Thierry Bodson	Chef de Projet PEVi ; 0993123440 ; Tbodsonwwfpevi@yahoo.fr	Projets WWF ; craintes projet pétrolier ; appui au PNVi ; coordination avec ONG locales ; appui à l'EES
MONUSCO	Ms Nelly Ahouilhousa	Affaires politiques ; 0813690497 ; ahouilhousa@un.org	Situation politique et sécuritaire au N Kivu
Wildlife Conservation Society Uganda	Dr Andy Plumtre	Director Albertine Rift Program; +256772509754 ; aplumtre@wcs.org ; www.albertinerift.org	Projets WCS ; expériences pétrole en Ouganda ; coordination transfrontalière ; évaluation services écosystèmes ; évaluation biodiversité ; intéressé à contribuer à l'EES
IUCN NL	Ms Tina Lain	DRC country advisor Ecosystem Alliance.Team Aquatic Ecosystems. tina.lain@iucn.nl	Projet de monitoring des pêches sur le lac Edouard ; coalition d'ONG locales
Conservation International	Mr Etienne Delattre	Technical Director/Landscape10 Leader ; 0810502576 ; e.delattre@conservation.org	Évaluation services écosystèmes ; relations ONG avec ICCN ;
Société de Transports et de Messageries au Kivu (TMK)	Mr Laurent Esselen	Directeur. 0999305612 ; tmk@tmkcongo.com	Secteur privé dans le N Kivu.



Annexes et illustrations

AUTRES PERSONNES RESSOURCES UTILES POUR L'EES				
	Lieu	Nom	Fonction et contact	Domaines d'expertise
	Kinshasa	Carlos de Wasseige	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale ; +243 (0)81 87 41 700 ; cdewasseige@observatoire-comifac.net ; http://www.observatoire-comifac.net/)	Photos satellitaires ; cartographie ; état des forêts
	Kinshasa	Bruno Hugel	Coordination Nationale REDD RDC ; +243 (0) 994 186 896 ; brunoh.cnredd@gmail.com ;	REDD ; méthodologies de quantification du carbone stocké
	Kinshasa	Christine Tam	Directrice de la conservation WWF RDC ; 0815182927 ; ctam@wwfcarpo.org ;	Méthodologie InVEST pour la quantification des services écosystémiques
	Kinshasa/ Goma	Baudouin Michel	Directeur de l'ERAIFT ; 0810939983 ; b.michel@unesco.org ;	Economie environnementale ; Experts nationaux ; secteur privé (café) au Nord Kivu ; programmes de relocalisation des populations résidant dans le PNVi
	Kinshasa/ Goma	Chrispin Ngombo Vangu	Bioingénieur, Consultant sur la compensation des services des écosystèmes dans le Rift Albertin ; (+243)89 637 9986 / (0)81 1705 298 ; ngombovangu@yahoo.fr/	A coordonné le projet de « Compensation des services des écosystèmes » ; financé par l'Association for Strengthening Agriculture Research in Eastern and Central Africa (ASARECA).
	Bunia	José Mokbondo	UNHabitat ; Coordinateur Provincial ; Expert Foncier ; +243 810 840 387 ; +243 994 406 210 ; +243 853 180 979 ; jmokbondo@yahoo.fr	Expert foncier ; ex consultant WWF pour l'enquête ménages résidant sur la Côte ouest du Lac Edouard ; programme de relocalisation hors PNVi
	Kampala	Sam Kanyamibwa	Executive Secretary, Albertine Rift Conservation Society (ARCOS); +250(0)785751900; skanyamibwa@arcosnetwork.org ; skanyamibwa@yahoo.com ; www.arcosnetwork.org	ARCOS a utilisé la méthodologie InVEST dans le cadre du projet GREVIREs pour la quantification des services écosystémiques dans le paysage des Grands Virunga
	Tanzanie	Jon Hobbs	WWF Tanzania, jhobbs@wwftz.org ; jon-hobbs@02.email.co.uk ;	chaired the OECD Task Team that produced the OECD Guidance on SEA; willing to help EES
	USA	Nirmal K. Bhagabati	Senior Program Officer, Ecosystem Services, Conservation Science Program, WWF-US; World Wildlife Fund; +1(202)495-4232 ;Fax: +1(202)293-9211 ; Nirmal.Bhagabati@wwfus.org ; http://www.naturalcapitalproject.org/toolbox.html#InVEST	WWF-US representative in the natural Capital project; willing to help with valuation of ecosystem services
	USA	Heather Tallis	Lead Scientist, the Natural Capital Project, Stanford University, htallis@stanford.edu ;	developed the InVEST software that was used to do the Virungas ecosystem services analysis. Has used InVEST for SEAs and mitigation of impacts of mining projects in Latin America



Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin
Nord-Kivu et Orientale



Annexes et illustrations

	Lieu	Nom	Fonction et contact	Domaines d'expertise
	USA/UK	Glenn K Bush	Environmental Economist, Woods Hole Research Center; Tel: +44 1434633541; +44 7557912414 (Mobile) ; gbush@whrc.org ; glenn_bush@yahoo.com ; www.whrc.org	Recherche PhD sur la valeur des forêts d'Ouganda ; spécialiste de la quantification des services écosystémiques ; intéressé à contribuer à l'EES



Annexe 32: Bibliographie

Politique (national et provincial), document stratégiques

- Programme d'Actions Prioritaire 2011-2015 pour la Province Orientale
- Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi de la Province Orientale, août 2011
- Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 Nord Kivu, Septembre 2011
- Schéma national d'aménagement du territoire, Ministère des travaux publics et infrastructures, 2004
- Journal Officiel de la RDC, 51^{ème} année, numéro spécial, 22 juin 2010
- Lettre n° 545/CAB/MIN/ECN-T/30/JEB/2011 de Ministre aux membres du collectif des ONG environnementales internationales, 14 mars 2011
- Communiqué de presse du MECNT du 17 mars 2011 portant suspension de la protection pour protéger le PNVi
- Loi sur le secteur agricole, 2011
- RDC : Rapport National des Progrès des OMD, 2010, 150 p.
- Country Assistance Strategy for the DRC 2008-2011
- Situation des indicateurs de développement humain en RDC, PNUD 2011
- Les dynamiques de la décentralisation en RDC, Norbert Yambayamba Shuku, rapport 33p
- Problématique de l'eau en RDC : défis et opportunités, PNUE, 98 p.
- Premier forum économique des affaires, PNUD, 2010
- Loi sur la décentralisation
- La décentralisation au service de la Paix et du Développement, PNUD
- Etude sur le développement du modèle de structure organisationnelle au niveau provincial dans les provinces de Katanga, Sud-Kivu et Bandundu. Etat des lieux de la décentralisation dans les trois provinces, EGIS BDPA / CEDA, 2011, 29p.

Pauvreté et vulnérabilité

- MICS 2010 – Enquête par grappes indicateur multiples, RDC, Nord-Kivu et Province Orientale DRC
- DSCR 2011-15, Banque Mondiale 2011
- Monographie Nord Kivu, DSRP, 2006
- Monographie Orientale, DSRP, 2006
- Profil de Pauvreté du Nord-Kivu, pauvreté et conditions de vie des ménages, 2009, 20p.
- Profil de pauvreté de la Province Orientale, 2005
- Stratégie humanitaire du Pooled Fund 2011 pour le Nord-Kivu, OCHA
- Stratégie humanitaire du Pooled Fund 2011 pour la Province Orientale, OCHA
- Grille d'analyse IPC Nord Kivu et Orientale, FAO 2011
- Situation humanitaire Nord et Sud Kivu et Orientale, FAO 2011
- Situation Humanitaire dans l'Est de la RDC, OCHA, 2011
- Enquête approfondie sur la sécurité alimentaire des ménages déplacés et retournés et les ménages hôtes de la Province Orientale, PAM, 2011, 79p
- Evaluation rapide de la sécurité alimentaire en territoire de Djugu, PAM/VAM, avril 2011
- Compte-rendu inter-agences en matière humanitaire, 2011

Etudes socio-économiques

- Etude socio-économique sur deux zones CBNRM (Mwenda et Adjuma) dans la perspective des forêts des communautés locales, WWF/CARPE/USAID/ICCN, Cyrille ADEBU et Roy BUEHENDWA, 2011, 52p.
- Etude socio-économique sur les populations riveraines du Parc national des Virunga en territoires de Masisi et Nyiragongo, WWF/CARPE/ USAID/ICCN, Godefroid KAYUNGURA TASINZANZU, Christian KAMBALE KASONIA et Joseph Désiré KIZA TEMBO, 2011, 79p.



- Etude socio-économique sur les populations riveraines du Parc national des Virunga, collectivité de Bwisha en Territoire de Rutshuru, WWF/CARPE/USAID/ICCN, Godefroid Kayungura et Claude Sikubwabo, 2011, 60p.
- Etude sur le charbon de bois à Goma en RDC et à Giseyini au Rwanda, Jean – Claude Balolebwami Amuli Consultant indépendant Sous la supervision d'Ephrem BALOLE-BWAMI /Planning Programme & Development Officer Wildlifedirect, février 2008, 51p.
- The Socio-Economic status of people living near protected areas in the centralAalbertine Rift, WCS/International Conservation Gorilla Programme /CARE, 132p.
- Présentation Powerpoint RRRC/PNVi sur le recensement des populations de Kisaka et Kamandi la et les stratégies de relocalisationc, Solidarité, WWF, non daté
- Tableaux de synthèses des plans d'aménagement du territoire des sites de Massakoki et Cotonko, Université de Kinshasa, ERAIFT, 2011
- Mission exploratoire d'identification pour la faisabilité d'un projet d'appui à la migration volontaire des populations environnant la côte ouest du Lac Edouard et la zone Nord Est (Lubilya) du PNVi, Baudouin Michel, ERAIFT, 2011
- Compte rendu de la mission conjointe UNHABITAT-MONUSCO CAS du 15 mars 2011 à Beni dans le cadre du processus de règlement du conflit foncier qui oppose ICCN et populations locales de la Chefferie de Walese Vonkutu / Territoire d'Irumu

Foncier

- Afrique des Grands lacs : droit à la terre, droit à la paix, des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale, Émilie Pèlerin, Aurore Mansion, Philippe Lavigne Delville, co-édition CCFD/Terre Solidaire / GRET, Etude et travaux n°30, 2012, 127p.
- Aperçu sur la problématique foncière dans le Nord Kivu, Présentation Power Point, Aide et Action pour la paix, non datée, 38 slides
- Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défi pour l'avenir de la Paix, IKV Pax Christi et Réseau Akina Amani, Eric Mongo, Arthur Désiré Nkoy Elela, Joost van Puijenbroek, 2009, 316p.
- Pouvoirs, élevage bovin et la question foncière au Nord Kivu, Stanislas Bucyalimwe Mararo, 31p.
- La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu, analyse prospective, Etienne Rusamira, 2003, 147p.
- Cartographie des motivations derrières les conflits :Province Orientale (RDC), Steven Spittaels & Filip Hilgert, IPSIS/UE, 2010, 36p.

Agriculture

- Guide pour la compréhension de la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en RDC, FOPAC/AGRITERRA, septembre 2011
- Projet d'appui au développement durable des filières agricoles du Nord-est de la province du Nord Kivu, rapport narratif août 2010-octobre2011 AGRISUD, 2011
- Etude sur les filières fruits, AGRISUD, 2010
- Etude sur la filière pomme de terre, AGRISUD, 2009

Environnement

- Anon. 2011: Queen Elizabeth Protected Area Business Plan 2011-2021. PowerPoint Presentation. UWA, USAID, MacArthur & WCS.
- ARCOS 2011: Strategic Plan 2011-2015. Summary. 8pp.
- Bush, G., Nampindo, S., Aguti, C. & Plumptre, A. 2004: The value of Uganda's Forests: A livelihoods and ecosystems approach. WCS, NFA & EU-FRMCP. 76pp.
- Corsi, F., 1990 : Evaluation des pêcheries zairoises des lacs Idi Amin/Edouard et Mobutu Sese Seko. Projet Régional PNUD/FAO pour la Planification des Pêches Continentales (PPEC). RAF/87/099-TD/08/90 (Fr): 64pp



- FAO, 2009 : Vue générale du secteur des pêches nationales. République démocratique du Congo. 13pp.
- ICCN, 2010 : Parc National des Virunga. Plan d'Aménagement et de Gestion 2011-2015. Draft soumis pour validation. 100pp.
- Kahozi, K.M., 2002 : Informations générales sur les principales zones de pêche. SENADEP. Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage. RDC. 37pp.
- Kanyamibwa, S. 2011: Forêts, services des écosystèmes et changement climatique. Albertine Rift Conservation Society ARCOS. *Backbone* 22 : 4-22.
- Kazingulu Lukanda, G. 2011 : La problématique du déficit et les potentiels énergétiques dans le Bassin du Nil Congolais. Forum congolais de la société civile du Bassin du Nil. 71pp.
- Kujirakwinja, D., Shamavu, P., Hammill, A., Crawford, A., Bamba A. & Plumptre, A. 2010: Healing the Rift: Peace building in and around protected areas in the Democratic Republic of Congo's Albertine Rift. Unpublished Report to USAID. 74pp.
- Languy, M. 2005 : Compilation et analyse des textes légaux délimitant le Parc National des Virunga. Programme de renforcement des capacités de l'ICCN et appui à la réhabilitation d'aires protégées en RDC. WWF. 22pp.
- Languy, M. & E. de Merode (eds), 2006. Virunga. Survie du premier parc d'Afrique. Lannoo. 352pp.
- Maes, M. (éd.) 1991 : Recueil de documents présentés à la Consultation technique des lacs Edouard et Mobutu partagés entre le Zaïre et l'Ouganda. Projet régional PNUD/FAO sur la Planification des pêches continentales (PPEC). RAF/87/099-WP/10/91 (Fr): 112pp.
- Mbalanda Kisoka, P. 2009 : Recueil des textes juridiques en matière environnementale en République Démocratique du Congo. 3^{ème} éd. Avocats Verts. 672pp.
- Paluku Mastaki, C. 2005 : Effectivité de la protection de la biodiversité forestière en RDC : cas du Parc National des Virunga. *Etudes juridiques en ligne* n°43. FAO. 33pp.
- Partow, H. 2011: Problématique de l'Eau en République Démocratique du Congo: Défis et Opportunités. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi. 98pp.
- Petit, P. 2006 : Les pêches dans la partie congolaise du Lac Edouard : Analyse de la situation actuelle. Rapport Technique Vrijdeseilanden (VECO). Butembo. 27pp.
- Picton Phillips, G. & Seimon, A. 2009: Potential Climate Change Impacts in Conservation Landscapes of the Albertine Rift. WCS Report. 45pp.
- Plumptre, A., Davenport, T., Behangana, M., Kityo, R., Eilu G., Ssegawa, P., Ewango, C., Meirte, D., Kahindo, C. Herremans, M., Kerbis Peterhans, J., Pilgrim, J., Wilson, M., Languy, M. & Moyer, D. 2007: The biodiversity of the Albertine Rift. *Biological Conservation* 134: 178-194.
- Plumptre, A., Kujirakwinja, D., Moyer, D., Driciru, M. & Rwetsiba, A. 2010 : Greater Virunga Landscape large mammals surveys, 2010. WCS, UWA & ICCN report. 15pp.
- Ramsar 2011: Draft resolution Standing Committee 43 Docs 20 on wetlands and energy issues. <http://www.ramsar.org/pdf/sc/43/sc43-doc20-energy.pdf>
- RDC 2011 : Loi portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement. <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20administratif/Environnement/JOS.16.07.2011.pdf>
- Seimon, A. & Picton Phillips, G. 2009: Climatological Assessment of the Albertine Rift for Conservation Applications. WCS Report. 34pp.
- Ministry of Energy and mineral development 2011: Environmental Sensitivity Atlas for the Albertine Graben publications. Petroleum Exploration and Production Department. <http://www.petroleum.go.ug/documents.php?id=9>
- Vakily, J.M. 1989 : Les pêches dans la partie zaïroise du Lac Amin: analyse de la situation actuelle et potentiel de développement. Rapport au DAFECN. CEE.
- GEF Support to the Congolese Institute for Nature Conservation (ICCN)'s Program for the Rehabilitation of the DRC's National Parks Network , Lescuyer 2006



- GEF PROJECT – DRC, Annexe REHABILITATION OF THE DRC'S NATIONAL PARKS NETWORK, Lescuyer 2006
- Politique en matière de durabilité sociale et environnementale, International Finance Corporation, 2006
- Bulletin Info CARPE RDC, 2010
- Analyse coûts / bénéfices : guide méthodologique, ICSI, 2009
- Promotion sécurité environnementale et réduction de la pauvreté région Virunga-Bwindi, IES 2006

Pétrole et mines

- Banque mondiale 2008 : RDC : La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance. Rapport n°43402-ZR. Département des Hydrocarbures, des Industries Extractives et des Produits Chimiques. AFCC2. Région Afrique. 151pp.
- De Wolf & Partners 2010 : Etude de droit national et international relative au développement d'activités pétrolières au sein du Parc National des Virunga. 65pp.
- EBI 2003: Intégration de la conservation de la biodiversité à l'exploitation du pétrole et du gaz. Initiative Energie et Biodiversité. 58pp.
- International Alert 2009: Harnessing oil for peace and development in Uganda: Understanding National, Local and Cross-border Conflict. Risks Associated with Oil Discoveries in the Albertine Rift. *Investing in Peace*, Issue n° 2. 92pp.
- Kathman, J. & Shannon, M. 2011: Oil extraction and the potential for domestic instability in Uganda. *African Studies Quarterly* 12(3): 23-45.
- Kloff, S. & Wicks, C. 2004 : Gestion environnementale de l'exploitation de pétrole offshore et du transport maritime pétrolier. Commission Politiques Environnementales, Économiques et Sociales. UICN. 80pp.
- Lay, T. & Minio-Paluello, M. 2010 : Pétrole au Lac Albert : révélation des contrats congolais contestés. Rapport PLATFORM. 42pp.
- Ministère de l'Environnement & Office National pour l'Environnement 2008 : Guide sectoriel pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental des projets d'opérations pétrolières « amont ». Direction de l'Evaluation Environnementale/ONE. Madagascar. 56pp.
- Netherlands Commission for Environmental Assessment 2009: Advisory work on Environmental Assessment in the Oil and Gas Sector. Key Sheet: EIA / SEA for Oil and Gas. 2pp.
- Osti, M., Coad, L., Fisher, J., Bomhard, B. & Hutton, J. 2011: Oil and gas development in the World Heritage and wider protected area network in sub-Saharan Africa. *Biodiversity and Conservation*. <http://www.springerlink.com/content/76j8373921260147/>
- SOCO 2011: Plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) révisé du projet des campagnes aéromagnétique, gravimétrique et d'acquisitions sismiques dans le bloc V du Graben Albertine (Province du Nord-Kivu) en RDC proposé par SOCO Exploration & Production-DRC « SOCO E&P DRC ». Rapport final. Juin 2011. 247pp.
- World Bank 2010 : World Bank 2010: Environmental Governance in Oil-Producing Developing Countries. *Extractive Industries for Development Series #17*. 48pp.

Méthodologie

- Anon. 2004 : Strategic environmental assessment and biodiversity : guidance for practitioners. Countryside Council for Wales, English Nature, Environment Agency, RSPB. 93pp.
- Anon. 2006 : Les « Principes de l'Equateur ». Un référentiel du secteur financier pour l'identification, l'évaluation et la gestion du risque social et environnemental en matière de financement de projet. 10pp.
- Aubertin, A. 2011 : The ecosystem question: how can ecosystem services assessment tools be better understood and used more effectively by companies? Master thesis. Institute for Environmental Studies and IUCN National Committee of the Netherlands. 60pp.



-
- Hanson, C., Ranganathan, J., Iceland, C. & Finisdore, J. 2009: Evaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises. Guide Pratique pour l'identification des risques et opportunités issus de l'évolution des écosystèmes. World resources Institute. 48pp.
 - Houdet, J. 2011: The economics of Wilderness: overcoming challenges and seizing opportunities. PAN Parks Foundation. 37pp.
 - IFC 2006 : Politique en matière de durabilité sociale et environnementale. 9pp.
 - McKenzie, E. 2010 : InVEST: A Tool for Integrating Ecosystem Services into Policy and Decision-Making. The Nature Capital Project. TNC, Stanford University & WWF. 18pp.
 - Meunier, V. & Mardsen, E. 2009 : Analyse coût-bénéfices: guide méthodologique. *Cahiers de la Sécurité Industrielle* 2009-06 : 1-45.
 - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer 2009 : Evaluation des services rendus par les écosystèmes en France. Etude exploratoire. Septembre 2009. Synthèse. Application du Millenium Ecosystem Assessment à la France. 8pp.
 - OCDE 2000 : L'évaluation environnementale stratégique. Conférence européenne des ministres des transports. 99pp.
 - OCDE 2006 : L'évaluation environnementale stratégique. Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération au développement. 174pp.
 - Taillon, R., Beck, J. & Rihm, S. 2011 : Impact assessment toolkit for cross-border cooperation. The Centre for Cross Border Studies and the Euro Institut. 146pp.
 - TEEB (divers): <http://www.teebweb.org/InformationMaterial/TEEBReports/tabid/1278/Default.aspx>
 - TEEB 2009 : L'économie des écosystèmes et de la biodiversité pour les décideurs nationaux et internationaux – Résumé : Prendre en compte la valeur de la nature. 58pp.
 - TEEB 2010 : L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'Économie de la nature. Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB. 46pp.
 - The Natural Capital Project : InVEST. The Nature Conservancy, WWF & Stanford University. <http://www.naturalcapitalproject.org/InVEST.html>
 - Wu, S., Hou, Y & Yuan, G. 2010 : Évaluation des biens et services de l'écosystème forestier et du capital forestier naturel de la municipalité de Beijing, Chine. *Unasylva* 61 (234/235) : 28-36.



**Evaluation Environnementale Stratégique de
l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du
Rift Albertin
(Provinces concernées: Nord-Kivu et Orientale)**

Termes de Référence

EES Phase 2



Sommaire

1 Information générale	3
1.1 Pays bénéficiaire.....	3
1.2 Contexte	3
1.3 Justification de l'Evaluation Environnementale Stratégique.....	5
1.4 Les principaux résultats de la phase de cadrage.....	6
2 Méthodologie et Modalités de déroulement de l'EES	9
3. Description des prestations.....	10
2.1 Objectifs.....	10
2.2 Résultats attendus	11
2.3 Contenu des prestations	12
3 Composition de l'équipe.....	12
4 Durée des prestations et chronogramme	17
5 Chronogramme.....	18
6 Rapports	18
6.1 Rapports	18
6.2 Nombre d'exemplaires	19
6.3 Langue de travail	19
Annexe 1 - Etudes thématiques constitutives de l'EES, produits attendus et expertise	20



1 Information générale

1.1 Pays bénéficiaire

La République Démocratique du Congo (RDC)

1.2 Contexte

1.2.1 Le Rift albertin

Le rift Est-Africain s'étend du sud de la mer Rouge au nord du Zambèze sur plus de 6000 km de longueur et 40 à 60 km de largeur. Le rift Est-Africain est une zone où s'écartent les parties ouest et est du continent africain à une vitesse qui peut atteindre 1 cm/an. C'est une zone très active sur le plan sismique et volcanologique. Il se divise en deux branches au nord du lac Malawi. La plus grande partie de la frontière orientale de la RDC est située le long de la branche occidentale du rift Est-Africain. Depuis de nombreuses années, on suppose que le fossé d'effondrement (graben) qui souligne ce rift, en partie occupé par des lacs, recèle des réserves pétrolières pour l'instant encore mal connues.

Dans le courant de l'année 2010, en RDC, des Ordonnances présidentielles ont accordé plusieurs concessions pétrolières le long de ce rift, en particulier dans sa partie nord (le Rift Albertin), depuis le Lac Edouard au sud jusqu'au Lac Albert au Nord, dans les provinces du Nord Kivu et de l'Orientale. L'Ordonnance du 18 juin 2010 portant sur le bloc V, faisait notamment suite à un contrat conclu entre l'Etat congolais et un certain nombre d'opérateurs pétroliers, dont celui signé le 5 décembre 2007 avec un consortium formé par les compagnies pétrolières Dominion Petroleum, SOCO International, et la société nationale congolaise Cohydro. D'autres opérateurs pétroliers sont également présents sur d'autres blocs comme Oil of RDC sur le bloc I et II et TOTAL et SacOil sur le bloc III. Bien que la législation congolaise ne permette pas l'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur des parcs nationaux, certaines de ces concessions (blocs III, IV et V) chevauchent le Parc National de Virunga (PNVi) sur environ 32 à 85% de sa superficie. Le bloc V recouvre en totalité la partie congolaise du Lac Edouard inclus dans le PNVi. Les blocs IV et III comprennent la totalité des savanes d'Ishango et des massifs forestiers du nord du Parc. Ces concessions congolaises sont limitrophes de blocs d'exploration-exploitation pétrolière dans la partie ougandaise du Rift. En Ouganda, certains blocs recouvrent également plusieurs aires protégées et quelques activités d'exploration pétrolière y ont déjà débuté.

1.2.2 Le Parc National des Virunga (PNVi)

Le Parc National des Virunga est le premier parc national créé (1925) sur le continent africain avec pour objectif, entre autres, d'assurer la sauvegarde du gorille de montagne. Il présente 300 km de frontière avec l'Ouganda et le Rwanda. Il a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1979 en raison de ses habitats variés et de son exceptionnelle biodiversité. Dans une aire égale à seulement 0,3% du pays, le PNVi présente des paysages spectaculaires, savanes, forêts denses humides de plaine et d'altitude, lacs, volcans actifs et glaciers sur le mont Ruwenzori. Sur le plan faunistique, il compte près de la moitié des mammifères connus de la RDC (210 sur 415) dont 21 sont endémiques au Rift Albertin, un hotspot de biodiversité. Il abrite également les 2/3 des espèces d'oiseaux connues en RDC (706 sur 1094) dont 25 sont endémiques au Rift. Il héberge, sur ses volcans, une partie de l'unique population mondiale de gorilles de montagne (700 individus répartis entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda). Le PNVi a été inscrit, en 1994, sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial en péril en raison des importantes menaces qui pèsent sur ses écosystèmes, sa flore et sa faune. Le Parc est administré par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Outre la protection d'habitats et d'une biodiversité remarquable, le PNVi, inscrit sur la Liste de Ramsar depuis le 15 septembre 1994, assure la protection de la partie amont d'un réseau hydrographique qui constitue l'une des sources du Nil. Le système hydrographique Lac Edouard/rivière Semliki/Lac Albert se déverse dans le Nil Victoria qui provient du lac Victoria. Il porte alors le nom de Nil Albert, traverse le nord-ouest de l'Ouganda et poursuit ensuite sa course au Soudan (appelé alors Nil des Montagnes puis



Nil Blanc). La protection de ce réseau hydrographique, des sols et des formations végétales de son bassin versant revêt donc une importance de premier ordre dans un contexte international.

1.2.3 Développements récents

En juin 2008, l'UNESCO s'inquiétait des conséquences éventuelles d'une possible exploitation pétrolière sur les écosystèmes et la biodiversité du PNVi. Mi-2010, le Comité du Patrimoine Mondial, lors de sa 34^{ème} session à Brasilia, demandait à la RDC de lui soumettre avant le 1^{er} février 2011 un rapport sur la conservation dans le PNVi tout en maintenant le Parc sur la liste du Patrimoine Mondial.

En août 2010, les premières investigations préalables aux travaux d'exploration pétrolière dans le bloc V débutaient avec un plan d'atténuation et de réhabilitation (P.A.R.) du projet des campagnes aéromagnétiques, gravimétriques et d'acquisitions sismiques dans le bloc V – SOCO Exploration & Production-DRC comme le demandait le CPP (contrat de partage et de production) et sans qu'une Etude d'Impact Environnementale (EIE) n'ait été réalisée.

En novembre 2010, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et un certain nombre d'ONG congolaises et internationales dans le domaine de la conservation, s'inquiétaient de la publication d'une étude portant sur les mesures d'atténuation des impacts environnementaux de l'exploration pétrolière dans le bloc V. Les conclusions et propositions de cette étude sur le bloc V étaient alors rejetées par l'ICCN puis par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT).

En janvier 2011, se tenait à Kinshasa, à l'invitation du Gouvernement Congolais, une « réunion de haut niveau » demandée par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 31^{ème} session à Christchurch en 2007. Lors de cette réunion de haut niveau, l'UNESCO rappelait que les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et minières dans les sites du patrimoine mondial étaient incompatibles avec le statut de ces sites. Cette position était actée de manière commune par l'Etat congolais et l'UNESCO dans la Déclaration de Kinshasa signée par le Premier ministre congolais et la Directrice Générale de l'UNESCO. Cette Déclaration salue « [...] l'engagement pris par le Gouvernement congolais de créer les conditions nécessaires [pour] le respect des dispositions de la Convention du Patrimoine Mondial, de la Loi relative à la conservation de la nature et du Code minier [...] ».

Le rejet des conclusions de l'étude P.A.R. ainsi que les engagements du Gouvernement congolais lors de la « réunion de haut niveau » étaient actés par un courrier du Ministre du MECNT et un communiqué de presse en mars 2011 où il était confirmé que, face à la menace sur l'intégrité du PNVi, les activités d'exploration étaient suspendues conformément aux « [...] engagements pris par le Gouvernement congolais [...] dans la Déclaration de Kinshasa [...] », l'étude P.A.R. étant par ailleurs considérée comme « prématurée, trop sommaire et non conforme aux standards qu'on pouvait en attendre ». Les mêmes courriers et communiqué de presse précisaient qu'une Evaluation Environnementale Stratégique allait permettre « d'étudier les options les meilleures pour le peuple congolais » pour ce qui relève du développement durable de cette région. Cette suspension des activités de prospection intervenait au moment même où l'opérateur pétrolier publiait, trop tardivement, une seconde étude.

1.2.4 Le contexte politique et réglementaire

L'EES s'inscrit dans le contexte politique et réglementaire de la RDC qui a été identifié par la mission de cadrage, en particulier :

- Le DSCR2 qui constitue le document unique de référence pour tout projet/programme de développement sur le territoire congolais avec ses quatre piliers stratégiques : (i) Renforcer la gouvernance et la paix ; (ii) Diversifier l'économie, soutenir la croissance et promouvoir l'emploi ; (iii) Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain ; et, (iv) Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.
- Les textes sur la décentralisation qui ont permis l'élection de nouveaux pouvoirs publics élus (gouvernement et assemblées provinciales).
- Les Plans Quinquennaux de la Croissance et de l'Emploi 2011-2015 élaborés depuis 2010 par les provinces dans le but d'asseoir leur stratégie de réduction de la pauvreté sur les OMD.



- Le programme le Programme de Stabilisation et de Restauration des Régions affectées par les Conflits (STAREC) créé depuis 2009 par ordonnance présidentielle pour stabiliser et reconstruire l'est du Congo (Provinces du Nord et Sud-Kivu, Districts de l'Ituri, du Sud Uele et du Nord Katanga) en assurant une transition qui conduise progressivement vers le développement.

En matière d'hydrocarbures, l'EES prend en compte les avancées du nouveau Code des hydrocarbures en cours d'élaboration.

Sur le plan réglementaire en matière d'environnement, l'EES prend en compte le cadre la Constitution de la RDC (art 53, 54 et 59), le code forestier (2002), le code minier (2002), l'avant-projet de loi portant code de l'Eau (2010), la loi-cadre portant Principes Fondamentaux relatifs à la Protection de l'Environnement (2011), la loi relative à la conservation de la nature (1969), la loi portant réglementation de la chasse (1982), l'arrêté sur le Domaine de Chasse réservée en Zone de Rutshuru (1974), le décret sur la pêche (1937) et le décret portant réglementation des concessions de pêche (1932), l'avant-projet de loi de code sur les hydrocarbures.

Au niveau international, la RDC a ratifié de nombreuses conventions internationales environnementales. Les plus pertinentes pour l'EES relative au projet pétrolier sont la Convention (d'Alger, 1968) africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, la Convention (de Ramsar, 1971) relative aux zones humides d'importance internationale, la Convention (du 23 novembre 1972) concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO).

1.3 Justification de l'Evaluation Environnementale Stratégique

1.3.1 Prendre en compte la valeur de la nature dans les politiques et programmes de développement

Considérés par les économistes comme des « externalités » en raison de leur invisibilité dans les structures du marché, les écosystèmes et la biodiversité ont longtemps souffert du fait que leur valeur monétaire n'était pas exprimée. Du coup, les avantages, souvent publics, tirés de ces biens sont généralement négligés ou sous-évalués dans les prises de décision, conduisant à des actions qui causent non seulement une perte de biodiversité mais aussi un mal-être humain.

Dans les pays en développement, les communautés les plus pauvres sont en effet tributaires de la libre circulation des biens de la nature et des services rendus par les écosystèmes. Tous ces avantages sont généralement gratuits si les écosystèmes n'ont pas été dégradés et s'ils ne nécessitent pas des investissements pour leur réhabilitation. Les calculs de l'étude sur l'Economie des Ecosystèmes et de la Biodiversité (EEB) montrent que de tels services écosystémiques représentent entre 40 % et 80 % des revenus des ménages pauvres dans les pays en développement. Ainsi, la raréfaction des ressources naturelles (et les changements climatiques) représentent des risques vitaux qu'il faut prendre en compte dans les perspectives de croissance des pays en développement.

Dès lors, il devient fondamental d'évaluer les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité, ainsi que les conséquences économiques sur le développement par la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme économique tel le pétrole. Le lien entre l'évaluation de l'impact des politiques et programmes et la conservation de la biodiversité est d'ailleurs bien établi par l'article 14 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ratifiée par la RDC le 11 juin 1992. Cet article (alinéa b) demande aux signataires de mettre en place les dispositions nécessaires « pour qu'il soit tenu compte des effets nocifs des programmes et politiques sur la diversité biologique ».

L'existence du PNVi dans la zone concernée par le projet futur d'exploitation pétrolière, avec ses écosystèmes uniques au monde et sa très riche biodiversité et en services écosystémiques en cours de valorisation (touristique et microcentrales hydro-électriques), et les impacts possibles qu'il pourrait subir, même si l'exploitation pétrolière se déroule en dehors de ses limites, justifie à plus d'un titre l'évaluation de ces effets nocifs potentiels. Même le programme REDD (réduction des émissions dues à la déforestation et défragmentation) reconnu pour être un programme environnemental, voire forestier, est sujet à une évaluation environnementale et sociale.



Les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière vont créer des emplois de tous types et améliorer ainsi les revenus, l'activité économique, et le bien-être des populations. Mais les risques sismiques et industriels, les défrichements, les déchets divers, etc., sont susceptibles de générer des impacts environnementaux négatifs sur les milieux et les ressources naturelles valorisées par les populations, en particulier sur la qualité des eaux du réseau hydrographique du Rift en RDC, en Ouganda et au-delà, et sur les importantes ressources piscicoles exploitées par les populations, et *in fine* sur leurs activités économiques et leur bien-être.

Ces différents aspects apportent des éléments supplémentaires de justification d'une analyse économique comparative des coûts, des avantages (environnementaux, économiques et sociaux) et de l'efficacité entre l'exploitation du pétrole et celle des ressources naturelles renouvelables. Il s'agit également d'évaluer les conditions pour exploiter le pétrole en minimisant les risques environnementaux et sociaux. Cette analyse sera le fondement de l'Evaluation Environnementale Stratégique.

1.3.2 L'Evaluation Environnementale Stratégique

Une EES permet de décrire et d'évaluer les incidences - potentielles, significatives et probables - sur l'environnement naturel et humain de la mise en œuvre d'une politique ou d'un programme qui doivent être prises en compte dans la phase préparatoire. Elle se situe donc obligatoirement en amont des projets, et elle permet de proposer des mesures de prévention et d'atténuation afin de réduire ou d'éliminer les effets négatifs liés à la mise en œuvre de cette politique/programme. Elle apporte aux décideurs (Etat, agences de coopération, sociétés privées), des éléments pertinents sur les enjeux et les considérations environnementales et sociales. Elle est donc, pour les gouvernements et leurs partenaires techniques et financiers, un outil d'aide à la décision essentiel pour la mise en œuvre de politiques et de programmes respectueux du développement durable.

L'EES sert à dresser la toile de fond et les cadres conceptuels, législatifs, réglementaires, biologiques, ethnologiques, sociologiques, etc., sur lesquels pourront ensuite être réalisées les futures études d'Impact sur l'Environnement (EIE) sur des projets plus spécifiques. Ce travail ne doit pas être confondu avec une EIE qui s'effectue pour un projet circonscrit sur un territoire et de manière plus détaillée. L'EES ne remplace pas l'EIE. Elle la précède. Ces deux exercices se déroulent donc à des échelles temporelles et spatiales différentes.

L'EES intègre également les impacts cumulatifs des différents projets exécutés par une politique ou un programme (par exemple plusieurs projets exécutés sur un même cours d'eau, individuellement acceptables du point de vue de l'environnement naturel et humain, mais dont les effets cumulatifs peuvent s'avérer inacceptables à l'aval de tous). Elle permet également d'identifier les incidences environnementales et sociales cumulatives avec d'autres politiques ou programmes. Elle prend en compte les impacts transfrontaliers des différents projets (par exemple de l'exploration pétrolière plus avancée en Ouganda, sur l'environnement de la RDC, et du Nord Kivu en particulier). Enfin, l'EES elle permet d'évaluer les impacts collatéraux qu'une politique/programme peut engendrer sur d'autres secteurs du développement. De cette manière, l'EES permet d'évaluer les coûts et avantages environnementaux et sociaux de solutions de rechange, de leur efficacité, et de formuler des recommandations, en esquissant les arbitrages à envisager.

L'EES est un outil pour construire le dialogue politique et institutionnel autour d'une politique / programme suscitant des positions antagonistes comme c'est le cas en RDC sur le dossier pétrole entre sociétés pétrolières et Environnement. Elle permet d'ouvrir à la transparence, d'informer sur les enjeux et problématiques afin de faire dialoguer les diverses parties prenantes vers des choix respectivement plus éclairés. A ce propos, la dimension communication est stratégique dans ce processus d'EES pour activer cette fonction et engager des tables-rondes de discussion / négociation facilitant les avancées politiques sur ce dossier.

1.4 Les principaux résultats de la phase de cadrage

1.4.1 Espace géographiques de référence



L'étude de cadrage de l'ESS réalisée en 2012 a défini le contexte géologique, physique, environnemental et humain de la zone nord du Rift albertin congolais. Elle a par ailleurs identifié pour l'EES quatre espaces géographiques de référence présentant chacun différents types d'enjeux politique, économique, social et environnemental.

(i) Le Rift Albertin dont le graben où les concessions ont été accordées à différentes sociétés pétrolières.

- Enjeu environnemental et social de risque de perte des services des écosystèmes rendus aux populations
- Enjeu réglementaire avec les difficultés d'application de la loi
- Enjeu de gouvernance politique et économique : des contrats de partage insuffisamment transparents, de faibles capacités nationales pour faire le suivi et le contrôle technique et une faible participation des autorités publiques décentralisées sur ce dossier.
- Enjeu économique du développement de la ressource pétrole : développement des infrastructures économiques et sociales, des services et des ressources financières mais risque du syndrome hollandais et d'une nouvelle malédiction des ressources naturelles dans l'est de la RDC (après les mines).

(ii) La sous-région des Grands Lacs incluant la RDC, l'Ouganda et le Rwanda et comprenant toutes les territoires entourant les grands lacs du Rift. L'histoire mouvementée de ces vingt dernières années a souligné l'importance de cet espace transfrontalier pour la gestion des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Dans le passé récent, l'Ouganda et la RDC ont connu des tensions politiques liées à l'implication de l'Ouganda dans le conflit congolais et à la gestion des ressources (poisson et pétrole) sur le lac Albert. A ceci s'ajoutent les tensions politiques entre le Rwanda et la RDC, la forte probabilité d'une militarisation des zones pétrolières pour protéger les sites pétroliers et les enjeux liés à la construction du pipeline et de la raffinerie sur le territoire ougandais.

La question du pétrole a ainsi une dimension géostratégique majeure pour la sous-région des Grands Lacs ou de part et d'autres de la frontière orientale, les concessions pétrolières ont été octroyées, limitrophes ou à l'intérieur d'aires protégées.

- Enjeu géostratégique et sécuritaire d'une ressource transfrontalière dans une zone sécuritaire relativement précaire avec des cadres institutionnels et réglementaires sous-régionaux encore faibles pour développer la ressource de façon durable sans aggraver les conflits et nuire aux populations locales.

(iii) Le PNVi et le réseau d'AP du Rift. En raison de son histoire, de son statut particulier de site du Patrimoine Mondial de l'Humanité, de sa position géographique, de son exceptionnelle biodiversité et de son histoire récente avec la compagnie pétrolière SOCO, le PNVi a été considéré comme un espace géographique de référence à part entière pour l'EES. Au regard de l'importance du réseau des AP dans les pays voisins et de leur problématique environnementale commune par rapport aux activités pétrolières, il est important de les greffer à l'étude.

- Enjeu socio-économique de valorisation des services des écosystèmes. Le PNVi constitue un îlot de prospérité environnementale et écologique qui est posé sur un océan de vulnérabilité/pauvreté. Menacé par diverses actions anthropiques (culture, pâturage, surpêche dans le lac Edouard, braconnage, coupe de bois pour l'énergie), sa protection dépend non seulement des possibilités de le mettre en valeur mais aussi des possibilités de transformer les conditions économiques, sociales et politiques de toute la zone environnante dans un rayon de 30 à 50 km.



D'où l'enjeu essentiel pour le Parc de valoriser les services des écosystèmes rendus aux populations pour soutenir une croissance en faveur des pauvres. Outre sa biodiversité et sa valeur exceptionnelle de paysage, trois grands types de services écosystémiques sont actuellement produits par le parc: le tourisme, la production hydroélectrique et la pêche

- Enjeu réglementaire du non-respect et de la non application de la loi et des engagements internationaux
- Enjeu environnemental de risque de perte de la biodiversité
- Enjeu transfrontalier de la gestion des ressources naturelles et le risque de perte de la biodiversité..

(iv) **Le bassin du Nil Blanc**, en particulier le Congolais. La gestion des eaux du Nil est régulée par un accord liant neuf pays riverains du bassin sous la bannière de l'Initiative du Bassin du Nil. Malgré sa petite taille, le bassin de la Semliki est stratégique car il contribue à hauteur de 4,6 km³ soit 20% du débit du Nil Blanc, qui lui-même contribue en saison sèche jusqu'à 90% de tout le débit du Nil. La production très constante d'une masse d'eau dépend des chutes de pluies, de la présence de zones humides et de zones forestières assurant ensemble la régulation hydrique. Tous ces éléments existent encore dans le bassin versant de la Semliki grâce à la proportion importante d'aires protégées dans le paysage des Grands Virunga.

- Enjeu géostratégique de la préservation des eaux du Nil
- Enjeu économique de la pêche sur les lacs qui est une activité stratégique pour plus de 2 millions d'habitants.

1.4.2. Proposition de variantes pour l'EES

Les attentes et préoccupations des principales parties prenantes ont été identifiées aux niveaux national et provincial et trois grands types de scénario sur lequel bâtir la réflexion stratégique ont été proposés :

- 1) Moratoire pétrole dans le Rift Albertin et soutien à une stratégie d'investissement provinciale dans les deux régions.
- 2) Exploitation du pétrole dans le Rift Albertin et déclassement du PNVI, réduit au secteur des volcans
- 3) Exploitation du pétrole et création d'un fonds souverain vert à partir d'un pourcentage des recettes pétrolières en Ituri, moratoire pétrole au Nord Kivu et valorisation des services des écosystèmes du PNVI intégré à une stratégie d'investissement provinciale.

1.4.3. Etudes pour réaliser l'EES

Sept études ont été identifiées par la mission de cadrage pour réaliser l'EES proprement dite :

- Etude 1 : Situation de référence dans les territoires d'exploration/exploitation pétrolière du Rift Albertin.
- Etude 2 : Evaluation des impacts environnementaux et socio-économiques dans la région de Moanda et par interposition en Ouganda.
- Etude 3 : Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri.
- Etude 4 : Evaluation des services des écosystèmes rendus par le PNVI et de son potentiel.
- Etude 5 : Evaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté.
- Etude 6 : Evaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services écosystémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique.



- Etude 7 : Evaluation des enjeux géostratégiques du programme pétrole dans le Rift Albertin et de son impact sur la gouvernance politique.

2 Méthodologie et Modalités de déroulement de l'EES

La mission de cadrage a défini une **méthodologie de quantification des services des écosystèmes rendus aux populations et aux sociétés pétrolières** afin d'évaluer sur le plan économique, social et environnemental les bénéfices / pertes efficacité et efficience de différents scénarios possibles.

Une cellule de coordination sera mise en place au démarrage du processus. Cette cellule pourra être domiciliée au sein du GEEC ou dans un Bureau du MECNT. Elle comprendra : (i) un chef de mission pour coordonner l'ensemble des études, écrire le rapport final et présenter les principaux résultats auprès des décideurs. ; (ii) un secrétariat permanent pendant 4 mois pour l'information/communication et l'organisation logistique, (ii) un expert national pour développer le plan de communication élaboré au démarrage du processus par un expert international en communication recruté pendant 15 jours pour concevoir le plan de communication..

Etudes préparatoires pour EES (1 et 2). Deux études préparatoires vont permettre établir une situation de référence servant de base pour les analyses économiques et environnementales: (i) l'élaboration de la situation de référence pour le Nord-Kivu et l'Ituri par deux consultants nationaux qui vont recenser l'ensemble des données économiques, environnementales et institutionnelles dans les deux provinces ; et, (ii) l'analyse qualitative des impacts pétroliers dans la zone de Moanda par des enquêtes statistiques coordonnées par un expert statisticien national.

Ces études seront supervisées par le chef de mission et serviront aux cinq études suivantes. Le chef de mission sera appuyé par un expert statisticien national qui aura pour charge d'une part, le recrutement, la formation et la supervision des enquêteurs et, d'autre part, le dépouillement statistique de l'enquête ménages dans la zone de Moanda. Le questionnaire d'enquête sera élaboré par le chef de mission et le statisticien avec la collaboration du Ministère de l'Environnement / GEEC et des ONG de Conservation regroupées en plate-forme de concertation¹.

Etudes techniques pour EES (3,4,5, 6 et 7). Ces études seront conduites par des consultants internationaux et nationaux dans la zone du Rift Albertin. Des enquêtes ménages seront également conduites par l'expert statisticien pour les études 3 et 4 sous la supervision des chefs de mission de ces deux études

Le binôme Economiste – Environnementaliste pour les études 3 et 4 est essentiel pour réaliser une bonne quantification des services des écosystèmes, raison pour laquelle les experts travailleront en étroite collaboration sur les études 3 et 4. Le premier sera chef de mission sur l'étude 3 (et éventuellement sur l'étude 5 « Stratégie d'investissement pour la zone périphérique du PNVI ») tandis que le second le sera sur l'étude 4. Le duo assurera une fonction de coordination des travaux de l'ensemble de l'équipe pour chaque étude. Ces deux experts doivent nécessairement avoir une bonne connaissance des zones d'enquête et, pour l'environnementaliste, de la problématique de conservation/protection d'aires protégées, en particulier du PNVI et des AP de la sous-région (Ouganda et Rwanda).

La dimension transfrontalière est un enjeu important pour cette EES qui a été soulevée par la mission de cadrage. Pour la prendre en compte, l'EES s'appuiera sur l'Initiative du Bassin du Nil et la Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga pour analyser les problématiques de gestion

¹WWF, WCS, UICN-NL ARCOS pour les principales. ARCOS aide à améliorer la gestion intégrée des services écosystémiques et de la biodiversité (projet GREVIREs), facilite les mécanismes d'évaluation et de lutte contre le changement climatique, et milite pour l'autonomisation des structures de base de la communauté pour participer à la gouvernance environnementale et la réduction des menaces. Le programme Albertine Rift de WCS et le projet UICN-NL vont fédérer des coalitions de groupes locaux en vue de renforcer la conservation des ressources naturelles et du PNVI. Le Forum congolais pour le Bassin du Nil rassemble des experts en vue d'appuyer la gestion durable dans le bassin versant



transfrontalière de ressources naturelles (pétrole, eau et écosystèmes et faunes) et les enjeux géostratégiques. Des experts de haut niveau, spécialiste des relations internationales et expérimentés sur la région des grands lacs, recrutés parmi des universités de renom, seront impliqués pour réaliser cette analyse géostratégique.

3. Description des prestations

2.1 Objectifs

Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'EES est de fournir aux décideurs un cadre de référence afin de leur permettre de prendre des décisions par rapport aux activités pétrolières du Rift Albertin et les autres programmes connexes.

Objectifs particuliers

Les objectifs particuliers de l'EES sont de :

- définir et actualiser la situation environnementale de référence ; description de l'état actuel de l'environnement (centrée sur les éléments clés identifiés par l'étude de cadrage), des pressions et des tendances environnementales ou non environnementales de l'instant;
- définir toutes les pistes de réflexion quant aux variantes et alternatives du programme pétrolier commencées dans l'étude de cadrage ;
- déterminer les impacts et les risques (les sauvegardes par rapport à la BM) des différentes variantes et alternatives liés à l'environnement naturel, social, économique, géopolitique et géostratégique qui pourraient affecter (positivement ou négativement) la pertinence, l'efficacité, l'efficience et/ou la viabilité du programme pétrolier considéré;
- analyser et comparer (analyses coût/avantage ou coût/efficacité) les alternatives et les variantes de l'EES avec leurs impacts et risques, contraintes, opportunités (l'Analyse Coût-Avantage ou Coût-Bénéfices (ACB) est une méthode permettant la description et l'agrégation des effets attendus d'une décision²)
- faire dans la mesure des données disponibles en RDC une évaluation économique de deux choix stratégiques (l'industrie pétrolière et la valorisation des services des écosystèmes) sur les plans de la pertinence, l'efficacité, les effets, la durabilité et l'impact au regard du DSCR2
- analyser les indicateurs de performance proposés pour le programme considéré du point de vue environnemental, c. - à - d. par rapport à leur utilité et leur pertinence pour identifier les effets (positifs et négatifs) que sa mise en œuvre peut produire sur l'environnement naturel, social, économique, géopolitique et géostratégique ou pour effectuer le suivi des risques et contraintes liés à l'environnement naturel, social, économique et géopolitique et géostratégique ;
- évaluer les capacités des autorités réglementaires et des autres parties prenantes à relever les défis environnementaux, sociaux, économiques, géopolitiques, et géostratégiques et identifier les

² L'ACB permet de déterminer si les bénéfices (environnementaux, économiques, sociaux, etc.) escomptés d'une décision politique seront supérieurs à ses coûts. L'ACB fournit un cadre structuré pour débattre sur les hypothèses et les conclusions de l'analyse. Elle permet de présenter les arguments des diverses parties concernées et de faciliter ainsi la compréhension de la décision. L'analyse coût-efficacité (ACE) a pour but d'identifier la voie la plus efficace, du point de vue économique, d'atteindre un objectif. Elle permet de comparer des politiques, des programmes ou des projets entre eux) ;



manques au niveau de la réglementation nationale et internationale susceptibles d'entraver une dynamique de développement durable et paisible.

- fournir des conclusions et recommandations pour la formulation et la mise en œuvre des activités pétrolières et des programmes connexes, y compris des recommandations concernant la façon (i) d'optimiser les impacts positifs et de tirer le meilleur parti des opportunités liées à l'environnement naturel, social, économique, politique et géostratégique ; (ii) d'atténuer les effets négatifs, de s'adapter aux contraintes environnementales et sociales, économiques, politiques, et géostratégiques.

Les recommandations peuvent concerner :

- des modifications à apporter à la conception des projets pétroliers et autres programmes connexes (par exemple aux CPP);
- la création d'un Fonds souverain de développement et d'un Fonds d'atténuation des impacts et remédiation (FAIR) ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi ;
- et les mesures de développement des institutions et des capacités.

Il convient de rendre compte des limitations de l'EES et des hypothèses sur lesquelles elle repose.

Les recommandations doivent prendre en compte les opinions exprimées par les parties prenantes, et expliquer comment elles ont été intégrées. Si certaines préoccupations n'ont pas été intégrées dans les recommandations finales, il convient d'indiquer les motifs de cette omission.

Là où cela est pertinent et possible, la présentation des résultats de l'évaluation fera appel à l'utilisation d'outils visuels (par. ex. des cartes de la vulnérabilité), de graphiques, de diagrammes, de figures et/ou de tableaux, ceci afin de faciliter la communication de ces résultats et promouvoir leur utilisation pour le plaidoyer et la prise de décision.

Tâches

Les tâches à entreprendre se présentent de la manière suivante :

- Participer à une réunion de démarrage avec les principaux bénéficiaires du contrat
- Collaborer pleinement avec le MECNT et le Ministère des Hydrocarbures, ainsi que les autres ministères responsables de la mise en œuvre du programme Pétrolier pour une bonne intégration des résultats de l'EES.
- Consulter les autres Ministères concernés du Gouvernement et les agences et les autres principales parties prenantes, notamment les représentants de la société civile, le réseau des parlementaires, les autorités provinciales, la Primature et les instances internationales.
- Organiser un atelier de démarrage avec les principales parties prenantes pendant le premier mois de démarrage.
- Préparer et organiser les réunions d'avancements avec les principaux partenaires du projet et organiser une consultation publique en bonne et due forme à la fin de l'étude afin de présenter les résultats.
- Mettre en marche le plan de communication et ses diverses activités.

L'expertise tachera de rendre les rapports compréhensibles à toute personne non technique, afin que les recommandations soient utilisées par toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre du programme.

2.2 Résultats attendus

Un rapport d'EES en bonne et due forme, rapport avec des documents composant l'EES, intégrant l'ensemble des remarques retenues lors de l'atelier de restitution finale ou consultation publique.



2.3 Contenu des prestations

Les prestations se feront à travers un nombre d'études dont le contenu est précisé dans l'annexe 1.

3 Composition de l'équipe

La composition de l'équipe est donnée dans le tableau 1 ci-dessous. 10 experts internationaux, 6 experts nationaux, un secrétaire et une quinzaine d'enquêteurs contribueront à l'EES et travailleront pendant quatre mois consécutif.

Experts Internationaux		
C1	Economiste de l'environnement, chef de mission	65
C2	Expert plan de communication	15
E3.1	Economiste services écosystémiques, chef d'étude	20
E3.2	Environnementaliste services écosystémiques	20
E4.1 (= E3.2)	Environnementaliste services écosystémiques (chef d'étude, Expert 3.2)	20
E4.2 (=E3.1)	Economiste services écosystémiques (junior Expert 3.1)	20
E5.1	Economiste stratégie d'investissement, chef d'étude (peut être réalisé par E3.1)	25
E5.2	Expert tourisme	10
E5.3	Agronome filières agricoles	20
E6.2	Environnementaliste services écosystémiques rendus à l'entreprise	15
E6.3	Expert institutions/décentralisation	10
E6.4	Expert Pétrolier	8
E6.5	Juriste contrats pétroliers	8
E7.1	Expert relations internationales	10
E7.2	Expert pétrolier HSE (pris en charge par expert 6.4)	8

Experts Nationaux		
C3	Expert plan de communication	40
E1.1	Socio-économiste Ituri	20
E1.2	Socio-économiste N Kivu (l'expert 1.1 cumule)	20
E2.1=E3.3=E4.4	Expert statisticien Moanda, Ituri et NK	36
E4.3	Hydrologue ou ingénieur hydraulique	25
E.5.4	Expert énergie	15

Un chef de mission possédant une excellente expérience en gestion de projet

Il aura pour charge de réaliser le travail de coordination des études, de superviser les études 1 et 2 et sera responsable de la conduite de l'étude 6

Son travail en RDC se fera en deux principales périodes :

- (i) Une phase préparatoire comprenant la supervision des deux études de référence, la préparation du questionnaire d'enquête Etude 2, l'affinement de la méthodologie de quantification des services des écosystèmes définie par la mission de cadrage avec la collaboration des ONG de la conservation après l'enquête Moanda ;
- (ii) Une seconde période dans la zone du Rift Albertin à la fin des études 3 et 4 pour coordonner le travail avec les experts.

Economiste de formation, il doit posséder une expérience avérée d'au moins 15 années en matière de projets de développement durable en Afrique et en méthodologie de quantification des services des



écosystèmes rendus aux populations et aux entreprises. Il doit également avoir de solides connaissances en matière de conception de stratégies, de programmes et projets, une expérience technique diversifiée avec une dominante en matière d'analyses stratégiques économiques et si possible une première expérience dans le domaine des évaluations environnementales de programmes/projets d'industries extractives. Il a pour fonction principale de coordonner un « projet » d'études composé de plusieurs experts internationaux et nationaux et sera pour cela assisté d'experts en communication et d'un secrétariat permanent pendant toute la durée des études. Il devra parfaitement maîtriser le français et l'anglais.

Il a pour charge en particulier de :

- Coordonner les études 1 et 2 et, dans ce cadre, assister le statisticien à élaborer le questionnaire d'enquête pour la zone de Moanda avec la collaboration des ONG de conservation ;
- Affiner en fonction des résultats des deux premières études, la méthodologie de quantification des services des écosystèmes définie par la mission de cadrage
- Coordonner avec le duo Economiste-Environnementaliste (études 3 et 4) la préparation de la méthodologie d'analyse coût/avantage ou coût/efficacité
- Superviser l'implantation du Plan de communication et de consultation des parties prenantes
- Il sera l'économiste chef de mission pour l'étude 6 (cf annexe).

Il aura un nombre de jours de travail de 65 h/J.

L'expert international en communication (cf Annexe)

L'expert a pour charge d'élaborer un plan et une stratégie de communication pour le processus de l'EES et de former l'expert national pour l'exécution de ce plan. Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en communication institutionnelle et dans le secteur de l'environnement, forte réactivité, excellente connaissance en informatique, les connaissances dans le domaine du secteur industriel est un atout.

Il aura un nombre de jours de travail de 15 h/J

L'Expert national en communication

L'expert a pour charge d'exécuter le plan de communication élaboré par l'expert international une expérience professionnelle d'au moins 10 ans en communication institutionnelle, forte réactivité, excellente connaissance en informatique, et bonne connaissance de l'environnement des médias en RDC. Les connaissances dans le secteur de l'environnement sont un atout. Cet expert intervient à différents moments du processus de l'EES et vient en appui au chef de mission pour les activités de coordination.

Il aura un nombre de jours de travail de 40 h/j

Secrétaire

En complément de cette équipe, il est prévu le financement d'une secrétaire pendant toute la durée du processus de l'EES (4mois). Basée à Kinshasa, elle a pour charge de faire la liaison entre les experts, d'organiser les missions de terrain (logistique, achats de billets, réservation d'hôtels, etc.), de la logistique de l'ensemble de l'équipe, et des travaux de secrétariat, en particulier assister le chef de mission en matière informatique, de mise en page, , etc. //Elle est le point focal de liaison permanent pendant toute la durée de l'étude. //Elle a à sa disposition un budget communication et d'édition (cartouches imprimantes, etc.) financé sur les frais remboursables. //elle a une expérience avérée d'au moins 15 d'expérience dans des ONG ou des organisations internationales.

Il/elle aura un nombre de jours de travail de 40 h/j

L'expert Socio-Economiste (ou économiste) Nord Kivu

Senior national avec une expérience avérée d'au moins 15 ans dans des missions de consultation pour des ONG internationales ou le système des Nations-Unies, chargé de la revue documentaire, de la



collecte des données socio-économiques, de la cartographie des services publics et des partenaires de développement dans les territoires du Nord Kivu. Il doit avoir une excellente connaissance du Nord-Kivu et des organisations de conservation/développement y opérant.

Il aura un nombre de jours de travail de 20 h/j

L'expert socio-économiste (ou économiste) Ituri

Senior national avec une expérience avérée d'au moins 15 ans dans des missions de consultation pour des ONG internationales ou le système des Nations-Unies, chargé de la revue documentaire, de la collecte des données socio-économiques, de la cartographie des services publics et des partenaires de développement dans les territoires de l'Ituri. Il doit avoir une excellente connaissance du Nord-Kivu et des organisations de conservation/développement y opérant.

Il aura un nombre de jours de travail de 20 h/j

L'expert statisticien et les enquêteurs

Senior national avec une expérience d'au moins 15 ans dans des pratiques d'enquête nationales pour des organisations internationales ou des ONG, responsable du recrutement, de la formation, de la supervision des enquêteurs sur le terrain et du dépouillement statistique pour les trois enquêtes de l'EES et du traitement des données pour l'enquête Moanda avec la collaboration du chef de mission. Il est responsable d'une équipe totale de 15 enquêteurs réparti comme suit :

- 4 enquêteurs à Moanda
- 6 enquêteurs en Ituri
- 5 enquêteurs au Nord-Kivu

Il aura un nombre de jours de travail de 45 h/j

Le questionnaire ménage Moanda sera préparé au démarrage de l'étude 2 avec le chef de mission et les plate-forme d'ONG de la Conservation. Les deux questionnaires d'enquête dans l'est seront élaborés au démarrage de l'étude III pendant 3 jours par les deux experts internationaux (Economiste et Environnementaliste) qui travailleront en duo sur l'étude III et IV. Pour cela, ils collaboreront étroitement avec le réseau d'ONG de la conservation de l'est de la RDC.

Chaque enquête d'une durée totale de 15 jours pour Moanda et 20 jours pour Ituri et Nord Kivu se déroulera en trois temps :

- Formation des enquêteurs au questionnaire d'enquête (2 jours)
- Enquête sur le terrain par les enquêteurs (8 jours dont 2 jours de transport pour l'acheminement sur les zones d'enquête)
- Restitution des premiers résultats de l'enquête avec l'ensemble de l'équipe d'enquêteurs et le statisticien (1 jour)
- Dépouillement de l'enquête par le statisticien (8 jours) et traitement et analyse des données par la rédaction d'un rapport synthétique (1 jour)

Le statisticien aura donc pour chaque enquête un total de 12 jours de travail (2 jours de formation + 1 jour de restitution + 9 jours de dépouillement / traitement /analyse des données) et 13 jours de terrain (2 jours de transport + 11 jours sur le terrain)

Il est à prévoir un budget transport pour :

- la location de moto pour le déplacement des enquêteurs dans la zone d'enquête
- 3 billets d'avion A/R pour le statisticien dans chaque zone d'enquête

Les enquêteurs



L'équipe d'enquêteur est constituée d'hommes et de femmes ayant un niveau BAC+2 ou 3, avec une expérience déjà avérée de pratiques d'enquête en milieu rural. Ils peuvent conduire des motos et sont capables de travailler dans des conditions difficiles.

Le nombre de jours total de travail pour les enquêteurs est de 150 h/j

L'expert économiste (ou socio-économiste)

Senior international, chef de mission étude III en Ituri et junior étude IV au Nord-Kivu il travaille en duo étroit avec l'expert environnementaliste pour la quantification des services des écosystèmes. Superviseur du questionnaire d'enquête ménage en Ituri et Nord-Kivu et de la méthodologie d'enquête en collaboration étroite avec le statisticien et le réseau d'ONG de conservation de l'est de la RDC, il est responsable de la collecte d'informations socio-économiques et de l'analyse du dépouillement de l'enquête Ituri et Nord Kivu. Il doit être expérimenté dans les études d'impact, l'organisation, le dépouillement et l'analyse d'enquêtes rurales, avoir de bonnes connaissances de l'économie de l'environnement et des zones d'études. La connaissance de l'économie pétrolière est un atout.

Il aura un nombre de jours de travail de 20 h/j au Nord-Kivu et 20 h/j en Ituri

L'expert environnementaliste

Senior international, chef de mission étude IV au Nord-Kivu et junior étude III en Ituri, il travaille en duo étroit avec l'expert économiste pour la quantification des services des écosystèmes. Il est en particulier responsable, avec l'expert économiste, de l'identification de la zone d'influence en Ituri et celle du PNVI au Nord-Kivu. Il est responsable de la cartographie et de la typologie des écosystèmes principaux sur les deux régions. Il a une expérience d'au moins 5 ans dans la quantification des services des écosystèmes et du REDD. Il a en charge la valorisation de la production halieutique, des flux d'eau, des pâturages, et des zones boisées. Il doit travailler pendant 5 jours en Ouganda dans les AP riveraines du PNVI. Il doit avoir d'excellentes connaissances du PNVI et, en particulier, du réseau d'AP de la sous-région. Une expérience des études d'impact des écosystèmes est un atout.

Il aura un nombre de jours de travail de 20 h/j au Nord-Kivu et 20 h/j en Ituri

Association des services techniques, des ONG concernées par le dossier pétrole et des organisations des communautés locales pour la collecte des données socio-économiques et environnementales (nombre d'h/j)

L'expert hydrologue ou ingénieur hydraulique

Senior national, il a en charge l'estimation globale de la masse d'eau alimentant le lac Edouard et la vallée de la Semliki et le lac Albert (portions issues de la RDC). Responsable du calcul du potentiel hydroélectrique durable du PNVI. Il doit avoir une expérience professionnelle avérée dans la zone du Rift Albertin et de bonnes connaissances en dans le secteur énergétique de l'eau en RDC.

Il aura un nombre de jours de travail de 25 h/j

L'expert économiste (ou socio-économiste)

Senior international, chef de mission, il est responsable de la collecte d'informations socio-économiques et démographiques. Il est expérimenté dans le développement rural et dans les méthodes de calcul économique pour les projets d'investissement (Taux de rentabilité interne, méthodes des effets et des prix de référence). Il est chargé d'analyser les problématiques socio-foncieres et les stratégies d'appui aux organisations professionnelles non agricoles (FEC). Il est chargé d'identifier le volume d'investissements nécessaires pour soutenir une stratégie de délocalisation des populations illégales du PNVI vers les zones forestières ouest. Il doit avoir de bonnes connaissances de l'économie de l'environnement et du Nord-Kivu, des stratégies d'aménagement du territoire et de développement local.

Il aura un nombre de jours de travail de 25 h/j



L'expert agronome

Junior international spécialisé dans les stratégies d'appui aux filières agricoles (vivrières et à l'export), chargé en particulier d'identifier les investissements en amont pour améliorer la productivité des systèmes de production, et en aval avec les organisations professionnelles agricoles (développement des marchés et approches qualité), des partenariats stratégiques publics-privés (ONG de développement, services techniques déconcentrés et programmes/projets de développement agricoles) et des services et produits financiers pour les producteurs.

Il aura un nombre de jours de travail de 20 h/j

L'expert en tourisme

Senior international, il est chargé d'analyser le potentiel de valorisation du PNVI par le développement du tourisme: analyse du mécanisme d'appui en faveur des communautés locales (investissements par types), rentabilité économique de l'industrie touristique (= pertinence, efficacité, durabilité et impacts du PNVI sur la croissance et la réduction de la pauvreté) et analyse du potentiel du Fonds d'investissement sur le tourisme.

Il aura un nombre de jours de travail de 10 h/j

L'expert énergie

Senior national, il est chargé d'une analyse des besoins énergétiques dans la province du Nord-Kivu, particulièrement en périphérie du PNVI, et de l'analyse comparative de différentes options stratégiques de développement et de conservation de l'énergie.

Il aura un nombre de jours de travail de 15 h/j

L'expert économiste industriel et gestion des risques industriels

Senior international, chef de mission il est spécialisé dans l'économie industrielle et les stratégies de gestion des risques. Il est responsable de l'évaluation des services écosystémiques rendus à l'industrie et de l'analyse économique des activités pétrolières (pertinence, efficacité, impacts et durabilité par rapport aux objectifs du DSCR2). Il est compétent dans les méthodes de calcul économique pour les projets d'investissement industriel (Taux de rentabilité interne, méthodes des effets et des prix de référence), expérimenté dans les analyses budgétaires nationales, une connaissance de l'économie de l'environnement est un sérieux atout. La fonction est assurée par le chef de mission de l'EES

Il aura un nombre de jours de travail de 15 h/j

L'expert environnementaliste

Junior international, il a pour charge l'évaluation des services écosystémiques rendus aux entreprises, la dépendance et les impacts environnementaux de l'industrie pétrolière sur les écosystèmes, et les risques environnementaux des opérations pétrolières. Il travaille en étroite collaboration avec l'économiste.

Il aura un nombre de jours de travail de 15 h/j

L'expert institutionnaliste

Junior international, il est chargé d'analyser l'évolution des textes sur la décentralisation en particulier en matière d'économie et de finances, d'apprécier les capacités des provinces et des entités territoriales décentralisées à absorber les ressources pétrolières dans le but de soutenir les plans quinquennaux 2011-2015 et les investissements.

Il aura un nombre de jours de travail de 10 h/j



L'expert pétrolier

Senior international, expérimenté dans les pratiques industrielles et les technologies des différentes opérations pétrolières il est chargé d'apprécier la capacité technologique de chaque opérateur pétrolier concerné par l'EES avec les normes éthiques, environnementales et les réglementations sur le plan international. Il est chargé d'évaluer les capacités des services publics (services des hydrocarbures et GEEC) à faire face aux risques environnementaux et à contrôler les opérateurs. Il travaille en étroite collaboration avec l'environnementaliste et l'économiste pour apprécier les risques environnementaux des opérations pétrolières.

Il aura un nombre de jours de travail de 8 h/j

L'expert juriste sur les contrats pétroliers

Senior international, il est chargé d'évaluer l'ensemble des contrats de partage entre les sociétés pétrolières et le gouvernement de la RDC, en particulier pour l'appui aux communautés locales et la gestion des risques. Il est également chargé d'évaluer la juridiction internationale sur la gestion des ressources naturelles sur les lacs transfrontaliers (Edouard et Albert) afin d'identifier les carences dans les textes.

Il aura un nombre de jours de travail de 8 h/j

L'expert en relations internationales

Senior international chef de mission avec une expertise avérée de la région des grands lacs (profil politologue), il est chargé d'analyser les enjeux géostratégiques du pétrole dans la zone du Rift et d'évaluer les risques politiques et sécuritaires au niveau sous-régional lié au développement de la ressource en RDC. Avec son collègue pétrolier et le chef de mission de l'EES, il doit aller en Ouganda pour apprécier les stratégies d'investissement des sociétés pétrolières et évaluer les accords de partenariat privés et les accords internationaux liant la RDC et l'Ouganda pour faire face à la gestion politique de cette ressource. Il aura également à évaluer l'impact possible de la présence de groupes rebelles ougandais sur le territoire congolais et les risques politiques, sociaux et environnementaux que cela suscite pour la RDC.

Il aura un nombre de jours de travail de 10 h/j

L'expert pétrolier

Senior international, il est chargé d'analyser et de comparer les engagements des sociétés pétrolières avec chacun des deux pays. Il réalise une analyse des stratégies respectives pour gérer les divers risques sécuritaires, sociaux et environnementaux au regard de la législation internationale et nationale.

Selon les besoins, un bureau de passage pourra être mis à disposition de la mission pendant la durée de la mission, au sein du GEEC ou MECNT

Le suivi sera assuré par la BM dont le point focal est Monsieur

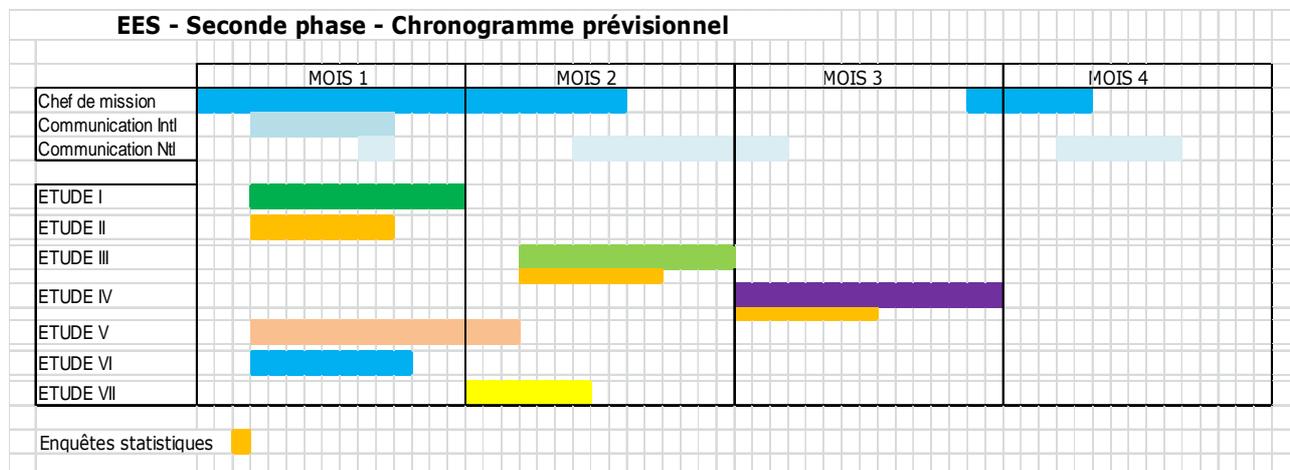
4 Durée des prestations et chronogramme

Durée des prestations : L'étude sera répartie sur 4 mois selon le calendrier ci-dessous.

Lieux des prestations : RDC, Ouganda et Rwanda



5 Chronogramme



6 Rapports

6.1 Rapports

Le **produit final** attendu de l'Etude de Cadrage sera un Rapport EES final. L'élaboration du Rapport EES comprendra les trois étapes suivantes :

1) **Aide-mémoire de démarrage** (12 pages maximum). Dans cet Aide-mémoire, seront présentés le plan de travail détaillé, les résultats des premiers entretiens, le Plan de communication dans une version provisoire, les difficultés prévisibles au niveau de la collecte des données, de l'organisation des déplacements sur le terrain, des solutions apportées ou des demandes formulées auprès de l'Administration et des partenaires pour faciliter les activités.

L'Aide-mémoire sera présenté 2 à 4 semaines après le début des travaux lors d'un Atelier de Démarrage.

2) **Aide-mémoire à mi-parcours** sera remis à la fin de la première étape. Compte tenu de la complexité du travail à réaliser et de la multiplicité des données à collecter et des services à consulter il est souhaitable qu'un dialogue permanent soit entretenu avec le Comité désignée pour superviser l'étude.

Cet Aide-mémoire qui pourrait être présenté, par exemple, après une rapide tournée de terrain, a pour but de mettre en lumière les éventuelles difficultés rencontrées afin de trouver les solutions appropriées, et de présenter les premières grandes lignes du Rapport EES.

3) **Projet de Rapport de l'EES** (100 pages maximum hors annexes).

Un projet de Rapport de l'EES sera remis au plus tard 12 semaines après le début des travaux. Les commentaires du Comité de révision du rapport et autres partenaires seront fournis 2 semaines après la remise du Projet de Rapport de l'EES. Un Atelier de Validation/Consultation Publique sera ensuite tenu (semaine 15 après le début des travaux) qui permettra de débattre des principales recommandations et conclusions.

4) **Rapport final de l'EES** sera présenté 16 semaines après le début des travaux. Les textes des rapports devront être illustrés, selon le cas, par des cartes, des graphiques et des tableaux ainsi que des



photos. Une carte (ou des cartes aux échelles appropriées) de la future zone (ou des zones) géographique de référence de l'EES est obligatoire.

6.2 Nombre d'exemplaires

Tous les rapports seront présentés en 4 exemplaires sous forme papier et en version électronique (CD ou DVD).

6.3 Langue de travail

La langue de travail sera le français. Tous les rapports devront néanmoins être présentés en français et en anglais. Si nécessaire certains documents seront traduits dans d'autres langues pratiquées dans la région d'étude.

7 Frais remboursables

Un budget **de 60.000 euros** pour les activités locales est à prévoir dans la partie remboursable : (organisation des ateliers, organisation des réunions des parties prenantes, transports inter cités en RDC et en Ouganda, et tout autre frais engagé pour les besoins de l'opération).



Annexe 1 - Etudes thématiques constitutives de l'EES, produits attendus et expertise

Etude 1 : Situation de référence dans les territoires d'exploration / exploitation pétrolière du Rift Albertin

Zone de l'étude : Territoires de Lubero, Beni et Rutshuru dans le Nord Kivu et territoires d'Irumu, Djugu et Mahagi dans le district de l'Ituri

Justification : Dans le but d'entreprendre l'EES pour le programme d'exploration/exploitation pétrolière, il est essentiel de faire une situation de référence pour permettre de réaliser les analyses coûts/avantages des différents choix stratégiques. Pour cela, en s'appuyant sur les enquêtes nationales (MICS 2010, PNUD, UNICEF (accès aux services sociaux de base : eau potable, énergie, couverture sanitaire et scolaire), FAO/PAM/UNICEF (sécurité alimentaire et nutritionnelle), Ministères Provinciaux de l'Environnement (environnement, biodiversité) actualiser les données socio-économiques afin de dresser la situation de pauvreté/vulnérabilité. Il s'agit également de recenser les principaux programmes / projets de développement et les organisations privées implantés sur les territoires, identifier leur mission.

Produits attendus

(i) Démographie et dynamique de population

(ii) Indicateurs économiques à actualiser par territoire avec PNUD, ONG de développement / conservation

- PIB et répartition du PIB par secteur d'activité
- Revenu
- Investissements économiques (routes, infrastructures, énergie, réalisés depuis 5 ans: bailleur, type et montant (USD)
- Investissement économiques prévus pour les 5 prochaines années: bailleurs, type et montant (USD)

(iii) Indicateurs sociaux à actualiser par territoire avec UNICEF, ONG de développement/conservation

- Couverture scolaire
- Couverture sanitaire
- Accès à l'eau potable et à l'assainissement

(iv) Indicateurs environnementaux à actualiser par territoire avec les Ministères provinciaux de l'environnement (indicateurs à vérifier avec le Ministère et les ONG de la conservation du NK et de l'Ituri)

(v) Situation de pauvreté / vulnérabilité avec PNUD, UNICEF, FAO, OCHA, ONG de développement/ conservation / humanitaires

- Nombre d'habitants vivant avec moins d'1 USD/Jour
- Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire
- Nombre de déplacés, réfugiés, retournés.

(vi) Situation sécuritaire avec MONUSCO

- Nombre de groupe rebelles et localisation (carte actualisée des groupes armés par territoire)
- Nombres d'attaques contre les citoyens et de violences sur les femmes / mois.

(vii) Cartographie des services publics : Analyse Forces – Faiblesses – Opportunité et Menaces (FFOM) pour chaque service

Services publics (Plan, Infrastructures et aménagement du territoire, Agriculture/ Elevage/ Pêche, Environnement, Hydrocarbures)	Mission	Nombre de fonctionnaires	Problèmes pour assumer leur mission



(viii) Cartographie des partenaires de développement

Organisation	Mission	Population touchée (nombre et zones)	Volume financier/ an
ONG de développement/ conservation			
Programmes bilatéraux ou multilatéraux			

(ix) Analyse succincte par territoire des principaux enjeux de développement en s'appuyant sur une analyse Force, Faiblesse, Opportunité, Menace (1 page à 2 pages maximum).

Ressources Humaines impliquées

- 2 consultants nationaux
- Système des Nations-Unies, ONG de développement et de la conservation, Universités et chercheurs

Etude 2 : Prédiction des impacts environnementaux et socio-économiques, des risques probables et des opportunités dans le Rift Albertin, cote RDC, en s'appuyant sur la région de Moanda et celle adjacente en Ouganda.

Justification : la zone de Moanda, d'une part, a fait l'objet d'une exploitation pétrolière par la société SOCO depuis près de 25 ans en off-shore et sur les terres. Elle représente donc la première zone d'exploitation pétrolière de la RDC et, à ce titre constitue une source d'information importante sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques de cette industrie. Cette étude peut servir de base de réflexion pour l'EES, en particulier de situation de référence pour identifier les indicateurs permettant d'appréhender les services des écosystèmes liés à cette industrie. D'autre part le rift Albertin, cote Ougandais, est en pleine ébullition (plus de 40 puits) avec des impacts cumulatifs et transfrontaliers, cote RDC. Il s'agit de collecter les données des évaluations environnementales faites en Ouganda et apporter un complément de proximité à l'étude.

Produits attendus

- Recensement des impacts environnementaux et socio-économiques, des risques et des opportunités.
- Identification des services des écosystèmes utilisés et impactés par l'industrie pétrolière, évaluation des coûts pour les populations liés à d'éventuelles dégradations sur les services des écosystèmes et des avantages pour l'industrie, les populations et les services techniques déconcentrés.
- Gouvernance économique : évaluation annuelle des ressources pétrolières perçues par le gouvernement et des investissements réalisés sur le territoire.
- Analyse Coûts / Bénéfices.

Ressources humaines impliquées et moyens

- 1 expert national senior superviseur des enquêteurs et chargé du dépouillement des enquêtes
- 4 enquêteurs
- Transport national, location de motos pour les enquêteurs
- Personnes ressources : ONG de la conservation pour l'élaboration du questionnaire

Etude 3 : Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations dans le District de l'Ituri

Zone de l'étude : Rives du Lac Albert, plaine alluviale et zone périphérique d'influence

Justification : En Ituri où les données et enquêtes socio-économiques sont très faibles par rapport au Nord Kivu mais où le programme pétrole est plus avancé (implantation d'un consortium pétrolier constitué par deux sociétés pétrolières : Oil of DR Congo qui est déjà en phase d'exploration et Total qui va démarrer ses activités d'exploration dès que la situation sécuritaire est normalisée) avec des organisations locales de la société civile qui s'organisent depuis 4 ans pour réfléchir sur ce dossier (organisation de deux



plates-formes d'ONG, réseautage dans la sous-région et avec des ONG du Nord pour constituer des lobbys de plaidoyer et d'information) et aider les communautés locales à défendre leurs intérêts vis-à-vis des sociétés pétrolière, réaliser une étude socio-économique afin d'identifier les principaux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la zone d'exploration / exploitation et la contribution des services des écosystèmes au PIB du District.

Produits attendus:

- (i) Estimation du nombre d'habitants touchés par le programme pétrolier et des dynamiques de populations
- (ii) Estimation du PIB du District, des coûts économiques engendrés par le contexte de conflit, des dynamiques d'échanges transfrontaliers
- (iii) Quantification des services des écosystèmes rendus aux populations dans la zone d'exploration/exploitation (pêche dans le lac Albert, agriculture / élevage, bois de chauffe et bois d'œuvre, eau potable, REDD) et actualisation des valeurs
- (iv) Apprécier les dynamiques d'échanges transfrontaliers (humains et en produits) : types et valeurs des produits importés et exportés US \$

Ressources Humaines impliquées et moyens

- 2 consultants internationaux
- 1 consultant national
- 6 enquêteurs x 10 jours (2 pour les rives du lac, 2 pour le Territoire de Djugu et 2 pour celui d'Irumu)
- Billets d'avions internationaux + Nationaux ; location d'un véhicule et de moto
- Association des services techniques, des ONG concernées par le dossier pétrole et des organisations des communautés locales pour la collecte des données socio-économiques et environnementales (nombre d'h/j)

Etude 4: Evaluation des services des écosystèmes rendus aux populations par le PNVI et de son potentiel futur

Justification : Le PNVi joue un rôle clé dans la conservation d'une diversité exceptionnelle d'habitats naturels et d'espèces qui en fait l'aire protégée la plus importante du « Paysage des Grands Virunga ». Les « valeurs universelles exceptionnelles » de ce parc ont été reconnues par la communauté internationale au travers de l'UNESCO qui, à la demande de l'Etat, a accordé au PNVi le statut de Site du Patrimoine Mondial. De par leur position dans le Rift, et au-delà de leur valeur intrinsèque, les écosystèmes protégés par le Parc produisent une quantité importante de services qui contribuent au bien-être des populations riveraines et à l'économie régionale. Les écosystèmes forestiers fournissent également des services globaux contribuant notamment à la régulation du climat et à la lutte contre le réchauffement de la planète (initiative REDD).

La perspective d'exploiter du pétrole dans cette région est un enjeu très important pour la RDC qui a besoin de tirer parti et profit de ses ressources. Elle devrait d'abord tirer parti de ses ressources humaines (qui sont largement à développer) et tirer profit de ses ressources naturelles ensuite. Certaines de celles-ci doivent être placées dans des schémas de gestion et non des schémas d'exploitation minière. Le cas de figure est, ici, complet. D'une part, une ressource naturelle unique et potentiellement durable qui jouit d'une réputation positive internationalement, d'autre part une ressource banale (du pétrole) dont l'exploitation et la consommation n'ont pas très bonnes réputations.

La découverte de pétrole dans le parc, et les profits potentiels liés à son exploitation lui confèrent une valeur économique encore plus importante. Si la valeur touristique vaut 10 et la valeur pétrolière vaut 100, la somme vaudrait 110 si les deux activités étaient compatibles. En cas de synergies, cela vaudrait même 150. Mais ce n'est probablement pas le cas. Il n'y a pas de fonction de substitution construite pour ce cas de figure. C'est-à-dire, il est actuellement impossible de dire combien de gorilles ou quelle surface du parc on est prêt à perdre pour capturer la valeur des barils de pétrole.

Il est probable que les deux options soient des alternatives mutuellement exclusives, mais c'est encore à vérifier. En premier réflexe, l'économiste rationnel dirait « si le pétrole rapporte plus, exploitons cette ressource ». Pour les promoteurs de la conservation et du tourisme, c'est aussi surtout une formidable



opportunité via la finance du carbone, les mécanismes REDD+ et la pression de la communauté internationale.

La présence d'un vaste bassin hydrographique partagé avec le Rwanda et l'Ouganda, doté de zones forestières de divers types et de zones marécageuses qui permettent d'en réguler le flux d'eau, permet d'alimenter un réseau de rivières et de lacs. Connectés par la Semliki, les lacs Edouard (entièrement compris dans le PNVi) et Albert sont dotés d'une faune ichtyologique importante qui est la base de production d'une quantité importante de poisson. La pêche dans le Lac Edouard est régie par une convention ancienne (1979) entre le Parc et la Coopérative de Pêche des Virunga (COPEVI). En dépit du fait que la filière pêche est désorganisée et concurrencée par de nombreux pêcheurs illégaux, elle contribue à la fourniture de protéines pour des milliers de personnes, donc à la sécurité alimentaire du Nord-Kivu. La productivité halieutique y est entretenue partiellement par la population d'hippopotames du Parc, dont les déjections enrichissent les eaux et favorisent la dynamique de la chaîne trophique du lac et la multiplication des organismes dont les poissons se nourrissent.

L'attrait du PNVi pour le tourisme international s'est confirmé dans le passé par l'afflux de visiteurs lorsque le contexte économique et sécuritaire était plus favorable. La croissance exponentielle des recettes touristiques constatées depuis trois ans (de 0 à plus d'un million US \$/ an en 2011 avec une estimation de 1,5 million US\$ en 2012 autour de deux produits principaux, « le gorille de montagne » et « l'escalade des volcans Nyiragongo et Nyamulagira », et l'investissement dans l'infrastructure touristique (construction d'un lodge de luxe) laissent présager un énorme potentiel de développement pour ce secteur dans les 10 prochaines années, équivalent au moins à la croissance touristique du Rwanda. Ceci est porteur d'espoir pour le développement socio-économique de la Province du Nord-Kivu.

Il n'en reste moins que le potentiel futur du PNVi se devra d'être soumis à une évaluation environnementale et sociale. une EIE comme l'exige la loi Congolaise.

Produits attendus

- (i) Estimation du nombre d'habitants vivant autour du lac Edouard, de la proportion des pêcheurs/cultivateurs illégaux, du nombre de pirogues pêchant annuellement sur le Lac Edouard et de la proportion de pirogues appartenant à des pêcheurs illégaux ;
- (ii) Estimation des quantités de poissons pêchées par jour et des pertes sur la productivité piscicole du lac en raison de la dégradation de la valeur d'existence du lac par les communautés riveraines et des mauvaises pratiques de pêche ;
- (iii) Estimation du coût global d'un programme de relocalisation des populations vivant illégalement dans le PNVi (investissements et appui/conseil) ;
- (iv) Priorisation des services éco systémiques, estimation de la valeur financière globale de chaque service éco systémique, incluant le REDD et ses crédits carbone, prioritaire du PNVi au temps T0 et actualisation de chaque valeur ;
- (v) Evaluation des services d'approvisionnement du PNVi pour les populations: filières makala, et poissons et estimation par des enquêtes socio-économiques des prélèvements sur les filières makala et pêche pour estimer le partage des revenus sur chaque filière ;
- (vi) Estimation des pertes pour le PNVi dues à l'insécurité générée par les groupes armés au PNVi (% de captation des filières makala et poissons par les groupes armés), investissement dans la sécurité et pertes humaines du PNVi ;
- (vii) Estimation du potentiel de valorisation du PNVi en services éco systémiques en faveur des communautés locales par le développement du tourisme et de l'hydroélectricité : investissement et rentabilité économique des investissements ;
- (viii) Analyse des impacts, tendances et de l'évolution probable de ces services éco systémiques prioritaires et des risques et des opportunités potentiels pour le PNVi.

Ressources humaines impliquées et moyens

- 2 consultants internationaux
- 1 consultant national (hydrologue)
- 5 enquêteurs
- Cadrage de l'étude avec l'ICCN, récolte de données auprès des ONG, agences, universités, ONGs locales et internationales actives sur ces thèmes



Etude 5 : Evaluation d'une stratégie d'investissement dans la zone riveraine du Parc respectueuse de l'environnement et en soutien à la lutte contre la pauvreté

Justification : Le PNVi se trouve confronté à la difficulté de conserver et de protéger un îlot de prospérité biologique, environnementale et dans une certaine mesure économique, posé sur un océan de pauvreté et de vulnérabilité. Pour les composantes sociales les plus pauvres et vulnérables, avec des moyens d'existence et des droits fonciers réduits ou inexistant, le parc est un moyen de développer des stratégies de survie à court terme. Il est aussi une zone refuge pour des groupes armés. Menacé sous l'effet de diverses actions anthropiques (culture, pâturage, pêche dans le lac Edouard, braconnage, coupe de bois pour l'énergie), sa protection dépend non seulement des conditions économiques, sociales et politiques de toute la zone environnante mais également des possibilités de le mettre en valeur par le développement du tourisme afin d'impacter positivement sur le développement socio-économique du Nord-Kivu. Il s'agirait aussi d'entamer une réflexion sur la place que tiennent le pétrole et ses revenus dans la protection et le développement du Parc, peut être à travers un fonds souverain de développement et un autre fonds d'atténuation des impacts et de remédiation (FAIR).

Par conséquent, en raison de la pression démographique sur le foncier, l'avenir du Parc dépend maintenant étroitement des conditions de vie des populations riveraines et de leurs perspectives de développement en termes de revenus, création d'emploi et diversification des activités économiques. Or, depuis plus de 15 ans, toute cette zone périphérique est dominée par des stratégies humanitaires massives (PAH 2010 = 224 millions de US \$) caractérisées par des actions peu durables avec un faible impact sur les conditions de vie des communautés. Le Parc se trouve donc confronté à une pression de plus en plus forte de devoir investir de façon conséquente dans les communautés riveraines afin de protéger les ressources naturelles et la biodiversité, alors que sa première mission est la conservation/protection. Face à ces défis le PNVi a depuis trois ans totalement réorienté sa stratégie pour répondre mieux à cette problématique et devenir un acteur important pour le développement du Nord-Kivu. Des efforts de planification restent à réaliser avec les autres acteurs du développement afin de proposer une stratégie d'investissement massive qui permette de transformer le paysage social, économique et environnemental de cette région.

Pour ce faire, compte-tenu du programme quinquennal 2011-2015 de la Province du Nord Kivu, du Plan directeur des routes et du 1^{er} forum économique des affaires (2010), les grands axes stratégiques pour l'investissement sont (i) Infrastructures routières ; (ii) Accès à l'énergie et aux services sociaux de base ; (iii) Soutien à l'agriculture (sécurisation foncière, qualité, développement des marchés) et Agro-industrie ; (iv) Environnement des affaires (promotion du secteur privé, services et produits financiers) ; (v) Renforcement des capacités des services publics déconcentrés afin de soutenir une vision aménagement du territoire et renforcer les processus de planification.

Produits attendus : En collaboration avec le secteur privé, le secteur public (services techniques et PNVi), les programmes bilatéraux et multilatéraux de développement et les ONG de développement / conservation, identification d'une stratégie d'investissement dans la zone hors PNVI (rayon de 30 à 50 km) comprenant dans le temps et dans l'espace (i) l'investissement par secteur d'activité US \$; (ii) un programme de renforcement des capacités des services publics et des opérateurs privés ; (iii) les mécanismes financiers adéquats (fonds, produits et services financiers innovateurs).

- (i) Volume et types d'investissements nécessaires hors Parc pour protéger et conserver le Parc, incluant le REDD, et contribuer à améliorer les conditions de vie dans la zone riveraine comprenant : (a) investissements nécessaires pour relocaliser vers des terroirs d'accueil à l'ouest les populations vivant illégalement autour du lac Edouard et dans la partie sud du Parc ; (b) Stratégie d'investissement en matière de développement rural dans la zone environnante: types d'investissement, articulation avec le PNVi, pertinence, efficacité, durabilité et impact sur la croissance et la réduction de la pauvreté.
- (ii) Evaluation économique sur 5 à 10 ans d'un projet de valorisation du PNVi par le développement du tourisme.
- (iii) Evaluation des besoins énergétiques du Nord-Kivu et de différentes stratégies de développement de l'énergie.



- (iv) Partenariats stratégiques public-privés en vue d'aménager le territoire et de planifier les investissements sur le moyen/long terme.

Ressources humaines impliquées et moyens

- 3 consultants internationaux
- 1 consultant national
- Services publics provinciaux (Plan, Agriculture/Elevage/Pêche, Environnement, Energie, Infrastructures et aménagement du territoire)
- Secteur privé dans le Nord Kivu en particulier FEC et organisations professionnelles agricoles
- ONG de développement et de conservation

Etude 6 : Evaluation des services éco systémiques rendus à l'industrie pétrolière et des risques sur les écosystèmes et les services éco systémiques ; analyse juridique des contrats pétroliers et évaluation de la gouvernance économique.

Justification : le Gouvernement congolais, à travers ses engagements internationaux, ses orientations stratégiques dans le DSRP, l'initiative REDD et la demande par le Ministère de l'Environnement d'une EES dans le Rift Albertin, reconnaît la valeur de la biodiversité et des services des écosystèmes pour le bien-être des populations congolaises et la communauté mondiale.

L'implantation d'activité économique comme l'industrie pétrolière représente une opportunité de développement économique pour le Gouvernement congolais et les Gouvernements provinciaux mais aussi une inquiétude pour l'ensemble des parties prenantes rencontrées lors de la mission de cadrage à savoir : (i) les services techniques, en particulier ceux liés à l'agriculture, la pêche et l'environnement ; les pouvoirs publics souhaitent développer les territoires mais ont conscience de la nécessité de préserver certains services éco systémiques qu'ils estiment prioritaires pour le bien-être des populations (Ex : ressources piscicoles dans les lacs) ; (ii) les communautés locales qui ont peur de voir disparaître leurs moyens d'existence et de voir leur conditions de vie se dégrader par des pollutions atmosphérique et aquatique, la raréfaction des ressources alimentaires suite à des délocalisations, et qui ne voient pas de garanties sur la création d'emplois locaux ; (iii) la société civile qui constate l'absence totale d'information sur ce dossier tant sur le plan écologique qu'économique et scientifique et qui s'organise pour aider les communautés à dialoguer avec les pouvoirs publics et l'industrie pétrolière afin de faire prévaloir leurs droits et préserver leur bien-être social et économique.

La dégradation des écosystèmes et de leurs services, déjà largement entamés par le contexte démographique, la mauvaise gouvernance et l'insécurité dans la zone, est un enjeu pour l'ensemble des parties prenantes, y compris pour l'industrie pétrolière qui a un impact direct et indirect sur les écosystèmes et les services qu'ils rendent et en est aussi dépendante. Par conséquent, la dégradation des écosystèmes peut également présenter des risques pour la performance des entreprises (mais aussi créer de nouvelles opportunités économiques) dont les principaux sont sur la zone du rift :

- Risques d'instabilité et de sécurité pour les investisseurs en raison d'un mécontentement sur le partage des ressources occasionnant une réactivation des conflits armés et une perte financière liés à l'investissement
- Risques du paiement du droit d'usage sur l'eau (actuellement gratuite) en compensation à une dégradation de la qualité de ce service pour un nombre important de communautés qui en vivent
- Image et réputation : risque pour les sociétés pétrolières d'être visées par des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation menées par des ONG liées à leur responsabilité sur la dégradation des services des écosystèmes et de la stabilité et sécurité des citoyens sur les territoires (Ex. Nigeria) et, inversement opportunités liées à des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes (développement durable) permettant de les valoriser sur le plan international et de développer de nouveaux marchés

Le pétrole représente également une ressource nationale ayant une grande influence sur la gouvernance économique. Par gouvernance économique il faut comprendre la capacité des institutions étatiques et décentralisées à faire exécuter un plan d'action prioritaire, à absorber les ressources pétrolières dans l'économie locale et à intégrer les services des écosystèmes dans leurs actions prioritaires. L'enjeu est



d'apprécier dans quelles mesures les nouvelles institutions issues de la décentralisation (gouvernement et assemblées provinciales) et les services techniques déconcentrés ont les capacités d'assurer leur mission d'information, et de suivi technique et scientifique et de contrôle de la qualité sur les opérations pétrolières dans le Rift Albertin. Il s'agit également de voir comment les ressources pétrolières vont être partagées entre le niveau national et provincial (que prévoient la Loi et les contrats?), d'apprécier la capacité des niveaux national et provincial d'absorption de ces ressources (qui suppose une capacité de planification et d'allocation des dépenses entre les secteurs prioritaires définis par le DSCR 2), et enfin comment les ressources peuvent être injectées dans l'économie sans créer de l'inflation et nuire à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Plusieurs indicateurs doivent être considérés pour apprécier la qualité de la gouvernance liée au programme pétrole:

- Croissance du PIB/tête aux niveaux national et provincial grâce aux ressources pétrolières
- % des ressources issues du pétrole allouées à la Province et aux territoires récepteurs d'impacts (US \$ / an)
- % des investissements sur les ressources pétrolières par secteurs prioritaires sur les territoires récepteurs d'impact
- Ressources allouées aux services publics concernés par les services des écosystèmes sur les territoires récepteurs d'impact (environnement, agriculture et pêche, plan)
- Coûts occasionnés par la perte physique des services des écosystèmes pour les populations locales et en aval du Nil (eau potable et eau d'irrigation)
- Coûts évités par des tensions et des conflits armés (US \$/an) sur les territoires récepteurs d'impact

Produits attendus

- (i) Evaluation des services des écosystèmes rendus aux sociétés pétrolières : (a) Dépendance et impact de l'industrie pétrolière aux services éco systémiques ; (b) coûts et avantages ; (c) risques et opportunités de cette industrie dans chaque zone ;
- (ii) Identification des stratégies optimales d'atténuation des risques sociaux, sécuritaires et environnementaux et de compensation auprès des communautés locales ;
- (iii) Evaluation économique sur 5 à 10 ans de chaque projet pétrole dans le Rift (Ituri et Nord Kivu) : stratégie de la société, en particulier analyse du mécanisme d'appui en faveur des communautés locales, investissements et activités, pertinence, efficacité, durabilité et impacts par rapport aux objectifs du DSCR 2 ; calcul du TRIE, analyse coûts/ avantages
- (iv) Evaluation juridique des contrats pétroliers, en particulier du rôle et des responsabilités de l'industrie pétrolière et de l'Etat dans les profits, l'appui aux communautés et la gestion des risques environnementaux et sociaux
- (v) Evaluation de la gouvernance économique : (a) analyse du partenariat entre les niveaux central – Province – District ou Territoire pour la gestion des ressources pétrolières et le soutien aux plans quinquennaux 2011-2015 ; (b) Impact sur l'économie nationale et provinciale.

Ressources impliquées et moyens

- 5 consultants internationaux
- Cadres des sociétés pétrolières et managers des sites d'exploration
- Services techniques déconcentrés : Hydrocarbures, Environnement et Pêche

Etude 7 : Evaluation des enjeux géostratégiques du programme pétrole dans le Rift Albertin et de son impact sur la gouvernance politique.

Justification : La ressource pétrolière dans le Rift Albertin est située dans une région frontalière partagée entre l'Ouganda et la RDC, deux pays qui ont connu dans un passé récent plusieurs sources de tensions politiques. Dans son programme pétrole, l'Ouganda est dans une phase plus avancée que la RDC et prévoit de démarrer sa phase de production en 2012 à partir d'une plateforme de forage offshore sur le lac Albert et avec la construction d'une raffinerie de transformation du brut. Les sociétés pétrolières s'organisent actuellement en consortium pour la construction d'un pipeline reliant l'ouest de l'Ouganda au port de Mombasa, ou au Rwanda et au Burundi. Tant au Lac Edouard qu'au Lac Albert, des controverses existent encore entre les deux pays quant au tracé exact de la frontière internationale. Malgré les divers



accords internationaux auxquels ils font tous deux partie, la RDC et l'Ouganda n'ont pas encore établi de comité conjoint visant à assurer une coordination, un suivi et un échange permanent d'information sur le développement de leur programme pétrolier respectif. L'activité et les investissements de mêmes groupes/ consortiums pétroliers des deux côtés de la frontière suggère que la coordination entre privés est plus avancée que celle entre Etats.

Personnes impliquées et moyens

- 3 consultants internationaux
- Cadres des sociétés pétrolières en Ouganda
- IB
- Revue documentaire des ONG internationales spécialisées sur le pétrole : Revenue Watch International, International Alert, Platform



Annexe 2 - TDR pour le plan de communication

Justification. De nombreuses parties prenantes ont une demande d'information en matière d'exploration / exploitation pétrolières en partie les organisations publiques, les ONG qui se trouvent sur les territoires récepteurs d'impact et qui ont le souci d'informer les populations afin d'améliorer leur capacité de négocier vis-à-vis des compagnies pétrolières et de défendre leurs droits, en particulier ceux concernant la protection de leurs moyens d'existence. Alors que la société civile en Ituri s'est déjà organisée en plate-forme pour aider les populations à négocier vis-à-vis des pétrolier, les ONG de la conservation et la société civile sont en train de démarrer des processus similaires. La communication doit les aider à se fédérer.

Le climat antagoniste entre l'environnement et les compagnies pétrolières nécessite d'être apaisé afin de permettre de mettre en place un dialogue politique et institutionnel constructif dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. L'EES est le moyen de démarrer ce processus ; 7 études sont planifiées pour la réaliser échelonnées dans le temps ce qui nécessite un gros travail de coordination et de communication.

Objectifs général: dans le cadre de l'EES, procéder à l'élaboration d'une stratégie de communication avec les parties prenantes et le grand public en RDC dans le domaine de l'exploration/exploitation des activités pétrolières

Plus spécifiquement le travail vise à :

- Définir une vision et des outils/supports de communication à déployer pour faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes qui ont été identifiées lors de la mission de cadrage de l'EES et le grand public.
- Faire connaître les résultats des différentes étapes du processus de l'EES à l'ensemble des parties prenantes et à la communauté des bailleurs de fonds concernés par le dossier (Union Européenne, Banque Mondiale, PNUD, USAID, etc.).
- Identifier et proposer les approches et outils appropriés pour faciliter la communication institutionnelle autour de ce dossier et faciliter la communication entre les différentes équipes qui seront programmées à différents moments.
- Contribuer au renforcement des capacités du GEEC en matière d'EES.
- Organiser l'ensemble de la communication lors des ateliers de rencontre : invitations, modalités des outils de support.
- Faciliter le travail de coordination du chef de mission.

Deux experts réaliseront ce travail de communication : (i) un expert international pour préparer le plan de communication au démarrage de la mission et le contenu du message qui est différent d'un public à l'autre ; (ii) un expert l'expert national pour faire le suivi tout au long du processus de la stratégie de communication après avoir été formé par l'international.

Taches de l'expert international :

- Développement des outils et supports à déployer pour faciliter les échanges entre les parties prenantes.
- Identification du public cible et des parties prenantes à chaque étape du processus.
- Modalités de présentation et diffusion des résultats de chaque étape du processus de l'EES, en particulier vulgariser les principaux enjeux et recenser les réactions éventuelles lors des ateliers d'information et de restitution.
- Elaboration et activation d'un site web.
- Formation de l'expert national

Tâches de l'expert national

- Suivi du plan de communication tout le long du processus de l'EES
- Présentation et diffusion des résultats de chaque étape du processus de l'EES
- Support au chef de mission sur les aspects information/ communication



Les résultats attendus

- Une vision et des outils/supports de communication sur l'EES pour faciliter les échanges entre les différentes parties prenantes
- Une stratégie et des outils pour faire connaître les résultats et activités de l'EES par les décideurs et les parties prenantes
- Des approches et outils appropriés pour la diffusion des résultats de l'EES avec une stratégie de communication pour les médias (radio, TV, internet, journaux, etc.)
- Un plan de communication est décliné sur la base de la stratégie de communication